Comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Avertissement

Les commissaires aux comptes du Groupe ont effectué leurs diligences d'audit sur ces comptes et les rapports d'audit relatifs à leur certification seront émis début mars 2023.

Faits marquants 2022

Création d'un nouveau secteur opérationnel Totem

Depuis le 1er janvier 2022, Totem, la société européenne du groupe Orange, détient et gère le portefeuille d'infrastructures passives des tours de télécommunications mobiles en France et en Espagne. Le Groupe a fait le choix de présenter Totem comme un secteur d'activité distinct.

Note 1.1

Dépréciation de l'écart d'acquisition en Roumanie

Au 31 décembre 2022, la hausse du taux d'actualisation couplée à la révision à la baisse du plan d'affaires de l'unité génératrice de trésorerie Roumanie a conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur de (789) millions d'euros de l'écart d'acquisition.

Note 7.1

Signature d'un accord avec MásMóvil

Suite aux négociations exclusives entamées le 8 mars 2022, Orange et MásMóvil ont signé le 23 juillet un accord portant sur le regroupement de leurs activités en Espagne.

Ce regroupement prendrait la forme d'une joint-venture contrôlée à 50 % respectivement par chaque partie. Le groupe Orange perdrait alors le contrôle exclusif sur ses activités en Espagne, et la joint-venture serait consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes du groupe Orange.

Au 31 décembre 2022, le Groupe estime que les critères de la norme IFRS 5 relatifs aux activités abandonnées ne sont pas remplis.

Note 3.2

Sommaire

États de synthèse

Compte de résultat consolidé 5
État du résultat global consolidé 6
État consolidé de la situation financière 7
Tableau des variations des capitaux propres consolidés 9
Détail des variations des capitaux propres liées aux autres éléments du résultat global 10
Tableau des flux de trésorerie consolidés 11

Notes annexes

Note 1 Informations sectorielles 14
1.1 Evolution de l'information sectorielle 14
1.2 Chiffre d'affaires sectoriel 15
1.3 Du chiffre d'affaires sectoriel au résultat net de l'ensemble consolidé en 2022 17
1.4 Du chiffre d'affaires sectoriel au résultat net de l'ensemble consolidé en 2021 19
1.5 Du chiffre d'affaires sectoriel au résultat net de l'ensemble consolidé en 2020 21
1.6 Investissements sectoriels 23
1.7 Actifs sectoriels 25
1.8 Passifs sectoriels 27
1.9 Tableau simplifié des flux de trésorerie des activités des télécoms et des activités des Services Financiers Mobiles 29
1.10 Définition des secteurs opérationnels et des indicateurs de performance 32
Note 2 Description de l'activité et base de préparation des états financiers consolidés 33
2.1 Description de l'activité 33
2.2 Base de préparation des informations financières 34
2.3 Nouvelles normes et interprétations appliquées au 1er janvier 2022 35
2.4 Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2022 et non appliqués par anticipation 35
2.5 Principes comptables, recours au jugement et à des estimations 37
Note 3 Résultat de cession et principales variations de périmètre 40
3.1 Résultat de cession d'actifs immobilisés, de titres et d'activités 40
3.2 Principales variations de périmètre 40
Note 4 Ventes 45
4.1 Chiffre d'affaires 45
4.2 Autres produits opérationnels 48
4.3 Créances clients 48
4.4 Actifs nets et passifs de contrats clients 50
4.5 Autres actifs 52
Note 5 Achats et autres charges 53
5.1 Achats externes 53
5.2 Autres charges opérationnelles 53
5.3 Coûts des restructurations 54
5.4 Stocks d'équipements et droits de diffusion 55
5.5 Charges constatées d'avance 56
5.6 Dettes fournisseurs sur autres biens et services 56
5.7 Autres passifs 57
Note 6 Avantages du personnel 57
6.1 Charges de personnel 57
6.2 Avantages du personnel 58
6.3 Rémunérations en actions et assimilées 62
6.4 Rémunération des dirigeants 65
Note 7 Pertes de valeur et écarts d'acquisition 65
7.1 Pertes de valeur 65
7.2 Ecarts d'acquisition 66
7.3 Hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables 67
7.4 Sensibilité des valeurs recouvrables 68
Note 8 Immobilisations 71
8.1 Résultat de cession d'actifs immobilisés 71
8.2 Dotations aux amortissements des actifs immobilisés 71
8.3 Pertes de valeur des actifs immobilisés 72
8.4 Autres immobilisations incorporelles 73
8.5 Immobilisations corporelles 75
8.6 Dettes fournisseurs d'immobilisations 76
8.7 Provisions pour démantèlement 77
Note 9 Contrats de location 77
9.1 Droits d'utilisation 78
9.2 Dettes locatives 79
Note 10 Impôts 80
10.1 Impôts et taxes d'exploitation 80
10.2 Impôts sur les sociétés 82
10.3 Evolution des contentieux et contrôles fiscaux 86
Note 11 Titres mis en équivalence 88
11.1 Variation des titres mis en équivalence 88
11.2 Principales données des entités mises en équivalence 89
11.3 Engagements contractuels sur les titres mis en équivalence 89
Note 12 Transactions avec les parties liées 90
Note 13 Actifs, passifs et résultat financiers (activités télécoms) 91
13.1 Eléments des actifs et passifs financiers des activités télécoms 91
13.2 Produits et charges relatifs aux actifs et passifs financiers 91
13.3 Endettement financier net 92
13.4 TDIRA 95
13.5 Emprunts obligataires 96
13.6 Emprunts bancaires et auprès d'organismes de développement et d'institutions de crédits multilatérales 98
13.7 Actifs financiers 99
13.8 Instruments dérivés 100
Note 14 Informations relatives aux risques de marché et à la juste valeur des actifs et passifs financiers (activités télécoms) 103
14.1 Gestion du risque de taux 103
14.2 Gestion du risque de change 104
14.3 Gestion du risque de liquidité 105
14.4 Ratios financiers 107
14.5 Gestion du risque de crédit et du risque de contrepartie 107
14.6 Gestion du risque de matière première (contrats d'énergie) 109
14.7 Risque du marché des actions 109
14.8 Gestion du capital 109
14.9 Niveaux de juste valeur des actifs et passifs financiers 110
Note 15 Capitaux propres 112
15.1 Evolution du capital 112
15.2 Actions propres 112
15.3 Distributions 113
15.4 Titres subordonnés 113
15.5 Ecarts de conversion 116
15.6 Participations ne donnant pas le contrôle 117
15.7 Résultat par action 118
Note 16 Obligations contractuelles et engagements hors bilan (activités télécoms) 119
16.1 Engagements liés aux activités opérationnelles 119
16.2 Engagements liés au périmètre 122
16.3 Engagements liés au financement 123
Note 17 Activités des Services Financiers Mobiles 124
17.1 Eléments des actifs et passifs financiers des Services Financiers Mobiles 124
17.2 Informations sur la gestion des risques liés aux activités d'Orange Bank 128
17.3 Engagements contractuels non comptabilisés d'Orange Bank 132
Note 18 Litiges 133
Note 19 Evénements postérieurs à la clôture 135
Note 20 Liste des principales sociétés consolidées 135
Note 21 Décision de l'IFRS IC concernant la norme IAS 19 "Avantages du personnel" sur les modalités de calcul des engagements relatifs à certains régimes de retraite à prestations définies 137
Note 22 Honoraires des commissaires aux comptes 138

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés. Les principes comptables sont répartis au sein de chaque note dans les zones grisées.

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros, excepté les données relatives au résultat par action)	Note	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	4.1	**43 471**	**42 522**	**42 270**
Achats externes	5.1	(18 732)	(17 973)	(17 691)
Autres produits opérationnels	4.2	747	783	604
Autres charges opérationnelles	5.2	(413)	(700)	(789)
Charges de personnel	6.1	(8 920)	(9 917)	(8 490)
Impôts et taxes d'exploitation	10.1.1	(1 882)	(1 926)	(1 924)
Résultat de cession d'actifs immobilisés, de titres et d'activités	3.1	233	2 507	228
Coûts des restructurations	5.3	(125)	(331)	(25)
Dotations aux amortissements des actifs immobilisés	8.2	(7 035)	(7 074)	(7 134)
Dotations aux amortissements des actifs financés	8.5	(107)	(84)	(55)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	9.1	(1 507)	(1 481)	(1 384)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	7.1	(817)	(3 702)	-
Pertes de valeur des actifs immobilisés	8.3	(56)	(17)	(30)
Pertes de valeur des droits d'utilisation	9.1	(54)	(91)	(57)
Résultat des entités mises en équivalence	11	(2)	3	(2)
Résultat d'exploitation		**4 801**	**2 521**	**5 521**
Coût de l'endettement financier brut hors actifs financés		(775)	(829)	(1 099)
Intérêts sur les dettes liées aux actifs financés		(3)	(1)	(1)
Produits et charges sur actifs constitutifs de l'endettement net		48	(3)	(1)
Gains (pertes) de change		(97)	65	(103)
Intérêts sur dettes locatives		(145)	(120)	(120)
Autres produits et charges financiers		52	106	11
Résultat financier	13.2	**(920)**	**(782)**	**(1 314)**
Impôts sur les sociétés	10.2.1	(1 265)	(962)	848
Résultat net de l'ensemble consolidé		**2 617**	**778**	**5 055**
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		2 146	233	4 822
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	15.6	471	545	233
Résultat par action (en euros) attribuable aux propriétaires de la société mère	15.7			
Résultat net				
- de base		0,73	0,00	1,72
- dilué		0,73	0,00	1,71

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Note	2022	2021	2020
Résultat net de l'ensemble consolidé		**2 617**	**778**	**5 055**
Réévaluation du passif net des régimes à prestations définies	6.2	176	59	(13)
Titres à la juste valeur	13.7-17.1	(116)	9	94
Impôt sur les éléments non recyclables	10.2.2	(47)	(14)	1
Eléments non recyclables du résultat global des MEE		0	(4)	-
Eléments non recyclables en résultat (a)		**13**	**51**	**82**
Titres à la juste valeur	13.7-17.1	4	1	1
Couverture de flux de trésorerie	13.8.2	295	317	22
Ecarts de conversion	15.5	(374)	200	(414)
Impôt sur les éléments recyclables ou recyclés	10.2.2	(70)	(84)	(10)
Eléments recyclables ou recyclés du résultat global des MEE		51	5	-
Eléments recyclables ou recyclés en résultat (b)		**(93)**	**439**	**(401)**
Autres éléments du résultat global de l'ensemble consolidé (a) + (b)		**(80)**	**490**	**(319)**
Résultat global consolidé		**2 537**	**1 267**	**4 736**
Résultat global attribuable aux propriétaires de la société mère		2 050	687	4 578
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		487	580	158

MEE : Entités mises en équivalence.

État consolidé de la situation financière

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif				
Ecarts d'acquisition	7.2	23 113	24 192	27 596
Autres immobilisations incorporelles	8.4	14 946	14 940	15 135
Immobilisations corporelles	8.5	31 640	30 484	29 075
Droits d'utilisation	9.1	7 936	7 702	7 009
Titres mis en équivalence	11	1 486	1 440	98
Actifs financiers non courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles	17.1	656	900	1 210
Actifs financiers non courants	13.1	977	950	1 516
Dérivés actifs non courants	13.1	1 458	683	132
Autres actifs non courants	4.5	216	254	136
Impôts différés actifs	10.2.3	421	692	674
Total de l'actif non courant		**82 847**	**82 236**	**82 582**
Stocks	5.4	1 048	952	814
Créances clients	4.3	6 305	6 029	5 620
Autres actifs de contrats clients	4.4	1 570	1 460	1 236
Actifs financiers courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles	17.1	2 742	2 381	2 075
Actifs financiers courants	13.1	4 541	2 313	3 259
Dérivés actifs courants	13.1	112	7	162
Autres actifs courants	4.5	2 217	1 875	1 701
Impôts et taxes d'exploitation	10.1.2	1 265	1 163	1 104
Impôts sur les sociétés	10.2.3	149	181	128
Charges constatées d'avance	5.5	851	851	850
Disponibilités et quasi-disponibilités	13.1	6 004	8 621	8 145
Total de l'actif courant		**26 803**	**25 834**	**25 094**
Total de l'actif		**109 650**	**108 071**	**107 676**

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Passif				
Capital social		10 640	10 640	10 640
Prime d'émission et réserve légale		16 859	16 859	16 859
Titres subordonnés		4 950	5 497	5 803
Réserves		(666)	(656)	1 255
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		**31 784**	**32 341**	**34 557**
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		3 172	3 020	2 643
Total capitaux propres	15	**34 956**	**35 361**	**37 200**
Passifs financiers non courants	13.1	31 930	31 922	30 089
Dérivés passifs non courants	13.1	397	220	844
Dettes locatives non courantes	9.2	6 901	6 696	5 875
Dettes fournisseurs d'immobilisations non courantes	8.6	1 480	1 370	1 291
Passifs financiers non courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles	17.1	82	0	0
Avantages du personnel non courants	6.2	2 567	2 798	1 984
Provisions pour démantèlement non courantes	8.7	670	876	885
Provisions pour restructuration non courantes	5.3	43	61	53
Autres passifs non courants	5.7	276	306	307
Impôts différés passifs	10.2.3	1 124	1 185	855
Total des passifs non courants		**45 471**	**45 434**	**42 182**
Passifs financiers courants	13.1	4 702	3 421	5 170
Dérivés passifs courants	13.1	51	124	35
Dettes locatives courantes	9.2	1 509	1 369	1 496
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	8.6	3 101	3 111	3 349
Dettes fournisseurs sur autres biens et services	5.6	7 067	6 738	6 475
Passifs de contrats clients	4.4	2 579	2 512	1 984
Passifs financiers courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles	17.1	3 034	3 161	3 128
Avantages du personnel courants	6.2	2 418	2 316	2 192
Provisions pour démantèlement courantes	8.7	26	21	16
Provisions pour restructuration courantes	5.3	119	124	64
Autres passifs courants	5.7	2 526	2 338	2 267
Impôts et taxes d'exploitation	10.1.2	1 405	1 436	1 279
Impôts sur les sociétés	10.2.3	538	425	673
Produits constatés d'avance		149	180	165
Total des passifs courants		**29 223**	**27 276**	**28 294**
Total du passif et des capitaux propres		**109 650**	**108 071**	**107 676**

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Note	Attribuables aux propriétaires de la société mère							Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total capitaux propres
		Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission et réserve légale	Titres subordonnés	Réserves	Autres éléments du résultat global	**Total**	Réserves	Autres éléments du résultat global	**Total**	
Solde au 1er janvier 2020		**2 660 056 599**	**10 640**	**16 859**	**5 803**	**(961)**	**(467)**	**31 875**	**2 452**	**234**	**2 687**	**34 561**
Résultat global consolidé		**-**	**-**	**-**	**-**	**4 822**	**(244)**	**4 578**	**233**	**(75)**	**158**	**4 736**
Rémunération en actions	6.3	-	-	-	-	16	-	16	7	-	7	23
Rachat d'actions propres	15.2	-	-	-	-	7	-	7	-	-	-	7
Distribution de dividendes	15.3	-	-	-	-	(1 595)	-	(1 595)	(225)	-	(225)	(1 820)
Emissions et rachats de titres subordonnés	15.4	-	-	-	0	(12)	-	(12)	-	-	-	(12)
Rémunération des titres subordonnés	15.4	-	-	-	-	(258)	-	(258)	-	-	-	(258)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales	3.2	-	-	-	-	(21)	-	(21)	19	-	19	(2)
Autres mouvements		-	-	-	-	(33)	-	(33)	(2)	-	(2)	(35)
Solde au 31 décembre 2020		**2 660 056 599**	**10 640**	**16 859**	**5 803**	**1 966**	**(711)**	**34 557**	**2 484**	**159**	**2 643**	**37 200**
Résultat global consolidé		**-**	**-**	**-**	**-**	**233**	**454**	**687**	**545**	**36**	**580**	**1 267**
Rémunération en actions	6.3	-	-	-	-	165	-	165	6	-	6	171
Rachat d'actions propres	15.2	-	-	-	-	(179)	-	(179)	-	-	-	(179)
Distribution de dividendes	15.3	-	-	-	-	(2 127)	-	(2 127)	(218)	-	(218)	(2 345)
Emissions et rachats de titres subordonnés	15.4	-	-	-	(306)	(6)	-	(311)	-	-	-	(311)
Rémunération des titres subordonnés	15.4	-	-	-	-	(238)	-	(238)	-	-	-	(238)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales[1]	3.2	-	-	-	-	(185)	-	(185)	(213)	-	(213)	(398)
Variation des parts d'intérêts avec prise/perte de contrôle des filiales[2]	3.2	-	-	-	-	-	-	-	249	-	249	249
Autres mouvements		-	-	-	-	(28)	-	(28)	(28)	-	(28)	(55)
Solde au 31 décembre 2021		**2 660 056 599**	**10 640**	**16 859**	**5 497**	**(399)**	**(257)**	**32 341**	**2 825**	**195**	**3 020**	**35 361**
Résultat global consolidé		**-**	**-**	**-**	**-**	**2 146**	**(96)**	**2 050**	**471**	**16**	**487**	**2 537**
Rémunération en actions	6.3	-	-	-	-	11	-	11	3	-	3	14
Rachat d'actions propres	15.2	-	-	-	-	(7)	-	(7)	-	-	-	(7)
Distribution de dividendes	15.3	-	-	-	-	(1 861)	-	(1 861)	(328)	-	(328)	(2 189)
Emissions et rachats de titres subordonnés	15.4	-	-	-	(547)	51	-	(496)	-	-	-	(496)
Rémunération des titres subordonnés	15.4	-	-	-	-	(215)	-	(215)	-	-	-	(215)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales	3.2	-	-	-	-	(10)	-	(10)	0	-	0	(10)
Variation des parts d'intérêts avec prise/perte de contrôle des filiales	3.2	-	-	-	-	(0)	-	(0)	0	-	0	(0)
Autres mouvements		-	-	-	-	(29)	-	(29)	(10)	-	(10)	(39)
Solde au 31 décembre 2022		**2 660 056 599**	**10 640**	**16 859**	**4 950**	**(313)**	**(353)**	**31 784**	**2 960**	**211**	**3 172**	**34 956**

(1) Comprend principalement le rachat partiel d'intérêts minoritaires d'Orange Belgium ainsi que le rachat des intérêts minoritaires d'Orange Bank (voir note 3.2).
(2) Comprend les effets liés à la prise de contrôle de Telekom Romania Communications (voir note 3.2).

Détail des variations des capitaux propres liées aux autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	Attribuables aux propriétaires de la société mère							Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle							Total autres éléments du résultat global
	Titres à la juste valeur	Instruments financiers de couverture	Ecarts de conversion	Gains et pertes actuariels	Impôts différés	Autres éléments du résultat global des MEE	**Total**	Titres à la juste valeur	Instruments financiers de couverture	Ecarts de conversion	Gains et pertes actuariels	Impôts différés	Autres éléments du résultat global des MEE	**Total**	
Solde au 1er janvier 2020	**(28)**	**(117)**	**78**	**(563)**	**203**	**(40)**	**(467)**	**(2)**	**(6)**	**251**	**(10)**	**1**	**-**	**234**	**(233)**
Variation[1]	95	18	(334)	(15)	(8)	-	(244)	(1)	4	(80)	2	(0)	-	(75)	(319)
Solde au 31 décembre 2020	**68**	**(98)**	**(256)**	**(579)**	**195**	**(40)**	**(711)**	**(3)**	**(2)**	**171**	**(8)**	**0**	**-**	**159**	**(552)**
Variation[1]	11	318	160	63	(98)	1	454	0	(1)	40	(4)	(0)	-	36	490
Solde au 31 décembre 2021	**78**	**220**	**(96)**	**(516)**	**97**	**(39)**	**(257)**	**(3)**	**(3)**	**212**	**(11)**	**1**	**-**	**195**	**(62)**
Variation[1]	(111)	267	(360)	179	(112)	42	(96)	(0)	28	(14)	(3)	(4)	9	16	(80)
Solde au 31 décembre 2022	**(33)**	**487**	**(455)**	**(337)**	**(16)**	**3**	**(353)**	**(4)**	**25**	**198**	**(14)**	**(4)**	**9**	**211**	**(142)**

(1) En 2022, inclut une variation de 363 millions d'euros au titre des instruments financiers de couverture (dont 187 millions d'euros sur les couvertures en dollar américain et livre sterling chez Orange SA), un gain actuariel de 176 millions d'euros notamment lié à l'augmentation des taux d'actualisation et des pertes de change latentes de (374) millions d'euros principalement liées à la dépréciation de livre égyptienne.
En 2021, inclut une variation de 317 millions d'euros au titre des instruments financiers de couverture (dont 319 millions d'euros sur les couvertures en dollar américain et livre sterling chez Orange SA) et une variation de 200 millions d'euros sur les écarts de conversion (effet total disséminé sur plusieurs devises).
En 2020, inclut une variation de (414) millions d'euros des écarts de conversion et une variation de 94 millions d'euros liée à l'évolution des titres à la juste valeur.

MEE : entités mises en équivalence, montant n'incluant pas les écarts de conversion.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	2022	2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 617	778	5 055
Eléments non monétaires et reclassements de présentation		13 298	14 592	10 310
Impôts et taxes d'exploitation	10.1.1	1 882	1 926	1 924
Résultat de cession d'actifs immobilisés, de titres et d'activités	3.1	(233)	(2 507)	(228)
Autres gains et pertes		(22)	(28)	(23)
Dotations aux amortissements des actifs immobilisés	8.2	7 035	7 074	7 134
Dotations aux amortissements des actifs financés	8.5	107	84	55
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	9.1	1 507	1 481	1 384
Dotations (reprises) des provisions	4-5-6-8	(133)	803	(504)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	7.1	817	3 702	-
Pertes de valeur des actifs immobilisés	8.3	56	17	30
Pertes de valeur des droits d'utilisation	9.1	54	91	57
Résultat des entités mises en équivalence	11	2	(3)	2
Ecarts de change nets et instruments dérivés opérationnels		28	30	(11)
Résultat financier	13.2	920	782	1 314
Impôts sur les sociétés	10.2.1	1 265	962	(848)
Rémunération en actions		14	179	23
Variations du besoin en fonds de roulement et activités bancaires opérationnelles[1]		(792)	(177)	(640)
Diminution (augmentation) des stocks bruts		(108)	(126)	72
Diminution (augmentation) des créances clients brutes		(289)	64	(488)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs sur autres biens et services		297	36	(122)
Variation des actifs et passifs de contrats clients		(26)	140	(41)
Variation des autres éléments d'actif et de passif[2]		(666)	(292)	(62)
Autres décaissements nets		(3 888)	(3 956)	(2 028)
Impôts et taxes d'exploitation décaissés		(1 906)	(1 880)	(1 929)
Dividendes encaissés		13	12	6
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net[3]		(963)	(1 134)	(1 264)
Contentieux fiscal au titre des exercices 2005-2006		-	-	2 246
Impôts sur les sociétés décaissés hors effet du contentieux fiscal au titre des exercices 2005 - 2006		(1 033)	(954)	(1 086)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (a)		**11 235**	**11 236**	**12 697**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(8 282)	(8 580)	(7 176)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles[4]	8.4-8.5	(8 777)	(8 749)	(8 546)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		170	(72)	958
Avances sur subventions d'investissement		1	24	39
Cessions des actifs corporels et incorporels[5]		324	217	374
Investissements dans les sociétés contrôlées nets de la trésorerie acquise	3.2	(58)	(211)	(49)
Telekom Romania Communications		11	(206)	-
Autres		(68)	(5)	(49)
Investissements dans les sociétés mises en équivalence		(10)	(3)	(7)
Acquisitions de titres de participation évalués à la juste valeur		(34)	(76)	(67)
Cessions de titres de participation nets de la trésorerie cédée	3.2	12	891	1
Swiatłowod Inwestycje Sp. z o.o (*FiberCo* en Pologne)		18	132	-
Orange Concessions		(8)	758	-
Autres		2	-	-
Cessions de titres de participation évalués à la juste valeur		5	95	18
Autres diminutions (augmentations) des placements et autres actifs financiers		(2 081)	1 908	1 716
Placements à la juste valeur, hors quasi-disponibilités		(2 256)	936	1 568
Autres[6]		175	972	148
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement (b)		**(10 448)**	**(5 976)**	**(5 564)**

(en millions d'euros)	Note	2022	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Emissions d'emprunts moyen et long terme	13.5-13.6	1 809	2 523	2 694
Remboursements d'emprunts moyen et long terme[7]	13.5-13.6	(1 088)	(4 572)	(3 476)
Remboursements des dettes locatives	9.2	(1 519)	(1 625)	(1 398)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		(400)	1 143	(413)
dont remboursement de titres subordonnés reclassés en 2019 en emprunts à court terme	15.4	-	-	(500)
Variation nette des dépôts de *cash collateral*		771	988	(747)
Effet change des dérivés net		(91)	201	37
Emissions (rachats) et autres frais sur titres subordonnés	15.4	(451)	(311)	(12)
Coupons sur titres subordonnés	15.4	(213)	(238)	(280)
Cessions (rachats) d'actions propres	15.2	14	(199)	7
dont Offre Réservée au Personnel (*Together 2021*)	6.3	20	(188)	-
Variations de capital - participations ne donnant pas le contrôle		0	5	2
Variations des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales		(11)	(403)	(3)
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	15.3	(1 861)	(2 127)	(1 595)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	15.6	(304)	(218)	(226)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (c)		**(3 343)**	**(4 834)**	**(5 410)**
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités (a) + (b) + (c)		**(2 556)**	**427**	**1 724**
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités				
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture		**8 621**	**8 145**	**6 481**
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités		**(2 556)**	**427**	**1 724**
Variation non monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités		**(61)**	**50**	**(59)**
Dont incidence des variations des taux de change et autres impacts non monétaires		(61)	50	(59)
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture		**6 004**	**8 621**	**8 145**

(1) Les activités bancaires opérationnelles comprennent principalement les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit. Elles sont présentées en variation des autres éléments d'actif et passif.

(2) Hors créances, dettes d'impôts et taxes d'exploitation.
(3) Dont intérêts décaissés sur les dettes locatives pour (141) millions d'euros en 2022, (120) millions d'euros en 2021 et (131) millions d'euros en 2020 et intérêts décaissés des dettes sur actifs financés pour (3) millions d'euros en 2022 et (1) million d'euros en 2021 et 2020.
(4) Les investissements d'actifs financés d'un montant de 229 millions d'euros en 2022, 40 millions d'euros en 2021 et de 241 millions d'euros en 2020 sont sans effet sur le tableau de flux de trésorerie lors de l'acquisition.

(5) Dont produits de cession au titre des transactions de cessions-bails pour 14 millions d'euros en 2022, 10 millions d'euros en 2021 et 227 millions d'euros en 2020.
(6) Inclut le remboursement en 2021 de prêts accordés à Orange Concessions et ses filiales pour environ 663 millions d'euros dont 620 millions d'euros remboursés par Orange Concessions et 43 millions d'euros par le consortium HIN (voir note 3.2), le remboursement en 2020 de 97 millions d'euros reçu par Orange dans le cadre du litige avec Digicel (voir note 18).

(7) Dont les rachats de TDIRA en 2020 (voir note 13.4).

Note 1 Informations sectorielles

1.1 Evolution de l'information sectorielle

Orange a annoncé en février 2021 la création de Totem, une *TowerCo* européenne qui exploite un portefeuille de tours composé, au 31 décembre 2022, d'environ 27 000 sites en France et en Espagne. L'entrée en phase opérationnelle de la *TowerCo* a entraîné une évolution du reporting interne suivi par le management et l'information sectorielle désormais présentée tient compte du souhait du Groupe de présenter Totem comme un secteur distinct. Cette évolution a modifié également la composition des unités génératrices de trésorerie (UGT) France et Espagne. Ainsi, les écarts d'acquisition initialement affectés aux UGT France et Espagne ont été partiellement réaffectés à l'UGT Totem, soit 1 624 millions d'euros, sur la base des flux futurs de trésorerie attendus relatifs à l'activité transférée.

1.2 Chiffre d'affaires sectoriel

(en millions d'euros)	France[1]	Europe			
		Espagne[1]	*Autres pays d'Europe[3]*	*Eliminations Europe*	Total
31 décembre 2022					
Chiffre d'affaires[4]	**17 983**	***4 647***	***6 329***	***(14)***	**10 962**
Services convergents	4 857	*1 870*	*959*	-	2 830
Services mobiles seuls	2 332	*790*	*2 079*	-	2 869
Services fixes seuls	3 787[7]	*436*	*783*	-	1 219
Services d'intégration et des technologies de l'information	-	*41*	*430*	-	471
Services aux opérateurs (*Wholesale*)	4 938	*878*	*964*	*(14)*	1 828
Ventes d'équipements	1 323	*632*	*927*	-	1 559
Autres revenus	746	*1*	*185*	-	187
Externe	*17 238*	*4 586*	*6 219*	-	*10 805*
Inter-secteurs	*745*	*61*	*109*	*(14)*	*157*
31 décembre 2021					
Chiffre d'affaires[4]	**18 092**	***4 720***	***5 870***	***(11)***	**10 579**
Service convergents	4 697	*1 870*	*850*	-	2 720
Services mobiles seuls	2 276	*880*	*2 007*	-	2 887
Services fixes seuls	3 872[7]	*435*	*652*	-	1 087
Services d'intégration et des technologies de l'information	-	*14*	*338*	-	352
Services aux opérateurs (*Wholesale*)	5 313	*900*	*998*	*(11)*	1 886
Ventes d'équipements	1 226	*621*	*869*	-	1 490
Autres revenus	708	*1*	*155*	*0*	157
Externe	*17 489*	*4 672*	*5 776*	-	*10 449*
Inter-secteurs	*603*	*48*	*94*	*(11)*	*131*
31 décembre 2020					
Chiffre d'affaires[4]	**18 461**	***4 951***	***5 638***	***(9)***	**10 580**
Services convergents	4 559	*1 984*	*733*	-	2 717
Services mobiles seuls	2 245	*1 012*	*2 026*	-	3 038
Services fixes seuls	3 959[7]	*471*	*611*	-	1 083
Services d'intégration et des technologies de l'information	-	*8*	*301*	-	310
Services aux opérateurs (*Wholesale*)	5 866	*916*	*1 017*	*(9)*	1 924
Ventes d'équipements	1 187	*547*	*828*	-	1 375
Autres revenus	644	*12*	*122*	-	134
Externe	*17 794*	*4 908*	*5 559*	-	*10 467*
Inter-secteurs	*667*	*43*	*79*	*(9)*	*113*

(1) Depuis le 1er janvier 2022, les données relatives à Totem sont présentées dans un segment distinct. En 2021 et 2020, les données relatives à Totem sont intégrées dans les segments France, Espagne et Opérateurs Internationaux et Services Partagés (voir note 1.1).

(2) Dont, en 2022, chiffre d'affaires réalisé en France pour 473 millions d'euros et en Espagne pour 212 millions d'euros.
(3) En 2021, le secteur comprend la contribution de l'entité Telekom Romania Communications à compter du 30 septembre 2021.

(4) La description des différentes sources de chiffre d'affaires est présentée en note 4.1.
(5) Dont, en 2022, chiffre d'affaires réalisé en France pour 5 126 millions d'euros, en Espagne pour 19 millions d'euros, dans les autres pays européens pour 1 413 millions d'euros et dans les autres pays pour 1 023 millions d'euros.
Dont, en 2021, chiffre d'affaires réalisé en France pour 5 118 millions d'euros, en Espagne pour 13 millions d'euros, dans les autres pays européens pour 1 294 millions d'euros et dans les autres pays pour 1 331 millions d'euros.
Dont, en 2020, chiffre d'affaires réalisé en France pour 5 071 millions d'euros, en Espagne pour 13 millions d'euros, dans les autres pays européens pour 1 287 millions d'euros et dans les autres pays pour 1 436 millions d'euros.

(6) Dont chiffre d'affaires réalisé en France pour 1 361 millions d'euros en 2022, 1 353 millions d'euros en 2021 et 1 305 millions d'euros en 2020.
(7) Dont, en 2022, 2 955 millions d'euros de chiffre d'affaires au titre des services fixes seuls haut débit et 831 millions d'euros au titre des services fixes seuls bas débit.
Dont, en 2021, 2 862 millions d'euros de chiffre d'affaires au titre des services fixes seuls haut débit et 1 010 millions d'euros au titre des services fixes seuls bas débit.
Dont, en 2020, 2 748 millions d'euros de chiffre d'affaires au titre des services fixes seuls haut débit et 1 212 millions d'euros au titre des services fixes seuls bas débit.
(8) Dont, en 2022, 1 018 millions d'euros de chiffre d'affaires au titre des services de voix et 2 448 millions d'euros au titre des services de données.
Dont, en 2021, 1 106 millions d'euros de chiffre d'affaires au titre des services de voix et 2 527 millions d'euros au titre des services de données.
Dont, en 2020, 1 237 millions d'euros de chiffre d'affaires au titre des services de voix et 2 614 millions d'euros au titre des services de données.

Afrique et Moyen-Orient	Entreprises[5]	Totem[1][2]	Opérateurs Internationaux et Services Partagés[1][6]	Eliminations	Total activités télécoms	Services Financiers Mobiles	Eliminations activités télécoms / services financiers mobiles	Comptes consolidés Orange
6 918	**7 930**	**685**	**1 540**	**(2 538)**	**43 480**	**-**	**(9)**	**43 471**
-	-	-	-	-	7 687	-	-	7 687
5 272	659	-	-	(38)	11 093	-	(0)	11 093
800	3 466[8]	-	-	(150)	9 121	-	(1)	9 120
40	3 489	-	-	(184)	3 817	-	(6)	3 811
663	41	685	1 060	(1 859)	7 356	-	-	7 356
104	275	-	-	(7)	3 255	-	(0)	3 254
39	-	-	480	(299)	1 152	-	(2)	1 150
6 750	*7 548*	*113*	*1 017*	*-*	*43 471*	*-*	*-*	*43 471*
168	*383*	*572*	*523*	*(2 538)*	*9*	*-*	*(9)*	*-*
6 381	**7 757**	**n/a**	**1 515**	**(1 795)**	**42 530**	**-**	**(7)**	**42 522**
-	-	n/a	-	-	7 417	-	-	7 417
4 884	636	n/a	-	(31)	10 652	-	(0)	10 652
664	3 633[8]	n/a	-	(168)	9 089	-	(1)	9 088
31	3 195	n/a	-	(167)	3 411	-	(4)	3 407
654	42	n/a	1 056	(1 249)	7 702	-	-	7 702
112	250	n/a	-	(8)	3 070	-	(0)	3 070
36	-	n/a	460	(172)	1 188	-	(2)	1 186
6 216	*7 371*	*n/a*	*998*	*-*	*42 522*	*-*	*-*	*42 522*
165	*386*	*n/a*	*517*	*(1 795)*	*7*	*-*	*(7)*	*-*
5 834	**7 807**	**n/a**	**1 450**	**(1 855)**	**42 277**	**-**	**(7)**	**42 270**
-	-	n/a	-	-	7 276	-	-	7 276
4 420	649	n/a	-	(35)	10 317	-	(0)	10 317
562	3 851[8]	n/a	-	(177)	9 278	-	(0)	9 277
25	3 086	n/a	-	(164)	3 256	-	(4)	3 252
695	45	n/a	1 038	(1 313)	8 255	-	-	8 255
89	175	n/a	-	(5)	2 821	-	(0)	2 821
43	-	n/a	412	(160)	1 073	-	(2)	1 072
5 660	*7 405*	*n/a*	*944*	*-*	*42 270*	*-*	*-*	*42 270*
175	*402*	*n/a*	*506*	*(1 855)*	*7*	*-*	*(7)*	*-*

1.3 Du chiffre d'affaires sectoriel au résultat net de l'ensemble consolidé en 2022

(en millions d'euros)	France	Europe				Afrique et Moyen-Orient
		Espagne	*Autres pays d'Europe(2)*	*Elimina-tions Europe*	Total	
Chiffre d'affaires	**17 983**	***4 647***	***6 329***	***(14)***	**10 962**	**6 918**
Achats externes	(7 429)	*(2 879)*	*(3 684)*	*14*	(6 550)	(2 740)
Autres produits opérationnels	1 229	*97*	*270*	*(0)*	367	69
Autres charges opérationnelles	(486)	*(162)*	*(187)*	*0*	(350)	(171)
Charges de personnel	(3 435)	*(266)*	*(736)*	-	(1 002)	(575)
Impôts et taxes d'exploitation	(834)	*(140)*	*(101)*	-	(241)	(660)
Résultat de cession d'actifs immobilisés, de titres et d'activités	-	-	-	-	-	-
Coûts des restructurations	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements des actifs financés	(107)	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(254)	*(169)*	*(201)*	-	(371)	(194)
Pertes de valeur des droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur dettes liées aux actifs financés(5)	(3)	-	-	-	-	-
Intérêts sur dettes locatives(5)	(18)	*(17)*	*(27)*	-	(44)	(64)
EBITDAaL(3)	**6 645**	***1 111***	***1 662***	**-**	**2 772**	**2 584**
Principaux litiges(3)	(3)	-	-	-	-	-
Charges spécifiques de personnel(3)	(330)	-	*0*	-	0	-
Revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités(3)	(0)	-	*29*	-	29	76
Coûts des programmes de restructuration(3)	(18)	*(8)*	*(14)*	-	(22)	(8)
Coûts d'acquisition et d'intégration(3)	-	-	*(41)*	-	(41)	-
Dotations aux amortissements des actifs immobilisés	(2 922)	*(1 107)*	*(1 057)*	-	(2 164)	(1 075)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-	-	*(789)*	-	(789)	-
Pertes de valeur des actifs immobilisés	(15)	-	*(3)*	-	(3)	2
Résultat des entités mises en équivalence	(18)	-	*(3)*	-	(3)	22
Neutralisation des intérêts sur dettes liées aux actifs financés(5)	*3*	-	-	-	-	-
Neutralisation des intérêts sur dettes locatives(5)	*18*	*17*	*27*	-	*44*	*64*
Résultat d'exploitation	**3 361**	***12***	***(190)***	**-**	**(177)**	**1 665**
Coût de l'endettement financier brut hors actifs financés						
Intérêts sur dettes liées aux actifs financés(5)						
Produits et charges sur actifs constitutifs de l'endettement net						
Gains (pertes) de change						
Intérêts sur dettes locatives(5)						
Autres produits et charges financiers						
Résultat financier						
Impôt sur les sociétés						
Résultat net de l'ensemble consolidé						

(1) Depuis le 1er janvier 2022, les données relatives à Totem sont présentées dans un segment distinct (voir note 1.1).

(2) En 2021, le secteur comprend la contribution de l'entité Telekom Romania Communications à compter du 30 septembre 2021.

(3) Les ajustements de l'EBITDAaL sont présentés en note 1.10.

(4) Le produit net bancaire (PNB) des Services Financiers Mobiles est présenté au sein des autres produits opérationnels et s'élève à 116 millions d'euros en 2022. Le coût du risque est intégré aux autres charges opérationnelles et s'élève à (45) millions d'euros en 2022.

(5) Les ajustements de présentation permettent de réaffecter les lignes d'éléments spécifiques identifiées dans l'information sectorielle aux lignes de produits et charges d'exploitation présentées au compte de résultat consolidé. Les intérêts sur les dettes liées aux actifs financés et sur les dettes locatives sont inclus dans l'EBITDAaL sectoriel. Ils sont neutralisés au sein du résultat d'exploitation sectoriel et présentés au sein du résultat financier dans les comptes consolidés d'Orange.

Entreprises	Totem[1]	Opérateurs Internationaux et Services Partagés	Eliminations activités télécoms	Total activités télécoms	Services Financiers Mobiles[4]	Eliminations activités télécoms / services financiers mobiles	Total	Ajustements de présentation[5]	Comptes consolidés Orange
7 930	**685**	**1 540**	**(2 538)**	**43 480**	**-**	**(9)**	**43 471**	**-**	**43 471**
(4 240)	(131)	(1 997)	4 491	(18 594)	(129)	15	(18 707)	(24)	(18 732)
191	0	2 101	(3 331)	627	128	(10)	745	2	747
(657)	(0)	(49)	1 377	(335)	(36)	4	(367)	(47)	(413)
(2 179)	(14)	(1 255)	-	(8 461)	(76)	-	(8 537)	(383)	(8 920)
(82)	(5)	(55)	-	(1 877)	(2)	-	(1 879)	(3)	(1 882)
-	-	-	-	-	-	-	-	233	233
-	-	-	-	-	-	-	-	(125)	(125)
-	-	-	-	(107)	-	-	(107)	-	(107)
(154)	(159)	(372)	-	(1 504)	(3)	-	(1 507)	-	(1 507)
(1)	-	0	-	(1)	-	-	(1)	(52)	(54)
-	-	-	-	(3)	-	-	(3)	3	n/a
(6)	(4)	(10)	-	(144)	(0)	-	(145)	145	n/a
804	**371**	**(96)**	**-**	**13 080**	**(118)**	**1**	**12 963**	**(251)**	**n/a**
-	-	(6)	-	(9)	-	-	(9)	9	n/a
(35)	-	(9)	-	(373)	1	-	(372)	372	n/a
8	-	120	-	233	-	-	233	(233)	n/a
(47)	-	(89)	-	(184)	7	-	(177)	177	n/a
(1)	(1)	(33)	-	(76)	2	-	(74)	74	n/a
(398)	(122)	(311)	-	(6 992)	(44)	-	(7 035)	-	(7 035)
-	-	-	-	(789)	(28)	-	(817)	-	(817)
(20)	0	0	-	(36)	(21)	-	(56)	-	(56)
1	-	(3)	-	(2)	-	-	(2)	-	(2)
-	-	-	-	*3*	-	-	*3*	*(3)*	*n/a*
6	*4*	*10*	-	*144*	*0*	-	*145*	*(145)*	*n/a*
317	**252**	**(417)**	**-**	**5 000**	**(200)**	**1**	**4 801**	**-**	**4 801**
									(775)
									(3)
									48
									(97)
									(145)
									52
									(920)
									(1 265)
									2 617

1.4 Du chiffre d'affaires sectoriel au résultat net de l'ensemble consolidé en 2021

(en millions d'euros)	France	Europe				Afrique et Moyen-Orient
		Espagne	*Autres pays d'Europe*	*Elimina-tions Europe*	Total	
Chiffre d'affaires	**18 092**	***4 720***	***5 870***	***(11)***	**10 579**	**6 381**
Achats externes	(7 081)	*(2 768)*	*(3 330)*	*11*	(6 087)	(2 502)
Autres produits opérationnels	1 274	*161*	*192*	*(0)*	353	52
Autres charges opérationnelles	(526)	*(171)*	*(179)*	*0*	(350)	(243)
Charges de personnel	(3 657)	*(268)*	*(665)*	-	(932)	(535)
Impôts et taxes d'exploitation	(838)	*(163)*	*(96)*	-	(259)	(644)
Résultat de cession d'actifs immobilisés, de titres et d'activités	-	-	-	-	-	-
Coûts des restructurations	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements des actifs financés	(84)	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(304)	*(248)*	*(198)*	-	(446)	(176)
Pertes de valeur des droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur dettes liées aux actifs financés[3]	(1)	-	-	-	-	-
Intérêts sur dettes locatives[3]	(8)	*(14)*	*(15)*	-	(29)	(67)
EBITDAaL[1]	**6 867**	***1 251***	***1 579***	**-**	**2 830**	**2 265**
Principaux litiges[1]	(128)	-	-	-	-	-
Charges spécifiques de personnel[1]	(959)	-	*(2)*	-	(2)	-
Revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités[1]	(2)	-	*359*	-	359	2
Coûts des programmes de restructuration[1]	(10)	*(180)*	*(31)*	-	(211)	(41)
Coûts d'acquisition et d'intégration[1]	(7)	-	*(25)*	-	(25)	-
Dotations aux amortissements des actifs immobilisés	(3 108)	*(1 107)*	*(1 097)*	-	(2 204)	(1 012)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-	*(3 702)*	-	-	(3 702)	-
Pertes de valeur des actifs immobilisés	(1)	-	*(13)*	-	(13)	(1)
Résultat des entités mises en équivalence	(8)	-	*5*	-	5	10
Neutralisation des intérêts sur dettes liées aux actifs financés[3]	*1*	-	-	-	-	-
Neutralisation des intérêts sur dettes locatives[3]	*8*	*14*	*15*	-	*29*	*67*
Résultat d'exploitation	**2 653**	***(3 724)***	***791***	**-**	**(2 933)**	**1 291**
Coût de l'endettement financier brut hors actifs financés						
Intérêts sur les dettes liées aux actifs financés[3]						
Produits et charges sur actifs constitutifs de l'endettement net						
Gain (perte) de change						
Intérêts sur les dettes locatives[3]						
Autres produits et charges financiers						
Résultat financier						
Impôts sur les sociétés						
Résultat net de l'ensemble consolidé						

(1) Les ajustements de l'EBITDAaL sont présentés en note 1.10.
(2) Le produit net bancaire (PNB) des Services Financiers Mobiles est présenté au sein des autres produits opérationnels et s'élève à 109 millions d'euros en 2021. Le coût du risque est intégré aux autres charges opérationnelles et s'élève à (46) millions d'euros en 2021.

(3) Les ajustements de présentation permettent de réaffecter les lignes d'éléments spécifiques identifiées dans l'information sectorielle aux lignes de produits et charges d'exploitation présentées au compte de résultat consolidé. Les intérêts sur les dettes liées aux actifs financés et sur les dettes locatives sont inclus dans l'EBITDAaL sectoriel. Ils sont neutralisés au sein du résultat d'exploitation sectoriel et présentés au sein du résultat financier dans les comptes consolidés d'Orange.

Entreprises	Opérateurs Internationaux et Services Partagés	Eliminations activités télécoms	Total activités télécoms	Services Financiers Mobiles[2]	Eliminations activités télécoms / services financiers mobiles	Total	Ajustements de présentation[3]	Comptes consolidés Orange
7 757	**1 515**	**(1 795)**	**42 530**	**-**	**(7)**	**42 522**	**-**	**42 522**
(3 967)	(2 000)	3 786	(17 849)	(112)	10	(17 950)	(23)	(17 973)
173	2 096	(3 328)	620	114	(4)	730	53	783
(640)	(71)	1 336	(493)	(44)	2	(535)	(165)	(700)
(2 119)	(1 298)	-	(8 542)	(84)	-	(8 626)	(1 291)	(9 917)
(80)	(66)	-	(1 887)	(3)	-	(1 890)	(36)	(1 926)
-	-	-	-	-	-	-	2 507	2 507
-	-	-	-	-	-	-	(331)	(331)
-	-	-	(84)	-	-	(84)	-	(84)
(147)	(407)	-	(1 478)	(3)	-	(1 481)	-	(1 481)
-	0	-	0	-	-	0	(91)	(91)
-	-	-	(1)	-	-	(1)	1	n/a
(7)	(8)	-	(119)	(0)	-	(120)	120	n/a
970	**(237)**	**-**	**12 696**	**(131)**	**1**	**12 566**	**744**	**n/a**
-	(6)	-	(134)	-	-	(134)	134	n/a
(123)	(190)	-	(1 274)	(3)	-	(1 276)	1 276	n/a
3	2 146	-	2 507	-	-	2 507	(2 507)	n/a
(5)	(145)	-	(412)	(11)	-	(422)	422	n/a
(1)	(16)	-	(49)	(2)	-	(51)	51	n/a
(378)	(335)	-	(7 038)	(36)	-	(7 074)	-	(7 074)
-	-	-	(3 702)	-	-	(3 702)	-	(3 702)
0	(2)	-	(17)	-	-	(17)	-	(17)
1	(5)	-	3	-	-	3	-	3
-	-	-	*1*	-	-	*1*	*(1)*	*n/a*
7	*8*	-	*119*	*0*	-	*120*	*(120)*	*n/a*
474	**1 217**	**-**	**2 702**	**(182)**	**1**	**2 521**	**-**	**2 521**
								(829)
								(1)
								(3)
								65
								(120)
								106
								(782)
								(962)
								778

1.5 Du chiffre d'affaires sectoriel au résultat net de l'ensemble consolidé en 2020

	France	Europe				Afrique et Moyen-Orient
		Espagne	*Autres pays d'Europe*	*Elimina-tions Europe*	Total	
Chiffre d'affaires	**18 461**	***4 951***	***5 638***	***(9)***	**10 580**	**5 834**
Achats externes	(7 101)	*(2 774)*	*(3 194)*	*9*	(5 959)	(2 443)
Autres produits opérationnels	1 303	*141*	*153*	*(0)*	293	76
Autres charges opérationnelles	(592)	*(185)*	*(173)*	*0*	(358)	(212)
Charges de personnel	(3 663)	*(280)*	*(632)*	-	(912)	(514)
Impôts et taxes d'exploitation	(955)	*(148)*	*(90)*	-	(238)	(552)
Résultat de cession d'actifs immobilisés, de titres et d'activités	-	-	-	-	-	-
Coûts des restructurations	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements des actifs financés	(55)	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(225)	*(260)*	*(183)*	-	(443)	(158)
Pertes de valeur des droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur dettes liées aux actifs financés[3]	(1)	-	-	-	-	-
Intérêts sur dettes locatives[3]	(8)	*(12)*	*(19)*	-	(30)	(67)
EBITDAaL[1]	**7 163**	***1 433***	***1 499***	**-**	**2 932**	**1 964**
Principaux litiges[1]	(199)	-	-	-	-	-
Charges spécifiques de personnel[1]	(7)	-	*2*	-	2	(0)
Revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités[1]	21	*22*	*14*	-	36	6
Coûts des programmes de restructuration[1]	(5)	*(0)*	*(2)*	-	(2)	(5)
Coûts d'acquisition et d'intégration[1]	(1)	-	*(7)*	-	(7)	(2)
Dotations aux amortissements des actifs immobilisés	(3 157)	*(1 059)*	*(1 129)*	-	(2 187)	(1 011)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur des actifs immobilisés	(15)	*0*	*(8)*	-	(8)	(0)
Résultat des entités mises en équivalence	(1)	-	*0*	-	0	8
Neutralisation des intérêts sur dettes liées aux actifs financés[3]	*1*	-	-	-	-	-
Neutralisation des intérêts sur dettes locatives[3]	*8*	*12*	*19*	-	*30*	*67*
Résultat d'exploitation	**3 809**	***407***	***389***	**-**	**796**	**1 027**
Coût de l'endettement financier brut hors actifs financés						
Intérêts sur les dettes liées aux actifs financés[3]						
Produits et charges sur actifs constitutifs de l'endettement net						
Gain (perte) de change						
Intérêts sur les dettes locatives[3]						
Autres produits et charges financiers						
Résultat financier						
Impôts sur les sociétés						
Résultat net de l'ensemble consolidé						

(1) Les ajustements de l'EBITDAaL sont présentés en note 1.10.
(2) Le produit net bancaire (PNB) des Services Financiers Mobiles est présenté au sein des autres produits opérationnels et s'élève à 69 millions d'euros en 2020. Le coût du risque est intégré aux autres charges opérationnelles et s'élève à (31) millions d'euros en 2020.
(3) Les ajustements de présentation permettent de réaffecter les lignes d'éléments spécifiques identifiées dans l'information sectorielle aux lignes de produits et charges d'exploitation présentées au compte de résultat consolidé. Les intérêts sur les dettes liées aux actifs financés et sur les dettes locatives sont inclus dans l'EBITDAaL sectoriel. Ils sont neutralisés au sein du résultat d'exploitation sectoriel et présentés au sein du résultat financier dans les comptes consolidés d'Orange.

Entreprises	Opérateurs Internationaux et Services Partagés	Eliminations activités télécoms	Total activités télécoms	Services Financiers Mobiles[2]	Eliminations activités télécoms / services financiers mobiles	Total	Ajustements de présentation[3]	Comptes consolidés Orange
7 807	**1 450**	**(1 855)**	**42 277**	**-**	**(7)**	**42 270**	**-**	**42 270**
(4 019)	(1 951)	3 891	(17 582)	(108)	6	(17 684)	(6)	(17 691)
161	2 076	(3 371)	539	75	(9)	604	-	604
(646)	(51)	1 335	(524)	(47)	11	(560)	(229)	(789)
(2 027)	(1 274)	-	(8 390)	(75)	-	(8 465)	(25)	(8 490)
(102)	(75)	-	(1 923)	(1)	-	(1 924)	-	(1 924)
-	-	-	-	-	-	-	228	228
-	-	-	-	-	-	-	(25)	(25)
-	-	-	(55)	-	-	(55)	-	(55)
(145)	(410)	-	(1 380)	(3)	-	(1 384)	-	(1 384)
-	-	-	-	-	-	-	(57)	(57)
-	-	-	(1)	-	-	(1)	1	n/a
(5)	(9)	-	(120)	(0)	-	(120)	120	n/a
1 023	**(244)**	**-**	**12 839**	**(160)**	**1**	**12 680**	**6**	**n/a**
-	(13)	-	(211)	-	-	(211)	211	n/a
2	(9)	-	(12)	(0)	-	(12)	12	n/a
14	151	-	228	-	-	228	(228)	n/a
(9)	(59)	-	(80)	(3)	-	(83)	83	n/a
(6)	(15)	-	(32)	(5)	-	(37)	37	n/a
(410)	(342)	-	(7 106)	(28)	-	(7 134)	-	(7 134)
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	(7)	-	(30)	-	-	(30)	-	(30)
1	(9)	-	(2)	-	-	(2)	-	(2)
-	-	-	*1*	-	-	*1*	*(1)*	*n/a*
5	*9*	-	*120*	*0*	-	*120*	*(120)*	*n/a*
621	**(538)**	**-**	**5 715**	**(195)**	**1**	**5 521**	**-**	**5 521**
								(1 099)
								(1)
								(1)
								(103)
								(120)
								11
								(1 314)
								848
								5 055

1.6 Investissements sectoriels

(en millions d'euros)	France[1]	Europe			
		Espagne[1]	*Autres pays d'Europe[3]*	*Elimina-tions Europe*	Total
31 décembre 2022					
eCAPEX[4]	3 429	*863*	*1 020*	-	1 883
Neutralisation du prix de cession des actifs immobilisés	126	-	*56*	-	56
Licences de télécommunication	9	*10*	*664*	-	674
Actifs financés	229	-	-	-	-
Total investissements incorporels et corporels[7]	**3 793**	***873***	***1 739***	**-**	**2 612**
31 décembre 2021					
eCAPEX[4]	4 117	*980*	*913*	-	1 893
Neutralisation du prix de cession des actifs immobilisés	49	*1*	*65*	-	66
Licences de télécommunication	264	*618*	*32*	-	650
Actifs financés	40	-	-	-	-
Total investissements incorporels et corporels[7]	**4 471**	***1 598***	***1 010***	**-**	**2 609**
31 décembre 2020					
eCAPEX[4]	3 748	*969*	*878*	-	1 847
Neutralisation du prix de cession des actifs immobilisés	136	*75*	*22*	-	97
Licences de télécommunication	876	*6*	*67*	-	73
Actifs financés	241	-	-	-	-
Total investissements incorporels et corporels[7]	**5 001**	***1 050***	***967***	**-**	**2 017**

(1) En 2021 et 2020, les données relatives à Totem sont intégrées dans les segments France, Espagne et Opérateurs Internationaux et Services Partagés (voir note 1.1).

(2) Dont investissements corporels et incorporels réalisés en France pour 110 millions d'euros en 2022.

(3) Le secteur comprend la contribution sur l'exercice de l'entité Telekom Romania Communications acquise le 30 septembre 2021.

(4) Les eCapex sont définis en note 1.10.

(5) Dont investissements corporels et incorporels réalisés en France pour 209 millions d'euros en 2022, 206 millions d'euros en 2021 et 218 millions d'euros en 2020.

(6) Dont investissements corporels et incorporels réalisés en France pour 325 millions d'euros en 2022, 271 millions d'euros en 2021 et 303 millions d'euros en 2020.

(7) Dont 2 678 millions d'euros au titre des autres immobilisations incorporelles et 6 329 millions d'euros au titre des immobilisations corporelles en 2022.
Dont 2 842 millions d'euros au titre des autres immobilisations incorporelles et 5 947 millions d'euros au titre des immobilisations corporelles en 2021.
Dont 2 940 millions d'euros au titre des autres immobilisations incorporelles et 5 848 millions d'euros au titre des immobilisations corporelles en 2020.

Afrique et Moyen-Orient	Entreprises [5]	Totem[1][2]	Opérateurs interna-tionaux et Services partagés[1][6]	Eliminations activités télécoms et non alloués	Total activités télécoms	Services Financiers Mobiles	Eliminations activités télécoms / banque	Comptes consolidés Orange
1 271	332	142	278	-	7 335	35	-	7 371
99	11	-	55	-	347	-	-	347
377	-	-	-	-	1 060	-	-	1 060
-	-	-	-	-	229	-	-	229
1 747	**344**	**142**	**333**	**-**	**8 971**	**35**	**-**	**9 007**
1 064	318	n/a	243	-	7 636	24	-	7 660
5	7	n/a	36	-	163	-	-	163
12	-	n/a	-	-	926	-	-	926
-	-	n/a	-	-	40	-	-	40
1 082	**325**	**n/a**	**279**	**-**	**8 766**	**24**	**-**	**8 789**
1 036	339	n/a	133	-	7 102	30	-	7 132
9	23	n/a	180	-	444	-	-	444
20	0	n/a	0	-	969	-	-	969
-	-	n/a	-	-	241	-	-	241
1 065	**362**	**n/a**	**313**	**-**	**8 757**	**30**	**-**	**8 787**

1.7 Actifs sectoriels

(en millions d'euros)	France[1]	Europe			
		Espagne[1]	*Autres pays d'Europe*	*Elimina-tions Europe*	Total
31 décembre 2022					
Ecarts d'acquisition	13 176	*2 734*	*1 852*	-	4 586
Autres immobilisations incorporelles	4 331	*1 994*	*2 287*	-	4 280
Immobilisations corporelles	16 906	*3 640*	*4 239*	-	7 879
Droits d'utilisation	1 946	*1 035*	*1 023*	-	2 058
Titres mis en équivalence	1 070	-	*313*	-	313
Eléments de l'actif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-	-
Autres	9	*12*	*43*	-	55
Total de l'actif non courant	**37 438**	***9 415***	***9 755***	**-**	**19 171**
Stocks	429	*73*	*187*	-	260
Créances clients	2 055	*601*	*1 176*	*(1)*	1 776
Autres actifs de contrats clients	371	*174*	*425*	-	600
Charges constatées d'avance	41	*373*	*61*	-	434
Eléments de l'actif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-	-
Autres	789	*77*	*215*	-	292
Total de l'actif courant	**3 685**	***1 298***	***2 064***	***(1)***	**3 361**
Total de l'actif	**41 123**	***10 714***	***11 819***	***(1)***	**22 532**
31 décembre 2021					
Ecarts d'acquisition	14 364	*3 170*	*2 910*	-	6 079
Autres immobilisations incorporelles	4 543	*2 259*	*1 727*	-	3 985
Immobilisations corporelles	16 975	*3 834*	*3 967*	-	7 801
Droits d'utilisation	2 014	*1 093*	*1 104*	-	2 197
Titres mis en équivalence	1 061	-	*303*	-	303
Eléments de l'actif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-	-
Autres	9	*16*	*15*	-	31
Total de l'actif non courant	**38 966**	***10 372***	***10 025***	**-**	**20 396**
Stocks	438	*61*	*176*	-	237
Créances clients	2 125	*643*	*1 147*	*1*	1 791
Autres actifs de contrats clients	379	*176*	*407*	-	583
Charges constatées d'avance	35	*417*	*69*	-	486
Eléments de l'actif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-	-
Autres	737	*72*	*183*	-	255
Total de l'actif courant	**3 713**	***1 368***	***1 982***	***1***	**3 351**
Total de l'actif	**42 679**	***11 740***	***12 007***	***1***	**23 747**
31 décembre 2020					
Ecarts d'acquisition	14 364	*6 872*	*2 640*	-	9 512
Autres immobilisations incorporelles	4 957	*1 852*	*1 795*	-	3 647
Immobilisations corporelles	16 038	*3 750*	*3 903*	-	7 653
Droit d'utilisation	1 523	*1 129*	*1 052*	-	2 181
Titres mis en équivalence	9	-	*5*	-	5
Eléments de l'actif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-	-
Autres	9	*17*	*25*	-	42
Total de l'actif non courant	**36 900**	***13 619***	***9 421***	**-**	**23 040**
Stocks	361	*57*	*162*	-	219
Créances clients	1 975	*645*	*1 046*	*(0)*	1 691
Autres actifs de contrats clients	386	*154*	*367*	-	521
Charges constatées d'avance	53	*492*	*51*	-	542
Eléments de l'actif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-	-
Autres	803	*117*	*79*	-	197
Total de l'actif courant	**3 578**	***1 465***	***1 705***	***(0)***	**3 170**
Total de l'actif	**40 477**	***15 085***	***11 126***	***(0)***	**26 210**

(1) En 2021 et 2020, les données relatives à Totem sont intégrées dans les segments France, Espagne, et Opérateurs Internationaux et Services Partagés (voir note 1.1).

(2) Dont immobilisations incorporelles et corporelles rattachées à la zone géographique France pour 748 millions d'euros en 2022.
(3) Dont immobilisations incorporelles et corporelles rattachées à la zone géographique France pour 526 millions d'euros en 2022, 564 millions d'euros en 2021 et 573 millions d'euros en 2020.
(4) Dont immobilisations incorporelles et corporelles rattachées à la zone géographique France pour 1 746 millions d'euros en 2022, 1 687 millions d'euros en 2021 et 1 731 millions d'euros en 2020. Les immobilisations incorporelles incluent également la marque Orange pour 3 133 millions d'euros.

Afrique et Moyen-Orient	Entreprises	Totem[1][2]	Opérateurs internationaux et Services partagés[1]	Eliminations activités télécoms et non alloués	Total activités télécoms	Services Financiers Mobiles	Eliminations activités télécoms / services financiers mobiles	Comptes consolidés Orange
1 420	2 289	1 624	18	-	23 113	-	-	23 113
1 956	577[3]	6	3 741[4]	-	14 892	54	-	14 946
4 315	417[3]	943	1 169[4]	-	31 630	10	-	31 640
819	438	649	2 002	-	7 912	23	-	7 936
89	3	-	12	(0)	1 486	-	-	1 486
-	-	-	-	1 390	1 390	-	-	1 390
27	36	4	21	1 430	1 583	781[5]	(27)	2 337
8 626	**3 761**	**3 226**	**6 964**	**2 820**	**82 005**	**869**	**(27)**	**82 847**
127	91	-	141	-	1 048	0	-	1 048
954	1 339	272	1 042	(1 200)	6 237	130	(62)	6 305
11	588	-	-	-	1 570	-	-	1 570
178	125	19	61	(28)	830	22	(0)	851
-	-	-	-	10 451	10 451	-	-	10 451
1 720	278	13	424	150	3 666	2 931[6]	(18)	6 579
2 991	**2 421**	**304**	**1 668**	**9 373**	**23 801**	**3 083**	**(81)**	**26 803**
11 616	**6 182**	**3 530**	**8 631**	**12 192**	**105 807**	**3 951**	**(108)**	**109 650**
1 465	2 237	n/a	18	-	24 163	28	-	24 192
1 974	622[3]	n/a	3 728[4]	-	14 852	88	-	14 940
4 113	466[3]	n/a	1 125[4]	(0)	30 479	5	-	30 484
918	478	n/a	2 074	-	7 681	21	-	7 702
67	2	n/a	6	(0)	1 440	-	-	1 440
-	-	n/a	-	709	709	-	-	709
32	43	n/a	39	1 725	1 878	919[5]	(27)	2 769
8 569	**3 848**	**n/a**	**6 990**	**2 433**	**81 202**	**1 062**	**(27)**	**82 236**
93	70	n/a	114	(0)	951	0	-	952
833	1 162	n/a	904	(774)	6 040	91	(103)	6 029
13	485	n/a	-	-	1 460	-	-	1 460
200	95	n/a	53	(30)	839	14	(1)	851
-	-	n/a	-	10 462	10 462	-	-	10 462
1 484	214	n/a	389	163	3 241	2 848[6]	(9)	6 080
2 623	**2 026**	**n/a**	**1 460**	**9 821**	**22 994**	**2 953**	**(113)**	**25 834**
11 192	**5 873**	**n/a**	**8 450**	**12 255**	**104 196**	**4 015**	**(140)**	**108 071**
1 443	2 225	n/a	18	-	27 561	35	-	27 596
2 046	640[3]	n/a	3 753[4]	-	15 042	93	-	15 135
3 751	488[3]	n/a	1 139[4]	-	29 069	6	-	29 075
921	456	n/a	1 898	-	6 979	30	-	7 009
70	2	n/a	12	0	98	-	-	98
-	-	n/a	-	774	774	-	-	774
26	31	n/a	20	1 576	1 704	1 219[5]	(27)	2 896
8 257	**3 840**	**n/a**	**6 840**	**2 350**	**81 226**	**1 383**	**(27)**	**82 582**
77	57	n/a	100	-	814	-	-	814
769	1 081	n/a	890	(761)	5 645	30	(55)	5 620
13	317	n/a	-	-	1 236	-	-	1 236
131	77	n/a	66	(28)	841	9	(1)	850
-	-	n/a	-	11 260	11 260	-	-	11 260
1 196	200	n/a	386	155	2 937	2 381[6]	(4)	5 313
2 185	**1 733**	**n/a**	**1 442**	**10 627**	**22 734**	**2 421**	**(61)**	**25 094**
10 442	**5 573**	**n/a**	**8 282**	**12 977**	**103 961**	**3 804**	**(88)**	**107 676**

(5) Dont 772 millions d'euros d'actifs financiers non courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles en 2022, 900 millions d'euros en 2021 et 1 210 millions d'euros en 2020 (voir note 17.1.1).
(6) Dont 2 747 millions d'euros d'actifs financiers courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles en 2022 (incluant 519 millions d'euros relatifs aux créances cédées par Orange Espagne), 2 385 millions d'euros en 2021 et 2 077 millions d'euros en 2020.

1.8 Passifs sectoriels

(en millions d'euros)	France[1]	Europe			
		Espagne[1]	*Autres pays d'Europe*	*Elimina-tions Europe*	Total
31 décembre 2022					
Capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes locatives non courantes	1 740	*961*	*870*	-	1 831
Dettes fournisseurs d'immobilisations non courantes	468	*429*	*396*	-	825
Avantages du personnel non courants	1 522	*5*	*18*	-	23
Eléments du passif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-	-
Autres	347	*13*	*247*	-	259
Total des passifs non courants	**4 076**	***1 408***	***1 531***	**-**	**2 939**
Dettes locatives courantes	214	*178*	*194*	-	373
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	1 383	*451*	*460*	-	911
Dettes fournisseurs sur autres biens et services	2 924	*868*	*971*	*(1)*	1 839
Passifs de contrats clients	830	*228*	*513*	-	740
Avantages du personnel courants	1 243	*56*	*125*	-	181
Produits constatés d'avance	-	*67*	*20*	-	86
Eléments du passif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-	-
Autres	763	*143*	*269*	-	412
Total des passifs courants	**7 357**	***1 992***	***2 552***	***(1)***	**4 542**
Total du passif et des capitaux propres	**11 433**	***3 399***	***4 083***	***(1)***	**7 481**
31 décembre 2021					
Capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes locatives non courantes	1 668	*1 015*	*941*	-	1 956
Dettes fournisseurs d'immobilisations non courantes	639	*462*	*165*	-	627
Avantages du personnel non courants	1 643	*5*	*21*	-	26
Eléments du passif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-	-
Autres	578	*57*	*327*	-	385
Total des passifs non courants	**4 528**	***1 539***	***1 454***	**-**	**2 993**
Dettes locatives courantes	312	*193*	*198*	-	391
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	1 402	*551*	*450*	-	1 001
Dettes fournisseurs sur autres biens et services	2 804	*782*	*992*	*1*	1 774
Passifs de contrats clients	942	*182*	*518*	-	700
Avantages du personnel courants	1 210	*43*	*111*	-	154
Produits constatés d'avance	-	*84*	*20*	-	104
Eléments du passif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-	-
Autres	795	*218*	*266*	-	485
Total des passifs courants	**7 465**	***2 053***	***2 555***	***1***	**4 609**
Total du passif et des capitaux propres	**11 993**	***3 592***	***4 009***	***1***	**7 602**
31 décembre 2020					
Capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes locatives non courantes	1 238	*977*	*904*	-	1 881
Dettes fournisseurs d'immobilisations non courantes	613	*339*	*186*	-	525
Avantages du personnel non courants	1 007	*9*	*15*	-	23
Eléments du passif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-	-
Autres	583	*65*	*302*	-	367
Total des passifs non courants	**3 442**	***1 389***	***1 407***	**-**	**2 796**
Dettes locatives courantes	240	*277*	*186*	-	463
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	1 564	*655*	*413*	-	1 068
Dettes fournisseurs sur autres biens et services	2 646	*987*	*880*	*(0)*	1 867
Passifs de contrats clients	940	*103*	*303*	-	405
Avantages du personnel courants	1 166	*38*	*101*	-	138
Produits constatés d'avance	2	*114*	*5*	-	119
Eléments du passif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-	-
Autres	670	*131*	*242*	-	373
Total des passifs courants	**7 229**	***2 304***	***2 129***	***(0)***	**4 432**
Total du passif et des capitaux propres	**10 670**	***3 692***	***3 536***	***(0)***	**7 229**

(1) En 2021 et 2020, les données relatives à Totem sont intégrées dans les segments France, Espagne et Opérateurs Internationaux et Services Partagés (voir note 1.1).

(2) Dont 171 millions d'euros de passifs financiers non courants en 2022, 86 millions d'euros en 2021 et 102 millions d'euros en 2020.

(3) Dont 3 034 millions d'euros de passifs financiers courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles en 2022, 3 161 millions d'euros en 2021 et 3 128 millions d'euros en 2020 (voir note 17.1.2).

Afrique et Moyen-Orient	Entreprises	Totem[1]	Opérateurs interna-tionaux et Services partagés[1]	Eliminations activités télécoms et non alloués	Total activités télécoms	Services Financiers Mobiles	Eliminations activités télécoms / services financiers mobiles	Comptes consolidés Orange
-	**-**	**-**	**-**	**35 589**	**35 589**	**(633)**	**-**	**34 956**
691	320	476	1 820	-	6 879	23	-	6 901
188	-	-	-	-	1 480	-	-	1 480
89	242	2	682	0	2 560	7	-	2 567
-	-	-	-	32 265	32 265	-	-	32 265
96	16	115	43	1 235	2 112	172[2]	(27)	2 257
1 064	**579**	**593**	**2 545**	**33 500**	**45 296**	**202**	**(27)**	**45 471**
209	134	142	433	-	1 504	4	-	1 509
589	68	9	134	(0)	3 094	6	-	3 101
1 307	909	256	942	(1 200)	6 976	153	(62)	7 067
93	750	9	184	(27)	2 580	-	(0)	2 579
88	455	6	421	-	2 394	24	-	2 418
40	8	-	10	(0)	145	5	(0)	149
-	-	-	-	4 759	4 759	-	(6)	4 753
2 031	311	11	572	(630)	3 470	4 190[3]	(12)	7 647
4 358	**2 636**	**432**	**2 696**	**2 901**	**24 922**	**4 382**	**(81)**	**29 223**
5 422	**3 215**	**1 026**	**5 240**	**71 989**	**105 807**	**3 951**	**(108)**	**109 650**
-	**-**	**n/a**	**-**	**35 806**	**35 806**	**(445)**	**-**	**35 361**
805	378	n/a	1 863	-	6 669	27	-	6 696
104	-	n/a	-	-	1 370	-	-	1 370
80	277	n/a	760	(0)	2 787	11	-	2 798
-	-	n/a	-	32 083	32 083	-	-	32 083
74	20	n/a	52	1 312	2 421	93[2]	(27)	2 487
1 063	**676**	**n/a**	**2 675**	**33 395**	**45 330**	**131**	**(27)**	**45 434**
181	106	n/a	375	-	1 364	4	-	1 369
543	58	n/a	107	(0)	3 110	1	-	3 111
1 139	771	n/a	969	(774)	6 684	157	(103)	6 738
130	599	n/a	170	(28)	2 513	-	(1)	2 512
82	446	n/a	395	(0)	2 289	27	-	2 316
31	35	n/a	9	(2)	176	3	(0)	180
-	-	n/a	-	3 549	3 549	-	(4)	3 545
1 833	278	n/a	570	(587)	3 374	4 136[3]	(5)	7 505
3 939	**2 294**	**n/a**	**2 595**	**2 158**	**23 060**	**4 329**	**(113)**	**27 276**
5 002	**2 970**	**n/a**	**5 270**	**71 360**	**104 196**	**4 015**	**(140)**	**108 071**
-	**-**	**n/a**	**-**	**37 413**	**37 413**	**(213)**	**-**	**37 200**
825	346	n/a	1 553	-	5 843	31	-	5 875
153	-	n/a	-	-	1 291	-	-	1 291
72	216	n/a	656	0	1 975	8	-	1 984
-	-	n/a	-	30 858	30 858	-	-	30 858
69	39	n/a	44	990	2 092	110[2]	(27)	2 175
1 119	**602**	**n/a**	**2 253**	**31 847**	**42 059**	**150**	**(27)**	**42 182**
141	118	n/a	529	-	1 491	5	-	1 496
523	60	n/a	135	(1)	3 349	-	-	3 349
1 066	745	n/a	848	(761)	6 411	120	(55)	6 475
126	422	n/a	119	(27)	1 985	-	(1)	1 984
72	415	n/a	374	(0)	2 166	27	-	2 192
36	1	n/a	6	(0)	165	-	-	165
-	-	n/a	-	5 207	5 207	-	(2)	5 205
1 435	257	n/a	900	80	3 714	3 715[3]	(2)	7 427
3 398	**2 019**	**n/a**	**2 911**	**4 498**	**24 488**	**3 867**	**(61)**	**28 294**
4 517	**2 622**	**n/a**	**5 165**	**73 757**	**103 960**	**3 804**	**(88)**	**107 676**

1.9 Tableau simplifié des flux de trésorerie des activités des télécoms et des activités des Services Financiers Mobiles

(en millions d'euros)	2022			
	Activités télécoms	Services Financiers Mobiles	Eliminations activités télécoms / services financiers mobiles	Comptes consolidés Orange
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 810	(194)	(0)	2 617
Eléments non monétaires et reclassements de présentation	13 283	14	1	13 298
Variation du besoin en fonds de roulement et activités bancaires opérationnelles				
Diminution (augmentation) des stocks bruts	(108)	(0)	-	(108)
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	(209)	(39)	(41)	(289)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs sur autres biens et services	260	(4)	41	297
Variation des actifs et passifs de contrats clients	(26)	-	1	(26)
Variation des autres éléments d'actif et de passif	(201)	(465)	-	(666)
Autres décaissements nets				
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	(1 907)	1	-	(1 906)
Dividendes encaissés	13	-	-	13
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	(962) [1]	0	(1)	(963)
Impôts sur les sociétés décaissés	(1 033)	(0)	-	(1 033)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (a)	**11 921** [2]	**(686)**	**-**	**11 235**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles [3]	(8 251)	(31)	-	(8 282)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(8 742)	(35)	-	(8 777)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	165	5	-	170
Avances sur subventions d'investissement	1	-	-	1
Cessions des actifs corporels et incorporels	324	-	-	324
Investissements dans les sociétés contrôlées nets de la trésorerie acquise	(57)	(0)	-	(58)
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	(10)	-	-	(10)
Acquisitions de titres de participation évalués à la juste valeur	(34)	-	-	(34)
Cessions de titres de participation nets de la trésorerie cédée	12	-	-	12
Cessions de titres de participation évalués à la juste valeur	5	-	-	5
Autres diminutions (augmentations) des placements et autres actifs financiers	(2 289)	206	2	(2 081)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement (b)	**(10 625)**	**175**	**2**	**(10 448)**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Flux des activités opérationnelles de financement				
Emissions d'emprunts moyen et long terme	1 809	-	-	1 809
Remboursements d'emprunts moyen et long terme	(1 088) [4]	-	-	(1 088)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	(367)	(32)	(2)	(400)
Variation nette des dépôts de *cash collateral*	673	99	-	771
Effet change des dérivés net	(91)	-	-	(91)
Autres flux				
Remboursements des dettes locatives	(1 514)	(4)	-	(1 519)
Emissions (rachats) et autres frais sur titres subordonnés	(451)	-	-	(451)
Coupons sur titres subordonnés	(213)	-	-	(213)
Cessions (rachats) d'actions propres	14	-	-	14
Variations de capital - participations ne donnant pas le contrôle	0	0	-	0
Variations de capital - activités Télécoms / Services Financiers Mobiles [6]	(173)	173	-	-
Variations des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	(11)	-	-	(11)
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	(1 861)	-	-	(1 861)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(304)	-	-	(304)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (c)	**(3 577)**	**236**	**(2)**	**(3 343)**
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	**8 188**	**433**	**-**	**8 621**
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités (a) + (b) + (c)	(2 281)	(275)	-	(2 556)
Dont incidence des variations des taux de change et autres impacts non monétaires	(61)	-	-	(61)
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	**5 846**	**158**	**-**	**6 004**

(en millions d'euros)	2021			
	Activités télécoms	Services Financiers Mobiles	Eliminations activités télécoms / services financiers mobiles	Comptes consolidés Orange
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net de l'ensemble consolidé	958	(181)	0	778
Eléments non monétaires et reclassements de présentation	14 504	86	1	14 592
Variation du besoin en fonds de roulement et activités bancaires opérationnelles				
Diminution (augmentation) des stocks bruts	(126)	(0)	-	(126)
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	37	(21)	47	64
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs sur autres biens et services	47	37	(47)	36
Variation des actifs et passifs de contrats clients	140	-	0	140
Variation des autres éléments d'actif et de passif	21	(313)	-	(292)
Autres décaissements nets				
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	(1 874)	(6)	-	(1 880)
Dividendes encaissés	12	-	-	12
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	(1 130) [1]	(3)	(1)	(1 134)
Impôts sur les sociétés décaissés	(955)	1	-	(954)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (a)	**11 636** [2]	**(399)**	**-**	**11 236**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles [3]	(8 557)	(23)	-	(8 580)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(8 725)	(24)	-	(8 749)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	(73)	1	-	(72)
Avances sur subventions d'investissement	24	-	-	24
Cessions des actifs corporels et incorporels	217	-	-	217
Investissements dans les sociétés contrôlées nets de la trésorerie acquise	(210)	(1)	-	(211)
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	(3)	-	-	(3)
Acquisitions de titres de participation évalués à la juste valeur	(75)	(0)	-	(76)
Cessions de titres de participation nets de la trésorerie cédée	891	-	-	891
Cessions de titres de participation évalués à la juste valeur	95	-	-	95
Autres diminutions (augmentations) des placements et autres actifs financiers	1 632	274	2	1 908
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement (b)	**(6 227)**	**249**	**2**	**(5 976)**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Flux des activités opérationnelles de financement				
Emissions d'emprunts moyen et long terme	2 523	27	(27)	2 523
Remboursements d'emprunts moyen et long terme	(4 572) [4]	(27)	27	(4 572)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	1 148	(3)	(2)	1 143
Variation nette des dépôts de *cash collateral*	973	15	-	988
Effet change des dérivés net	201	-	-	201
Autres flux				
Remboursements des dettes locatives	(1 621)	(4)	-	(1 625)
Emissions (rachats) et autres frais sur titres subordonnés	(311)	-	-	(311)
Coupons sur titres subordonnés	(238)	-	-	(238)
Cessions (rachats) d'actions propres	(199)	-	-	(199)
Variations de capital - participations ne donnant pas le contrôle	1	4	-	5
Variations de capital - activités Télécoms / Services Financiers Mobiles [6]	(317)	317	-	-
Variations des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	(403)	-	-	(403)
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	(2 127)	-	-	(2 127)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(218)	-	-	(218)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (c)	**(5 160)**	**328**	**(2)**	**(4 834)**
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	**7 891**	**254**	**-**	**8 145**
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités (a) + (b) + (c)	249	177	(0)	427
Dont incidence des variations des taux de change et autres impacts non monétaires	48	2	-	50
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	**8 188**	**433**	**-**	**8 621**

(en millions d'euros)	2020			
	Activités télécoms	Services Financiers Mobiles	Eliminations activités télécoms / services financiers mobiles	Comptes consolidés Orange
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 252	(196)	-	5 055
Eléments non monétaires et reclassements de présentation	10 238	70	1	10 309
Variation du besoin en fonds de roulement et activités bancaires opérationnelles				
Diminution (augmentation) des stocks bruts	72	-	-	72
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	(483)	(28)	23	(488)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs sur autres biens et services	(85)	(14)	(22)	(122)
Variation des actifs et passifs de contrats clients	(40)	-	(1)	(41)
Variation des autres éléments d'actif et de passif	36	(98)	-	(62)
Autres décaissements nets				
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	(1 931)	2	-	(1 929)
Dividendes encaissés	6	-	-	6
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	(1 265) (1)	2	(1)	(1 264)
Contentieux fiscal au titre des exercices 2005-2006	2 246	-	-	2 246
Impôts sur les sociétés décaissés hors effet du contentieux fiscal au titre des exercices 2005-2006	(1 085)	(1)		(1 086)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (a)	**12 961** (2)	**(263)**	**(1)**	**12 697**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles (3)	(7 146)	(30)	-	(7 176)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(8 516)	(30)	-	(8 546)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	958	-	-	958
Avances sur subventions d'investissement	39	-	-	39
Cessions des actifs corporels et incorporels	374	-	-	374
Investissements dans les sociétés contrôlées nets de la trésorerie acquise	(16)	(32)	-	(49)
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	(7)	-	-	(7)
Acquisitions de titres de participation évalués à la juste valeur	(65)	(1)	-	(67)
Cessions de titres de participation nets de la trésorerie cédée	5	14	-	19
Autres diminutions (augmentations) des placements et autres actifs financiers	1 596	121	(2)	1 716
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement (b)	**(5 634)**	**72**	**(2)**	**(5 564)**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Flux des activités opérationnelles de financement				
Emissions d'emprunts moyen et long terme	2 694	-	-	2 694
Remboursements d'emprunts moyen et long terme	(3 476) (4)	-	-	(3 476)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	(299) (5)	(116)	2	(413)
Variation nette des dépôts de *cash collateral*	(749)	1	-	(747)
Effet change des dérivés net	37	-	-	37
Autres flux				
Remboursements des dettes locatives	(1 394)	(4)	-	(1 398)
Emissions (rachats) et autres frais sur titres subordonnés	(12)	-	-	(12)
Coupons sur titres subordonnés	(280)	-	-	(280)
Autres cessions (rachats) d'actions propres	7	-	-	7
Variations de capital - participations ne donnant pas le contrôle	2	-	-	2
Variations de capital - Activités télecoms / Services financiers mobiles (6)	(197)	197	-	-
Variations des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	(3)	-	-	(3)
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	(1 595)	-	-	(1 595)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(225)	(1)	-	(226)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (c)	**(5 490)**	**78**	**2**	**(5 410)**
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	**6 112**	**369**	**-**	**6 481**
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités (a) + (b) + (c)	1 839	(115)	-	1 724
Dont incidence des variations des taux de change et autres impacts non monétaires	(59)	-	-	(59)
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	**7 891**	**254**	**-**	**8 145**

(1) Dont intérêts décaissés sur les dettes locatives pour (141) millions d'euros en 2022, (119) millions d'euros en 2021 et (131) millions d'euros en 2020 et intérêts décaissés des dettes sur actifs financés pour (3) millions d'euros en 2022 et pour (1) million d'euros en 2021 et 2020.

(2) Dont principaux litiges (décaissés)/encaissés pour (20) millions d'euros en 2022, (306) millions d'euros en 2021 et 2 217 millions d'euros en 2020.

(3) Dont licences de télécommunications décaissées pour (981) millions d'euros en 2022, (717) millions d'euros en 2021 et (351) millions d'euros en 2020.

(4) Dont remboursements des dettes sur actifs financés pour (97) millions d'euros en 2022, (80) millions d'euros en 2021 et (60) millions d'euros en 2020.
(5) Dont remboursement en 2020 de titres subordonnés reclassés en 2019 en emprunts à court terme pour (500) millions d'euros.
(6) Dont capital d'Orange Bank souscrit par le groupe Orange pour 150 millions d'euros en 2022, 300 millions d'euros en 2021 et 197 millions d'euros en 2020.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le flux net de trésorerie généré par les activités télécoms tel que présenté dans le tableau simplifié des flux de trésorerie et le cash-flow organique des activités télécoms.

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Flux net de trésorerie généré par l'activité (activités télécoms)	**11 921**	**11 636**	**12 961**
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles	(8 251)	(8 557)	(7 146)
Remboursements des dettes locatives	(1 514)	(1 621)	(1 394)
Remboursements des dettes sur actifs financés	(97)	(80)	(60)
Neutralisation des licences de télécommunications décaissées	981	717	351
Neutralisation des principaux litiges décaissés ou encaissés (1)	20	306	(2 217)
Cash-flow organique des activités télécoms	**3 058**	**2 401**	**2 494**

(1) En 2020, inclut le produit d'impôt reçu de 2 246 millions d'euros relatif au contentieux fiscal au titre des exercices 2005-2006.

1.10 Définition des secteurs opérationnels et des indicateurs de performance

Principes comptables

Information sectorielle

Les décisions sur l'allocation des ressources et l'appréciation de la performance d'Orange (ci-après dénommé "le Groupe") sont prises par la directrice générale (principal décideur opérationnel) au niveau des secteurs opérationnels, principalement constitués par les implantations géographiques.

Ainsi, les secteurs opérationnels sont :

- la France (hors Entreprises) ;
- l'Espagne et chacun des Autres pays d'Europe (incluant les secteurs opérationnels Pologne, Belgique et Luxembourg et chacun des pays d'Europe centrale).L'agrégat Europe présente ainsi l'ensemble des secteurs opérationnels de cette zone ;
- le sous-groupe Sonatel (regroupant Sonatel au Sénégal, Orange Mali, Orange Bissau, Orange en Guinée et Orange en Sierra Leone), le sous-groupe Côte d'Ivoire (regroupant les entités Orange Côte d'Ivoire, Orange au Burkina Faso et Orange au Libéria) et chacun des autres pays d'Afrique et du Moyen-Orient. L'agrégat Afrique et Moyen-Orient présente ainsi l'ensemble des secteurs opérationnels de cette zone ;
- Entreprises, qui regroupent les solutions et services de communication ainsi que les services d'intégration et technologies de l'information dédiés aux entreprises en France et dans le monde (dont les activités de cybersécurité) ;
- Totem, qui regroupe les activités de la *TowerCo* européenne qui exploite un portefeuille de tours composés d'environ 27 000 sites en France et en Espagne ;
- les activités d'Opérateurs Internationaux et Services Partagés (OI&SP) qui comprennent certaines ressources, principalement en matière de réseaux, de systèmes d'information, de recherche et développement et d'autres activités Groupe communes ainsi que la marque Orange ;
- Services Financiers Mobiles, qui comprend notamment l'entité Orange Bank.

L'utilisation des ressources partagées, fournies principalement par OI&SP, est prise en compte dans les résultats sectoriels sur la base, soit des relations contractuelles existantes entre entités juridiques, soit de références externes, soit d'une réallocation des coûts. La fourniture des ressources partagées est présentée en autres produits du secteur prestataire et l'utilisation de ces ressources est présentée parmi les charges du secteur utilisateur. Le coût des ressources partagées peut être affecté par les évolutions des relations contractuelles ou de l'organisation et se répercuter sur les résultats sectoriels présentés sur les différents exercices.

Indicateurs de performance opérationnelle

L'EBITDAaL et les eCAPEX sont les indicateurs de performance opérationnelle clés utilisés par le Groupe pour :

- piloter et évaluer ses résultats opérationnels et sectoriels ; et
- mettre en œuvre sa stratégie d'investissements et d'allocation des ressources.

Les dirigeants du Groupe considèrent que la présentation de ces indicateurs est pertinente puisqu'elle fournit aux lecteurs des comptes les indicateurs de pilotage utilisés en interne.

L'EBITDAaL correspond au résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, effets liés aux prises de contrôle, pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, résultat des entités mises en équivalence et après effets liés aux intérêts sur dettes locatives et sur dettes liées aux actifs financés, ajusté des éléments suivants :

- effets des principaux litiges ;
- charges spécifiques de personnel ;

- revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités ;
- coûts des programmes de restructuration ;
- coûts d'acquisition et d'intégration ;
- autres éléments spécifiques le cas échéant.

Cet indicateur de mesure permet d'isoler les effets de certains facteurs spécifiques, indépendamment de leur récurrence ou de leur nature de produits ou charges, lorsqu'ils sont liés :

- aux principaux litiges : les charges relatives aux principaux litiges correspondent à la réappréciation du risque sur différents contentieux. Les procédures associées résultent de la décision d'un tiers (autorité de régulation, justice, etc.) et surviennent sur une période décalée par rapport aux activités à la source du litige. Les coûts sont par nature difficilement prévisibles dans leur fondement, dans leur montant et leur période de survenance ;
- à des charges spécifiques de personnel : indépendamment des plans de départ inclus en coûts des programmes de restructuration, certains programmes d'aménagement du temps de travail des salariés affectent négativement la période où ils sont signés et mis en œuvre. Les charges spécifiques de personnel reflètent également l'effet des changements d'hypothèses et des effets d'expérience des différents accords Temps Partiel Senior en France ;
- à la revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités : le Groupe conduit en permanence une revue de son portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités. Dans ce cadre, des décisions de sorties ou cessions sont mises en œuvre et, par nature, affectent ponctuellement la période où elles interviennent ;
- aux coûts des programmes de restructuration : l'adaptation des activités du Groupe à l'évolution de l'environnement peut générer des coûts liés à l'arrêt ou la transformation majeure d'une activité. Ces coûts, liés à l'arrêt ou la transformation majeure d'une activité, sont principalement composés des plans de départs salariés, des ruptures de contrat et de coûts au titre de contrats devenus onéreux ;
- aux coûts d'acquisition et d'intégration : le Groupe encourt des coûts directement liés aux acquisitions d'entités et à leur intégration dans les mois qui suivent leur acquisition. Il s'agit notamment d'honoraires, de coûts d'enregistrement et de compléments de prix ;
- le cas échéant, à d'autres éléments spécifiques systématiquement précisés, qu'il s'agisse de produits ou de charges.

L'EBITDAaL ne constitue pas un indicateur financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.

Les eCAPEX correspondent à l'acquisition d'actifs incorporels et corporels hors licences de télécommunication et hors investissements d'actifs financés, diminuée du prix de cession des actifs immobilisés. Ils sont un indicateur utilisé en interne pour l'allocation des ressources. Les eCAPEX ne constituent pas un indicateur financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises.

Le Groupe utilise le cash-flow organique des activités télécoms comme indicateur de mesure de la performance des activités télécoms prises dans leur ensemble. Le cash-flow organique des activités télécoms correspond au flux net de trésorerie généré par les activités télécoms diminué (i) des remboursements des dettes locatives et des dettes sur actifs financés (ii) des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, nettes de la variation des dettes de fournisseurs d'immobilisations, (iii) hors licences de télécommunications décaissées et hors effet des principaux litiges décaissés et encaissés. Le cash-flow organique ne constitue pas un indicateur financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes.

Actifs et passifs

Les actifs et passifs d'exploitation inter-secteurs sont présentés dans chaque secteur.

Les actifs et passifs non alloués des secteurs des activités télécoms comprennent essentiellement l'endettement financier externe, les disponibilités et quasi-disponibilités externes, les actifs et passifs d'impôt courant et différé ainsi que les capitaux propres. Les éléments d'endettement financier et les placements financiers entre ces secteurs sont présentés en éléments non alloués.

Pour les Services Financiers Mobiles, la ligne "autres" comprend les actifs et passifs listés ci-dessus ainsi que les prêts et créances et les dettes liées aux opérations des Services Financiers Mobiles.

Les autres principes comptables sont présentés au sein de chaque note à laquelle ils font référence.

Note 2 Description de l'activité et base de préparation des états financiers consolidés

2.1 Description de l'activité

Orange offre à ses clients particuliers, entreprises et autres opérateurs de télécommunications, une gamme étendue de services de connectivité couvrant les communications fixes et mobiles et la transmission de données ainsi que d'autres services à valeur ajoutée

comme les services financiers mobiles. En complément de son métier de fournisseur de connectivité, le Groupe fournit des services aux entreprises principalement dans les domaines des solutions de travail digitales, de sécurité et d'amélioration des processus métiers.

Les activités d'opérateur de télécommunications sont soumises à licences et à régulations sectorielles, de même les activités de services financiers mobiles ont leur propre réglementation.

2.2 Base de préparation des informations financières

Les états financiers consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration lors de sa séance du 15 février 2023 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 23 mai 2023.

Les comptes consolidés au titre de l'exercice 2022 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et présentés avec, en comparatif, les exercices 2021 et 2020 établis selon le même référentiel.

Les données sont présentées sur la base de données en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Sur les périodes présentées, les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), à l'exception des textes en cours d'adoption, ce qui est sans effet sur les comptes du Groupe. Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

Les principes retenus pour l'établissement des informations financières 2022 résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne d'application obligatoire au 31 décembre 2022 ;
- des options ouvertes en matière de date et modalités de première application (voir ci-après en 2.3) ;
- des options de comptabilisation et d'évaluation ouvertes par les normes IFRS :

Norme		Option retenue
IAS 1	Charges de désactualisation des passifs opérationnels (avantages au personnel, passifs environnementaux et licences)	Présentation en charges financières
IAS 2	Stocks	Evaluation des stocks selon le coût unitaire moyen pondéré
IAS 7	Intérêts versés et dividendes reçus	Classement en flux net de trésorerie généré par l'activité
IAS 16	Immobilisations corporelles	Evaluation au coût historique amorti
IAS 38	Immobilisations incorporelles	Evaluation au coût historique amorti
IFRS 3	Participations ne donnant pas le contrôle	A la date d'acquisition, évaluation à la juste valeur ou à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise

- des positions comptables retenues par le Groupe en vertu des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8 :

Objet	Note
Présentation des états financiers consolidés	États de synthèse et informations sectorielles
Impôts et taxes d'exploitation	10.1
Impôts sur les sociétés	10.2
Participations ne donnant pas le contrôle : engagement d'achat de participations ne donnant pas le contrôle et transactions entre actionnaires d'entité contrôlée	3 et 15.6

En l'absence d'une norme ou interprétation applicable à une transaction spécifique ou un événement, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables permettant d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ; et
- soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

2.3 Nouvelles normes et interprétations appliquées au 1er janvier 2022

Ne sont décrits ci-après que les amendements de normes applicables au Groupe et dont la date d'entrée en vigueur est le 1er janvier 2022.

2.3.1 Amendement IAS 16 : Produits générés avant l'utilisation prévue d'une immobilisation

L'amendement précise qu'une entité n'est pas autorisée à comptabiliser les revenus de la vente d'éléments manufacturés en diminution du coût de l'immobilisation pendant la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Ces produits de la vente sont à comptabiliser au compte de résultat. Cet amendement est appliqué par le Groupe depuis le 1er janvier 2022 et est sans effet significatif sur les comptes consolidés d'Orange.

2.3.2 Amendement IAS 37 : Contrat déficitaire – Coûts d'exécution du contrat

Les précisions apportées par l'amendement concernent les coûts marginaux d'exécution d'un contrat onéreux à prendre en compte dans le montant de la provision, à savoir les coûts de main d'œuvre directe et des matières ainsi que l'allocation d'autres coûts directement liés au contrat comme par exemple la charge d'amortissement relative à une immobilisation utilisée pour l'exécution du contrat. Le Groupe applique cet amendement depuis le 1er janvier 2022 et n'a pas identifié d'impacts significatifs lors de la mise en œuvre de cet amendement.

2.3.3 Décision de l'IFRS IC sur les coûts d'implémentation d'un accord de cloud computing – IAS 38

L'IFRS IC a précisé les cas de capitalisation en immobilisation incorporelle des coûts de configuration et d'adaptation d'un logiciel acquis en mode SaaS (*"Software as a Service"*). Selon cette décision, seules les prestations aboutissant à la création d'un code supplémentaire contrôlé par le client pourraient être capitalisées. Les autres prestations seraient à comptabiliser en charges de la période ou en charges constatées d'avance. Le mode de comptabilisation en charges des coûts d'implémentation des contrats en mode SaaS du Groupe sont conformes aux dispositions comptables rappelées par l'IFRS IC dans sa décision.

2.3.4 Améliorations annuelles des IFRS : cycle 2018-2020

Le cycle d'améliorations annuelles des IFRS 2018-2020 a conduit le Board de l'IASB à apporter des amendements mineurs ou des précisions aux normes :

- IFRS 1, Première application des IFRS
- IFRS 9, Instruments financiers
- IFRS 16, Contrats de location
- IAS 41, Agriculture.

Les évolutions apportées aux normes ci-dessus sont sans impact sur les comptes consolidés du groupe Orange car elles sont, soit inapplicables au Groupe soit précisent des traitements comptables déjà appliqués par le Groupe.

2.4 Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2022 et non appliqués par anticipation

2.4.1 Amendement IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

L'amendement de la norme clarifie les exigences actuelles de la norme IAS 1 sur le classement des passifs au bilan des entités. Cet amendement ne devrait pas avoir d'effet significatif dans l'état de la situation financière du Groupe. Cependant, la mise en œuvre de cet amendement pourrait conduire à reclasser certains passifs de courants à non courants, et inversement. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1er janvier 2024.

2.4.2 Amendement IAS 1 : Informations à fournir sur les méthodes comptables

L'amendement de la norme indique qu'une entité doit désormais fournir des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que sur les principales méthodes comptables. Cet amendement ne devrait faire évoluer que de façon marginale les informations fournies par le Groupe dans ses annexes aux comptes consolidés. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1er janvier 2023.

2.4.3 Amendement IAS 8 : Définition des estimations comptables

L'amendement de la norme a revu la définition des estimations comptables sans en modifier le concept. Cet amendement ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes consolidés du Groupe et faire évoluer que de façon marginale les informations fournies par le Groupe dans ses annexes aux comptes consolidés. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1er janvier 2023.

2.4.4 Amendement IAS 12 : Impôts – Impôts différés relatifs à un actif ou passif acquis via une transaction unique

L'amendement introduit une nouvelle exception à l'exemption de comptabilisation initiale d'impôts différés. Suite à cet amendement, une entité n'applique pas l'exemption de comptabilisation initiale pour les transactions qui donnent lieu à des différences temporelles déductibles.

Selon la législation fiscale applicable, des différences temporelles imposables et déductibles égales peuvent survenir lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable. Par exemple, cela peut survenir lors de la comptabilisation de la dette liée à un contrat de location et du droit d'utilisation correspondant en application d'IFRS 16 à la date de début d'un contrat de location. Les principes comptables du Groupe sont déjà alignés aux propositions de l'amendement. Les dispositions de cet amendement sont applicables à compter du 1er janvier 2023.

2.4.5 IFRS 17 et amendements IFRS 9 : Contrats d'assurance

Le Groupe n'est pas soumis aux dispositions de la nouvelle norme IFRS 17 traitant des modalités de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance. L'amendement IFRS 9 propose des dispositions afin de pouvoir fournir une information comparative aux sociétés appliquant pour la première fois la norme IFRS 17. La date d'entrée en vigueur de cette norme et de l'amendement d'IFRS est le 1er janvier 2023.

2.4.6 Amendement IFRS 16 : Contrats de location – Dette de location issue d'une cession-bail

L'amendement introduit une nouveauté conceptuelle imposant de prendre en compte les loyers variables lors de la détermination de la dette locative issue d'une transaction de cession-bail. Les évolutions ultérieures des loyers variables ne conduiront pas à comptabiliser de gain ou de perte sur le droit d'usage, les évolutions n'impactant que la dette locative et le compte de résultat pour la différence entre la réduction de dette locative et les loyers réels à décaisser. Le nombre de transactions aboutissant à une cession-bail reste limité dans le Groupe et généralement ne comprend pas de quote-part de loyer variable significative. Le Groupe finalise ses analyses avant de confirmer que la mise en œuvre de cet amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière. Les dispositions de cet amendement sont applicables à compter du 1er janvier 2024.

2.5 Principes comptables, recours au jugement et à des estimations

Les principes comptables sont présentés au sein de chaque note à laquelle ils font référence. En synthèse :

Note	Thème	Principes comptables	Jugements et estimations (1)
1	Informations sectorielles	X	
3	Variations de périmètre, prises de contrôle (regroupements d'entreprises), transfert interne de titres consolidés, actifs détenus en vue de la vente	X	X
4.1	Chiffre d'affaires	X	X
4.3	Créances clients	X	X
4.4	Actifs nets et passifs de contrats clients, coûts d'obtention et d'exécution des contrats, obligations de prestations non remplies	X	X
4.5	Consortiums câbles sous-marins, Orange Money	X	
5.1	Frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques	X	
5.2	Litiges, coûts d'acquisition et d'intégration	X	X
5.3	Coûts des restructurations	X	X
5.4	Stocks d'équipements et droits de diffusion	X	
5.6	Dettes fournisseurs sur autres biens et services	X	X
6.2	Avantages du personnel	X	X
6.3	Rémunérations du personnel en actions	X	
7	Ecarts d'acquisition, pertes de valeur des écarts d'acquisition	X	X
8.2	Dotations aux amortissements	X	
8.3	Pertes de valeur des immobilisations	X	X
8.4	Autres immobilisations incorporelles	X	X
8.5	Immobilisations corporelles	X	X
8.6	Dettes fournisseurs d'immobilisations	X	X
8.7	Provisions pour démantèlement	X	X
9	Contrats de location	X	X
9.1	Droits d'utilisation	X	
9.2	Dettes locatives	X	X
10.1	Impôts et taxes d'exploitation	X	X
10.2	Impôts sur les sociétés	X	X
11	Titres mis en équivalence, pertes de valeur des titres mis en équivalence	X	X
12	Transactions avec les parties liées	X	
13.3	Endettement financier net	X	X
13.3	Disponibilités et quasi-disponibilités, emprunts obligataires, emprunts bancaires et auprès d'organismes multilatéraux	X	
13.4	Titres à durée indéterminée remboursables en actions (TDIRA)	X	X
13.7	Actifs financiers (activités télécoms)	X	X
13.8	Instruments dérivés (activités télécoms)	X	
14.9	Juste valeur des actifs et passifs financiers (activités télécoms)	X	X
15.2	Actions propres	X	
15.4	Titres subordonnés, composante capitaux propres des TDIRA	X	X
15.5	Écarts de conversion	X	
15.6	Participations ne donnant pas le contrôle	X	
15.7	Résultat par action	X	
17.1	Eléments des actifs et passifs financiers des Services Financiers Mobiles	X	
17.1.1	Actifs financiers et dépréciation des actifs financiers liés aux opérations d'Orange Bank	X	X
17.2.6	Niveaux de juste valeur des actifs et passifs financiers d'Orange Bank		X
18	Litiges		X
20	Périmètre		X

(1) voir notes 2.5.1 et 2.5.2

2.5.1 Recours au jugement

Outre les options ou positions comptables précédemment mentionnées en 2.2, la direction exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions :

Thème		Nature du jugement comptable
Notes 3 et 20	Contrôle	Exercice du jugement dans certaines situations sur l'existence ou non du contrôle Evaluation permanente de la situation de contrôle qui peut conduire à des évolutions du périmètre de consolidation, par exemple en cas de modification ou d'extinction de pacte d'actionnaires ou de circonstances transformant des droits protectifs en droits participatifs
Note 4	Ventes	Répartition du prix de transaction entre le mobile et le service Identification d'obligations de prestations distinctes ou non
Notes 5, 10 et 18	Achats et autres charges, impôts et litiges	Litiges (y compris contentieux et contrôles fiscaux) : appréciation des mérites techniques des interprétations de la législation et de la qualification des faits et circonstances Contrats fournisseurs onéreux : fait générateur, nature des coûts inévitables
Note 5	Achats et autres charges	Affacturage inversé : distinction entre dettes d'exploitation *versus* dettes financières
Note 8	Immobilisations	Qualification en opérations conjointes des mutualisations de réseaux, sites ou équipements entre opérateurs
Note 9	Contrats de location	Détermination de la durée non résiliable des contrats et appréciation de l'exercice ou non des options de résiliation, prolongation et levée d'option. Séparation des composantes service et locative des contrats Contrats avec les *TowerCos* : choix de l'unité de compte retenue (tour ou espace occupé) et analyse des accords pour déterminer s'ils contiennent un contrat de location
Notes 13 et 15	Actifs, passifs et résultat financiers (activités télécoms) Capitaux propres	Distinction entre instruments de capitaux propres et de dettes : appréciation des clauses particulières contractuelles

2.5.2 Recours à des estimations

Pour établir les comptes du Groupe, la direction d'Orange procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La direction révise ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2022 pourraient être sensiblement modifiées ultérieurement.

Thème		Sources les plus significatives d'estimation sur le résultat et/ou les cash flows futurs
Notes 4, 14 et 17	Ventes	Détermination de la durée des droits et obligations juridiquement contraignants
Notes 5, 10 et 18	Risques de sortie de ressources liés aux litiges (y compris contentieux et contrôles fiscaux) Contrats fournisseurs onéreux	Hypothèses sous-jacentes à la quantification des positions juridiques et fiscales Identification et débouclage des positions juridiques et fiscales incertaines Hypothèses sous-jacentes à la quantification
Notes 7.3, 7.4, 8.3, 8.4, 8.5 et 11	Détermination des valeurs recouvrables dans les tests de pertes de valeur (écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles, titres mis en équivalence)	Sensibilité au taux d'actualisation, au taux de croissance à l'infini, aux hypothèses de plan d'affaires affectant les flux de trésorerie attendus (chiffres d'affaires, EBITDAaL et investissements) Appréciation de l'environnement concurrentiel, économique et financier des pays dans lesquels le Groupe opère
Note 10.2	Détermination de la valeur recouvrable des impôts différés actifs	Appréciation de l'horizon de recouvrement des actifs d'impôts différés lorsqu'une entité fiscale redevient bénéficiaire ou lorsque la législation fiscale limite l'utilisation des reports fiscaux déficitaires
Note 8	Immobilisations	Détermination de la durée d'utilité des actifs en fonction de l'appréciation de l'évolution des environnements technologiques, réglementaires ou économiques (notamment migration de la boucle locale cuivre vers la fibre et autres technologies de montée en débit, migration de technologies radio) Provision pour démantèlement, remise en état de sites : horizon du démantèlement, taux d'actualisation, coût attendu
Note 9	Contrats de location	Détermination du taux marginal d'endettement lorsque le taux implicite au contrat n'est pas identifiable dans le contrat. Détermination de la durée de certains contrats de location
Note 6.2	Avantages du personnel	Sensibilité au taux d'actualisation Sensibilité au taux d'adhésion pour les dispositifs liés à l'emploi des seniors
Notes 14 et 17	Juste valeur des actifs et passifs financiers	Modèles, sélection des paramètres, hiérarchie de juste valeur, évaluation des risques de non-exécution

En outre, en dehors des éléments liés au niveau d'activité, le résultat et les cash flows futurs sont sensibles à l'évolution des risques de marché financier, notamment les risques de taux et de change (voir note 14).

2.5.3 Prise en compte des risques liés au changement climatique

Des catastrophes naturelles mais aussi d'autres événements accidentels liés au dérèglement climatique tels que des incendies pourraient conduire à des destructions importantes des installations du groupe Orange, entraînant à la fois des interruptions de services et des coûts de réparation élevés. La fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques liés au changement climatique actuel (inondations, tempêtes, vagues de chaleur) continuent de croître, ce qui aggrave les sinistres et augmente les dommages qui y sont liés. À moyen terme, la hausse du niveau des mers pourrait affecter plus souvent les sites et installations proches du littoral. Alors que la couverture des sinistres par les assureurs pourrait encore diminuer, les dégâts causés par des catastrophes de grande ampleur sont susceptibles d'entraîner des coûts significatifs dont certains pourraient rester à la charge du groupe Orange et ainsi affecter sa situation financière et ses perspectives.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe intègre donc de façon plus systématique les risques liés au changement climatique. Cette prise en compte se traduit notamment via l'évaluation de ces risques sur la valeur de certains de ses actifs à travers leur plan d'amortissement ou comme un évènement pouvant conduire à l'identification d'un indice de perte de valeur ou sur la possibilité à terme d'obtenir des financements. La prise en compte des risques climatiques se retrouve également à travers l'engagement du Groupe d'être Net Zéro Carbone à l'horizon 2040. Cet engagement fait évoluer certains choix en termes d'investissements liés à son activité.

De nombreux projets ont été initiés dans le Groupe pour appréhender les impacts liés au changement climatique sur ses opérations. La mise en œuvre d'actions pour limiter les effets des activités du Groupe sur le changement climatique est également en cours. Le résultat de ces projets pourrait conduire le Groupe à revoir certains traitements comptables, jugements ou estimations de risques financiers dont l'impact reste encore difficile à évaluer de façon fiable. La résilience et l'adaptation au changement climatique sont des sujets en forte dynamique, et vont nécessiter la meilleure évaluation par le Groupe des risques auxquels il est exposé. Le Groupe s'est engagé dans une démarche d'analyse afin de diagnostiquer l'exposition aux risques climatiques de ses différentes implantations géographiques selon l'étude de différents scénarios d'impacts liés au changement climatique. Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif estimé de façon fiable sur ses états financiers au stade d'avancement des projets lancés.

2.5.4 Evolution du contexte macro-économique

Le jugement et les estimations réalisés par le Groupe tiennent aussi compte d'évènements particuliers. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, le Groupe a porté une attention particulière :

- aux éventuels impacts sur les tests de dépréciation, que ce soit sur l'évolution des données de marché (taux d'actualisation, évolution de l'inflation) ou sur les flux utilisés ;
- aux conséquences de l'évolution des données de marché sur l'évaluation de certains actifs et passifs du Groupe ;
- à la volatilité des prix ou aux risques de difficultés d'approvisionnement, notamment d'électricité, dans certains pays.

Sous réserve que le conflit n'évolue pas vers d'autres zones géographiques et compte tenu de la présence limitée du Groupe en Ukraine ainsi qu'en Russie et Biélorussie, les impacts directs sur les comptes du Groupe restent limités.

Note 3 Résultat de cession et principales variations de périmètre

3.1 Résultat de cession d'actifs immobilisés, de titres et d'activités

(en millions d'euros)	Note	2022	2021	2020
Résultat de cession d'actifs immobilisés	8.1	159	52	221
Résultat de cession de titres et d'activités	3.2	74	2 455	7
Résultat de cession d'actifs immobilisés, de titres et d'activités		**233**	**2 507**	**228**

3.2 Principales variations de périmètre

Variations de périmètre de l'exercice 2022

Fusion absorption de Deezer par la SPAC I2PO et introduction en bourse de la plateforme mondiale de streaming musical

Le 19 avril 2022, I2PO (une SPAC - « *Special Purpose Acquisition Company* »), cotée en bourse depuis juillet 2021, et Deezer (plateforme mondiale de streaming musical et audio) ont annoncé avoir conclu un accord définitif pour un rapprochement d'entreprises.

Le 4 juillet 2022, les actionnaires de Deezer ont apporté leurs titres à la SPAC en contrepartie de titres nouvellement émis de cette dernière et concomitamment il a été réalisé une augmentation de capital.

L'entité fusionnée, renommée Deezer, a été introduite en bourse le 5 juillet 2022 et est désormais cotée sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris. En amont de l'introduction en bourse, l'opération valorisait les titres Deezer à hauteur de 1,05 milliard d'euros.

Le Groupe détenait avant l'opération une participation de 10,42 % dans Deezer et exerçait une influence notable sur l'entité du fait de sa présence au conseil d'administration.

A l'issue de ces opérations, Orange détient 8,13 % de la nouvelle entité et n'exerce plus d'influence notable. Conformément aux dispositions des normes IAS 28 et IFRS 9, l'opération s'est traduite comme une cession totale des titres mis en équivalence de Deezer et l'acquisition à la juste valeur de 9 061 723 titres de la nouvelle entité. Orange a également acquis 500 000 titres supplémentaires en participant à l'augmentation de capital qui a suivi la fusion.

Les titres Deezer avaient été totalement dépréciés dans les comptes du Groupe et la juste valeur des titres I2PO a été déterminée sur la base du prix proposé pour l'entrée en bourse le 5 juillet 2022, soit 8,50 euros par titre.

Cette opération a donc conduit le groupe Orange à comptabiliser sur le second semestre un gain de cession au compte de résultat de 77 millions d'euros.

Les titres de la nouvelle entité sont présentés au bilan en titres de participation à la juste valeur par autres éléments du résultat global. La juste valeur à la date de clôture correspond au cours de bourse au 31 décembre 2022 (2,92 euros) et a conduit à une diminution de juste valeur de (54) millions d'euros comptabilisée en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Transactions en cours au 31 décembre 2022

Signature d'un accord entre Orange et MásMóvil portant sur le regroupement de leurs activités en Espagne

Suite aux négociations exclusives entamées le 8 mars 2022, Orange et MásMóvil ont signé le 23 juillet un accord portant sur le regroupement de leurs activités en Espagne (hors Totem Espagne et MásMóvil Portugal). Ce regroupement prendrait la forme d'une joint-venture 50-50, co-contrôlée conjointement par Orange et Lorca JVCo, avec des droits de gouvernance égaux dans cette nouvelle entreprise.

La transaction est basée sur une valeur d'entreprise de 18,6 milliards d'euros, dont 7,8 milliards d'euros pour Orange Espagne et 10,9 milliards d'euros pour MásMóvil, et sera accompagnée d'une levée de dette sans recours de 6,6 milliards d'euros qui financera, entre autres, un paiement de 5,85 milliards d'euros versé en amont à Orange et aux actionnaires de MásMóvil (Lorca JVCo). La distribution de ces fonds aux actionnaires sera asymétrique car elle intègre un principe d'égalisation en faveur d'Orange. La dette existante de MásMóvil sera maintenue.

L'accord comprend notamment le droit pour les deux parties de lancer une introduction en bourse, après une période prédéfinie et sous certaines conditions, avec l'option pour le groupe Orange de prendre le contrôle et ainsi consolider par intégration globale la nouvelle entité créée en cas d'introduction en bourse. Le Groupe ne pourra pas être contraint de céder sa participation ou d'exercer son option.

Cette co-entreprise entre MásMóvil et Orange permettra de créer un acteur durable doté d'une capacité financière et de l'envergure nécessaire pour continuer d'investir et de contribuer au développement de la concurrence par les infrastructures en Espagne au profit des consommateurs et des entreprises.

Cette co-entreprise entre deux acteurs complémentaires conduira à des gains d'efficacité significatifs qui permettront au nouvel ensemble d'accélérer les investissements dans le FTTH et la 5G, au bénéfice des consommateurs et entreprises en Espagne.

A l'issue de la transaction, la joint-venture serait alors consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes du groupe Orange (du fait de la perte du contrôle exclusif d'Orange sur les activités concernées).

Cette transaction est soumise à l'approbation de la Commission européenne et d'autres autorités compétentes en matière administrative, règlementaire et de concurrence et aux conditions suspensives de réalisation afférentes et/ou contractuelles. Elle pourrait être conclue au cours du second semestre 2023.

Au regard de l'état d'avancement de l'opération et de la nécessité d'obtenir le feu vert des autorités de concurrence et des autorités administratives compétentes, le Groupe estime que les critères de la norme IFRS 5 relatifs au classement des actifs concernés en "activités abandonnées" ne sont pas remplis au 31 décembre 2022.

Signature d'un accord avec Nethys pour l'acquisition d'un bloc majoritaire d'environ 75 % du capital de VOO en Belgique

Le 24 décembre 2021, Orange Belgium a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition de 75 % du capital moins une action de VOO SA. Cette transaction a pour objectif d'appuyer la stratégie convergente nationale d'Orange Belgium et devrait générer d'importantes synergies, liées principalement au transfert de l'activité MVNO de VOO sur le réseau d'Orange Belgium.

La réalisation de la transaction est soumise à des conditions suspensives usuelles, notamment l'approbation de la Commission européenne attendue au cours du premier trimestre 2023. La transaction valorise VOO SA à une valeur d'entreprise de 1,8 milliard d'euros pour 100 % du capital.

A l'issue de l'opération, Nethys conservera une participation minoritaire dans VOO et des droits de gouvernance pour garantir la réalisation du projet industriel et social. La transaction prévoit également la possibilité pour Nethys de convertir sa participation dans VOO en titres Orange Belgium.

Variations de périmètre de l'exercice 2021

Cession de 50 % du capital d'Orange Concessions

Le 3 novembre 2021, à la suite de l'obtention des accords par les autorités de la concurrence et les collectivités locales, le groupe Orange a cédé 50 % du capital d'Orange Concessions au consortium HIN (regroupant La Banque des Territoires, CNP Assurances et EDF Invest) pour un montant de 1 053 millions d'euros, entraînant la perte de contrôle exclusif d'Orange sur cette entité et ses filiales. Conformément aux pratiques usuelles dans ce type de transaction, le montant perçu par Orange est susceptible de faire l'objet d'ajustements de prix dans les mois suivant la transaction.

La transaction intègre également une option d'achat portant sur l'acquisition de 1 % supplémentaire, exerçable par Orange au cours du second trimestre des exercices 2025 à 2027. Des garanties, usuelles dans ce type de transaction, ont par ailleurs été accordées (voir note 16 "Obligations contractuelles et engagements hors bilan").

Dans le cadre de la transaction, un montant de 43 millions d'euros a également été perçu au titre de la compensation d'un prêt actionnaire entre Orange et Orange Concessions préexistant à la date de cession. Par ailleurs, en novembre 2021, Orange Concessions a remboursé pour environ 620 millions d'euros des emprunts contractés, avant la date de cession, auprès d'Orange SA suite à l'émission d'emprunts bancaires par Orange Concessions.

A l'issue de cette opération, Orange Concessions est codétenue à hauteur de 50 % par Orange et 50 % par le consortium qui exercent un contrôle conjoint sur cette entité qui regroupe 24 filiales portant des contrats de Réseaux d'Initiative Publique (RIP), régis avec des collectivités locales en Métropole et en Outre-mer.

Cette participation est ainsi comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 3 novembre 2021. La juste valeur de la participation conservée par le groupe Orange (correspondant à 50 % du capital d'Orange Concessions) s'élève à 1 053 millions d'euros à la date de transaction (voir note 11 "Titres mis en équivalence").

Cette opération s'est traduite comme suit au compte de résultat consolidé du Groupe :

(en millions d'euros)	**A la date de cession**
Prix de cession de 50% des titres Orange Concessions cédés au consortium	1 053
Juste valeur des intérêts antérieurement détenus et conservés par Orange	1 053
Juste valeur d'Orange Concessions à la date de cession (a)	**2 107**
Valeur nette comptable d'Orange Concessions et coûts de transaction (b)	**17**
Gain issu de la perte de contrôle exclusif d'Orange Concessions (a)+(b)	**2 124**
Coût fiscal associé à la cession des titres	(47)
Impact net au compte de résultat issu de la perte de contrôle exclusif d'Orange Concessions	**2 077**

Ci-dessous les effets de la cession des titres d'Orange Concessions présentés dans le tableau des flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	**A la date de cession**
Prix de cession de la participation cédée, net des frais de transaction	1 046
Coût fiscal associé à la cession des titres d'Orange Concessions	(47)
Trésorerie cédée	(242)
Produits de cession de titres de participation nets de la trésorerie cédée	**758**

Les actifs et passifs suivants d'Orange Concessions et de ses filiales ont ainsi été décomptabilisés à la date de cession :

(en millions d'euros)	**A la date de cession**
Actif	**1 374**
Actifs corporels et incorporels	925
Actifs financiers	76
Créances clients	71
Autres actifs	60
Disponibilités et quasi-disponibilités	242
Passif	**1 374**
Capitaux propres	(62)
Dettes fournisseurs	632
Passifs financiers	710
Autres passifs	94
Compte de résultat	
Chiffre d'affaires	471
Résultat d'exploitation	(23)
Résultat financier	(21)
Impôts sur le résultat	(11)
Résultat net	**(55)**

Cession de 50 % d'une filiale d'Orange Polska dans le cadre de la création d'une *FiberCo* en Pologne

Le 31 août 2021, Orange Polska et le groupe APG ont finalisé un accord de vente d'actions en vertu duquel le Groupe a cédé une participation de 50 % dans Światłowód Inwestycje Sp. z o.o., l'entité "*FiberCo*" détenue à 100 % d'Orange Polska, dont le périmètre d'activité comprend la construction d'infrastructures Fibre et l'offre de services d'accès de gros à d'autres opérateurs.

Le gain net d'impôt associé à la perte de contrôle de la *FiberCo*, comptabilisé au compte de résultat consolidé, s'élevait à 310 millions d'euros et se décomposait comme suit :

(en millions d'euros)	**A la date de cession**
Prix de cession de 50% des titres de la *FiberCo* cédés au groupe APG	292
Juste valeur des titres de la *FiberCo* antérieurement détenus et conservés par Orange Polska	292
Juste valeur de la *FiberCo* à la date de cession (a)	**584**
Valeur nette comptable de la *FiberCo* et coûts de transaction (b)	**(244)**
Gain issu de la perte de contrôle exclusif de la *FiberCo* (a)+(b)	**340**
Coût fiscal associé à la cession des titres	(30)
Impact net au compte de résultat de la perte de contrôle exclusif de la *FiberCo*	**310**

Le prix de cession des titres cédés s'élevait à 292 millions d'euros, dont 202 millions d'euros reçus en numéraire et un montant de 90 millions d'euros à recevoir au cours des exercices 2022 à 2026 conformément au calendrier de déploiement du réseau de l'entité *Fiberco*.

Ci-dessous les effets de la cession des titres de la *FiberCo* au tableau des flux de trésorerie (flux liés aux activités d'investissement) :

(en millions d'euros)	**A la date de cession**
Prix de cession des titres cédés, net des frais de transaction	288
Coût fiscal associé à la transaction (TVA et impôts sur les sociétés)	(61)
Trésorerie de l'entité cédée	(5)
Créance à recevoir sur cession des titres	(90)
Produits de cession de titres de participation nets de la trésorerie cédée	**132**

Les actifs et passifs suivants de la *FiberCo* ont ainsi été décomptabilisés à la date de cession :

(en millions d'euros)	A la date de cession
Actif	**297**
Immobilisations corporelles	87
Créances d'impôts et taxes d'exploitation	46
Charges constatées d'avance	154
Autres actifs	5
Disponibilités et quasi-disponibilités	5
Passif	**297**
Capitaux propres	240
Passifs financiers non courants	36
Autres dettes	21

Des garanties, usuelles dans ce type de transaction, ont été accordées. La transaction comprend également :

- une obligation de chaque partie de refinancer l'entité à hauteur d'environ 66 millions d'euros entre 2023 et 2026,
- une option d'achat d'environ 1 % de participation supplémentaire dans Światłowód Inwestycje exerçable par Orange Polska sur les exercices 2027 à 2029.

À compter du 31 août 2021, Światłowód Inwestycje est devenue une entité contrôlée conjointement avec le groupe APG comptabilisée en utilisant la méthode de la mise en équivalence (voir note 11 "Titres mis en équivalence").

Finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de Telekom Romania Communications

Le 30 septembre 2021, Orange Roumanie a conclu l'acquisition d'un bloc majoritaire de 54 % du capital de Telekom Romania Communications et la reprise d'un contrat de MVNO précédemment conclu entre Telekom Romania Communications et Telekom Romania Mobile, pour un montant de 296 millions d'euros. Cette transaction a pour objectif d'accélérer la stratégie d'Orange Roumanie visant à devenir l'opérateur convergent de référence pour les abonnés en Roumanie.

Conformément aux pratiques usuelles dans ce type de transaction, le montant payé par Orange Roumanie a fait l'objet d'ajustements de prix dans les mois suivant la transaction.

(en millions d'euros)	A la date d'acquisition
Prix d'acquisition	296
Ajustement du prix d'acquisition	(11)
Trésorerie acquise	(90)
Investissement net de la trésorerie acquise	**195**

Conformément à IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, l'évaluation à la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs assumés a été finalisée au cours de l'exercice 2022. L'allocation finale du coût d'acquisition est la suivante :

(en millions d'euros)	A la date d'acquisition
Prix d'acquisition relatif à la prise de participation de 54%[(1)]	285
Juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle	245
Prix d'acquisition (a)	**530**
Actif net comptable acquis	261
Effets de l'évaluation à la juste valeur :	
Actifs corporels[(2)]	261
Base clients	29
Autres actifs incorporels	2
Autres	(3)
Impôts différés nets	(20)
Actif net réévalué (b)	**530**
Ecart d'acquisition (a)-(b)	**-**

(1) Le montant payé par Orange Roumanie au 30 septembre 2021 a donné lieu à des ajustements de prix dans les mois suivant la transaction.
(2) La réévaluation des actifs corporels concerne principalement des terrains et bâtiments.

Des garanties de passif, usuelles dans ce type de transaction, ont par ailleurs été accordées à Orange.

Offre publique d'acquisition volontaire conditionnelle sur Orange Belgium

Le 8 avril 2021, Orange SA avait lancé une offre publique d'acquisition volontaire conditionnelle sur 46,97 % du capital d'Orange Belgium, correspondant au solde des actions non détenues directement et indirectement, au prix de 22 euros par action. L'offre avait été ouverte du 8 au 23 avril 2021 puis réouverte volontairement du 28 avril au 4 mai aux mêmes conditions. A l'issue de l'offre, Orange SA détenait directement et indirectement 76,97 % du capital social d'Orange Belgium.

Le coût total d'acquisition de ces actions s'élevait à 316 millions d'euros. Cette offre de rachat d'actions n'avait pas modifié la nature du contrôle du groupe Orange sur Orange Belgium, ses filiales et participations. Ainsi, dans les états financiers consolidés, cette transaction s'était traduite par un effet de (316) millions d'euros sur les capitaux propres (dont (172) millions d'euros relatifs à la part attribuable aux propriétaires de la société mère et (144) millions d'euros relatifs à la part attribuable aux actionnaires minoritaires).

La trésorerie décaissée pour l'acquisition de ces intérêts minoritaires d'Orange a été présentée dans les flux de financement au tableau de flux de trésorerie

Variations de périmètre de l'exercice 2020

Retrait de la cote des actions de Business & Decision

Le 28 mai 2020, Orange Business Services avait lancé une offre publique de retrait obligatoire visant à acquérir la totalité des actions Business & Decision non encore détenues par le Groupe, représentant 6,38 % du capital.

Cette offre s'était clôturée le 8 juillet et avait été suivie du retrait de cote effectif des actions de Business & Decision le 13 juillet 2020.

A l'issue de cette offre publique de retrait et de l'acquisition du solde du capital sur le second semestre pour un montant de (4) millions d'euros, Orange détenait 100 % des actions de Business & Decision.

Principes comptables

Variations de périmètre

Sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale les entités pour lesquelles le Groupe :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ; et
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ; et
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

IFRS 10 requiert l'exercice du jugement et une évaluation permanente de la situation de contrôle.

La note 20, listant les principales sociétés consolidées, fournit des précisions pour les situations où le pourcentage de détention ne donne pas une présomption de fait.

Les coentreprises et les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 %) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lors de la détermination du niveau de contrôle ou d'influence notable exercés sur l'entité à la date de clôture, l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Prises de contrôle (regroupements d'entreprises)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris toute clause d'ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en capitaux propres, selon les normes applicables, les faits et les circonstances ;
- la différence entre la contrepartie transférée, majorée des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente l'écart d'acquisition, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière. Compte tenu de l'activité du Groupe, les évaluations à la juste valeur des actifs identifiables sont en général principalement liées aux licences, aux bases clients ainsi qu'aux marques (qui ne peuvent être immobilisées lorsqu'elles sont développées en interne) avec en corollaire les impôts différés associés. La juste valeur de ces actifs, qui ne peut être observée, est approchée par des méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts (exemple : la méthode *"Greenfield"* pour l'évaluation des licences, la méthode *"relief from royalty"* pour l'évaluation de la marque et la méthode *"excess earnings"* pour la base clients).

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un écart d'acquisition est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un écart d'acquisition au titre de la part acquise est comptabilisé.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont directement comptabilisés en charges opérationnelles de période.

Lorsque la prise de contrôle est réalisée par étapes, la quote-part d'intérêt antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle, en contrepartie du résultat d'exploitation. Les autres éléments du résultat global afférents sont reclassés en totalité en résultat.

Perte de contrôle exclusif résultant de la cession partielle de titres consolidés

Une perte de contrôle exclusif par le Groupe sur une de ses filiales se traduit par la reconnaissance en résultat d'une plus ou moins-value de cession, et conformément aux dispositions de la norme IFRS 10 applicables en cas de perte de contrôle, de la réévaluation à la juste valeur de la quote-part résiduelle conservée.

Perte d'influence notable ou de contrôle conjoint induisant l'arrêt de la méthode de la mise en équivalence tout en conservant une participation résiduelle

Une perte d'influence notable ou de contrôle conjoint par le Groupe sur une de ses entreprises associées ou co-entreprises avec maintien d'un intérêt résiduel se traduit par la reconnaissance en résultat d'une plus ou moins-value de cession sur les titres cédés, et conformément aux dispositions de la norme IAS 28, de la réévaluation à la juste valeur de la quote-part résiduelle conservée. La juste valeur de la participation conservée constitue la valeur d'entrée de l'actif financier dans le champ d'application de la norme IFRS 9.

Transfert interne de titres consolidés

Les normes IFRS n'apportant pas de précision sur le traitement comptable d'un transfert interne de titres consolidés entraînant une variation de pourcentage d'intérêts, le Groupe applique le principe suivant :

- les titres transférés sont maintenus à leur valeur historique et le résultat de cession est éliminé en totalité chez l'entité acquérant les titres ;
- les participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées pour refléter la variation de leur part dans les capitaux propres en contrepartie des réserves consolidées sans que le résultat ni les capitaux propres ne soient affectés.

Actifs détenus en vue de la vente

Le Groupe qualifie un actif ou un groupe d'actifs comme étant destiné à être cédé, lorsque :

- la direction s'est engagée sur un plan de vente ;
- il est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel, sous réserve d'éventuelles conditions suspensives habituelles pour des cessions similaires ; et
- sa cession est hautement probable à l'horizon d'un an.

Ainsi, lorsque le Groupe est engagé dans un plan de cession impliquant la perte de contrôle ou d'influence notable sur l'un de ses actifs, il reclasse l'ensemble des actifs et passifs de l'entité concernée sur une ligne séparée dans l'état de la situation financière "Actifs/Passifs destinés à être cédés", pour la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des frais de cession.

Par ailleurs, lorsque l'actif ou le groupe d'actifs à céder est une composante majeure d'un secteur opérationnel, sa contribution au résultat est présentée sur une ligne distincte après le résultat net des activités poursuivies et sa contribution aux flux de trésorerie est mentionnée dans l'état des flux de trésorerie.

Note 4 Ventes

4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est présenté de façon désagrégée par catégorie et secteur dans la note 1. La ventilation du chiffre d'affaires par type de revenus est la suivante :

- Services convergents : ils comprennent les revenus des services convergents du marché grand public (offres combinées internet + mobile) ;
- Services mobiles seuls : le chiffre d'affaires des services mobiles seuls comprend le chiffre d'affaires des appels (voix, SMS et données), principalement sortants, hors services convergents (détaillés ci-dessous) ;
- Services fixes seuls : les services fixes seuls agrègent le revenu des services fixes haut débit et bas débit vendus au détail hors services convergents (détaillés ci-dessous), et des services de solutions et réseaux fixes d'entreprises, incluant les services de voix et de données ;
- Services d'intégration et des technologies de l'information : ces services incluent les services de communication et de collaboration unifiés (LAN et téléphonie, conseil, intégration, gestion de projet), les services d'hébergement et d'infrastructure (dont le *cloud computing*), les services applicatifs (gestion de la relation client et autres services applicatifs), les services de sécurité, les offres de vidéoconférence, ainsi que les ventes d'équipements liées aux produits et services ci-dessus ;
- Services aux opérateurs *(Wholesale)* : le chiffre d'affaires *Wholesale* comprend notamment le chiffre d'affaires de l'itinérance (roaming) des clients d'autres réseaux (itinérance nationale et internationale), le chiffre d'affaires réalisé avec les opérateurs de réseaux mobiles virtuels (MVNO) et le chiffre d'affaires du partage de réseaux ;

- Ventes d'équipements : la vente d'équipements regroupe toutes les ventes d'équipements (terminaux mobiles, équipements haut débit, objets connectés et accessoires) à l'exception des ventes d'équipements liés aux services d'intégration et des technologies de l'information (présentés dans la ligne "Services d'intégration et des technologies de l'information"), des ventes d'équipements de réseau liées à l'exploitation des services de voix et de données du secteur Entreprises (présentés dans la ligne "Services fixes seuls") et des ventes d'équipements à des distributeurs externes ou à des courtiers (présentés dans la ligne "Autres revenus") ;
- Autres revenus : ces revenus comprennent notamment les ventes d'équipements aux distributeurs externes et courtiers, les revenus des portails, de la publicité en ligne et d'activités transverses du Groupe, et divers autres revenus.

Principes comptables

L'essentiel du chiffre d'affaires est dans le champ d'application d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients". Les produits et services d'Orange sont offerts aux clients dans des contrats de services seuls et dans des contrats qui regroupent l'équipement utilisé pour accéder aux services et / ou avec d'autres offres de services. Le chiffre d'affaires est constaté net de la TVA et autres taxes collectées pour le compte des États.

- **Les offres de services seuls** (services mobiles seuls, services fixes seuls, services convergents)

Orange propose à ses clients grand public et entreprises, des offres de téléphonie fixes ou mobiles, des offres d'accès à Internet fixes ou mobiles ou encore des offres de contenu (TV, vidéo, presse, service audio à valeur ajoutée, etc.). Certains contrats ont des durées d'engagement fixes (souvent 12 ou 24 mois) tandis que d'autres sont résiliables à court terme (c'est-à-dire des arrangements mensuels ou des quotités de services).

Les revenus de services sont comptabilisés lorsque les services sont fournis, en fonction de l'utilisation (par exemple, des minutes de trafic / octets de données traitées) ou de la période (par exemple, des frais de services mensuels).

Pour certaines offres de contenu, Orange peut n'intervenir que comme intermédiaire en vue de la fourniture par un tiers de biens ou de services au client et non comme principal dans la fourniture du contenu. Dans ce cas, le chiffre d'affaires constaté est net des reversements au tiers.

Les contrats ne comportent généralement pas de droit matériel car les prix facturés des abonnements et forfaits ainsi que les services achetés et consommés par un client au-delà du périmètre ferme (exemple : hors forfait, options…) correspondent généralement à leurs prix de vente individuel. Il n'y a pas d'impact significatif des modifications de contrat pour ces contrats de services. Les obligations de prestations transférées au client au même rythme sont traitées comme une obligation unique.

Lorsque les contrats comportent des clauses contractuelles relatives à des remises commerciales (remise initiale à la signature du contrat ou conditionnelle à l'atteinte de seuil de consommation) ou des gratuités (exemple : 3 mois d'abonnement offerts), le Groupe étale ces remises ou gratuités sur la durée exécutoire du contrat (durée pendant laquelle le Groupe et le client ont des engagements fermes). Le cas échéant, une contrepartie payable au client est comptabilisée en moins du chiffre d'affaires service selon les modalités propres à chaque contrat.

Si les obligations de prestation d'un contrat sont qualifiées de non-distinctes, le chiffre d'affaires relatif à l'offre est reconnu de manière linéaire sur la durée du contrat. L'un des principaux cas d'application de cette méthode est la connexion initiale au service dans une offre d'abonnement et de communication. Elle ne constitue généralement pas un élément séparable de l'offre d'abonnement et de communication et sa facturation est ainsi reconnue en produits sur la durée moyenne de la relation contractuelle attendue.

- **Les ventes d'équipements distincts**

Orange offre à ses clients grand public et entreprises la possibilité d'acheter leurs équipements (principalement mobiles) suivant plusieurs modalités : les ventes d'équipements peuvent être dissociées ou couplées à une offre de services. Lorsqu'elles sont dissociées d'une offre de services, le montant facturé est reconnu en produits à la livraison, et encaissable au comptant ou par tranches sur une période jusqu'à 24 mois. Dans ce cas de paiement étalé, l'offre comporte une composante financière et donne lieu à la détermination d'intérêts imputés au montant facturé qui sont reconnus sur la période de paiement au sein du résultat financier.

Pour les équipements qu'Orange achète et vend à des canaux indirects, le Groupe considère qu'en général, Orange conserve leur contrôle jusqu'à leur revente au client final (les distributeurs sont des agents) même en cas de transfert de la propriété au distributeur. Le produit de la vente est ainsi comptabilisé lorsque le client final prend possession de l'équipement (lors de l'activation).

- **Les offres combinant un équipement et des services**

Orange propose à sa clientèle grand public et entreprises de nombreuses offres comportant un équipement (par exemple, un terminal mobile) et des services (par exemple, un forfait de communication).

Le revenu de l'équipement est comptabilisé séparément de celui du service si ces deux composantes sont distinctes (i.e. si le client peut bénéficier de l'une ou l'autre des prestations séparément). Lorsque dans l'offre, l'un des composants n'est pas à son prix de vente spécifique, le montant du chiffre d'affaires alloué à chaque composante est proportionnel à chacun de leurs prix de vente individuels. C'est notamment le cas pour les offres couplant un mobile à prix réduit pour lesquelles, le prix de vente individuel du mobile, est approché par son coût d'achat plus les frais logistiques auquel est ajouté une marge commerciale dérivée des pratiques de marché. Ce montant alloué à la vente d'équipements est reconnu en produits à la livraison en contrepartie d'un actif sur contrat, ce dernier étant repris sur la durée du contrat de services.

La mise à disposition d'une Livebox® (box propriétaire Internet) ne constitue ni un élément séparable de l'offre de service d'accès à Internet ni une location, Orange conservant le contrôle de la box.

- **Les services incluant une phase de construction et une phase d'exploitation *("build" and "run")***

Pour la clientèle entreprises, certains contrats comportent deux phases : la construction puis la gestion (exploitation et maintenance) des actifs construits et livrés aux clients. La comptabilisation du chiffre d'affaires requiert l'analyse des faits et circonstances liés à chaque contrat afin de caractériser l'aspect distinct ou non-distinct des différentes obligations de prestation. Au titre de ces contrats, si la phase de construction est qualifiée de distincte, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires de cette phase à l'avancement. Toutefois si le Groupe n'a pas un droit à paiement certain et/ou s'il n'y a pas de transfert continu du contrôle du bien en cours de construction alors le chiffre d'affaires de cette phase est reconnu à l'achèvement. Généralement, ces contrats sont pluriannuels, et intègrent une évolutivité de l'offre. Chaque fois qu'un contrat est modifié, la portée de la modification et son incidence sur le prix du contrat sont évaluées afin de déterminer si la modification doit être traitée comme un contrat distinct, comme s'il y avait résiliation du contrat existant et création d'un nouveau contrat ou si la modification doit être considérée comme un changement associé au contrat existant.

- **Les offres de services aux opérateurs *(wholesale)***

Pour la clientèle Opérateurs, s'agissant des activités de "*domestic wholesale"* ou des offres "*International carrier"* les accords commerciaux sont contractualisés autours de 3 types de contrat :

- le modèle "*Pay as you go"* : contrat généralement appliqué aux activités régulées "*legacy"* (terminaison d'appel bitstream, accès à la boucle locale, roaming et certains contrats de data solution) qui se caractérisent par le fait qu'aucun engagement ferme sur les volumes ne soit applicable aux services que comporte le contrat. Le chiffre d'affaires correspondant est reconnu en fonction de la réalisation des services (qui concorde au transfert de contrôle) sur la durée contractuelle ;
- le modèle "*Send or pay*" : contrat pour lequel le prix, le volume et la durée sont définis. L'engagement du client à payer le montant indiqué au contrat s'applique quel que soit le trafic réellement consommé sur la période d'engagement. Cette catégorie de contrat comprend notamment certains contrats MVNO ("*Mobile Virtual Network Operator*"), IDD ("*International Direct Dialing*") ou *hubbing* ("*call free floating*"). Le chiffre d'affaires associé est reconnu progressivement sur la base du trafic réel de la période afin de refléter le transfert de contrôle au client ;
- le modèle "mix" : type de contrat hybride entre les modèles "*Pay as you go*" et "*Send or pay*" qui se caractérise par l'application d'un droit d'entrée forfaitaire payé par le client donnant accès à des conditions tarifaires préférentielles pour un volume défini (partie "*Send or pay*" du contrat). A ce droit d'entrée s'ajoute une facturation à la consommation du trafic (partie "*Pay as you go*"). Le montant facturé relatif au droit d'entrée inclus dans ce type d'accord commercial est reconnu progressivement en chiffre d'affaires sur la base du trafic réel de la période.

Les accords en vigueur entre opérateurs de transit majeurs ne font pas l'objet de facturation ou de facturation croisée ("*free peering*") et donc ne sont pas reconnus en chiffre d'affaires.

- **Clause d'engagement de qualité de service**

Les contrats entre le Groupe et ses clients comportent des engagements de niveaux de services au titre des processus de commande, de livraison et de service après-vente (délais de livraison, performance, temps de rétablissement). Le non-respect de l'un de ces engagements conduit le Groupe à verser une compensation au client qui prend généralement la forme d'une réduction tarifaire. Le montant attendu de ces pénalités est comptabilisé en diminution du chiffre d'affaires dès lors qu'il n'est pas hautement probable que l'engagement sera tenu.

- **Les contrats de concession de services public-privé**

Le Groupe déploie et / ou opère certains réseaux dans le cadre de concession de services, comme les réseaux d'initiative publique mis en place en France pour déployer la fibre optique dans les zones les moins denses. Certains contrats sont analysés selon les dispositions d'IFRIC 12 "Accords de concession de services". Lorsqu'il construit un réseau, un chiffre d'affaires de construction est reconnu en contrepartie d'un droit à percevoir une rémunération soit de la personne publique soit des usagers du service public. Ce droit est comptabilisé en :

- actif incorporel au titre du droit à percevoir des paiements des usagers du service public à hauteur de la juste valeur de l'infrastructure correspondant et est amorti sur la durée du contrat ; et/ou
- créance financière au titre du droit inconditionnel à percevoir des redevances de la personne publique et ce, pour la juste valeur de la contrepartie attendue de la personne publique. Cette créance est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location**

Les revenus de location d'Orange sont liés soit à ses obligations réglementaires de location de sites techniques à ses concurrents, soit à la fourniture d'équipements dans certains contrats avec la clientèle entreprises, soit à l'octroi de droits d'usage répondant aux critères d'une location d'équipements de réseaux, soit occasionnellement à des locations ponctuelles à des tiers de surfaces excédentaires dans certains bâtiments.

Les revenus liés à la location sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat, sauf lorsque certaines locations d'équipements à la clientèle entreprises sont qualifiées de location-financement ; dans ce cas, l'équipement est alors considéré comme vendu à crédit.

4.2 Autres produits opérationnels

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Produit Net Bancaire (PNB)	124	119	79
Produits liés au recouvrement client	91	89	101
Locations de sites et franchises	34	87	54
Crédits d'impôts et subventions	48	44	31
Produits du service universel	3	4	4
Autres produits	447	441	336
Total	**747**	**783**	**604**

Le Produit Net Bancaire (PNB) constitue le solde net entre les produits d'exploitation bancaire (commissions perçues auprès de la clientèle, intérêts reçus sur les crédits, commissions de distributions sur les activités bancaires et autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés sur les emprunts, commissions versées et les autres charges d'exploitation bancaire). Il est établi conformément aux pratiques de présentation comptable habituellement utilisées en France dans le secteur bancaire.

Les produits liés au recouvrement client comprennent essentiellement les intérêts facturés aux clients pour retard de paiement et les recouvrements sur créances clients antérieurement passées en perte.

Les autres produits incluent principalement les refacturations liées aux partages de réseau, les produits reçus sur litiges et les produits sur dommages aux lignes.

4.3 Créances clients

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Valeur nette des créances clients - en début de période	**6 029**	**5 620**	**5 320**
Variations liées à l'activité	299	(53)	379
Variations de périmètre[(1)]	(3)	389	4
Ecarts de conversion	(76)	36	(90)
Reclassements et autres	56	36	7
Valeur nette des créances clients - en fin de période	**6 305**	**6 029**	**5 620**

(1) Les variations de périmètre en 2021 comprenaient l'externalisation des créances clients d'Orange SA vis-à-vis des contrats de concessions résultant de la perte de contrôle exclusif d'Orange Concessions pour 288 millions d'euros et l'intégration de Telekom Romania Communications pour 100 millions d'euros.

Programme de cession de créances

Orange a mis en place des programmes de cession sans recours de ses créances à paiements étalés dans plusieurs pays. Celles-ci ne sont plus inscrites au bilan. Le montant perçu au titre des créances clients cédées s'élève à environ 640 millions d'euros en 2022, 740 millions d'euros en 2021 et 640 millions d'euros en 2020 et concerne principalement l'Espagne, la Pologne la Roumanie et la France.

Depuis 2020, Orange Espagne a mis en place un programme de cession sans recours de créances à paiements étalés avec Orange Bank, en remplacement d'un programme existant avec une banque tiers. Ce programme a conduit à décomptabiliser ces créances du bilan d'Orange Espagne (au sein des activités télécoms) pour les présenter en tant que prêts et créances à la clientèle au sein des activités des Services Financiers Mobiles (voir note 17.1.1).

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances clients nettes, dépréciées sur la base de l'ancienneté	1 191	1 204	1 145
Créances clients nettes, dépréciées sur la base d'autres critères	324	422	400
Créances clients nettes échues	**1 515**	**1 627**	**1 544**
Créances clients nettes non échues[(1)]	**4 790**	**4 402**	**4 076**
Créances clients nettes	**6 305**	**6 029**	**5 620**
Dont part à court terme	6 022	5 793	5 382
Dont part à long terme	283	236	238

(1) Les créances non échues sont présentées nettes du solde des pertes anticipées sur créances clients, qui s'élèvent à (46) millions d'euros au 31 décembre 2022, (54) millions d'euros au 31 décembre 2021 et (56) millions d'euros au 31 décembre 2020.

Est présentée ci-dessous la décomposition de la balance âgée des créances clients nettes dépréciées sur la base de l'ancienneté :

(en millions d'euros)

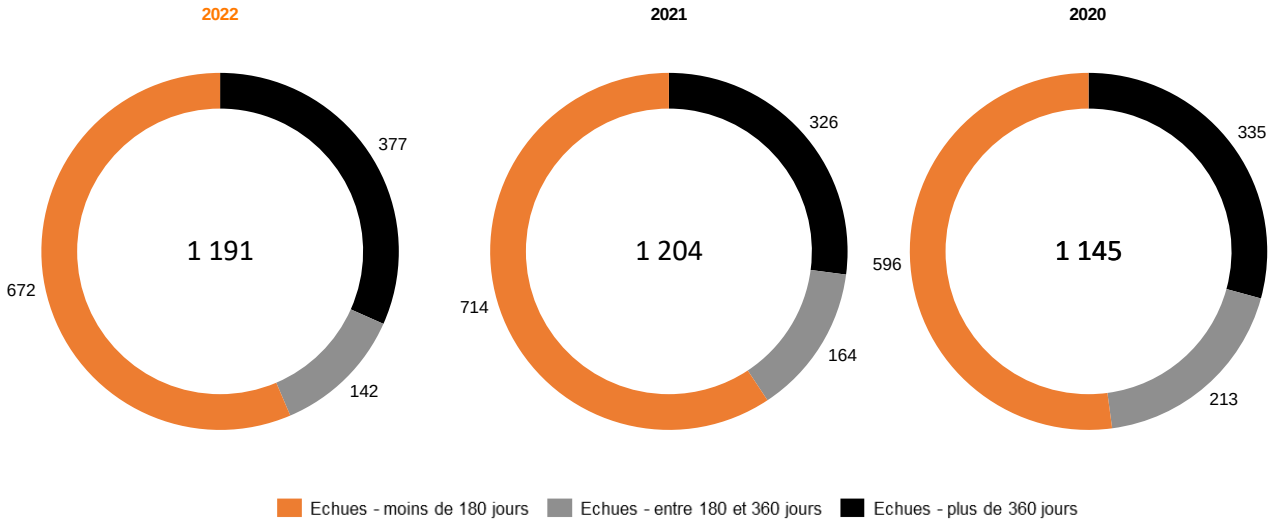

Le Groupe a apprécié le risque de non-recouvrement des créances clients au 31 décembre 2022 et a comptabilisé des dépréciations et pertes sur créances clients pour un montant de (208) millions d'euros sur la période au compte de résultat.

Pour les Services Financiers Mobiles le risque de crédit bancaire est décrit en note 17.2.1.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation de la dépréciation sur créances clients dans l'état de la situation financière :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Dépréciation sur créances clients - en début de période	**(1 012)**	**(983)**	**(888)**
Dotation nette comptabilisée au résultat[1]	(208)	(212)	(383)
Pertes réalisées sur créances clients	218	283	275
Variations de périmètre[2]	(6)	(91)	0
Ecarts de conversion	16	(7)	13
Reclassements et autres	(4)	(1)	0
Dépréciations sur créances clients - en fin de période	**(996)**	**(1 012)**	**(983)**

(1) En 2020, la variation des dépréciations sur créances clients intégrait un effet de (129) millions d'euros sur les activités télécoms en lien avec les effets de la crise sanitaire.
(2) En 2021, la variation de périmètre était essentiellement liée à l'intégration de Telekom Romania Communications.

Principes comptables

Les créances clients, essentiellement à court terme et sans taux d'intérêt déclaré, sont inscrites dans l'état de la situation financière pour la valeur nominale de la créance à l'origine déterminée en application d'IFRS 15. Les créances clients relatives aux offres de paiement différé à 12 ou 24 mois proposées aux clients pour l'achat d'un téléphone mobile sont inscrites dans l'état de la situation financière pour leur valeur actualisée, en éléments courants. Les créances résultant de la location-financement d'équipements aux entreprises, sont reconnues en créances d'exploitation courantes car elles s'inscrivent dans le cadre normal d'exploitation.

Afin de répondre aux exigences d'IFRS 9, la dépréciation des créances clients est fondée sur trois méthodes :

- une méthode collective à fondement statistique : elle est fonction de l'historique des pertes et conduit à appliquer un taux de dépréciation par tranche échue de la balance âgée. L'analyse est réalisée sur un ensemble homogène de créances, présentant des caractéristiques de crédit similaires du fait de leur appartenance à une catégorie de client (grand public, professionnel) ;
- une méthode individuelle : l'appréciation de la probabilité et du montant de perte est effectuée sur la base de facteurs qualitatifs pertinents (antériorité du retard de règlement, autres encours avec la contrepartie, notation par un organisme externe, situation géographique). Cette méthode est principalement utilisée pour les clients opérateurs (nationaux et internationaux), administrations et collectivités publiques ainsi que pour les grands comptes des services aux entreprises ;
- une méthode de provisionnement basée sur le modèle de la perte anticipée : la norme IFRS 9 exige de tenir compte des pertes sur créances attendues dès la première reconnaissance des instruments financiers. En complément du système de provisionnement préexistant, le Groupe applique une approche simplifiée d'une dépréciation anticipée dès la reconnaissance de l'actif. Le taux appliqué est fonction du taux maximal d'irrécouvrabilité du chiffre d'affaires.

Les pertes de valeur comptabilisées pour un groupe de créances constituent l'étape intermédiaire précédant l'identification des pertes de valeur sur les créances individuelles. Dès que ces informations sont disponibles (client en redressement ou liquidation judiciaire), ces créances sont alors retirées de la base de dépréciation statistique et dépréciées distinctement.

Les créances peuvent faire l'objet de cessions. Lorsqu'elles sont cédées à des fonds communs de titrisation consolidés, elles sont maintenues au bilan. D'autres cessions auprès d'institutions financières peuvent conduire à leur décomptabilisation en cas de transfert de la propriété juridique et de la quasi-totalité des risques et avantages des créances tel que prévu par la norme IFRS 9.

4.4 Actifs nets et passifs de contrats clients

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs nets de contrats clients[1]	733	740	709
Coûts d'obtention des contrats	298	294	262
Coûts d'exécution des contrats	539	426	265
Total Actifs nets de contrats clients	**1 570**	**1 460**	**1 236**
Cartes téléphoniques prépayées	(175)	(186)	(197)
Frais d'accès aux services	(507)	(563)	(589)
Programmes de fidélisation	(31)	(29)	(25)
Autres chiffres d'affaires constatés d'avance[2]	(1 847)	(1 717)	(1 158)
Autres passifs de contrats clients	(19)	(17)	(15)
Total produits constatés d'avance relatifs aux contrats clients	**(2 579)**	**(2 512)**	**(1 984)**
Total Actifs nets des passifs de contrats clients	**(1 009)**	**(1 052)**	**(748)**

(1) Actifs nets des obligations de prestations.
(2) Comprend notamment les abonnements. La variation des Autres chiffres d'affaires constatés d'avance est détaillée ci-après.

Les tableaux suivants présentent l'analyse des soldes d'actifs nets de contrats, des coûts d'obtention et d'exécution des contrats dans l'état de la situation financière.

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Actifs nets de contrats - en début de période	**740**	**709**	**771**
Variations liées à l'activité[1]	(1)	30	(60)
Variations de périmètre	-	4	-
Ecart de conversion	(1)	0	(3)
Reclassement et autres	(6)	(3)	(0)
Actifs nets de contrats - en fin de période	**733**	**740**	**709**

(1) Comprend principalement les nouveaux actifs de contrats nets des passifs associés, les transferts des actifs de contrats nets directement en créances clients ainsi que les dépréciations de la période.

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Coûts d'obtention des contrats - en début de période	**294**	**262**	**258**
Variations liées à l'activité	6	20	11
Variations de périmètre	(0)	12	-
Ecart de conversion	(2)	(1)	(7)
Reclassement et autres	-	-	-
Coûts d'obtention des contrats - en fin de période	**298**	**294**	**262**

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Coûts d'exécution des contrats - en début de période	**426**	**265**	**181**
Variations liées à l'activité	122	31	21
Variations de périmètre	-	-	-
Ecart de conversion	(5)	11	(12)
Reclassement et autres	(4)	118	75
Coûts d'exécution des contrats - en fin de période	**539**	**426**	**265**

La variation des produits constatés d'avance relatifs aux contrats clients (cartes téléphoniques prépayées, frais d'accès aux services, programmes de fidélisation et autres chiffres d'affaires constatés d'avance) dans l'état de la situation financière est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Produits constatés d'avance relatifs aux contrats clients - en début de période	**2 512**	**1 984**	**2 093**
Variations liées à l'activité[(1)]	101	220	(73)
Variations de périmètre[(2)]	1	183	-
Ecart de conversion	(23)	13	(31)
Reclassement et autres	(13)	112	(6)
Produits constatés d'avance relatifs aux contrats clients - en fin de période	**2 579**	**2 512**	**1 984**

(1) La variation de l'activité en 2022 concerne principalement des contrats de mise à disposition du réseau Orange en Espagne.
(2) En 2021 les variations de périmètre concernent principalement le prépaiement de services de construction de réseau de la *FiberCo* en Pologne à Orange Polska et l'intégration de Telekom Romania Communications.

Principes comptables

Actifs nets et passifs de contrats clients

Le moment de la comptabilisation des produits peut différer du moment de la facturation à nos clients.

Les créances clients présentées dans l'état consolidé de la situation financière représentent un droit inconditionnel à la contrepartie (essentiellement encaissement), c'est-à-dire que les services ou les biens promis au client ont été fournis.

Par contraste, les actifs de contrats se rapportent principalement aux montants alloués en vertu d'IFRS 15 à la contrepartie de biens ou de services fournis aux clients, mais pour lesquels le droit à percevoir est subordonné à la fourniture d'autres services ou biens au sein du même contrat (ou regroupement de contrats). C'est le cas lorsque dans une offre combinée de vente d'un mobile et d'un service de télécommunications mobiles avec engagement, le mobile est facturé à prix réduit ce qui conduit à réallouer une partie des facturations du service de télécommunications à la fourniture du mobile, l'excédent du montant alloué au mobile sur son prix facturé constitue un actif de contrat qui deviendra une créance client au fur et à mesure de la facturation du service.

Les actifs de contrats font l'objet, comme les créances clients, d'une dépréciation pour risque de crédit. La recouvrabilité des actifs de contrats est également vérifiée, notamment pour couvrir le risque de perte de valeur en cas d'interruption du contrat. Cette recouvrabilité peut être affectée par une évolution de l'environnement juridique des offres.

Les passifs de contrats représentent les montants pour lesquels le client a effectué un paiement à Orange avant d'obtenir les biens et / ou services promis dans le contrat. C'est typiquement le cas des avances reçues des clients ou des montants facturés et encaissés au titre de biens ou services qui restent à fournir par exemple pour des abonnements payables terme à échoir ou des forfaits prépayés (antérieurement en produits constatés d'avance).

Les actifs et passifs de contrats clients sont présentés respectivement en actifs courants et passifs courants car ils s'inscrivent dans le cadre normal d'exploitation du Groupe.

Coûts d'obtention des contrats

Lorsque la souscription d'un service de télécommunications est réalisée par un distributeur tiers, ce dernier peut bénéficier d'une rémunération au titre de l'apport de clientèle, en général sous la forme de commissions à l'acte de souscription et de commissions indexées à la facturation. Lorsque le Groupe a considéré que ces commissions sont, en fait, incrémentales et n'auraient pas été engagées en l'absence du contrat client, le coût de ces commissions est estimé et capitalisé au bilan. À noter que le Groupe a retenu la mesure de simplification autorisée par IFRS 15 de reconnaître les coûts d'obtention des contrats en charges au moment où ils sont engagés si la période d'amortissement de l'actif que le Groupe comptabiliserait à leur égard n'excède pas un an.

Les coûts liés à l'obtention de contrats de services mobiles avec engagement sont capitalisés et pris en charge prorata temporis sur la durée exécutoire du contrat, car ces coûts sont généralement réengagés chaque fois qu'un client effectue un renouvellement de son engagement. Les coûts liés à l'obtention de contrats de services fixes avec engagement sont pris en charge prorata temporis sur la période de relation client estimée pour nos clients des marchés grand public. Les coûts reportables liés à l'obtention de contrats pour nos solutions d'entreprise et solutions opérateurs sont insignifiants.

Coûts d'exécution des contrats

Les coûts d'exécution des contrats sont constitués de l'ensemble des coûts contractuels initiaux nécessaires à la réalisation d'une ou des obligations de performance d'un contrat. Ces coûts, lorsqu'ils sont directement liés à un contrat, sont capitalisés et pris en charge prorata temporis sur la durée exécutoire du contrat.

Au niveau du Groupe, ces coûts concernent essentiellement des contrats portant sur la clientèle entreprises avec, par exemple, des frais de conception, d'installation, de connexion et de migration qui se rapportent à une obligation de performance future du contrat.

Les hypothèses de durée de prise en charge sont périodiquement revues et ajustées aux observations ; un arrêt de la relation contractuelle avec le client se traduit par une prise en charge immédiate du reliquat des coûts différés. Il en est de même quand la valeur comptable d'un coût différé excède le montant de la contrepartie restante que nous prévoyons de recevoir en échange des biens et services liés au coût, moins les coûts prévus liés directement à la fourniture de ces biens et services à encourir.

Le tableau suivant présente le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation non remplies au 31 décembre 2022. Les obligations de prestation qui restent à remplir correspondent aux services que le Groupe est tenu de fournir aux clients pendant la

durée ferme restante du contrat. Comme permis par les mesures de simplification de la norme IFRS 15, ces informations ne concernent que les obligations de prestation dont la durée initiale est supérieure à un an.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022
Moins d'un an	6 589
Entre 1 et 2 ans	2 739
Entre 2 et 3 ans	943
Entre 3 et 4 ans	433
Entre 4 et 5 ans	216
Au-delà de 5 ans	184
Total des obligations de prestation non remplies	**11 104**

Principes comptables

Obligations de prestation non remplies

Lors de l'attribution du prix de transaction total du contrat à des obligations de prestation identifiées, une partie du prix total de la transaction peut se rapporter à des obligations de performance de service non satisfaites ou partiellement satisfaites à la fin de la période de reporting. Pour les informations relatives à ces obligations de performance non remplies, nous avons choisi d'appliquer certains moyens pratiques disponibles, y compris l'option d'exclure les revenus attendus découlant des obligations non satisfaites liées aux contrats dont la durée initiale prévue est d'un an ou moins et qui se rapportent principalement à des contrats de service mensuels.

En outre, certains contrats offrent aux clients la possibilité d'acheter des services supplémentaires. Ces services supplémentaires ne sont pas inclus dans le prix de la transaction et sont comptabilisés lorsque le client exerce l'option (en général au mois le mois). Ils ne sont donc pas inclus dans les obligations non remplies.

Certains contrats pluri-annuels de services avec des clients entreprises et opérateurs comprennent des frais mensuels fixes et des frais d'utilisation variables. Ces derniers sont exclus du tableau des obligations non remplies.

4.5 Autres actifs

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avances et acomptes versés	177	147	116
Consortiums câbles sous-marins[1]	230	194	258
Dépôts de garantie et cautionnements versés	96	105	93
Orange Money - cantonnement de la monnaie électronique[1]	1 242	1 030	825
Autres[2]	688	654	545
Total	**2 433**	**2 130**	**1 837**

(1) Ces créances ont pour contrepartie des dettes du même montant (voir principes comptables ci-dessous et note 5.7).
(2) Inclut une créance à recevoir dans le cadre d'un accord de mise à disposition de capacités sur un réseau FTTH en Espagne en 2020.

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Autres actifs - en début de période	**2 130**	**1 837**	**1 383**
Variations liées à l'activité[1]	304	236	495
Variations de périmètre	5	24	0
Ecarts de conversion	(17)	28	(32)
Reclassements et autres	11	5	(9)
Autres actifs - en fin de période	**2 433**	**2 130**	**1 837**
Dont autres actifs non courants	216	254	136
Dont autres actifs courants	2 217	1 875	1 701

(1) Inclut une créance à recevoir dans le cadre d'un accord de mise à disposition de capacités sur un réseau FTTH en Espagne en 2020.

Principes comptables

Les autres actifs **"Consortiums câbles sous-marins"** correspondent aux créances vis-à-vis des membres de consortiums de câbles sous-marins lorsque Orange est mandaté pour centraliser les paiements aux fournisseurs équipementiers assurant la construction et l'exploitation de ces câbles. Ces créances ont pour contrepartie des dettes du même montant (voir note 5.7).

Orange Money est une solution de transferts d'argent, de paiements et d'accession à des services financiers à travers un compte de monnaie électronique ("ME") associé à un numéro de mobile Orange.

Depuis 2016, le groupe Orange est devenu Emetteur de Monnaie Electronique ("EME") dans certains des pays dans lesquels il est présent par le biais de filiales internes dédiées et agréées. Les EME, garants en dernier ressort du remboursement des porteurs de ME, sont tenus réglementairement de cantonner les fonds collectés en échange de l'émission de ME (obligation de protection des porteurs). Le

modèle de distribution de la ME s'appuie sur les filiales d'Orange et des distributeurs tiers. Les EME émettent de la ME (ou unités de valeur "UV") sur demande de ces distributeurs en échange de fonds collectés auprès de ceux-ci. Les distributeurs cèdent à leur tour la ME détenue aux porteurs finaux.

Aux bornes du groupe Orange, le cantonnement s'entend comme la protection des porteurs tiers (distributeurs et clients).

Ces opérations sont sans effet sur l'endettement financier net du Groupe et sont inscrites dans les rubriques suivantes :

- cantonnement à l'actif pour un montant nécessairement égal à la ME en circulation à l'extérieur du groupe Orange (ou UV en circulation) ;
- UV en circulation au passif, représentatives de l'obligation de rembourser les porteurs tiers (clients et distributeurs tiers).

Ces deux rubriques sont présentées en "autres actifs" et "autres passifs" et en flux de trésorerie de l'activité en "variation du besoin en fonds de roulement".

Note 5 Achats et autres charges

5.1 Achats externes

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Charges commerciales, coûts d'équipements et de contenus	(7 772)	(7 385)	(6 868)
dont coûts des terminaux et autres équipements vendus[(1)]	*(4 459)*	*(4 234)*	*(3 841)*
dont dépenses de publicité, promotion, sponsoring et rebranding	*(804)*	*(783)*	*(736)*
Achats et reversements aux opérateurs	(4 251)	(4 349)	(4 529)
dont coûts d'interconnexions	*(2 703)*	*(2 956)*	*(3 186)*
Autres charges de réseau, charges informatiques	(3 590)	(3 530)	(3 503)
Autres achats externes	(3 119)	(2 709)	(2 791)
dont coût de construction de réseau pour revente à autrui	*(1 236)*	*(1 047)*	*(883)*
dont frais généraux	*(1 172)*	*(1 044)*	*(1 099)*
dont charges de loyers	*(134)*	*(147)*	*(151)*
Total achats externes	**(18 732)**	**(17 973)**	**(17 691)**

(1) Reclassement de présentation, en 2022 et sur les années comparatives, visant à intégrer dans cette ligne de détail les coûts des autres produits vendus dont le montant s'élève à 434 millions d'euros en 2022, 292 millions d'euros en 2021 et 265 millions d'euros en 2020.

Principes comptables

Les engagements fermes d'achat sont présentés dans les engagements contractuels non comptabilisés (voir note 16).

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Depuis le 1er janvier 2019, les charges de location comprennent les loyers au titre des contrats de location dont la durée exécutoire, sans possibilité de renouvellement, est inférieure ou égale à 12 mois, des contrats dont la valeur à neuf du bien sous-jacent est inférieure à environ 5 000 euros et les paiements de loyers variables qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de la dette locative (voir note 9).

5.2 Autres charges opérationnelles

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Litiges	(50)	(218)	(238)
Dépréciations et pertes sur créances clients - activités télécoms	(206)	(213)	(382)
Coût du risque de crédit bancaire	(49)	(48)	(31)
Charges du service universel	(28)	(22)	(19)
Résultat de change opérationnel	(23)	(20)	19
Coûts d'acquisition et d'intégration	(40)	(14)	(18)
Autres charges	(17)	(165)	(119)
Total autres charges opérationnelles	**(413)**	**(700)**	**(789)**

Les dépréciations et pertes sur créances clients des activités télécoms sont détaillées en note 4.3.

Le coût du risque de crédit concerne uniquement les Services Financiers Mobiles et comprend les dotations et reprises sur les dépréciations des titres à revenus fixes, des prêts et créances à la clientèle ainsi que les dotations et reprises de dépréciations relatives aux engagements de garantie donnés, les pertes sur créances et les récupérations de créances amorties (voir note 17.2.1).

Certaines charges liées aux litiges sont enregistrées directement en résultat d'exploitation et ne transitent pas par les comptes de provisions dont les mouvements sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Provisions pour litiges - en début de période	**405**	**525**	**643**
Dotation avec effet au compte de résultat	26	162	119
Reprise de provision non utilisée avec effet au compte de résultat	(12)	(10)	(29)
Actualisation avec effet au compte de résultat	1	0	0
Utilisation sans effet au compte de résultat [(1)]	(34)	(317)	(205)
Variations de périmètre	2	(0)	-
Ecarts de conversion	0	1	(2)
Reclassements et autres	(0)	44	-
Provisions pour litiges - en fin de période	**387**	**405**	**525**
Dont provisions non courantes	47	51	46
Dont provisions courantes	340	353	479

(1) Correspondaient principalement à la condamnation pour pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la clientèle "entreprises" sur l'exercice 2021 et à la condamnation dans le cadre du litige Digicel sur l'exercice 2020 (voir note 18).

Les principaux litiges du Groupe sont décrits en note 18.

Principes comptables

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives décrites en note 18.

Les charges pouvant résulter de ces procédures sont comptabilisées s'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que son montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, et la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque. Le cas échéant, les litiges sont analysés comme des passifs éventuels, c'est-à-dire :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ; ou
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Coûts d'acquisition et d'intégration

Les coûts d'acquisition et d'intégration sont encourus lors de l'acquisition d'entités juridiques (frais liés à l'acquisition de l'entité, honoraires de conseil, frais de formation du personnel acquis, coûts de migration liés aux offres clients, charges de personnel affecté à la transition). Ils sont induits sur une période de 12 mois maximum suivant la date de prise de contrôle.

5.3 Coûts des restructurations

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Plans de départs des salariés [(1)]	(54)	(241)	(15)
Immobilier [(2)]	(21)	(6)	2
Réseaux de distribution [(3)]	(12)	(22)	(5)
Autres	(38)	(63)	(8)
Total coûts des restructurations	**(125)**	**(331)**	**(25)**

(1) Principalement les plans de départ d'Equant (environ 300 personnes) en 2022, et d'Orange Espagne (environ 400 personnes) et Orange Polska (environ 1 400 personnes) en 2021.
(2) Concerne essentiellement des contrats onéreux sur baux immobiliers en France.
(3) Concerne principalement la fermeture de points de vente en Espagne en 2022 et en 2021.

Certains coûts de restructurations sont enregistrés directement en résultat d'exploitation et ne transitent pas par les comptes de provisions dont les mouvements sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Provisions pour restructurations - en début de période	**185**	**117**	**216**
Dotation avec effet au compte de résultat [1]	98	277	12
Reprise de provision non utilisée avec effet au compte de résultat	(26)	(17)	(17)
Actualisation avec effet au compte de résultat	(5)	(1)	4
Utilisation sans effet au compte de résultat	(90)	(191)	(95)
Ecarts de conversion	(1)	(0)	(3)
Reclassements et autres	0	(1)	-
Provisions pour restructurations - en fin de période	**162**	**185**	**117**
Dont provisions non courantes	43	61	53
Dont provisions courantes	119	124	64

(1) Correspond principalement aux coûts relatifs aux plans de départs d'Equant pour (30) millions d'euros en 2022, et en Espagne pour (155) millions d'euros et en Pologne pour (29) millions d'euros en 2021.

Principes comptables

Coûts des restructurations

L'adaptation des activités du Groupe à l'évolution de l'environnement peut générer des coûts liés à l'arrêt ou la transformation majeure d'une activité. Ces actions affectent négativement la période où elles sont annoncées et engagées ; il s'agit à titre illustratif et non limitatif des conséquences de plans de transformation validés par les organes de gouvernance internes.

Une provision est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les natures de coûts admis par le Groupe en restructuration concernent principalement les :

- plans de départs des salariés ;
- ruptures de contrat dans le cadre d'une transformation majeure de l'activité (indemnités versées aux fournisseurs pour rupture de contrat,...) ;
- coûts des locaux inoccupés (hors scope IFRS 16) ;
- plans de transformation majeurs dans les infrastructures de réseaux de communication ;
- contrats onéreux dans le cadre de l'arrêt d'une activité ou d'une transformation majeure de l'activité : en cours de contrat, lorsque les circonstances ayant présidé à leur signature ont évolué, certains engagements pris avec des fournisseurs peuvent se révéler être des contrats onéreux, c'est-à-dire que les coûts inévitables pour satisfaire les obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

5.4 Stocks d'équipements et droits de diffusion

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Stocks de terminaux[1]	629	593	485
Autres produits/services vendus	125	77	75
Droits de diffusion disponibles	102	102	93
Autres fournitures et divers	258	242	223
Valeur brute	**1 114**	**1 015**	**874**
Dépréciation	**(67)**	**(64)**	**(60)**
Valeur nette des stocks d'équipements et droits de diffusion	**1 048**	**952**	**814**

(1) Dont stocks assimilés à des stocks en consignation auprès des distributeurs pour 42 millions d'euros au 31 décembre 2022, 68 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 40 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Valeur nette des stocks - en début de période	**952**	**814**	**906**
Variations liées à l'activité	104	125	(70)
Variations de périmètre	3	9	-
Ecarts de conversion	(4)	3	(8)
Reclassements et autres	(6)	(1)	(14)
Valeur nette des stocks - en fin de période	**1 048**	**952**	**814**

Principes comptables

Les matériels de maintenance des réseaux et les équipements destinés aux clients sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production, qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks de terminaux comprennent des stocks assimilés à des stocks en consignation auprès des distributeurs lorsque ceux-ci sont comptablement qualifiés d'agents dans la vente de terminaux acquis auprès du Groupe.

Les droits de diffusion de films et d'événements sportifs sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsqu'ils sont disponibles pour leur diffusion et comptabilisés en charges lors de la diffusion.

5.5 Charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Achats externes constatés d'avance	780	611	651
Autres charges opérationnelles constatées d'avance	72	240	199
Total Charges constatées d'avance	**851**	**851**	**850**

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Charges constatées d'avance - en début de période	**851**	**850**	**730**
Variations liées à l'activité[1]	57	5	171
Variations de périmètre	0	0	-
Ecarts de conversion	(49)	10	(12)
Reclassements et autres[2]	(8)	(13)	(40)
Charges constatées d'avance - en fin de période	**851**	**851**	**850**

(1) En 2020, la variation incluait une charge constatée d'avance comptabilisée au titre d'un accord de mise à disposition de capacité FTTH en Espagne.
(2) Comprend l'effet des reclassements de charges constatées d'avance en coûts d'exécution des contrats (voir note 4.4)

5.6 Dettes fournisseurs sur autres biens et services

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Dettes fournisseurs sur autres biens et services - en début de période	**6 738**	**6 475**	**6 682**
Variations liées à l'activité	297	41	(122)
Variations de périmètre[1]	9	125	1
Ecarts de conversion	(71)	47	(80)
Reclassements et autres	95	49	(6)
Dettes fournisseurs sur autres biens et services - en fin de période	**7 067**	**6 738**	**6 475**
Dont dettes fournisseurs sur autres biens et services des activités télécoms	6 951	6 652	6 395
Dont dettes fournisseurs sur autres biens et services des Services Financiers Mobiles	116	86	80

(1) Dont 108 millions d'euros liés à l'intégration de Telekom Romania Communications en 2021.

Les délais de règlement fournisseurs sont fixés d'un commun accord entre ces derniers et Orange conformément à la réglementation en vigueur. Certains fournisseurs clés et Orange ont convenu de la possibilité d'une flexibilité du délai de paiement qui peut atteindre 6 mois pour le règlement de certaines factures.

Le montant des dettes de fournisseurs de biens et services et de fournisseurs d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une extension du délai de règlement et qui ont généré à la clôture un effet sur la variation des besoins en fonds de roulement s'établit à environ 377 millions d'euros au 31 décembre 2022, 460 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 435 millions d'euros à fin 2020.

Principes comptables

Les dettes fournisseurs sur autres biens et services issues des transactions commerciales et réglées dans le cycle normal d'exploitation sont classées en éléments courants. Elles comprennent celles que le fournisseur peut avoir cédé avec ou sans notification auprès d'établissements financiers dans le cadre d'affacturage direct ou inversé, y compris celles pour lesquelles le fournisseur a proposé à Orange un terme de paiement étendu et pour lesquelles Orange a confirmé son accord de paiement au terme convenu. Orange considère que ces passifs financiers conservent les caractéristiques d'une dette fournisseur, notamment en raison de la persistance de la relation commerciale, de délais de paiements in fine conformes au cycle opérationnel d'un opérateur télécom en particulier pour l'achat des principales infrastructures, de l'autonomie du fournisseur dans la relation d'escompte et d'un coût financier supporté par Orange qui correspond à la rémunération du fournisseur pour le délai de paiement supplémentaire accordé.

Les dettes fournisseurs sans taux d'intérêt spécifié sont évaluées à la valeur nominale de la dette si la composante intérêt est négligeable. Les dettes fournisseurs portant intérêt sont comptabilisées au coût amorti.

5.7 Autres passifs

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Provisions pour litiges[1]	387	405	525
Droits d'usage des réseaux câblés (IRU)	25	38	59
Consortiums câbles sous-marins[2]	230	191	258
Dépôts de garantie et cautionnements reçus	111	128	134
Orange Money - unités de valeur en circulation[2]	1 244	1 030	823
Autres	804	852	775
Total	**2 802**	**2 644**	**2 574**
Dont autres passifs non courants	276	306	307
Dont autres passifs courants	2 526	2 338	2 267

(1) Voir note 5.2.
(2) Ces dettes ont pour contrepartie des créances du même montant (voir principes comptables en note 4.5).

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Autres passifs - en début de période	**2 644**	**2 574**	**2 448**
Variations liées à l'activité	129	54	176
Variations de périmètre	6	9	-
Ecarts de conversion	(0)	29	(35)
Reclassements et autres	23	(22)	(15)
Autres passifs - en fin de période	**2 802**	**2 644**	**2 574**

Note 6 Avantages du personnel

6.1 Charges de personnel

(en millions d'euros)	Note	2022	2021	2020
Effectif moyen (équivalent temps plein)[1]		130 307	132 002	133 787
Salaires et charges		**(8 754)**	**(9 587)**	**(8 331)**
dont traitements et salaires		*(6 328)*	*(6 232)*	*(6 224)*
dont charges sociales		*(2 132)*	*(2 148)*	*(2 118)*
dont accords Temps Partiel Senior	6.2	*(313)*	*(1 209)*	*23*
dont production immobilisée [2]		*818*	*849*	*866*
dont autres charges de personnel [3]		*(799)*	*(847)*	*(879)*
Participation		**(149)**	**(145)**	**(142)**
Rémunérations en actions[4]	6.3	**(16)**	**(185)**	**(18)**
dont plans d'attribution gratuite d'actions		*(16)*	*(13)*	*(18)*
dont offre réservée au personnel Together 2021		-	*(172)*	-
Total en résultat d'exploitation		**(8 920)**	**(9 917)**	**(8 490)**
Charge de désactualisation en résultat financier		(13)	(10)	(12)
Variation des hypothèses actuarielles en autres éléments du résultat global		176	59	(13)

(1) Dont au 31 décembre 2022, 28 % d'agents fonctionnaires d'Orange SA (31 % au 31 décembre 2021 et 34 % au 31 décembre 2020).
(2) La production immobilisée correspond aux charges de personnel incluses dans le coût des immobilisations produites par le Groupe (voir notes 8.4 et 8.5).
(3) Les autres charges de personnel incluent les autres indemnités et avantages court terme, les taxes assises sur les salaires, les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme (hors Accords Temps Partiel Senior).
(4) Inclut des contributions sociales pour (1) million en 2022, (13) millions d'euros en 2021 et 5 millions d'euros en 2020 dont la contrepartie au bilan n'est pas présentée en capitaux propres.

6.2 Avantages du personnel

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avantages postérieurs à l'emploi[1]	739	881	930
Autres avantages à long terme	2 358	2 318	1 407
dont accords Temps Partiel Senior	*1 753*	*1 720*	*802*
Provisions pour indemnités de fin de contrat	1	2	1
Dettes vis-à-vis du personnel et des organismes sociaux	1 857	1 862	1 779
Provisions pour litiges et risques sociaux	29	50	58
Total	**4 985**	**5 113**	**4 176**
Dont avantages du personnel non courants	2 567	2 798	1 984
Dont avantages du personnel courants	2 418	2 316	2 192

(1) Ne comprend pas les régimes à cotisations définies.

Les prestations à verser au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont présentées ci-dessous. Elles sont estimées sur la base des effectifs présents dans le Groupe au 31 décembre 2022 et comprennent les droits acquis et non acquis au 31 décembre 2022, mais dont le Groupe estime qu'ils le seront à horizon 2050 environ :

(en millions d'euros)	Echéancier des prestations à verser, non actualisées					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et au-delà
Avantages postérieurs à l'emploi	73	56	49	63	79	2 586
Autres avantages à long terme [1]	508	571	482	392	226	45
dont accords Temps Partiel Senior	*434*	*487*	*427*	*337*	*197*	*24*
Total	**581**	**627**	**532**	**455**	**305**	**2 631**

(1) Versements liés à l'utilisation du Compte Epargne Temps et aux congés longue maladie et longue durée non inclus.

6.2.1 Typologie des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Conformément aux lois et pratiques de chaque pays dans lequel il opère, le Groupe a des obligations en matière d'avantages au personnel :

- en matière de retraite, la plupart des employés sont couverts par des **régimes à cotisations définies** prévus par les lois ou accords nationaux. En France, les agents fonctionnaires employés d'Orange SA relèvent du régime des pensions civiles et militaires administrées par l'État. La loi relative à l'entreprise nationale (loi n° 96-660 du 26 juillet 1996) dispose que l'obligation d'Orange SA se limite au versement d'une contribution libératoire annuelle. En conséquence, Orange SA n'a pas d'engagement complémentaire de couverture des déficits éventuels futurs relatifs aux régimes de retraites de ses agents fonctionnaires et autres régimes de la fonction publique. La charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'est établie à (691) millions d'euros en 2022 ((727) millions d'euros en 2021 et (729) millions d'euros en 2020) ;
- le Groupe est engagé par un nombre limité de **régimes à prestations définies sous forme de rentes** : notamment des régimes Equant au Royaume-Uni pour 204 millions d'euros en 2022 et un régime destiné aux cadres supérieurs en France pour 190 millions d'euros en 2022. Des actifs de couverture ont été transférés pour ces régimes au Royaume-Uni et en France. Depuis plusieurs années, ces régimes sont fermés en terme d'entrée dans les dispositifs, et au Royaume-Uni également pour ce qui concerne l'acquisition de droits ;
- le Groupe est également engagé par **des régimes à prestations définies sous forme de capital** lorsque la législation ou un accord conventionnel prévoit le versement d'indemnités aux salariés à la date de départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite ; il s'agit essentiellement des indemnités dues lors du départ à la retraite en France, notamment pour les employés de droit privé (553 millions d'euros pour Orange SA, soit 78 % des régimes en capital) et pour les fonctionnaires (16 millions d'euros, soit 2 % des régimes en capital) ;
- d'**autres avantages postérieurs à l'emploi** sont également accordés aux retraités : il s'agit d'avantages sociaux autres que les régimes à cotisations ou prestations définies ;
- d'**autres avantages à long terme** peuvent enfin être octroyés tels que les médailles du travail, les absences rémunérées de longue durée et les accords Temps Partiel Senior (TPS) décrits ci-dessous.

Accords Temps Partiel Senior

Dans le cadre des renégociations de l'accord intergénérationnel, un accord Temps Partiel Senior (TPS) a été signé le 17 décembre 2021 et a conduit à la comptabilisation d'un passif au titre des avantages du personnel pour 1 225 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les accords Temps Partiel Senior s'adressent aux fonctionnaires et contractuels des entités françaises éligibles à une retraite au plus tard au 1er janvier 2028 et ayant une ancienneté minimum de 15 ans dans le Groupe.

Ils offrent la possibilité de travailler à 50 % ou 60 % tout en bénéficiant :

- d'une rémunération de base de 65 % à 80 % d'un temps plein ;
- d'une validation retraite (part patronale et part salariale) sur une base 100 % durant la période du dispositif ;

- et d'une rémunération plancher.

Ces dispositifs sont d'une durée minimum de 18 mois et maximum de 5 ans.

Par ailleurs, les bénéficiaires peuvent placer une partie de leur rémunération de base (5 %, 10 % ou 15 %) sur un Compte Epargne Temps (CET), abondé par le Groupe. Le CET ainsi constitué permet de réduire la période de temps travaillé.

Au 31 décembre 2022, le nombre estimé de salariés, bénéficiaires en cours ou futurs bénéficiaires des accords TPS, et à ce titre compris dans la provision, est d'environ 10 400 salariés.

6.2.2 Principales hypothèses retenues pour la détermination du montant des engagements

L'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme repose en particulier sur l'âge de départ à la retraite déterminé en fonction des dispositions applicables à chacun des régimes et des conditions nécessaires pour ouvrir un droit à une pension à taux plein, lesquelles sont souvent sujettes à des révisions législatives.

L'évaluation de l'engagement de TPS est sensible aux estimations de la population potentiellement éligible et du taux d'entrée dans les dispositifs (estimé à 70 % en moyenne), ainsi que de l'arbitrage qui sera in fine retenu par les bénéficiaires entre les différentes formules proposées.

Contrairement aux exercices précédents, la sensibilité au taux d'entrée dans les dispositifs TPS n'est pas présentée, la date limite pour déposer une demande d'entrée dans le dispositif TPS signé fin 2021 étant fixée au 31 décembre 2022.

Les taux d'actualisation retenus sur les entités françaises (représentant 91 % des engagements de retraite et autres engagements à long terme d'Orange au 31 décembre 2022) sont les suivants :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Supérieur à 10 ans	3,75 % à 3,85 %	0,80 % à 1,05 %	0,55 % à 0,90 %
Inférieur à 10 ans	3,20 % à 3,75 %[1]	- 0,15 % à 0,40 %	- 0,35 % à 0,70 %

(1) Des taux respectivement de 3,40 % et 3,55% ont été retenus dans le cadre de la valorisation des engagements relatifs aux régimes Temps Partiel Senior 2018 et 2021 (-0,15% au 31 décembre 2021 et - 0,25 % au 31 décembre 2020).

Pour la zone euro, les taux d'actualisation retenus sont déterminés par référence aux taux des obligations *corporate* notées AA et d'une duration équivalente à celle des engagements.

La revalorisation des rentes des régimes Equant au Royaume-Uni est fondée sur l'inflation (taux de 3,05 % retenu) dans la limite de 5 %.

Le principal régime à prestations définies sous forme de capital (indemnités de départ à la retraite des employés de droit privé en France) est essentiellement sensible aux hypothèses de politiques d'emploi (avec chez Orange, un taux de présence du personnel à l'âge de départ en retraite historiquement élevé), de revalorisation des salaires et d'inflation long-terme de 2 %.

Les effets sur les engagements d'une variation de la principale hypothèse seraient les suivants :

(en millions d'euros)

	Si le taux augmente de 100 points	Si le taux baisse de 100 points
Taux d'actualisation[1]	(128)	145

(1) Dont (31) et 32 millions d'euros au titre des accords Temps Partiel Senior (duration courte).

6.2.3 Engagements et actifs de couverture

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi			Avantages à long terme		2022	2021	2020
	Régimes en rente	Régimes en capital	Autres	TPS	Autres			
Valeur totale des engagements - début de période	**550**	**856**	**16**	**1 720**	**598**	**3 740**	**2 812**	**3 229**
Coût des services rendus	0	67	(6)	10	61	131	1 379 [3]	150
Intérêts nets sur le passif au titre des prestations définies	6	14	0	(2)	0	19	15	17
(Gains) ou Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses	(144)	(230)	(6)	(110)	(1)	(490)	(5)	102
dont liés au changement de taux d'actualisation	*(132)*	*(234)*	*(4)*	*(124)*	*(1)*	*(495)* [1]	*(76)*	*63*
(Gains) ou Pertes actuariels liés à des effets d'expérience	20	31	(2)	410	(1)	459 [2]	(47)	(121) [4]
Prestations payées	(20)	(30)	(1)	(276)	(49)	(374)	(439)	(555)
Ecarts de conversion et autres	(13)	2	(0)	(0)	(3)	(14)	25	(11)
Valeur totale des engagements - fin de période (a)	**401**	**710**	**2**	**1 753**	**605**	**3 471**	**3 740**	**2 811**
Dont engagements afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés	401	18	-	-	-	419	571	549
Dont engagements afférents à des régimes non financés	-	691	2	1 753	605	3 052	3 169	2 262
Duration moyenne pondérée des régimes (en années)	8	11	14	2	3	4	6	8

(1) Dont (352) millions d'euros en France et (130) millions d'euros au Royaume-Uni liés à la remontée des taux d'actualisation en 2022.
(2) Les gains actuariels liés à des effets d'expérience intègrent principalement une hausse du nombre d'entrées réalisées dans les dispositifs TPS et notamment celui signé en 2021.
(3) Dont 1 225 millions d'euros liés à l'accord TPS signé en décembre 2021.
(4) Les gains actuariels liés à des effets d'expérience tiennent compte d'un ralentissement du nombre d'entrées réalisées dans les dispositifs TPS.

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi			Avantages à long terme		2022	2021	2020
	Régimes en rente	Régimes en capital	Autres	TPS	Autres			
Juste valeur des actifs de couverture - début de période	**540**	**1**	**-**	**-**	**-**	**541**	**474**	**458**
Intérêts nets sur l'actif au titre des prestations définies	7	0	-	-	-	7	4	6
(Gains) ou Pertes actuariels liés à l'effet d'expérience	(154)	(0)	-	-	-	(154)	40	25
Cotisations versées par l'employeur	11	-	-	-	-	11	20	18
Prestations payées par le fonds	(18)	-	-	-	-	(18)	(20)	(18)
Ecarts de conversion et autres	(13)	-	-	-	-	(13)	23	(16)
Juste valeur des actifs de couverture - fin de période (b)	**373**	**1**	**-**	**-**	**-**	**373**	**541**	**474**

Les régimes en rente préfinancés représentent 12 % des engagements sociaux du Groupe.

Les régimes en rente préfinancés sont principalement localisés au Royaume-Uni (54 %) et en France (45 %) et leurs actifs se répartissent de la façon suivante :

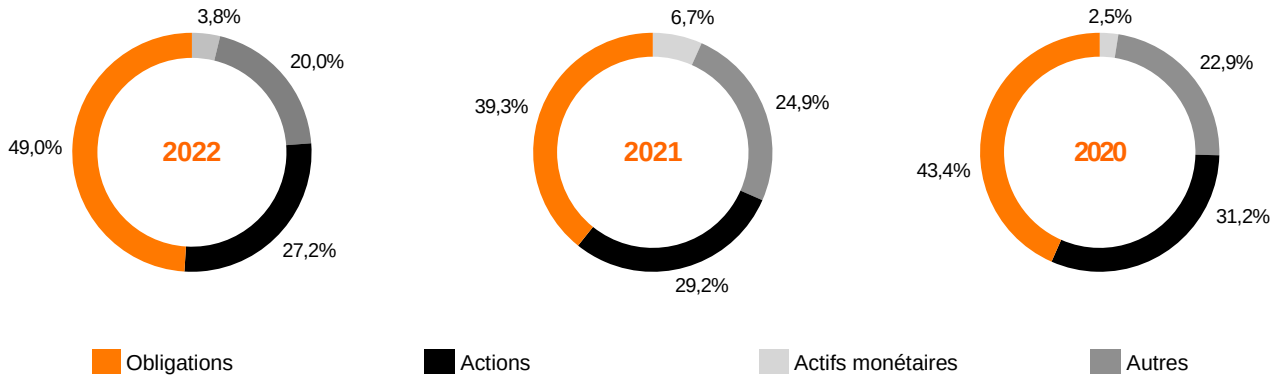

Les avantages du personnel dans l'état de situation financière correspondent aux engagements nets des actifs de couverture. Ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'ajustement lié au plafonnement de l'actif sur les périodes présentées.

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi			Avantages à long terme		2022	2021	2020
	Régimes en rente	Régimes en capital	Autres	TPS	Autres			
Avantages du personnel en début de période	**10**	**855**	**16**	**1 720**	**598**	**3 199**	**2 337**	**2 771**
Charge en résultat	(0)	81	(6)	308	59	443	1 356	105
Cotisations versées par l'employeur	(11)	-	-	-	-	(11)	(20)	(18)
Prestations nettes restant à charge de l'employeur	(1)	(30)	(1)	(276)	(49)	(355)	(419)	(538)
(Gains) ou Pertes actuariels générés sur l'exercice en autres éléments du résultat global	31	(199)	(8)	-	-	(176)	(59)	13
Ecarts de conversion et autres	(0)	2	(0)	(0)	(3)	(2)	3	4
Avantages du personnel en fin de période - situation nette du régime (a) - (b)	**28**	**709**	**2**	**1 753**	**605**	**3 097**	**3 199**	**2 337**
Dont non courants	26	658	2	1 319	600	2 605	2 799	1 955
Dont courants	2	52	0	434	5	492	400	382

Le tableau ci-dessous détaille la charge au compte de résultat :

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi			Avantages à long terme		2022	2021	2020
	Régimes en rente	Régimes en capital	Autres	TPS	Autres			
Coût des services rendus	(0)	(67)	6	(10)	(61)	(131)	(1 379)[1]	(151)
Charge de désactualisation en résultat financier	0	(14)	(0)	2	(0)	(12)	(10)	(11)
Gains ou (Pertes) actuariels	-	-	-	(301)	2	(299)	33	57
Total	**0**	**(81)**	**6**	**(308)**	**(59)**	**(443)**	**(1 356)**	**(105)**
dont charge en résultat d'exploitation	(0)	(67)	6	(311)	(59)	(430)	(1 346)	(94)
dont charge de désactualisation en résultat financier	0	(14)	(0)	2	(0)	(12)	(10)	(11)

(1) Dont (1 225) millions d'euros liés à l'accord Temps Partiel Senior signé le 17 décembre 2021.

Principes comptables

Les **avantages postérieurs à l'emploi** sont offerts à travers :

- des régimes à cotisations définies : les cotisations, versées à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière, sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus ;
- des régimes à prestations définies : le montant des engagements futurs représentatifs de ces régimes est évalué sur la base d'hypothèses actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées ;
- leur calcul intègre des hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, égalité homme/femme…) et financières (augmentation future de salaire, taux d'inflation…) définies aux bornes de chacune des entités concernées ;
- le taux d'actualisation, défini par pays ou zone géographique, est déterminé par référence au rendement des obligations privées à long terme de première catégorie (ou des obligations d'État s'il n'existe pas de marché actif). Il est arrêté sur la base d'indices externes communément retenus comme référence pour la zone euro ;
- les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur totalité en autres éléments du résultat global ;
- les régimes à prestations définies du Groupe ne sont en général pas financés. Dans les rares cas où ils le sont, les actifs de couverture sont constitués par des cotisations employeurs et employés qui sont gérées par des entités légales séparées dont les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers. Ces entités sont généralement administrées par des conseils paritaires comportant des représentants du Groupe et des bénéficiaires. Chaque conseil adopte une stratégie d'investissement qui vise, sur la base d'études spécifiques menées par des experts externes, la recherche de la meilleure adéquation entre les passifs à financer et les actifs investis. La mise en œuvre des stratégies d'investissement est généralement réalisée par des gestionnaires de fonds sélectionnés par les conseils et dépend des opportunités de marché. Les actifs étant le plus souvent investis en valeurs mobilières cotées (principalement actions et obligations) et le recours aux autres classes d'actifs étant limité, ils sont évalués à leur juste valeur, déterminée par référence au cours de bourse.

D'autres **avantages du personnel à long terme** peuvent être octroyés tels que les médailles du travail, les absences rémunérées de longue durée et les accords Temps Partiel Senior (TPS). Les avantages afférents sont évalués sur la base d'hypothèses actuarielles comprenant des hypothèses démographiques, financières et d'actualisation de nature similaire à celle des avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels relatifs à ces autres avantages à long terme sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

Les **indemnités de rupture de contrat de travail** font l'objet d'une provision à hauteur de l'engagement en résultant. Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est comptabilisée en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

6.3 Rémunérations en actions et assimilées

Plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au 31 décembre 2022

Le Conseil d'administration a approuvé la mise en œuvre de plans d'attribution gratuite d'actions (*Long Terme Incentive Plan – LTIP*) réservés au Comité exécutif, dirigeants mandataires sociaux et cadres supérieurs désignés "Executives" et "Leaders".

Principales caractéristiques

	LTIP 2022 - 2024	LTIP 2021 - 2023	LTIP 2020 - 2022
Date de mise en œuvre par le Conseil d'administration	27 juillet 2022	28 juillet 2021	29 juillet 2020
Nombre maximum de parts remises sous forme d'actions (1)	1,8 million	1,8 million	1,7 million
Nombre de bénéficiaires estimé	1 300	1 300	1 300
Date d'acquisition des droits par les bénéficiaires	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Date de livraison des actions aux bénéficiaires	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2023

(1) Dans les pays où les conditions réglementaires, fiscales ou sociales ne permettent pas l'attribution gratuite d'actions, les bénéficiaires du plan recevront un montant en trésorerie valorisé au cours de bourse de l'action Orange à la date de livraison des actions.

Condition de présence

L'attribution des droits aux bénéficiaires est subordonnée à une condition de présence dans les effectifs :

	LTIP 2022- 2024	LTIP 2021- 2023	LTIP 2020 - 2022
Appréciation de la condition de présence	Du 27 juillet 2022 au 31 décembre 2024	Du 28 juillet 2021 au 31 décembre 2023	Du 29 juillet 2020 au 31 décembre 2022

Conditions de performance

Selon les plans, l'attribution des droits aux bénéficiaires est conditionnée à l'atteinte de conditions de performance internes et externe, soit :

- la condition de performance interne du cash-flow organique des activités télécoms tel que défini dans les règlements des plans, appréciée à l'issue des trois années du plan par rapport à l'objectif fixé par le Conseil d'administration pour les plans LTIP 2020- 2022, 2021-2023 et 2022-2024 ;
- la condition de performance interne de Responsabilité Sociale Entreprise (RSE) composée pour moitié de l'évolution du niveau de CO_2 par usage client et (i) pour moitié du taux d'électricité renouvelable du Groupe pour le plan 2020-2022, et (ii) pour moitié du taux de féminisation dans les réseaux de management du Groupe pour les plans LTIP 2021-2023 et 2022-2024, appréciée à l'issue des trois années du plan par rapport aux objectifs fixés par le Conseil d'administration ;
- la condition de performance externe du *Total Shareholder Return* (TSR). La performance du TSR est appréciée en comparant l'évolution du TSR Orange basé sur la performance relative du rendement total pour l'actionnaire Orange sur les trois exercices, et l'évolution du TSR calculé sur les valeurs moyennes de l'indice de référence "Stoxx Europe 600 Telecommunications" ou de tout autre indice ayant le même objet et qui viendrait s'y substituer pendant la durée du plan.

Droits soumis à l'atteinte des conditions de performance (en % du droit d'attribution total)

	LTIP 2022 - 2024	LTIP 2021 - 2023	LTIP 2020 - 2022
Cash-flow organique des activités télécoms	50 %	50 %	40 %
Total Shareholder Return (TSR)	30 %	30 %	40 %
Responsabilité Sociale Entreprise (RSE)	20 %	20 %	20 %

Toutes les conditions de performance sont estimées atteintes à l'issue des trois années du plan, à l'exception de la condition relative au TSR du plan 2020-2022.

Hypothèses de valorisation

	LTIP 2022 - 2024	LTIP 2021 - 2023	LTIP 2020 - 2022
Date d'évaluation	27 juillet 2022	28 juillet 2021	29 juillet 2020
Date d'acquisition des droits	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Cours du sous-jacent à la date d'évaluation	10,16 euros	9,63 euros	10,47 euros
Cours du sous-jacent à la date de clôture	9,28 euros	9,28 euros	9,28 euros
Dividendes par action (% de la valeur de l'action)	6,9 %	7,3 %	6,7 %
Taux de rendement sans risque	- 0,59 %	- 0,68 %	- 0,61 %
Juste valeur unitaire de l'avantage accordé au personnel	7,53 euros	6,33 euros	6,06 euros
dont valeur de l'action de performance soumise à condition interne	8,30 euros	7,74 euros	8,58 euros
dont valeur de l'action de performance soumise à condition externe	5,74 euros	3,04 euros	2,27 euros

Pour la part du plan remise sous forme d'actions, la juste valeur a été déterminée en tenant compte du cours de bourse Orange à la date d'attribution et des dividendes attendus actualisés jusqu'au 31 décembre 2022. La juste valeur tient également compte de la probabilité d'atteinte de la condition de performance de marché, déterminée à partir d'un modèle construit selon la méthode de Monte Carlo. Pour la part du plan remise sous forme de trésorerie, la juste valeur a été déterminée à partir du cours de bourse Orange.

Effet comptable

En 2022, une charge de (11) millions d'euros (y compris contributions sociales) a été enregistrée en contrepartie des capitaux propres (10 millions d'euros) et des avantages du personnel (1 million d'euros).

En 2021, une charge de (11) millions d'euros (y compris contributions sociales) a été enregistrée en contrepartie des capitaux propres (10 millions d'euros) et des avantages du personnel (1 million d'euros).

En 2020, une charge de (15) millions d'euros (y compris contributions sociales) a été enregistrée en contrepartie des capitaux propres (13 millions d'euros) et des avantages du personnel (2 millions d'euros).

Clôture du plan d'attribution gratuite d'actions LTIP 2019 - 2021

En 2019, le Conseil d'administration a approuvé la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions (LTIP) réservé au Comité exécutif, dirigeants mandataires sociaux et cadres dirigeants.

Les actions ont été livrées aux bénéficiaires le 31 mars 2022.

Principales caractéristiques

	LTIP 2019 - 2021
Date de mise en œuvre par le Conseil d'administration	24 juillet 2019
Nombre maximum de parts remises sous forme d'actions (1)	1,7 million
Nombre de bénéficiaires estimé au lancement du plan	1 200
Nombre de parts remises à la date de livraison (1)	0,7 million
Nombre de bénéficiaires	1 094
Date d'acquisition des droits par les bénéficiaires	31 décembre 2021
Date de livraison des actions aux bénéficiaires	31 mars 2022

(1) Dans les pays où les conditions réglementaires, fiscales ou sociales ne permettent pas l'attribution gratuite d'actions, les bénéficiaires du plan ont reçu un montant en trésorerie valorisé au cours de bourse de l'action Orange à la date de livraison des actions, soit le 31 mars 2022.

Condition de présence

L'attribution des droits aux bénéficiaires était subordonnée à une condition de présence dans les effectifs :

	LTIP 2019 - 2021
Appréciation de la condition de présence	Du 24 juillet 2019 au 31 décembre 2021

Conditions de performance

Selon les plans, l'attribution des droits aux bénéficiaires était conditionnée à l'atteinte de conditions de performance interne et externe, soit :

- la condition de performance interne du cash-flow organique des activités télécoms, tel que défini dans le règlement du plan ;
- la condition de performance externe du *Total Shareholder Return* (TSR). La performance du TSR est appréciée en comparant l'évolution du TSR Orange basé sur la performance relative du rendement total pour l'actionnaire Orange sur les trois exercices, et l'évolution du TSR calculé sur les valeurs moyennes de l'indice de référence "Stoxx Europe 600 Telecommunications" ou de tout autre indice ayant le même objet et qui viendrait s'y substituer pendant la durée du plan.

Droits soumis à l'atteinte des conditions de performance (en % du droit d'attribution total) :

	LTIP 2019 - 2021
Cash-flow organique des activités télécoms	50 %
Total Shareholder Return (TSR)	50 %

La performance a été appréciée sur les années 2019, 2020 et 2021 par rapport au budget de chacune de ces trois années, tel que le Conseil d'administration l'a préalablement approuvé. La condition relative au cash-flow organique des activités télécoms a été atteinte sur 2019, 2020 et 2021. Par ailleurs, la condition relative au TSR n'a pas été atteinte pour la période 2019-2021.

Hypothèses de valorisation

	LTIP 2019 - 2021
Date d'évaluation	24 juillet 2019
Date d'acquisition des droits	31 décembre 2021
Cours du sous-jacent à la date d'évaluation	13,16 euros
Cours du sous-jacent à la date d'acquisition des droits	9,41 euros
Cours du sous-jacent à la date de livraison des droits	10,70 euros
Dividendes par action (% de la valeur de l'action)	5,3 %
Taux de rendement sans risque	-0,7 %
Juste valeur unitaire de l'avantage accordé au personnel	7,80 euros
dont valeur de l'action de performance soumise à condition interne	11,10 euros
dont valeur de l'action de performance soumise à condition externe	4,50 euros

Pour la part du plan d'attribution gratuite d'actions remise sous forme d'actions, la juste valeur a été déterminée en tenant compte du cours de bourse Orange à la date d'attribution et des dividendes attendus actualisés jusqu'au 31 décembre 2021. La juste valeur tenait également compte de la probabilité d'atteinte de la condition de performance de marché, déterminée à partir d'un modèle construit selon la méthode de Monte Carlo. Pour la part des plans remise sous forme de trésorerie la juste valeur a été déterminée à partir du cours de bourse Orange.

Effet comptable

La charge du plan y compris contributions sociales est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020	2019
LTIP 2019 - 2021 (1)	1	(6)	(6)	(3)

(1) En contrepartie des capitaux propres pour 12 millions d'euros et des dettes sociales pour 2 millions d'euros réglées à la livraison des actions en 2022.

Offre réservée au personnel *Together 2021*

Le conseil d'administration du 21 avril 2021 a approuvé la mise en œuvre d'une Offre Réservée au Personnel (ORP), *Together 2021*, destinée à renforcer l'actionnariat salarié du Groupe. L'ORP 2021 portait sur un maximum de souscriptions, abondement compris, d'une valeur de 260 millions d'euros exprimés en prix de référence avant décote et est effectuée par rachat d'actions existantes d'Orange SA.

Le nombre d'actions souscrites au prix de 6,64 euros (compte tenu d'une décote de 30 % par rapport au prix de référence de marché) s'élevait à 12 millions d'actions, auquel s'ajoutaient 14 millions d'actions attribuées gratuitement sous forme d'abondement soit un total de 26 millions d'actions.

La juste valeur moyenne de l'avantage accordé aux salariés et anciens salariés du Groupe s'élevait à 6,47 euros par action attribuée (actions gratuites comprises), soit une charge de (172) millions d'euros (y compris forfait social) enregistrée en contrepartie des capitaux propres à hauteur de 169 millions d'euros et des avantages du personnel à hauteur de 3 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Autres plans

Les autres plans de rémunération en actions et assimilées mis en œuvre dans le groupe Orange ne sont pas matériels à l'échelle du Groupe.

Principes comptables

Rémunérations du personnel en actions : la juste valeur des options d'achat, des options de souscription d'actions et des droits d'attribution gratuite d'actions est fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix de l'action sous-jacente à la date d'octroi, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Les conditions d'acquisition des droits autres que les conditions de marché ne sont pas prises en considération dans l'estimation de la juste valeur, mais dans les hypothèses d'attribution (taux de rotation du personnel, probabilité d'atteinte des critères de performance).

Cette valeur est enregistrée en charge de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie :

- d'une dette vis-à-vis du personnel pour les plans réglés en numéraire, réévaluée à chaque clôture en contrepartie du résultat ; et
- des capitaux propres pour les plans réglés en instruments de capitaux propres.

6.4 Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération comptabilisée, par Orange SA et les sociétés qu'elle contrôle, des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice, membres du Conseil d'administration ou du Comité exécutif d'Orange SA.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020 [4]
Avantages court terme hors charges patronales [1]	(12)	(14)	(16)
Avantages court terme : charges patronales	(4)	(5)	(5)
Avantages postérieurs à l'emploi [2]	(0)	(0)	(0)
Rémunération en actions [3]	(1)	(2)	(2)

(1) Comprend l'ensemble des rémunérations : salaires bruts, part variable, primes et indemnités (hors indemnités de fin de contrat), avantages en nature, intéressement et participation, jetons de présence et plan de rémunération en actions *Long Term Incentive Plan* (LTIP) arrivé à échéance au 31 décembre 2021 et versé en 2022.
(2) Coût des services rendus.
(3) Comprend les offres réservées au personnel et les plans de rémunération en actions *Long Term Incentive Plan* (LTIP) en vigueur.
(4) En 2020, (2) millions d'euros avaient été versés au titre des indemnités de fin de contrat. Ces indemnités ne sont pas présentées dans les rémunérations ci-dessus.

Le montant global des engagements de retraite (indemnité conventionnelle de départ à la retraite et retraite complémentaire à prestations définies) au bénéfice des personnes qui sont à la clôture de l'exercice membres du Conseil d'administration ou du Comité exécutif s'élève à 2 millions d'euros en 2022 (4 millions d'euros en 2021 et 4 millions d'euros en 2020).

La directrice générale, nommée le 4 avril 2022, n'a pas de contrat de travail.

En cas de révocation ou non-renouvellement du mandat social non motivé(e) par une faute grave ou une faute lourde, Orange versera à la directrice générale une indemnité de départ d'un montant brut égal à 12 mois de rémunération fixe et variable annuelle payée, cette dernière étant calculée sur la moyenne des rémunérations variables annuelles payées au titre des 24 derniers mois précédant le départ. Cette indemnité de départ ne sera due que si les conditions de performance assortissant la part variable annuelle des 2 années qui précèdent l'année du départ ont été atteintes à au moins 90 % en moyenne.

En application du code Afep-Medef, la somme de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence qui serait versée à la directrice générale ne pourra pas excéder 24 mois de rémunération fixe et de rémunération variable annuelle.

Le contrat de travail du directeur général délégué a été suspendu à la date de sa nomination en qualité de mandataire social. Son contrat de travail peut être réactivé en fin de mandat avec récupération des droits.

Les contrats des membres du Comité exécutif comportent une clause prévoyant une indemnité contractuelle de séparation de 15 mois maximum de leur rémunération annuelle brute totale (incluant l'indemnité conventionnelle de licenciement).

Orange n'a pas acquis d'autres biens ou services auprès des personnes qui sont à la clôture membres du Conseil d'administration ou du Comité exécutif d'Orange SA (ou à des parties qui leur sont liées).

Note 7 Pertes de valeur et écarts d'acquisition

7.1 Pertes de valeur

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Roumanie	(789)	-	-
Services Financiers Mobiles	(28)	-	-
Espagne	-	(3 702)	-
Total des pertes de valeur des écarts d'acquisition	**(817)**	**(3 702)**	**-**

Les tests de dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) peuvent entraîner des pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (voir note 7.2) et sur les actifs immobilisés (voir note 8.3).

Au 31 décembre 2022

Roumanie

En Roumanie, la dépréciation de (789) millions d'euros de l'écart d'acquisition reflète principalement :

- une augmentation significative du taux d'actualisation due à l'évolution des hypothèses de marché ;
- une pression concurrentielle accrue ;
- et la revue à la baisse du plan d'affaires par rapport à celui utilisé au 31 décembre 2021, notamment sur les premières années.

Suite à la dépréciation de l'écart d'acquisition de la Roumanie, la valeur nette comptable des actifs de l'UGT a été ramenée à la valeur d'utilité des actifs long terme et circulants à 100 % au 31 décembre 2022, soit 1,7 milliard d'euros.

Services Financiers Mobiles

Une dépréciation a été constatée sur Services Financiers Mobiles pour (49) millions d'euros (dont (28) millions d'euros au titre de l'écart d'acquisition et (21) millions d'euros au titre des actifs immobilisés) du fait de la dégradation du plan d'affaires.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition a été ramenée à zéro, et la valeur d'utilité de l'UGT s'élève à 0,4 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2021

En Espagne, le plan d'affaires avait été révisé à la baisse de manière significative par rapport à celui utilisé au 31 décembre 2020, compte tenu :

- d'un contexte concurrentiel dégradé malgré les opérations de consolidation du marché (marqué par l'érosion du revenu moyen par utilisateur) et ;
- des incertitudes liées au prolongement de la crise sanitaire (décalage sur l'horizon attendu de reprise économique).

La révision du plan d'affaires en Espagne avait conduit à la comptabilisation au premier semestre d'une dépréciation de (3 702) millions d'euros de l'écart d'acquisition, la valeur nette comptable des actifs avait ainsi été ramenée à la valeur d'utilité des actifs long terme et circulants, soit 7,7 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, les tests de perte de valeur n'avaient pas conduit le Groupe à comptabiliser de dépréciation.

7.2 Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
France	**13 189**	**(13)**	**13 176**	**14 364**	**14 364**
Europe	**12 962**	**(8 377)**	**4 586**	**6 079**	**9 512**
Espagne	6 550	(3 816)	2 734	3 170	6 872
Slovaquie	806	-	806	806	806
Roumanie	1 806	(1 359)	447	1 504	1 236
Belgique	1 049	(713)	336	336	336
Pologne	2 605	(2 470)	135	135	136
Moldavie	78	-	78	80	76
Luxembourg	68	(19)	50	50	50
Afrique et Moyen-Orient	**2 379**	**(958)**	**1 420**	**1 465**	**1 443**
Burkina Faso	428	-	428	428	428
Côte d'Ivoire	417	(42)	375	375	375
Maroc	249	-	249	265	253
Jordanie	293	(175)	118	111	103
Sierra Leone	73	-	73	114	118
Cameroun	134	(90)	44	44	44
Autres	784	(651)	133	128	122
Entreprises	**2 941**	**(651)**	**2 289**	**2 237**	**2 225**
Totem[1]	**1 624**	**-**	**1 624**	**N/A**	**N/A**
Opérateurs Internationaux et Services Partagés	**18**	**-**	**18**	**18**	**18**
Services Financiers Mobiles	**28**	**(28)**	**-**	**28**	**35**
Ecarts d'acquisition	**33 140**	**(10 028)**	**23 113**	**24 192**	**27 596**

(1) En 2021 et 2020, les données relatives à Totem sont intégrées dans les segments France et Espagne (voir note 1.1).

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Valeur brute - en début de période		**33 626**	**33 273**	**33 579**
Acquisitions[1]		(206)	266	26
Cessions		-	(4)	-
Ecarts de conversion		(280)	91	(331)
Reclassements et autres		-	-	-
Valeur brute - en fin de période		**33 140**	**33 626**	**33 273**
Cumul des pertes de valeur - en début de période		**(9 435)**	**(5 678)**	**(5 935)**
Pertes de valeur	7.1	(817)	(3 702)	-
Cessions		-	(0)	-
Ecarts de conversion		225	(55)	257
Cumul des pertes de valeur - en fin de période		**(10 028)**	**(9 435)**	**(5 678)**
Valeur nette des écarts d'acquisition		**23 113**	**24 192**	**27 596**

(1) En 2022, comprend principalement la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de Telekom Romania Communications aboutissant à la révision du montant de l'écart d'acquisition préliminaire reconnu en 2021 pour (272) millions d'euros. En 2021, comprenait principalement l'écart d'acquisition préliminaire pour 272 millions d'euros relatif à l'acquisition de Telekom Romania Communications.

7.3 Hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

Les hypothèses clés opérationnelles sont le reflet de l'expérience passée et des évolutions anticipées : des évolutions imprévues ont historiquement affecté et peuvent continuer à affecter significativement ces anticipations. A cet égard, la révision des anticipations peut affecter la marge des valeurs recouvrables sur la valeur comptable testée (voir note 7.4) et entraîner une perte de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés.

En 2022, le Groupe a mis à jour son plan stratégique au cours du second semestre (sur l'horizon 2023-2025). Ainsi, de nouveaux plans d'affaires ont été établis sur l'ensemble des UGT.

Les **taux d'actualisation et de croissance à l'infini** utilisés pour déterminer les valeurs d'utilité ont été revus de la manière suivante à fin décembre 2022 :

- les taux d'actualisation connaissent une forte hausse en raison, d'une part de la dégradation du contexte macro-économique (hausse des taux d'intérêt), et d'autre part peuvent intégrer une prime spécifique reflétant une appréciation des risques d'exécution de certains plans d'affaires ou des risques pays, notamment en Roumanie ;
- les taux de croissance à l'infini ont été maintenus pour la plupart des géographies.

Au 31 décembre 2022, les plans d'affaires et les hypothèses clés opérationnelles ont été sensibles aux éléments suivants :

- l'inflation, en particulier la hausse des prix de l'énergie, et la capacité de préserver les marges en adaptant les tarifs et en optimisant les coûts et investissements ;
- la forte intensité concurrentielle des marchés sur lesquels opère le Groupe où la pression tarifaire est forte ;
- les décisions des autorités de régulation sectorielle et de la concurrence en termes de stimulations des investissements, de règles d'attribution des licences d'exploitation de la 5G ou en matière de concentration ;
- et spécifiquement au Moyen-Orient et au Maghreb (Jordanie, Egypte, Tunisie) ainsi que dans certains pays africains (Mali, République démocratique du Congo, République Centrafricaine, Sierra Leone et Burkina Faso) : l'évolution de la situation politique et de la sécurité avec leurs conséquences économiques qui affectent négativement le climat général des affaires.

Les paramètres utilisés pour la détermination de la valeur recouvrable des principales activités consolidées ou des activités les plus sensibles aux hypothèses des tests de dépréciation sont les suivants :

31 décembre 2022	France	Espagne	Pologne	Entreprises	Roumanie	Belgique	Services Financiers Mobiles	Côte d'Ivoire/ Burkina Faso/ Liberia
Base retenue pour la valeur recouvrable				Valeur d'utilité				Juste valeur
Source retenue				Plan interne				NA
Méthodologie				Flux de trésorerie actualisés				NA
Coût des fonds propres	NA	NA	NA	NA	NA	NA	12,3 %	NA
Taux de croissance à l'infini	0,8 %	1,5 %	2,0 %	0,5 %	2,5 %	0,8 %	2,0 %	NA
Taux d'actualisation après impôt	6,3 %	7,5 %	7,8 %	6,8 %	10,5 %	7,0 %	NA	NA
Taux d'actualisation avant impôt	8,4 %	10,0 %	9,1 %	9,2 %	11,8 %	8,8 %	NA	NA

31 décembre 2021	France	Espagne	Pologne	Entreprises	Roumanie	Belgique/ Luxembourg
Base retenue pour la valeur recouvrable			Valeur d'utilité			Juste valeur
Source retenue			Plan interne			NA
Méthodologie			Flux de trésorerie actualisés			NA
Taux de croissance à l'infini	0,8 %	1,5 %	1,5 %	0,3 %	2,5 %	NA
Taux d'actualisation après impôt	5,8 %(1)	6,8 %	7,3 %	8,3 %	7,0 %	NA
Taux d'actualisation avant impôt	7,6 %	8,4 %	8,5 %	11,1 %	7,9 %	NA

31 décembre 2020	France	Espagne	Pologne	Entreprises	Roumanie	Maroc	Belgique/ Luxembourg
Base retenue pour la valeur recouvrable				Valeur d'utilité			Juste valeur
Source retenue				Plan interne			NA
Méthodologie				Flux de trésorerie actualisés			NA
Taux de croissance à l'infini	0,8 %	1,5 %	1,5 %	0,3 %	2,3 %	2,8 %	NA
Taux d'actualisation après impôt	5,5 %(1)	6,5 %	7,3 %	7,5 %	7,5 %	7,3 %	NA
Taux d'actualisation avant impôt	7,4 %	8,1 %	8,5 %	10,2 %	8,5 %	8,6 %	NA

(1) Le taux d'actualisation après impôt de la France intégrait la baisse du taux d'impôt sur les sociétés à 25,83 % effective depuis 2022.

Au 31 décembre 2021, la juste valeur de l'ensemble Belgique/Luxembourg avait été définie sur la base de l'offre publique d'acquisition volontaire conditionnelle portant sur les actions d'Orange Belgium clôturée le 4 mai 2021 (voir note 3.2).

Les filiales cotées du Groupe sont Orange Polska (Bourse de Varsovie), Orange Belgium (Bourse de Bruxelles), Jordan Telecom (Bourse d'Amman), Sonatel (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)) et depuis le 30 décembre 2022, Orange Côte d'Ivoire (BRVM). Celles-ci, qui publient leurs propres informations règlementées, représentent collectivement une contribution inférieure ou égale à 20 % du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation et du résultat net hors transactions non récurrentes de l'ensemble consolidé.

7.4 Sensibilité des valeurs recouvrables

En raison de la corrélation entre les flux de trésorerie d'exploitation et les capacités d'investissement, une sensibilité des flux de trésorerie nets est retenue. Les flux de trésorerie de l'année terminale représentant une part significative de la valeur recouvrable, une modification de plus ou moins 10 % de ces flux de trésorerie est présentée en hypothèse de sensibilité.

Les flux de trésorerie correspondent aux flux de trésorerie générés par l'activité nets des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (incluant une charge d'impôt normative, les remboursements des dettes locatives et des dettes sur actifs financés, des intérêts financiers associés et excluant les autres intérêts financiers). Une analyse complémentaire a été menée sur les UGT les plus sensibles dont le montant de dettes locatives était matériel afin de confirmer l'absence de perte de valeur ou de perte de valeur complémentaire.

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur les principales activités consolidées ou les activités les plus sensibles aux hypothèses des tests de dépréciation et est présentée ci-dessous pour permettre aux lecteurs des états financiers d'estimer les effets de leur propre estimation. Des variations des flux de trésorerie, des taux de croissance à l'infini ou des taux d'actualisation supérieures à celles des niveaux de sensibilité présentés ont été historiquement observées.

	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur nette comptable (en points de base)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur nette comptable (en points de base)	Diminution des flux de trésorerie de l'année terminale nécessaire pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur nette comptable (en %)
31 décembre 2022			
France	+139 pdb	(120) pdb	-26%
Espagne	+44 pdb	(47) pdb	-8%
Pologne	+249 pdb	(272) pdb	-32%
Entreprises	+100 pdb	(115) pdb	-19%
Belgique	+ 97 pdb	(97) pdb	-15%
Sierra Leone	+50 pdb	(72) pdb	-6%
31 décembre 2021			
France	+234 pdb	(217) pdb	-39%
Espagne	+19 pdb	(21) pdb	-4%
Pologne	+269 pdb	(221) pdb	-30%
Entreprises	+1 125 pdb	(1 026) pdb	-83%
Roumanie	+44 pdb	(45) pdb	-10%
31 décembre 2020			
France	+141 pdb	(124) pdb	-28%
Espagne	+1 pdb	(1) pdb	0%
Pologne	+189 pdb	(151) pdb	-23%
Entreprises	+1 067 pdb	(1 691) pdb	-82%
Roumanie	+49 pdb	(49) pdb	-9%
Maroc	+354 pdb	(433) pdb	-53%
Belgique	NA	NA	NA

Roumanie

En 2022, la valeur d'utilité de l'UGT Roumanie a été révisée sur la base des hypothèses clés de valorisation établies par la gouvernance locale. La révision des hypothèses s'est traduite par une dépréciation de (789) millions d'euros de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2022, une analyse de sensibilité a été menée sur chacun des critères suivants, pris individuellement :

- hausse du taux d'actualisation de 1 % ;
- baisse du taux de croissance à l'infini de 1 % ;
- baisse des flux de trésorerie de l'année terminale de 10 %.

Cette analyse de sensibilité a mis en évidence un risque de dépréciation complémentaire estimé pouvant aller jusqu'à 30 % de la perte de valeur comptabilisée au 31 décembre 2022.

Services Financiers Mobiles

En 2022, la valeur d'utilité de l'UGT Services Financiers Mobiles a été révisée sur la base des hypothèses clés de valorisation établies par la gouvernance locale. La révision des hypothèses s'est traduite par une dépréciation de (28) millions d'euros de l'écart d'acquisition et (21) millions d'euros des actifs immobilisés, représentant l'ensemble des actifs pouvant être dépréciés selon la norme IAS 36. Ainsi, les analyses de sensibilité ne sont pas pertinentes.

Côte d'Ivoire

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des UGT Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Liberia a été définie sur la base de l'offre publique de vente portant sur les actions d'Orange Côte d'Ivoire, réalisée par l'État ivoirien sur une période de souscription du 5 au 19 décembre 2022. Cette opération a été suivie de l'introduction en bourse (BRVM) d'Orange Côte d'Ivoire le 30 décembre 2022 sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les analyses de sensibilité, calculées sur les flux de trésorerie et les paramètres financiers, ne sont donc pas pertinentes sur ces trois UGT au 31 décembre 2022.

Sierra Leone

Une analyse de sensibilité a également été menée sur la Sierra Leone sur chacun des critères suivants, pris individuellement :

- hausse du taux d'actualisation de 1 % ;
- baisse du taux de croissance à l'infini de 1 % ;
- baisse des flux de trésorerie de l'année terminale de 10 %.

Cette analyse de sensibilité a mis en évidence un risque de dépréciation estimé pouvant aller jusqu'à 8 % de la valeur nette de l'écart d'acquisition.

Les autres entités non présentées ci-dessus représentent individuellement une quote-part des valeurs recouvrables des entités consolidées inférieure à 3 % ou ne présentent pas une valeur recouvrable proche de la valeur nette.

Principes comptables

Les écarts d'acquisition inscrits à l'actif de l'état de la situation financière comprennent les écarts calculés :

- soit sur la base du pourcentage d'intérêt acquis (et pour les prises de contrôle postérieures au 1er janvier 2010 sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle) ;
- soit sur la base de 100 %, avec constatation d'un écart d'acquisition pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général, les différentes capacités de résistance des acteurs de marché des télécommunications face à la dégradation des environnements économiques locaux, l'évolution des capitalisations boursières des opérateurs de télécommunications, et les niveaux de performance économique au regard des attentes du marché constituent des indicateurs de dépréciation externes qui, conjointement avec les performances internes, sont analysés par le Groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de perte de valeur avec une périodicité infra-annuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) (ou regroupement d'UGT), ce qui correspond le plus souvent au secteur opérationnel ou à chacun des pays pour l'Afrique et le Moyen-Orient et l'Europe. Cette affectation est revue lorsque le Groupe modifie son appréciation des niveaux de retour sur investissement auxquels sont testés les écarts d'acquisition.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable, pour laquelle Orange retient le plus souvent la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée comme étant la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie attendus. Les projections de flux de trésorerie sont fondées sur des hypothèses économiques, réglementaires, de renouvellement des licences et des prévisions d'activité commerciale et d'investissement déterminées par la direction du Groupe de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur des périodes allant de 3 à 5 ans ; ils comprennent le flux de trésorerie lié à l'impôt calculé en appliquant le taux d'imposition légal au résultat d'exploitation (sans prendre en compte les effets des impôts différés et des déficits fiscaux reportables non reconnus à la date d'évaluation). Dans le cas des acquisitions récentes, des plans d'affaires plus longs peuvent être utilisés ;
- au-delà de cet horizon, les flux de trésorerie après impôt peuvent être extrapolés par application d'un taux de croissance décroissant ou stable pendant une période d'un an, puis d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance long terme du marché ;
- les flux de trésorerie après impôt sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation après impôt et en prenant en compte une prime reflétant le risque associé à la mise en œuvre de certains plans d'affaires et le risque pays. La valeur d'utilité résultant de ces calculs est identique à celle qui résulterait des calculs fondés sur les flux de trésorerie avant impôt avec un taux d'actualisation avant impôt.

Les hypothèses clés opérationnelles utilisées pour la détermination des valeurs d'utilité sont communes à tous les secteurs d'activités du Groupe. Parmi les hypothèses clés de la plupart des UGT figurent :

- celles sur le chiffre d'affaires qui reflètent le niveau de marché, le taux de pénétration des offres et la part de marché, le positionnement des offres des concurrents et leurs effets possibles sur les niveaux des prix de marché et leur transposition dans les bases d'offres du Groupe, les décisions des régulateurs sectoriels en terme de prix des services aux clients, d'accessibilité et de tarification des fournitures d'accès entre opérateurs et de migration technologique des réseaux (par exemple extinction des boucles locales cuivre), les décisions des autorités de la concurrence en terme de concentration ou de régulation de secteurs adjacents comme le câble ;
- celles sur les coûts avec les niveaux des dépenses commerciales nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement de la concurrence, les possibilités d'adaptation des coûts à l'évolution du chiffre d'affaires ou les effets de l'attrition naturelle et des plans de départs engagés sur les effectifs ;
- celles sur le niveau des dépenses d'investissements dont l'évolution peut être affectée par le déploiement de nouvelles technologies ou par les décisions des autorités en matière de coût des licences et d'allocation de spectre, de déploiement de réseaux fibre, de couverture des réseaux mobiles, de partage d'éléments de réseaux ou d'ouverture des réseaux aux concurrents.

Les valeurs nettes comptables testées comprennent les écarts d'acquisition, les terrains et les actifs à durée de vie finie (actifs corporels, actifs incorporels et besoin en fonds de roulement net y compris les positions intragroupe). La marque Orange, actif à durée de vie indéterminée, fait l'objet d'un test spécifique, voir note 8.3.

Pour une entité partiellement détenue par le Groupe, la perte de valeur comptabilisée si elle comprend une part d'écart d'acquisition liée aux participations ne donnant pas le contrôle est répartie entre les actionnaires d'Orange SA et les participations ne donnant pas le contrôle sur la base d'affectation du bénéfice ou de la perte (i.e. le pourcentage d'intérêt).

La dépréciation des écarts d'acquisition est enregistrée en résultat d'exploitation de façon définitive.

Note 8 Immobilisations

8.1 Résultat de cession d'actifs immobilisés

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Prix de cession	347	163	444
Valeur nette comptable des actifs cédés	(187)	(111)	(223)
Résultat de cession d'actifs immobilisés [1]	**159**	**52**	**221**

(1) En 2022, le résultat de cession d'actifs immobilisés dans le cadre des transactions de cessions-bails s'élève à 14 millions d'euros et comprend des cessions immobilières en Pologne.
En 2021, comprenait des cessions immobilières en France pour 10 millions d'euros.
En 2020, comprenait des cessions immobilières en France et des cessions de sites mobiles en Espagne pour 143 millions d'euros.

8.2 Dotations aux amortissements des actifs immobilisés

(en millions d'euros)

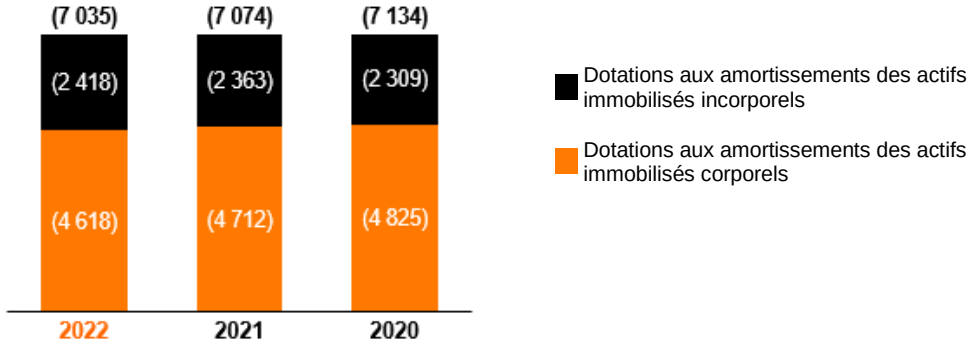

Dotations aux amortissements des actifs immobilisés incorporels

(en millions d'euros)

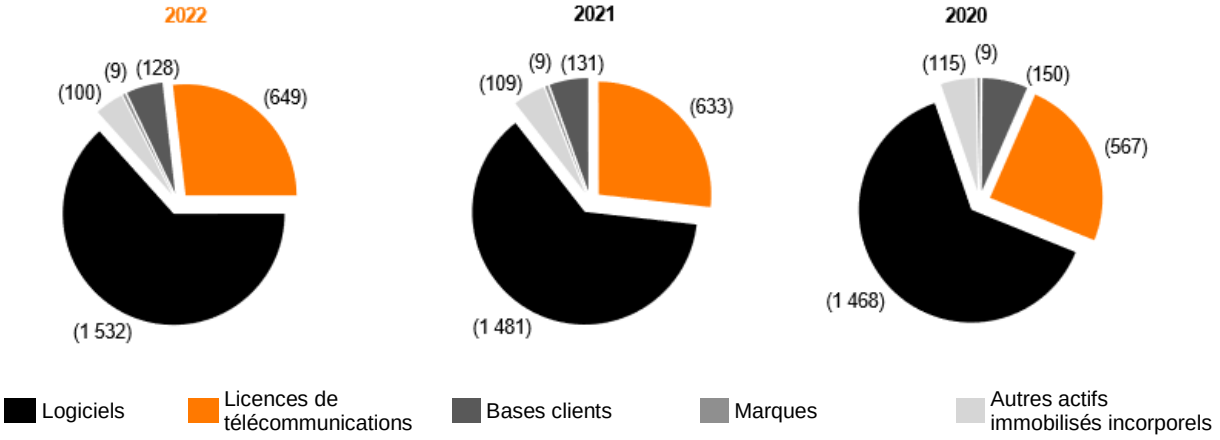

Dotations aux amortissements des actifs immobilisés corporels

(en millions d'euros)

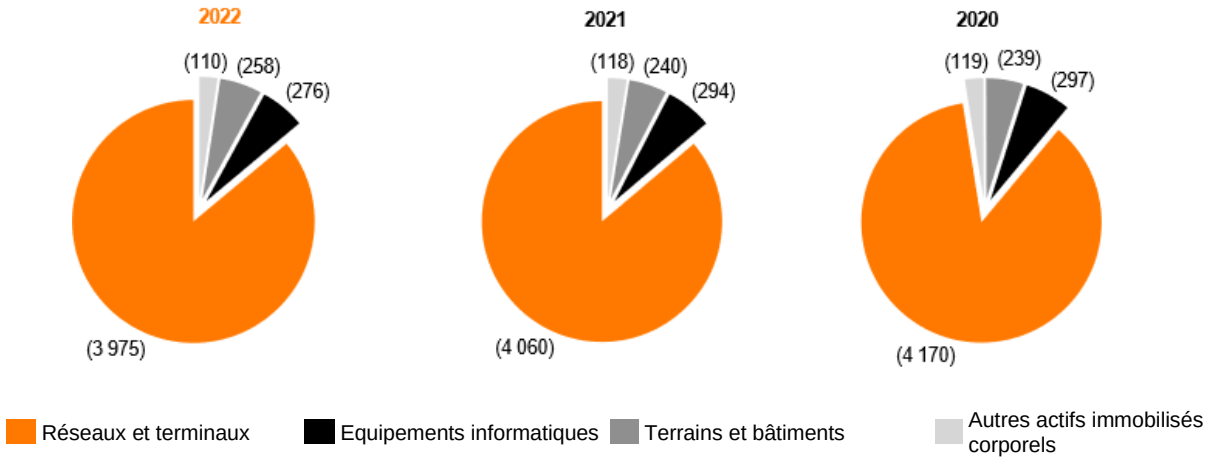

Principes comptables

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, en général sans déduction d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu. Les durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si elles diffèrent des estimations précédentes comme cela peut être le cas des horizons prévisionnels de déploiement de nouvelles technologies (par exemple la substitution de la boucle locale fibre optique à celle de cuivre). Ces changements d'estimation sont comptabilisés de façon prospective.

Principaux actifs	Période d'amortissement (en moyenne)
Marques acquises	Jusqu'à 15 ans, sauf la marque Orange à durée de vie indéterminée
Bases clients acquises	Durée attendue de la relation commerciale : 3 à 16 ans
Licences de réseau mobile	Durée d'octroi, à compter de la date à laquelle le réseau est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service
Droits d'utilisation des câbles	Durée la plus courte entre la durée d'utilité prévue et la durée contractuelle, en général inférieure à 20 ans
Brevets	20 ans maximum
Logiciels	5 ans maximum
Frais de développement	3 à 5 ans
Bâtiments	10 à 30 ans
Equipements de transmission et autre équipement de réseau	5 à 10 ans
Câbles cuivre, fibres optiques et génie civil	10 à 30 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

8.3 Pertes de valeur des actifs immobilisés

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Services Financiers Mobiles[1]	(21)	-	-
Entreprises	(20)	0	-
France	(15)	(1)	(15)
Pologne	(2)	(11)	(7)
Opérateurs Internationaux et Services Partagés	0	(2)	(7)
Autres	1	(2)	(1)
Total des pertes de valeur des actifs immobilisés	**(56)**	**(17)**	**(30)**

(1) Les pertes de valeur des actifs immobilisés résultant des tests de dépréciation des UGT sont décrites en note 7.1.

Hypothèses clés et sensibilité de la valeur recouvrable de la marque Orange

Les hypothèses clés et sources de sensibilité utilisées dans la détermination de la valeur recouvrable de la marque Orange sont similaires à celles des écarts d'acquisition des activités consolidées (voir note 7.3), qui affectent notamment l'assiette de chiffre d'affaires et potentiellement le niveau de redevances de marque.

Les autres hypothèses qui influencent la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan interne	Plan interne	Plan interne
Méthodologie	Flux de redevances nettes actualisés	Flux de redevances nettes actualisés	Flux de redevances nettes actualisés
Taux de croissance à l'infini	1,4 %	1,3 %	1,2 %
Taux d'actualisation après impôt	8,2 %	7,7 %	6,9 %
Taux d'actualisation avant impôt	10,5 %	9,8 %	8,3 %

L'analyse de sensibilité n'a pas mis en évidence de risque de dépréciation de la marque Orange.

Principes comptables

Compte tenu de la nature de ses actifs et de ses activités, la plupart des actifs individuels du Groupe ne génèrent pas d'entrée de trésorerie indépendante de celle des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable est alors généralement déterminée au niveau de l'UGT (ou regroupement d'UGT) à laquelle ces actifs sont attachés selon une méthodologie similaire à celle décrite pour les écarts d'acquisition.

La marque Orange, à durée de vie indéterminée, n'est pas amortie et fait l'objet d'un test de dépréciation au moins annuel. Sa valeur recouvrable est estimée à partir du flux actualisé à l'infini des redevances contractuelles attendues (et incluses dans le plan d'affaires), net des coûts attribuables au détenteur de la marque.

8.4 Autres immobilisations incorporelles

	31 décembre 2022				31 décembre 2021	31 décembre 2020
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortis-sements cumulés	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Licences de télécommunications	12 688	(5 773)	(46)	6 869	6 691	6 322
Logiciels	14 235	(9 887)	(69)	4 280	4 331	4 288
Marque Orange	3 133	-	-	3 133	3 133	3 133
Autres marques	1 085	(136)	(889)	60	69	78
Bases clients	5 270	(5 009)	(15)	246	346	469
Autres immobilisations incorporelles	2 276	(1 715)	(203)	358	370	844
Total	**38 686**	**(22 519)**	**(1 221)**	**14 946**	**14 940**	**15 135**

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles - en début de période	**14 940**	**15 135**	**14 737**
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	2 678	2 842	2 935
dont licences de télécommunications[1]	*1 060*	*926*	*969*
Variations de périmètre[2]	35	(888)	31
Cessions	(5)	(4)	(4)
Dotations aux amortissements	(2 418)	(2 363)	(2 309)
Pertes de valeur	(33)	(40)	(24)
Ecarts de conversion	(245)	92	(176)
Reclassements et autres[3]	(7)	165	(55)
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles - en fin de période	**14 946**	**14 940**	**15 135**

(1) En 2022, comprend principalement l'acquisition des licences 5G en Roumanie pour 319 millions d'euros et en Belgique pour 213 millions d'euros, et de la licence dans la bande 2600 MHz en Egypte pour 311 millions d'euros.
En 2021, comprenait l'acquisition de la licences 5G en Espagne pour 611 millions d'euros et les renouvellements en France des licences 2G pour 207 millions d'euros et 3G pour 57 millions d'euros.
En 2020, comprenait l'acquisition de la licence 5G en France pour 875 millions d'euros et en Slovaquie pour 37 millions d'euros.
(2) En 2021, comprenait principalement les effets liés à la perte de contrôle exclusif d'Orange Concessions.
(3) En 2021, comprenait principalement les redevances d'intéressement sur taux de pénétration et continuité d'activité dues par les réseaux d'initiative publique aux collectivités pour 195 millions d'euros.

Coûts internes capitalisés en immobilisations incorporelles

Les coûts internes capitalisés en immobilisations incorporelles comprennent principalement des frais de personnel et s'élèvent à 418 millions d'euros en 2022, 399 millions d'euros en 2021 et 405 millions d'euros en 2020.

Informations sur les licences de télécommunications au 31 décembre 2022

Les principales obligations d'Orange dans le cadre de l'attribution des licences sont présentées en note 16.

(en millions d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Durée d'utilité résiduelle[1]
5G (2 licences)	876	754	12,8 et 14,4
LTE (5 licences)	2 187	1 356	8,8 à 14,4
UMTS (3 licences)	342	155	7,4 à 13,9
GSM (2 licences)	208	171	8,3 et 13,9
France	**3 613**	**2 436**	
5G (4 licences)	1 041	956	8,0 et 18,7
LTE (3 licences)	545	279	8,0 à 8,3
GSM (2 licences)	285	98	9,0
Espagne	**1 871**	**1 333**	
LTE (6 licences)	1 200	459	4,7 à 15
UMTS (1 licence)	76	33	6,6
Pologne	**1 276**	**492**	
LTE(2 licence)	543	429	9,0 et 11,0
UMTS (1 licence)	103	27	9,0
GSM (2 licences)	291	67	9,0
Egypte	**937**	**523**	
LTE (1 licence)	59	40	13,0
UMTS (1 licence)	28	9	10,0
GSM (1 licence)	725	135	10,0
Maroc	**812**	**184**	
5G (1 licence)	319	319	25,0
LTE (1 licence)	184	77	6,3
UMTS (1 licence)	100	47	8,0
GSM (1 licence)	292	91	6,3
Roumanie	**895**	**534**	
5G (1 licence)	66	66	25,0
LTE (1 licence)	94	48	17.4
UMTS (3 licences)	151	66	12,2 à 20,3
GSM (1 licence)	203	78	16,3
Jordanie	**514**	**258**	
5G (2 licences)	236	230	17,3 et 19,7
LTE (2 licences)	140	74	4,4 et 10,9
Belgique	**376**	**304**	
5G (3 licences)	54	51	2,7 à 20,3
LTE (3 licences)	76	31	2,7 à 6
UMTS (1 licence)	46	8	3,7
GSM (1 licence)	66	9	3,0
Slovaquie	**242**	**99**	
Autres	**2 152**	**706**	
Total	**12 688**	**6 869**	

(1) En nombre d'années, au 31 décembre 2022.

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques acquises, bases de clients acquises, licences de télécommunications, logiciels ainsi que des droits d'exploitation conférés par certains contrats de concession.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition ou de production. Les paiements indexés sur le chiffre d'affaires, notamment ceux prévus pour certaines licences, sont pris en charge de la période.

Les droits d'exploitation conférés par certains contrats de concession sont comptabilisés en autres immobilisations incorporelles, ils correspondent au droit à percevoir des paiements des usagers du service public (voir note 4.1).

8.5 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31 décembre 2022				31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Valeur brute	Amortis-sements cumulés	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Réseaux et terminaux	99 243	(70 757)	(398)	28 088	27 155	25 825
Terrains et bâtiments	8 156	(5 624)	(233)	2 299	2 117	2 018
Equipements informatiques	3 943	(3 149)	(1)	793	784	801
Autres immobilisations corporelles	1 731	(1 265)	(6)	460	428	431
Total immobilisations corporelles	**113 073**	**(80 795)**	**(639)**	**31 640**	**30 484**	**29 075**

Les réseaux et terminaux se décomposent comme suit :

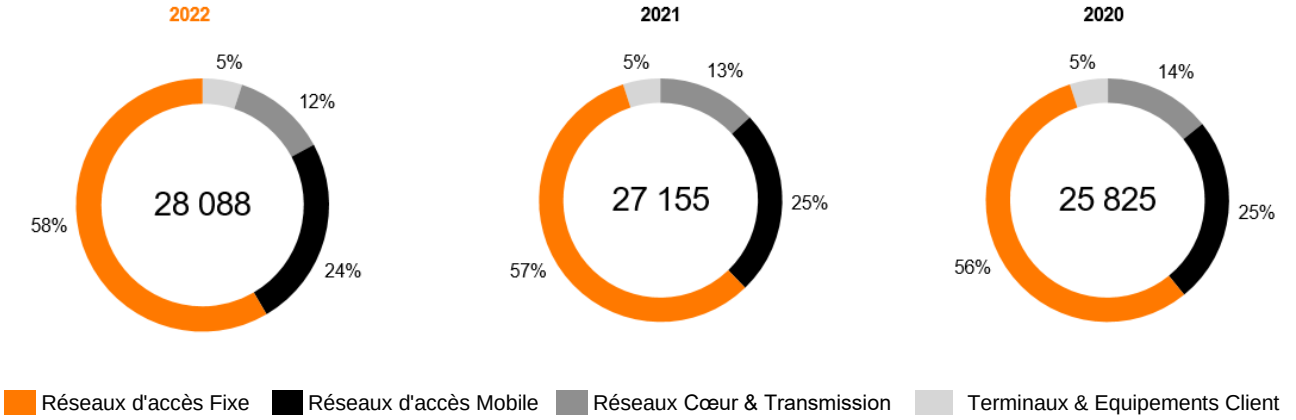

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Valeur nette des immobilisations corporelles - en début de période	**30 484**	**29 075**	**28 423**
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6 329	5 947	5 848
dont actifs financés	*229*	*40*	*241*
Variations de périmètre (1)	262	130	0
Cessions et mises au rebut	(181)	(102)	(154)
Dotations aux amortissements (2)	(4 725)	(4 796)	(4 880)
dont actifs immobilisés	*(4 618)*	*(4 712)*	*(4 825)*
dont actifs financés	*(107)*	*(84)*	*(55)*
Pertes de valeur	(23)	(5)	(6)
Ecarts de conversion	(291)	129	(319)
Reclassements et autres (3)	(216)	105	164
Valeur nette des immobilisations corporelles - en fin de période	**31 640**	**30 484**	**29 075**

(1) En 2022, comprend l'allocation du prix d'acquisition de Telekom Romania Communications pour 261 millions d'euros (voir note 3.2).
En 2021, comprenait principalement les effets de l'acquisition de Telekom Romania Communications et de la perte de contrôle exclusif de la *FiberCo* en Pologne (voir note 3.2).
(2) En 2022, comprend l'effet de l'allongement de la durée d'amortissement du réseau cuivre en France se traduisant par une diminution des dotations aux amortissements de 135 millions d'euros.
(3) En 2022, comprend principalement l'effet de la hausse des taux d'actualisation sur les actifs de démantèlement (voir note 8.7).

Actifs financés

Les actifs financés comprennent au 31 décembre 2022 les décodeurs *(set-up box)* en France financés par un intermédiaire bancaire : ils répondent à la définition d'une immobilisation selon IAS 16. Les dettes associées à ces actifs financés sont présentées dans les passifs financiers et sont incluses dans la définition de l'endettement financier net (voir note 13.3).

Coûts internes capitalisés en immobilisations corporelles

Les coûts internes capitalisés en immobilisations corporelles comprennent principalement des frais de personnel et s'élèvent à 400 millions d'euros en 2022, 450 millions d'euros en 2021 et 462 millions d'euros en 2020.

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont composées d'actifs corporels immobilisés et d'actifs financés. Elles comprennent principalement des installations et équipements liés aux réseaux.

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend les frais d'études et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations. Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation que le Groupe encourt.

Le mode de déploiement par étapes des actifs et notamment des réseaux - dans l'appréciation du Groupe - ne conduit généralement pas à une longue période de préparation. Le Groupe ne capitalise donc pas en général les intérêts financiers encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels.

En France, le cadre réglementaire du déploiement des réseaux en fibre optique (*Fiber To The Home* – FTTH) organise l'accès par les opérateurs commerciaux à la partie terminale des réseaux déployés par un opérateur tiers sur la base d'un co-financement (ab initio ou a posteriori) ou d'accès à la ligne. Le partage des droits et obligations entre les différents opérateurs co-finançant la partie terminale des réseaux est qualifié d'opération conjointe conformément à IFRS 11 "Partenariats" : seules les quotes-parts (construites ou acquises) dans les réseaux co-financés ou construits par Orange sont inscrites à l'actif.

Le Groupe a signé des accords de mutualisation avec d'autres opérateurs mobiles sur des bases réciproques qui peuvent aller du partage d'infrastructures passives à celui d'équipements actifs de réseau voire de spectre.

8.6 Dettes fournisseurs d'immobilisations

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Dettes fournisseurs d'immobilisations - en début de période	**4 481**	**4 640**	**3 665**
Variations liées à l'activité	124	(206)	1 002
dont dettes sur licences de télécommunications[(1)]	*51*	*143*	*618*
Variations de périmètre[(2)]	(0)	(199)	(0)
Ecarts de conversion	(54)	31	(50)
Reclassements et autres[(3)]	30	216	23
Dettes fournisseurs d'immobilisations - en fin de période	**4 581**	**4 481**	**4 640**
Dont dettes fournisseurs d'immobilisations non courantes	1 480	1 370	1 291
Dont dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	3 101	3 111	3 349

(1) En 2022, comprend 241 millions d'euros relatifs à l'acquisition de la licence 5G en Roumanie, et (153) millions d'euros de décaissement au titre des licences 5G en France. En 2021, incluait 192 millions d'euros relatifs à l'acquisition de la 5G en Espagne et (150) millions d'euros de décaissement au titre de la licence 5G en France. En 2020, comprenait 725 millions d'euros résultant de l'acquisition de la licence 5G en France.
(2) Comprenait (241) millions d'euros en 2021 résultant de la perte du contrôle exclusif d'Orange Concessions (voir note 3.2).
(3) En 2021, comprend principalement les redevances d'intéressement sur taux de pénétration et continuité d'activité dues par les réseaux d'initiative publique aux collectivités pour 195 millions d'euros.

Principes comptables

Ces dettes sont issues des transactions commerciales et les échéanciers de paiement peuvent atteindre plusieurs années en cas de déploiement d'infrastructures ou d'achat de licences. Les dettes dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont présentées en éléments non courants. Les dettes fournisseurs sans taux d'intérêt spécifié sont évaluées à la valeur nominale de la dette si la composante intérêt est négligeable. Les dettes fournisseurs portant intérêt sont comptabilisées au coût amorti.

Les dettes fournisseurs comprennent également celles que le fournisseur peut avoir cédé avec ou sans notification auprès d'établissements financiers dans le cadre d'affacturage direct ou inversé (voir note 5.6).

Les engagements fermes d'achat d'immobilisations sont présentés dans les engagements contractuels non comptabilisés (voir note 16), minorés des acomptes versés qui sont enregistrés en acomptes sur immobilisations.

8.7 Provisions pour démantèlement

Les actifs à démanteler concernent principalement la remise en état des sites antennes de téléphonie mobile, le traitement des poteaux téléphoniques, la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques et le démantèlement des publiphones.

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Provisions pour démantèlement - en début de période	**897**	**901**	**827**
Reprise de provision non utilisée avec effet au compte de résultat	(0)	(0)	(0)
Actualisation avec effet au compte de résultat	36	11	2
Utilisation sans effet au compte de résultat	(20)	(18)	(12)
Variations de provision avec contrepartie à l'actif (1)	(221)	3	79
Variations de périmètre	-	-	-
Ecarts de conversion	(5)	(0)	(10)
Reclassements et autres	10	-	16
Provisions pour démantèlement - en fin de période	**696**	**897**	**901**
Dont provisions non courantes	670	876	885
Dont provisions courantes	26	21	16

(1) Comprend essentiellement l'effet de la hausse des taux d'actualisation en 2022.

Principes comptables

Le Groupe a l'obligation de démanteler les équipements techniques installés et de remettre en état les sites techniques qu'il occupe.

A la naissance de l'obligation, un actif de démantèlement est comptabilisé en contrepartie d'une provision de démantèlement.

La valorisation de la provision est fonction d'un coût de démantèlement (unitaire pour les poteaux, terminaux et publiphones, par site pour les antennes mobiles) supporté par le Groupe pour répondre à ses obligations environnementales, des prévisions annuelles de dépose des actifs et départs des sites. La provision est estimée sur la base des coûts connus pour l'année en cours, extrapolés pour les années à venir sur la base de la meilleure estimation qui permettra d'éteindre l'obligation. Cette estimation est révisée chaque année et si nécessaire la provision est ajustée avec pour contrepartie l'actif de démantèlement reconnu et les actifs sous-jacents le cas échéant. La provision est actualisée à un taux déterminé par zone géographique correspondant au taux moyen de placement sans risque d'une obligation d'État à 15 ans.

En cas d'extinction de l'obligation, la provision est reprise en contrepartie de la valeur nette comptable de l'actif de démantèlement et de la valeur nette comptable des actifs sous-jacents si l'actif de démantèlement est inférieur à la reprise de provision.

Note 9 Contrats de location

Dans le cadre de ses activités, le Groupe conclut régulièrement des contrats de location en tant que preneur. Ces contrats de location sont répartis suivant les catégories d'actifs suivantes :

- Terrains et bâtiments ;
- Réseaux et terminaux ;
- Equipements informatiques ;
- Autres.

Principes comptables

La norme IFRS 16 "Contrats de location" d'application obligatoire est appliquée au niveau du Groupe depuis le 1er janvier 2019.

La norme IFRS 16 définit un contrat de location comme étant un contrat qui confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié. La comptabilisation de l'ensemble des contrats de location se traduit, au bilan, par la reconnaissance d'un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées (voir notes 9.1 et 9.2). Au compte de résultat, une dotation aux amortissements des droits d'utilisation (voir note 9.1) est présentée séparément de la charge d'intérêts sur dettes locatives. Dans le tableau de flux de trésorerie, les sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts affectent les flux générés par l'activité, tandis que le remboursement du principal des dettes locatives affecte les flux liés aux opérations de financement.

Côté bailleur, les actifs faisant l'objet de contrats de location doivent être présentés au bilan selon la nature de l'actif et les revenus locatifs associés comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Lorsque le Groupe procède à une transaction qualifiée de cession-bail conformément à la norme IFRS 16, un droit d'utilisation de l'actif loué est comptabilisé en proportion de la valeur comptable antérieure de l'actif correspondant au droit d'utilisation conservé en contrepartie d'une dette locative. Un résultat de cession des actifs immobilisés est comptabilisé au compte de résultat à proportion des droits effectivement cédés à l'acheteur-bailleur. L'ajustement du résultat de cession comptabilisé au compte de résultat pour la quote-part dont le Groupe conserve l'utilisation via le contrat de location correspond à la différence entre le droit d'utilisation et la dette locative comptabilisés au bilan.

Enfin, le Groupe applique les deux exemptions proposées par la norme IFRS 16, c'est-à-dire les contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois n'étant pas en situation de tacite reconduction et ceux dont la valeur à neuf du bien sous-jacent est inférieure à environ 5 000 euros. Ces contrats de location pour lesquels l'une de ces deux exemptions s'applique sont présentés en engagements hors bilan et une charge est comptabilisée dans les "achats externes" au compte de résultat.

Le Groupe qualifie un contrat de location dès lors qu'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour une durée donnée, y compris dès lors qu'un contrat de service contient une composante locative.

Le Groupe a défini 4 grandes familles de contrats de location :

- Terrains et bâtiments : ces contrats portent essentiellement sur des baux commerciaux (points de vente) ou tertiaires (bureaux et siège social) ou encore la location de bâtiments techniques non détenus par le Groupe. Les contrats de location immobiliers conclus en France portent essentiellement sur des durées longues (baux commerciaux de 9 ans avec option de résiliation anticipée à 3 et 6 ans dits "baux 3/6/9") (voir note 9.2). A noter cependant que selon les géographies d'où sont issus ces contrats, la durée légale de ces derniers peut varier et amener le Groupe à retenir une durée exécutoire spécifique en tenant compte de l'environnement juridique et économique local.
- Réseaux et terminaux : le Groupe est amené à louer un certain nombre d'actifs dans le cadre de ses activités mobiles. C'est notamment le cas des terrains ayant vocation à accueillir l'installation des antennes, les sites mobiles loués à un opérateur tiers ainsi que certains contrats avec des "*TowerCos*" (sociétés exploitant des pylônes de télécommunication). L'activité réseau fixe fait aussi l'objet de contractualisation sous forme de location. Ces contrats de location portent essentiellement sur les accès à la boucle locale lorsque le groupe Orange est dans une position de *challenger* sur un marché (dégroupage total ou partiel) ainsi que sur la location de câbles de transmission terrestres.
- Equipements informatiques : cette catégorie d'actifs est essentiellement constituée des contrats de location de serveurs et d'espaces d'hébergements dans des *datacenters*.
- Autres : cette catégorie d'actifs comprend principalement les contrats de location de véhicules et engins techniques.

9.1 Droits d'utilisation

(en millions d'euros)	31 décembre 2022				31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Valeur brute	**Amortis-sements cumulés**	**Pertes de valeur cumulées**	**Valeur nette**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Terrains et bâtiments	8 134	(3 090)	(377)	4 667	4 930	4 865
Réseaux et terminaux[1]	4 241	(1 192)	-	3 049	2 516	1 931
Equipements informatiques	189	(130)	(0)	59	55	30
Autres	354	(193)	(0)	161	201	184
Total droits d'utilisation	**12 918**	**(4 605)**	**(377)**	**7 936**	**7 702**	**7 009**

(1) L'augmentation des droits d'utilisation comprend l'effet du développement d'un marché secondaire du cofinancement et de la location à la ligne..

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Valeur nette des droits d'utilisation - en début de période	**7 702**	**7 009**	**6 700**
Augmentations (entrée d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation)[1]	1 930	2 172	1 529
Effets des variations de périmètre	-	34	1
Dotations aux amortissements	(1 507)	(1 481)	(1 384)
Pertes de valeur[2]	(54)	(91)	(57)
Effets des modifications de contrat	(49)	74	331
Ecarts de conversion	(35)	46	(104)
Reclassements et autres	(52)	(62)	(7)
Valeur nette des droits d'utilisation - en fin de période	**7 936**	**7 702**	**7 009**

(1) Comprend en 2021, les droits d'utilisation liés au nouveau siège social du groupe Orange (Bridge) en France pour 294 millions d'euros.
(2) Les pertes de valeur des droits d'utilisation concernent principalement des baux immobiliers qualifiés de contrats onéreux.

Dotations aux amortissements des droits d'utilisation

(en millions d'euros)

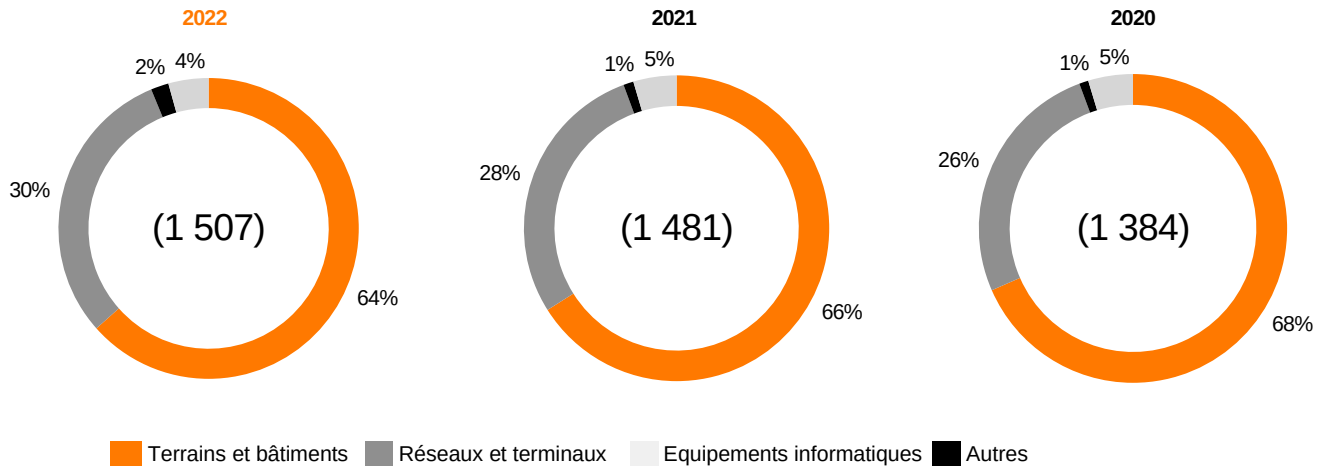

En 2022, la charge de loyer comptabilisée dans les achats externes au compte de résultat s'élève à (134) millions d'euros contre (147) millions d'euros en 2021 et (151) millions d'euros en 2020 (voir note 5.1). Elle comprend les loyers des contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et n'étant pas en situation de tacite reconduction, des contrats dont la valeur à neuf du bien sous-jacent est inférieure à 5 000 euros ainsi que les paiements de loyers variables qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de la dette locative.

Principes comptables

Un droit d'utilisation est comptabilisé à l'actif en contrepartie de la dette locative (voir note 9.2). Ce droit d'utilisation correspond au montant de la dette locative auquel s'ajoutent le cas échéant les coûts directs supportés dans certains contrats, dont les honoraires, les frais de négociation des contrats ou encore les frais administratifs, déduction faite des dettes de franchises de loyer et contributions financières du bailleur.

Ce droit d'utilisation est amorti au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat retenue par le Groupe, en cohérence avec les durées de location telles que définies par la norme IFRS 16.

Les travaux engagés par le preneur et aménagements de l'actif sous-jacent ainsi que les dépôts de garantie ne sont pas des éléments constitutifs du droit d'utilisation et sont comptabilisés selon d'autres normes.

9.2 Dettes locatives

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Total des dettes locatives - en début de période	**8 065**	**7 371**	**6 932**
Augmentation avec contrepartie en droit d'utilisation	1 915	2 158	1 582
Effets des variations de périmètre	1	34	1
Diminution de la dette locative suite aux paiements des loyers	(1 514)	(1 624)	(1 400)
Effet des modifications de contrat	(43)	74	326
Ecarts de conversion	(29)	47	(96)
Reclassements et autres	16	4	26
Total des dettes locatives - en fin de période	**8 410**	**8 065**	**7 371**
Dont dettes locatives non courantes	6 901	6 696	5 875
Dont dettes locatives courantes	1 509	1 369	1 496

Le tableau suivant détaille les flux futurs de trésorerie non actualisés des dettes locatives tels que connus au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et au-delà
Dettes locatives non actualisées	**9 580**	1 646	1 381	1 204	1 028	944	3 377

Principes comptables

Le Groupe comptabilise un passif (i.e. dette locative) à la date de mise à disposition de l'actif sous-jacent. Cette dette locative correspond à la valeur actualisée des loyers fixes et fixes en substance restant à payer à laquelle sont ajoutés les montants qu'Orange est raisonnablement certain de payer à la fin du contrat tel que le prix d'exercice des options d'achats (lorsqu'elles sont raisonnablement certaines d'être exercées), les pénalités redevables au bailleur en cas de résiliation (et dont la résiliation est raisonnablement certaine).

Le Groupe ne prend en compte que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative. En outre, pour certaines classes d'actifs dont les contrats de location comportent une composante service et locative, le Groupe peut être amené à comptabiliser un contrat unique qualifié de location (i.e. sans distinction entre le service et la composante locative).

Orange détermine systématiquement la durée du contrat de location comme étant la période au cours de laquelle le contrat est non résiliable, à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Dans le cas particulier des baux "3/6/9" en France, une appréciation de la durée à retenir est réalisée contrat par contrat.

La définition de cette durée tient aussi compte des lois et pratiques propres à chaque juridiction ou secteur d'activité en matière de durée d'engagement ferme de location consentie par les bailleurs. Cependant, le Groupe apprécie, selon les circonstances de chaque contrat, la durée exécutoire en tenant compte de certains indicateurs tels que l'existence de pénalités non négligeables en cas de résiliation du preneur. Pour déterminer la durée de cette période exécutoire, le Groupe considère notamment l'importance économique de l'actif loué et des hypothèses retenues dans son plan stratégique.

Lorsque des aménagements non amovibles ont été entrepris sur les biens loués, le Groupe apprécie contrat par contrat si ces derniers procurent un avantage économique pour déterminer la durée exécutoire du contrat de location.

Lorsqu'un contrat de location comporte une option d'achat, le Groupe retient comme durée exécutoire la durée d'utilité du bien sous-jacent lorsqu'il est raisonnablement certain d'exercer l'option d'achat.

Pour chaque contrat, le taux d'actualisation utilisé est déterminé à partir du taux de rendement des emprunts d'État du pays preneur, en fonction de la maturité et de la devise du contrat, auquel est ajouté le *spread* de crédit du Groupe.

Après la date de début du contrat, le montant de la dette locative est susceptible d'être réévalué afin de refléter les changements apportés par les principaux cas suivants :

- un changement de durée émanant d'un avenant au contrat ou d'un changement d'appréciation sur la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement ou de ne pas exercer une option de résiliation ;
- un changement dans le montant du loyer, par exemple en application d'un nouvel indice ou taux pour un loyer variable ;
- un changement d'appréciation sur l'exercice d'une option d'achat ;
- tout autre changement contractuel, par exemple une modification de l'étendue du contrat et de son actif sous-jacent.

Note 10 Impôts

10.1 Impôts et taxes d'exploitation

Bien que comportant une contrepartie directement identifiable, les redevances périodiques de fréquences sont présentées avec les impôts et taxes d'exploitation s'agissant de paiements au profit des États et Collectivités.

10.1.1 Impôts et taxes d'exploitation comptabilisés en résultat

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Contribution économique territoriale, IFER et assimilés[(1)]	(642)	(652)	(795)
Redevances de fréquences	(373)	(360)	(341)
Taxes sur services de télécommunications	(333)	(329)	(319)
Autres taxes	(534)	(586)	(469)
Total	**(1 882)**	**(1 926)**	**(1 924)**

(1) Inclut en 2021 une baisse de la cotisation économique territoriale (CET) en France pour 139 millions d'euros. Cette diminution s'explique par une baisse du taux applicable de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), principale composante de la CET.

La Loi de Finances 2021 avait acté la diminution du taux applicable de la CVAE en France, à partir du 1er janvier 2021. Le taux applicable pour cette taxe était passé de 1,5% à 0,75%.

La répartition des impôts et taxes d'exploitation par zone géographique est la suivante :

(en millions d'euros)

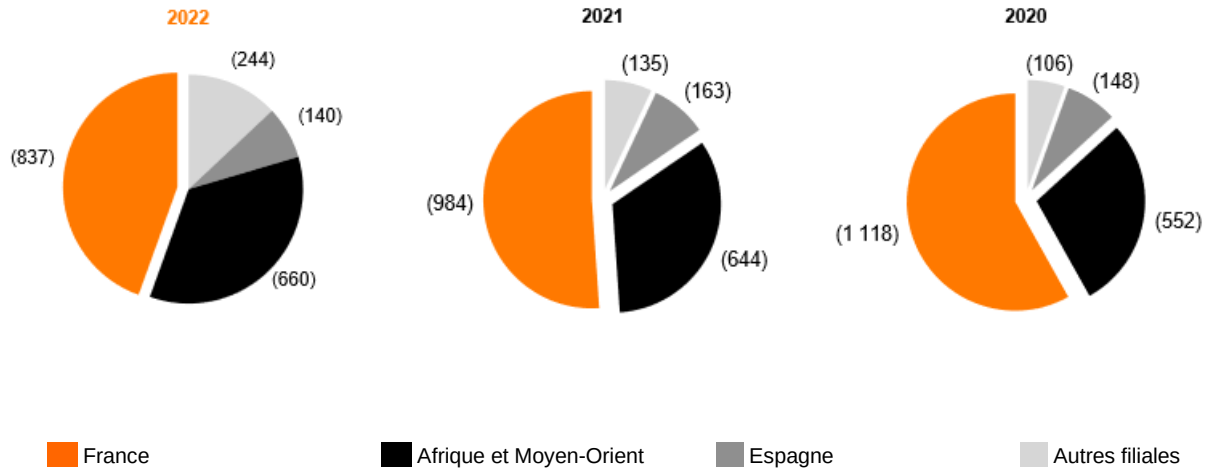

10.1.2 Impôts et taxes d'exploitation dans l'état de la situation financière

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	1 114	1 025	966
Autres taxes	151	138	138
Impôts et taxes d'exploitation - Actifs	**1 265**	**1 163**	**1 104**
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	(687)	(682)	(652)
Contribution économique territoriale, IFER et assimilés	(96)	(89)	(87)
Redevances de fréquences	(19)	(18)	(21)
Taxe sur services de télécommunications	(107)	(143)	(128)
Autres taxes	(496)	(504)	(391)
Impôts et taxes d'exploitation - Passifs	**(1 405)**	**(1 436)**	**(1 279)**
Impôts et taxes d'exploitation - Nets	**(140)**	**(273)**	**(175)**

Variation des impôts et taxes d'exploitation

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Passifs nets d'impôts et taxes d'exploitation - en début de période	**(273)**	**(175)**	**(197)**
Impôts et taxes d'exploitation comptabilisés en résultat	(1 882)	(1 926)	(1 924)
Impôts et taxes d'exploitation décaissés[(1)]	1 906	1 914	1 929
Variations de périmètre	-	(67)	-
Ecarts de conversion	42	(19)	20
Reclassements et autres	68	(1)	(3)
Passifs nets d'impôts et taxes d'exploitation - en fin de période	**(140)**	**(273)**	**(175)**

(1) Inclut en 2021 le reclassement au tableau des flux de trésorerie consolidés en flux d'investissement de 34 millions d'euros correspondant au décaissement de TVA effectué par Orange Polska dans le cadre de la perte de contrôle exclusif de la *FiberCo* en Pologne (voir note 3.2).

Principes comptables

Les créances et dettes de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) correspondent à la TVA collectée et déductible vis-à-vis des États. La collecte et le reversement aux États n'ont pas d'effet au compte de résultat.

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe fait régulièrement face à des divergences d'interprétations des textes relatifs à certaines taxes avec les administrations fiscales, qui peuvent mener à des redressements voire des procédures contentieuses.

Le Groupe évalue les taxes au montant qu'il s'attend à payer ou recouvrer auprès des administrations fiscales de chaque pays à raison de son interprétation de l'application de la législation fiscale. Le Groupe détermine le montant de ses actifs et dettes d'impôts (y compris provisions) en fonction des mérites techniques des positions qu'il défend face à l'administration fiscale.

10.2 Impôts sur les sociétés

10.2.1 Charge d'impôts sur les sociétés

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Groupe fiscal Orange SA	**(541)**	**3**	**1 556**
• Impôt exigible	(417)	(129)	1 801
dont produit d'impôt lié au contentieux fiscal 2005-2006	-	-	*2 246*
dont charge d'impôt hors contentieux fiscal 2005-2006	*(417)*	*(129)*	*(444)*
• Impôt différé	(124)	133	(246)
Groupe fiscal espagnol	**50**	**(115)**	**(146)**
• Impôt exigible	0	(0)	(40)
• Impôt différé	50	(115)	(106)
Afrique et Moyen-Orient	**(528)**	**(431)**	**(341)**
• Impôt exigible	(536)	(420)	(343)
• Impôt différé	8	(11)	2
Royaume-Uni	**(74)**	**(264)**	**(137)**
• Impôt exigible	(75)	(76)	(75)
• Impôt différé	1	(188)	(63)
Autres filiales [(1)]	**(172)**	**(156)**	**(83)**
• Impôt exigible	(140)	(125)	(99)
• Impôt différé	(32)	(31)	16
Total Impôts sur les sociétés	**(1 265)**	**(962)**	**848**
Impôt exigible	(1 168)	(750)	1 245
dont produit d'impôt lié au contentieux fiscal 2005-2006	-	-	*2 246*
dont charge d'impôt hors contentieux fiscal 2005-2006	*(1 168)*	*(750)*	*(1 001)*
Impôt différé	(97)	(212)	(396)

(1) Comprend en 2021 une charge d'impôt en Pologne de (74) millions d'euros expliquée en partie par la charge d'impôt liée à la perte de contrôle exclusif de la *FiberCo* (voir note 3.2).

La répartition de l'impôt exigible (hors produit d'impôt lié au contentieux fiscal 2005-2006) par zone géographique ou par groupe d'intégration fiscale est la suivante :

(en millions d'euros)

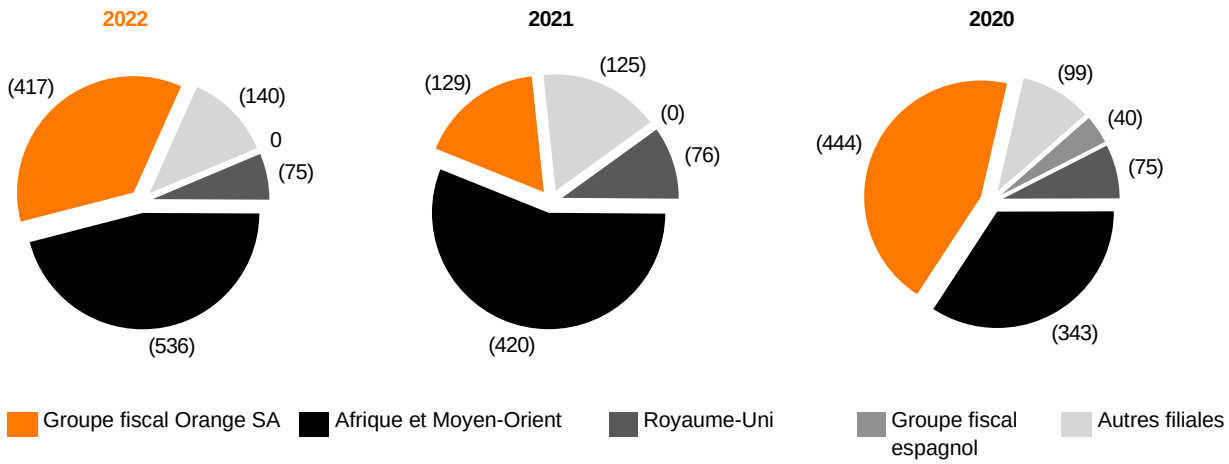

Groupe d'intégration fiscale Orange SA

Charge d'impôt exigible

La charge d'impôt exigible reflète l'obligation de versement d'un impôt calculé sur la base du résultat fiscal.

Sur ces trois dernières années, le taux d'impôt sur les sociétés applicable en France a diminué progressivement passant de 32,02 % en 2020 à 28,41 % en 2021, puis à 25,83 % en 2022.

La baisse du taux d'impôt en France a eu pour conséquence une diminution de la charge d'impôt exigible de 35 millions d'euros en 2022, de 61 millions d'euros en 2021 et de 36 millions d'euros en 2020.

En 2021, la charge d'impôt intégrait un produit d'impôt constaté suite à la réestimation d'une charge d'impôt comptabilisée antérieurement aux périodes présentées pour 376 millions d'euros.

En 2020, la charge d'impôt exigible intégrait un produit d'impôt de 2 246 millions d'euros, conséquence de la décision favorable à Orange SA rendue par le Conseil d'État le 13 novembre 2020 portant sur un contentieux au titre des années 2005-2006.

Charge d'impôt différé

Les impôts différés sont comptabilisés au taux d'impôt prévu lors de leur retournement, soit au taux de 25,83 %.

En 2021, la charge d'impôt différé intégrait un produit d'impôt différé de 316 millions d'euros lié à la comptabilisation de la provision TPS (Temps Partiel Senior).

Groupe d'intégration fiscale espagnol

Charge d'impôt exigible

Le taux d'impôt applicable est de 25 % sur l'ensemble des exercices présentés. La charge d'impôt exigible traduit essentiellement l'obligation de versement d'un impôt minimum calculé sur la base de 75 % du résultat fiscal du fait de la limitation de l'utilisation des déficits fiscaux reportables disponibles à hauteur de 25 %.

En 2022, comme en 2021, le groupe fiscal espagnol est déficitaire, ce qui explique l'absence de charge d'impôt exigible comptabilisée sur l'exercice.

Charge d'impôt différé

En 2022, un produit d'impôt différé de 53 millions d'euros a été comptabilisé pour refléter l'évolution des perspectives futures de recouvrabilité des impôts différés actifs.

Afin de refléter l'effet négatif sur la valeur recouvrable des impôts différés de l'évolution défavorable des plans d'affaires, une charge d'impôt différé avait été comptabilisée pour (162) millions d'euros en 2021 et pour (102) millions d'euros en 2020.

Afrique et Moyen-Orient

Les principaux contributeurs à la charge d'impôt sont la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal :

- en Guinée, le taux d'impôt est de 35 % et la charge d'impôt exigible s'élève à (94) millions d'euros en 2022, (63) millions d'euros en 2021 et (47) millions d'euros en 2020 ;
- en Côte d'Ivoire, le taux d'impôt est de 30 % et la charge d'impôt exigible s'élève à (86) millions d'euros en 2022, (91) millions d'euros en 2021 et (77) millions d'euros en 2020 ;
- au Mali, le taux d'impôt est de 30 % et la charge d'impôt exigible s'élève à (64) millions d'euros en 2022, (67) millions d'euros en 2021 et (62) millions d'euros en 2020 ;
- au Sénégal, le taux d'impôt est de 30 % et la charge d'impôt exigible s'élève à (55) millions d'euros en 2022, (53) millions d'euros en 2021 et (54) millions d'euros en 2020.

Royaume-Uni

Charge d'impôt exigible

La charge d'impôt exigible comprend principalement l'imposition des activités liées à la marque Orange au taux d'impôt de 19 %.

Charge d'impôt différé

En 2021, une hausse du taux d'impôt à 25 % à partir de 2023 avait été votée (contre 19 % actuellement). La charge d'impôt différé de l'exercice comprenait par conséquent une augmentation de (188) millions d'euros au titre des impôts différés passifs comptabilisés sur la marque Orange.

En 2020, la charge d'impôt différé comprenait une augmentation de (63) millions d'euros des impôts différés passifs comptabilisés au Royaume-Uni sur la marque Orange. En effet, le gouvernement britannique avait annulé la baisse du taux d'impôt de 19 % à 17 % en 2020, prévue par la loi *Finance Act 2016*, maintenant ainsi le taux à 19 %. Les impôts différés passifs sur la marque étaient valorisés au 31 décembre 2020 au taux de 19 %.

Preuve d'impôt Groupe

(en millions d'euros)	Note	2022	2021	2020
Résultat net avant impôt		**3 882**	**1 740**	**4 207**
Taux légal d'imposition en France		25,83 %	28,41 %	32,02 %
Impôt théorique		**(1 003)**	**(494)**	**(1 347)**
Eléments de réconciliation :				
Produit d'impôt lié au contentieux au titre des exercices 2005-2006 (1)		-	-	2 246
Pertes de valeur des écarts d'acquisition (2)	7.1	(211)	(1 052)	-
Effet lié à la perte de contrôle exclusif d'Orange Concessions		-	557	-
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		(0)	1	(1)
Ajustement de l'impôt des exercices antérieurs		(13)	(23)	1
Reconnaissance / (non-reconnaissance) des actifs d'impôts différés		83	(149)	(98)
Différence de taux d'impôt (3)		10	85	157
Effet du changement des taux applicables (4)		-	(235)	(92)
Autres éléments de réconciliation (5)		(130)	348	(18)
Impôt effectif		**(1 265)**	**(962)**	**848**
Taux effectif d'impôt (TEI)		*32,59 %*	*55,31 %*	*(20,17) %*

(1) Correspond au produit d'impôt de 2 246 millions d'euros (intérêts moratoires inclus) reconnu suite à la décision favorable rendue par le Conseil d'État le 13 novembre 2020 sur le contentieux fiscal au titre des exercices 2005-2006. Sans cet effet, le TEI du Groupe aurait été de 33,2 % en 2020.
(2) Effet de réconciliation calculé sur la base du taux d'impôt applicable à la société mère du Groupe. Le différentiel de taux d'impôt entre la société mère et la filiale localement est présenté dans la ligne "Différence de taux d'impôt". En 2022, les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition génèrent un effet de réconciliation au taux Groupe de (211) millions d'euros. Sans cet effet, le TEI du Groupe est de 26,9 % en 2022. En 2021, la perte de valeur constatée sur l'écart d'acquisition en Espagne pour (3 702) millions d'euros générait un effet de réconciliation au taux Groupe de (1 052) millions d'euros. Sans cet effet, le TEI du Groupe aurait été de 17,7 % en 2021.
(3) Présence du Groupe dans des juridictions où les taux d'imposition sont différents du taux d'imposition en France, principalement le Royaume-Uni (taux de 19 %), la Roumanie (taux de 16 %), la Pologne (taux de 19 %) et la Guinée (taux de 35 %).
(4) Comprend la revalorisation des impôts différés suite à des mesures fiscales introduisant des changements de taux, ainsi qu'à l'effet de la comptabilisation sur la période des impôts différés à des taux d'impôts différents que celui de l'exercice en cours.
(5) Comprend en 2021 un produit d'impôt constaté suite à la réestimation d'une charge d'impôt comptabilisée antérieurement aux périodes présentées.

10.2.2 Impôt sur les sociétés relatif aux autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	2022		2021		2020	
	Montant brut	**Impôt différé**	**Montant brut**	**Impôt différé**	**Montant brut**	**Impôt différé**
Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	176	(47)	59	(14)	(13)	1
Titres à la juste valeur	(112)	-	11	-	94	-
Couverture de flux de trésorerie	295	(70)	317	(84)	22	(10)
Ecarts de conversion	(374)	-	200	-	(414)	-
Autres éléments du résultat global des mises en équivalence	51	-	1	-	-	-
Total comptabilisé en autres éléments du résultat global	**37**	**(117)**	**587**	**(98)**	**(311)**	**(9)**

10.2.3 Impôt dans l'état de la situation financière

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Groupe fiscal Orange SA									
• Impôt exigible	-	31	(31)	26	-	26	-	359	(359)
• Impôt différé [1]	135	-	135	362	-	362	327	-	327
Groupe fiscal espagnol									
• Impôt exigible	1	-	1	13	-	13	12	-	12
• Impôt différé [2]	-	161	(161)	-	211	(211)	-	95	(95)
Afrique et Moyen-Orient									
• Impôt exigible	68	395	(327)	62	328	(266)	45	228	(183)
• Impôt différé	128	58	70	127	93	34	103	55	48
Royaume-Uni									
• Impôt exigible	2	-	2	-	5	(5)	-	4	(4)
• Impôt différé [3]	-	786	(786)	-	787	(787)	-	600	(600)
Autres filiales									
• Impôt exigible	77	112	(34)	80	92	(12)	70	82	(12)
• Impôt différé	157	120	38	202	94	109	244	105	139
Total									
• Impôt exigible	**149**	**538**	**(389)**	**181**	**425**	**(244)**	**128**	**673**	**(545)**
• Impôt différé	**421**	**1 124**	**(704)**	**692**	**1 185**	**(493)**	**674**	**855**	**(181)**

(1) Principalement impôts différés actifs sur avantages du personnel.
(2) L'impôt différé actif reconnu est compensé par les impôts différés passifs sur les écarts d'acquisition fiscalement déductibles.
(3) Principalement impôts différés passifs sur la marque Orange.

Variation de l'impôt exigible net

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Impôt exigible - actifs / (passifs) - nets en début de période	**(244)**	**(545)**	**(629)**
Impôt sur les sociétés décaissé / (encaissé)[1][2]	1 022	1 028	(1 160)
Produit / (charge) d'impôt comptabilisé en compte de résultat[2]	(1 168)	(750)	1 245
Produit / (charge) comptabilisé en autres éléments du résultat global	-	-	-
Produit / (charge) comptabilisé directement en réserves[3]	(2)	29	(2)
Variations de périmètre	(0)	1	(0)
Ecarts de conversion	2	(7)	4
Reclassements et autres	1	0	(4)
Impôt exigible - actifs / (passifs) - nets en fin de période	**(389)**	**(244)**	**(545)**

(1) En 2022, comprend un remboursement d'impôt de 11 millions d'euros en lien avec la perte de contrôle exclusif de la *FiberCo* en Pologne, reclassé en flux d'investissement au sein du tableau des flux de trésorerie consolidés.
(2) En 2021, incluaient des décaissements et des charges d'impôt au titre des gains issus des pertes de contrôle exclusif d'Orange Concessions en France et de la *FiberCo* en Pologne pour respectivement 47 millions d'euros et 27 millions d'euros, reclassés en flux d'investissement au sein du tableau des flux de trésorerie consolidés.
En 2020, incluaient un encaissement et un produit d'impôt de 2 246 millions d'euros au titre du contentieux fiscal 2005-2006 en France.
(3) Correspond principalement à l'effet d'impôt lié à la revalorisation de la part en devise des titres subordonnés et aux effets d'impôt sur les primes d'émission, les frais d'émission et les coûts de rachat des titres subordonnés qui ont fait l'objet d'un refinancement.

Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Impôts différés - actifs / (passifs) - nets en début de période	**(493)**	**(181)**	**238**
Produit / (charge) comptabilisé en compte de résultat	(97)	(212)	(396)
Produit / (charge) comptabilisé en autres éléments du résultat global	(117)	(98)	(9)
Produit / (charge) comptabilisé directement en réserves	-	5	-
Variations de périmètre	(21)	(1)	(2)
Ecarts de conversion	25	(5)	(10)
Reclassements et autres	(0)	(1)	(2)
Impôts différés - actifs / (passifs) - nets en fin de période	**(704)**	**(493)**	**(181)**

Impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Actif	Passif	Compte de résultat	Actif	Passif	Compte de résultat	Actif	Passif	Compte de résultat
Provisions pour avantages au personnel	679	-	22	705	-	218	499	-	(154)
Immobilisations	465	1 481	(75)	528	1 476	(218)	552	1 275	(111)
Reports déficitaires	3 935	-	20	3 958	-	37	3 887	-	8
Autres différences	2 658	3 168	(145)	2 673	2 960	(76)	2 690	2 821	(71)
Sources d'impôts différés	**7 736**	**4 649**	**(178)**	**7 865**	**4 436**	**(38)**	**7 629**	**4 096**	**(327)**
Dépréciation des impôts différés actifs	(3 791)	-	80	(3 922)	-	(174)	(3 714)	-	(69)
Compensation	(3 525)	(3 525)	-	(3 251)	(3 251)	-	(3 241)	(3 241)	-
Total	**421**	**1 124**	**(97)**	**692**	**1 185**	**(212)**	**674**	**855**	**(396)**

Au 31 décembre 2022, les reports déficitaires concernent essentiellement l'Espagne et la Belgique.

Au 31 décembre 2022, les impôts différés actifs non reconnus concernent principalement l'Espagne pour 2,1 milliards d'euros et la Belgique (filiales belges autres que Orange Belgium) pour 0,8 milliard d'euros et comprennent essentiellement des déficits reportables indéfiniment. En Espagne, sous réserve de modifications des règles fiscales en vigueur et de l'évolution des perspectives futures estimées, la consommation des déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif est reconnu est attendue d'ici 2027. Les impôts différés actifs reconnus pour l'Espagne s'élèvent à 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2022.

Les autres reports déficitaires pour lesquels aucun impôt différé actif n'est reconnu ont essentiellement des dates d'expiration au-delà de 2027.

10.3 Evolution des contentieux et contrôles fiscaux

Evolution des contentieux et contrôles fiscaux en France

Contrôles fiscaux

Orange SA a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux portant sur les années 2017-2018 et 2019-2020, dont le montant total des redressements notifiés à date s'élève à environ 520 millions d'euros (pénalités et intérêts de retard inclus). Ces redressements concernent principalement le calcul de la TVA sur les offres numériques, la taxe sur les services de communications électroniques sur ces mêmes offres numériques, le crédit d'impôt recherche, la taxe sur les services de télévision, une partie des redevances de marque payées par Orange SA à la société britannique Orange Brand Services Ltd pour des motifs similaires aux redressements notifiés lors des contrôles précédents, ainsi que sur la non-inclusion dans l'assiette des revenus issus de la vente d'équipements en 2019, et la remise en cause de déficits reportables antérieurs s'imputant sur les exercices 2017 et 2018.

L'ensemble de ces redressements est contesté par Orange SA. Conformément à ses principes comptables, le Groupe procède à la meilleure estimation du risque sur ces redressements en fonction des mérites techniques des positions défendues, dont les effets sont non significatifs.

Orange SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2015 et 2016. Une proposition rectificative a été émise en 2019 visant le calcul de redevances de marque payées par Orange SA à la société britannique Orange Brand Services Ltd et déduites de son résultat fiscal. L'administration remet en cause l'inclusion du chiffre d'affaires du contrat d'itinérance avec Free et du chiffre d'affaires de l'activité fixe RTC. Cette demande de rectification est contestée par Orange SA, qui a demandé l'ouverture de procédures amiables et d'arbitrage entre les administrations fiscales française et britannique. La charge d'impôt complémentaire entraînerait en effet une double imposition non conforme aux dispositions de la convention fiscale franco-britannique et de la convention européenne d'arbitrage.

Contentieux fiscaux

Les autres contentieux fiscaux n'ont pas connu d'évolutions majeures sur la période.

Evolution des contentieux et contrôles fiscaux dans le reste du Groupe

Au même titre que les autres opérateurs télécoms, le Groupe fait régulièrement face à des désaccords concernant la taxation de son réseau dans divers pays.

En République démocratique du Congo, Orange a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2017-2019 dont le montant total des redressements notifiés à date s'élève à environ 146 millions d'euros. Ces redressements concernent principalement la remise en cause de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires prépaiement mobile et de la non-inclusion dans l'assiette taxable de flux de monnaie électronique dans des comptes de tiers pour être reversés aux clients finaux. L'ensemble de ces redressements est contesté par Orange RDC qui a déposé un recours hiérarchique auprès du Ministre des Finances.

Les autres contentieux et contrôles fiscaux dans le reste du Groupe n'ont pas connu d'évolutions majeures sur la période.

Principes comptables

Le Groupe évalue l'impôt courant et l'impôt différé au montant qu'il s'attend à payer ou recouvrer auprès des administrations fiscales de chaque pays à raison de son interprétation de l'application de la législation fiscale. Le Groupe détermine le montant de ses actifs et dettes d'impôts en fonction des mérites techniques des positions qu'il défend face à l'administration fiscale.

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporelle imposable liée à des participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées, sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporelle (par exemple : distribution de dividendes) se renversera ; et
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Ainsi, notamment, pour les sociétés comptabilisées par intégration globale, un passif d'impôt différé n'est reconnu qu'à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

A chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs des entités fiscales détenant des pertes fiscales reportables significatives. La recouvrabilité des impôts différés actifs est appréciée au regard des plans d'affaires utilisés pour les tests de dépréciation. Ces plans peuvent éventuellement être retraités de spécificités fiscales.

Les impôts différés actifs afférant à ces pertes fiscales ne sont pas reconnus lorsque les faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concernés ne le permettent pas, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions fondées sur les plans d'affaires utilisés pour les tests de dépréciation et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent pas d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes ;
- l'horizon de consommation prévisible dépasse l'échéance du report autorisée par la législation fiscale ;
- il est estimé que l'imputation sur des bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain à raison des risques de divergences d'interprétation dans l'application de la législation fiscale.

Note 11 Titres mis en équivalence

11.1 Variation des titres mis en équivalence

Le tableau ci-dessous présente la valeur des principaux titres mis en équivalence :

(en millions d'euros) **Société**	**Principale activité**	**Principal co-actionnaire**	**% d'intérêt**	**31 décembre 2022**	**31 décembre 2021**	**31 décembre 2020**
Entités sous contrôle conjoint						
Orange Concessions et ses filiales	Exploitation / maintenance des Réseaux d'Initiative Publique	Consortium HIN (50%)	50%	1 057	1 049	-
Swiatłowod Inwestycje Sp. z o.o. (*FiberCo* en Pologne)	Construction / exploitation en Pologne	APG Group (50%)	50%	306	298	-
Mauritius Telecom	Opérateur de télécommunications à Maurice	État Mauricien (34%)	40%	72	65	70
Autres				17	10	10
Entités sous influence notable						
Orange Tunisie	Opérateur de télécommunications en Tunisie	Investec (51%)	49%	17	2	-
Savoie connectée	Opérateur d'infrastructures réseau de fibre optique	Covage (70%)	30%	7	7	5
IRISnet	Opérateur de télécommunications en Belgique	MRBC (54%)	22%	6	6	5
Odyssey Music Group (Deezer)(1)	Plateforme de streaming	AI European Holdings SARL	NA	NA	-	5
Autres				3	3	2
Total titres mis en équivalence				**1 486**	**1 440**	**98**

(1) Suite à l'introduction en bourse de Deezer réalisée en 2022, le groupe Orange n'exerce plus d'influence notable sur l'entité (voir note 3.2).

La variation des titres mis en équivalence est la suivante :

(en millions d'euros)	**2022**	**2021**	**2020**
Titres mis en équivalence - en début de période	**1 440**	**98**	**103**
Dividendes	(5)	(3)	(4)
Quote-part du résultat net	(2)	3	(2)
Pertes de valeur	-	-	(0)
Variation des autres éléments du résultat global(1)	51	3	-
Variations de périmètre(2)	(3)	1 345	0
Variations de capital	11	3	19
Ecarts de conversion	(2)	(4)	(12)
Reclassements et autres	(3)	(6)	(6)
Titres mis en équivalence - en fin de période	**1 486**	**1 440**	**98**

(1) Comprend, en 2022, la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôts, comptabilisée en autres éléments du résultat global pour 33 millions d'euros chez Orange Concessions, et 18 millions d'euros chez la *FiberCo* en Pologne.
(2) En 2021, les variations de périmètre concernaient principalement Orange Concessions et de la *FiberCo* en Pologne, comme décrit en note 3.2.

Les principales opérations entre le Groupe et les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées en note 12.

11.2 Principales données des entités mises en équivalence

Les principales données relatives à Orange Concessions et Swiatłowod Inwestycje Sp. z o.o. (*FiberCo* en Pologne) sont les suivantes (données des états financiers des entités à 100%) :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Orange Concessions	Swiatłowod Inwestycje Sp. z o.o.	Orange Concessions	Swiatłowod Inwestycje Sp. z o.o.
Actif[1]				
Actifs non courants	3 699	372	3 029	168
Actifs courants	417	197	519	171
Total de l'actif	**4 115**	**569**	**3 548**	**339**
Passif				
Capitaux propres	2 117	281	1 991	257
Passifs non courants	1 494	198	1 054	45
Passifs courants	505	90	502	36
Total du passif et des capitaux propres	**4 115**	**569**	**3 548**	**339**
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires	768	29	112	7
Résultat d'exploitation	(7)	(4)	(16)	(3)
Résultat financier	(35)	(5)	(5)	16
Impôts sur les sociétés	8	1	7	(3)
Résultat net	**(35)**	**(8)**	**(14)**	**10**

(1) Les actifs sont comptabilisés chez Orange Concessions conformément aux dispositions d'IFRIC 12 "Accords de concession de services".

11.3 Engagements contractuels sur les titres mis en équivalence

Engagements liés aux Réseaux d'Initiative Publique

Dans le cadre du déploiement du réseau Haut et Très Haut Débit en France, le Groupe avait signé des contrats via les Réseaux d'Initiative Publique (principalement des contrats de délégation de service public ou de partenariat public privé et des marchés publics de conception, réalisation, exploitation et maintenance). Le 3 novembre 2021, le groupe Orange avait cédé 50% du capital d'Orange Concessions au consortium HIN regroupant La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), CNP Assurances et EDF entraînant la perte de contrôle exclusif d'Orange sur cette entité et ses filiales. Le groupe Orange Concessions est contrôlé conjointement avec le consortium et est consolidé dans les comptes du groupe Orange selon la méthode de mise en équivalence. Le Groupe conserve des obligations relatives aux contrats de construction, de concession et d'exploitation du réseau à hauteur de sa quote-part, soit 1 702 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Principes comptables

La valeur comptable des titres d'une entité mise en équivalence correspond au coût d'acquisition de la participation augmenté de la quote-part de résultat net de la période. En cas de pertes et une fois la valeur de l'investissement ramenée à zéro, le Groupe cesse de comptabiliser les quotes-parts de pertes supplémentaires dès lors qu'il n'est pas engagé au-delà de son investissement.

Un test de dépréciation est effectué au moins annuellement et dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur, comme par exemple une diminution du cours de bourse si l'entité est cotée, des difficultés financières importantes de l'entité, des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés, des informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif sur l'entité.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des coûts de transaction. L'unité de compte considérée est la participation prise dans son ensemble. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, celle-ci est comptabilisée en résultat des entités mises en équivalence. La dépréciation peut être reprise si la valeur recouvrable excède à nouveau la valeur comptable.

Note 12 Transactions avec les parties liées

Transactions avec l'État français et organismes affiliés

L'État, directement ou à travers Bpifrance Participations, est l'un des principaux actionnaires d'Orange SA.

Les prestations de communications fournies aux services de l'État sont rendues dans le cadre d'une mise en concurrence par chacun des services et individualisées par nature de prestation. Elles sont immatérielles au regard du chiffre d'affaires consolidé.

Orange n'achète pas de biens ou services à l'État (l'État directement ou à travers Bpifrance Participations), hormis l'utilisation des ressources spectrales. Ces ressources sont attribuées à l'issue de processus de mise en concurrence.

Transactions avec les principales sociétés mises en équivalence

Les principales opérations entre le Groupe et les sociétés mises en équivalence se traduisent comme suit dans les états financiers consolidés d'Orange :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif			
Actifs financiers non courants	43	43	9
Créances clients	254	417	39
dont créances vis-à-vis d'Orange Concessions[1]	*209*	*372*	-
Actifs financiers courants	12	12	5
Autres actifs courants	40	52	-
Passif			
Passifs financiers courants	0	0	0
Dettes fournisseurs	11	14	5
Autres passifs courants	2	1	0
Passifs de contrats clients	154	153	3
dont passifs de contrats clients vis-à-vis de Swiatlowod Inwestycje Sp.z o.o.[2]	*146*	*151*	-
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires	726	139	14
dont chiffre d'affaires réalisé avec Orange Concessions	*705*	*124*	-
Résultat d'exploitation	700	135	(7)
Résultat financier	2	1	0
Résultat net	702	129	(7)

(1) Les opérations entre le Groupe et Orange Concessions comprennent principalement les créances d'Orange S.A. vis-à-vis d'Orange Concessions dans le cadre des activités de déploiement et de maintenance de la fibre opérées par le Groupe.
(2) Les passifs de contrats clients correspondent principalement à la comptabilisation d'un produit constaté d'avance chez Orange Polska en lien avec le prépaiement de services rendus à la *FiberCo* en Pologne.

Principes comptables

Le groupe Orange retient les catégories de parties liées suivantes :

- les principaux dirigeants du Groupe et leur famille (voir note 6.4) ;
- l'État français, et ses démembrements Bpifrance Participations et administrations centrales de l'État (voir notes 10 et 15) ;
- les entreprises associées, les coentreprises dans lesquelles le Groupe est coassocié (*joint-venture*), et les entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation significative (voir note 11).

Note 13 Actifs, passifs et résultat financiers (activités télécoms)

13.1 Eléments des actifs et passifs financiers des activités télécoms

Afin d'assurer la lisibilité des comptes et de distinguer les performances propres aux activités télécoms de celles des Services Financiers Mobiles, les notes sur les actifs, passifs et résultat financiers sont scindées pour refléter ces deux périmètres d'activités.

Ainsi la note 13 présente les actifs, passifs et résultat financiers propres aux activités télécoms et la note 17 est dédiée aux activités des Services Financiers Mobiles pour ses actifs et passifs, le résultat financier étant non significatif.

Le tableau suivant permet de réconcilier les soldes des comptes d'actifs et passifs relatifs à chacun de ces deux périmètres (les transactions intra-groupe entre les activités télécoms et les activités des Services Financiers Mobiles ne sont pas éliminées) avec l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022.

(en millions d'euros)	**Comptes consolidés Orange**	**dont Activités télécoms**	*Note*	**dont Services Financiers Mobiles**	*Note*	**dont éliminations activités télécoms / services financiers mobiles**
Actifs financiers non courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles	**656**	-		656	*17.1.1*	-
Actifs financiers non courants	**977**	1 004	*13.7*	-		(27) [(1)]
Dérivés actifs non courants	**1 458**	1 342	*13.8*	116	*17.1.3*	-
Actifs financiers courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles	**2 742**	-		2 747	*17.1.1*	(6)
Actifs financiers courants	**4 541**	4 541	*13.7*	-		-
Dérivés actifs courants	**112**	112	*13.8*	-	*17.1.3*	-
Disponibilités et quasi-disponibilités	**6 004**	5 846	*14.3*	158		-
Passifs financiers non courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles	**82**	-		109	*17.1.2*	(27) [(1)]
Passifs financiers non courants	**31 930**	31 930	*13.3*	-		-
Dérivés passifs non courants	**397**	335	*13.8*	62	*17.1.3*	-
Passifs financiers courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles	**3 034**	-		3 034	*17.1.2*	-
Passifs financiers courants	**4 702**	4 708	*13.3*	-		(6)
Dérivés passifs courants	**51**	51	*13.8*	-	*17.1.3*	-

(1) Prêt octroyé par Orange SA à Orange Bank.

13.2 Produits et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Le coût de l'endettement financier net est constitué des produits et charges relatifs aux éléments constitutifs de l'endettement financier net (décrit en note 13.3) de la période.

Les gains et pertes de change incluent principalement :

- la réévaluation en euros des emprunts obligataires (note 13.5) et bancaires libellés en devises étrangères ainsi que la réévaluation symétrique, le cas échéant, des couvertures associées telles que définies par IFRS 9.
- les effets de la revalorisation des dérivés de transaction détenus en couverture économique des nominaux des titres subordonnés libellés en livres sterling et enregistrés en capitaux propres pour leur valeur historique (voir note 15.4).

Les autres charges financières nettes sont principalement composées des intérêts sur dettes locatives pour (145) millions d'euros en 2022, (120) millions d'euros en 2021 et (120) millions d'euros en 2020 (voir note 9.2).

Enfin, les autres éléments du résultat global contiennent les effets de revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global (note 13.7) et des couvertures de flux de trésorerie (note 13.8.2).

Les autres gains et pertes relatifs aux actifs et passifs financiers sont enregistrés en résultat d'exploitation (gains et pertes de change sur les créances clients, dettes fournisseurs et dérivés de couverture associés) pour (31) millions d'euros en 2022, (19) millions d'euros en 2021 et pour 16 millions d'euros en 2020.

(en millions d'euros)	Résultat financier						Autres éléments du résultat global
	Coût endettement financier brut [1]	Produits (charges) sur actifs constitutifs endettement net	Coût endettement financier net	Gain (perte) de change	Autres charges financières nettes	Résultat financier	Réserves
2022							
Actifs financiers	-	48	48	(38)	55		(110)
Passifs financiers	(1 023)	-	(1 023)	(196)	0		-
Dettes locatives	-	-	-	-	(145)		-
Dérivés	245	-	245	137	(0)		288
Effet d'actualisation	-	-	-	-	(3)		-
Total	**(779)**	**48**	**(731)**	**(97)**	**(92)**	**(920)**	**178**
2021							
Actifs financiers	-	(3)	(3)	47	75		11
Passifs financiers	(1 018)	-	(1 018)	(637)	(0)		-
Dettes locatives	-	-	-	-	(120)		-
Dérivés	188	-	188	655	0		322
Effet d'actualisation	-	-	-	-	31		-
Total	**(830)**	**(3)**	**(833)**	**65**	**(14)**	**(782)**	**332**
2020							
Actifs financiers	-	(1)	(1)	(151)	39		94
Passifs financiers	(1 152)	-	(1 152)	623	-		-
Dettes locatives	-	-	-	-	(120)		-
Dérivés	52	-	52	(576)	0		22
Effet d'actualisation	-	-	-	-	(29)		-
Total	**(1 100)**	**(1)**	**(1 102)**	**(103)**	**(110)**	**(1 314)**	**116**

(1) Inclut les intérêts sur les dettes liées aux actifs financés pour (3) millions d'euros en 2022, (1) million d'euros en 2021 et 2020.

13.3 Endettement financier net

L'endettement financier net exclut les dettes locatives entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 (voir note 9.2) et inclut les dettes sur actifs financés.

L'endettement financier net fait partie des indicateurs de situation financière utilisés par le Groupe. Cet agrégat, non défini dans le référentiel IFRS, peut ne pas être comparable aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant à une analyse de l'ensemble des actifs et passifs du Groupe.

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par Orange ne prend pas en compte les activités des Services Financiers Mobiles pour lesquelles ce concept n'est pas pertinent.

Il correspond (a) aux passifs financiers hors dettes liées à l'exploitation (convertis en euros au cours de clôture) y compris dérivés (actifs et passifs), diminués (b) des dépôts versés de *cash collateral*, des disponibilités, quasi-disponibilités et des placements à la juste valeur.

Par ailleurs, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, inclus dans l'endettement financier net, couvrent notamment des éléments qui n'y figurent pas comme les flux de trésorerie futurs. En conséquence, la part relative à ces instruments de couverture en vie enregistrée en autres éléments du résultat global est ajoutée à l'endettement financier brut pour neutraliser cette différence temporelle.

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
TDIRA	13.4	638	636	636
Emprunts obligataires	13.5	29 943	29 010	29 848
Emprunts bancaires et auprès d'organismes de développement et d'institutions de crédits multilatérales	13.6	3 309	3 206	3 671
Dettes sur actifs financés		316	245	295
Dépôts reçus de *cash collateral*	14.5	1 072	389	31
NEU Commercial Paper (1)		1 004	1 457	555
Banques créditrices		250	342	154
Autres passifs financiers		105	64	70
Passifs financiers courants et non courants hors dérivés contributifs à l'endettement financier net		**36 638**	**35 348**	**35 260**
Dérivés passifs courants et non courants	13.8	386	285	804
Dérivés actifs courants et non courants	13.8	(1 455)	(689)	(294)
Eléments de capitaux propres relatifs aux instruments de couverture en vie	13.8	114	(192)	(541)
Endettement financier brut après dérivés (a)		**35 684**	**34 751**	**35 229**
Dépôts versés de *cash collateral* (2)	14.5	(38)	(27)	(642)
Placements à la juste valeur (3)	14.3	(4 500)	(2 266)	(3 206)
Quasi-disponibilités	14.3	(3 178)	(5 479)	(5 140)
Disponibilités		(2 668)	(2 709)	(2 751)
Autres actifs financiers		(2)	(0)	(0)
Eléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net (b)		**(10 386)**	**(10 481)**	**(11 740)**
Endettement financier net (a) + (b)		**25 298**	**24 269**	**23 489**

(1) *Negotiable European Commercial Paper* (anciennement appelés "billets de trésorerie").
(2) Seuls les dépôts versés de *cash collateral*, inclus dans les actifs financiers non courants de l'état de la situation financière, sont déduits de l'endettement financier brut.
(3) Seuls les placements à la juste valeur, inclus dans les actifs financiers courants de l'état de la situation financière, sont déduits de l'endettement financier brut (note 14.3).

L'endettement financier net est principalement porté par la société mère du Groupe, Orange SA.

Les échéances des dettes sont présentées en note 14.3.

Les variations des éléments d'actifs ou de passifs financiers dont les flux de trésorerie sont présentés en activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie se décomposent comme suit (voir note 1.9) :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Flux de trésorerie	Autres variations sans effet sur les flux de trésorerie			31 décembre 2022
			Variations de périmètre	Variations de change / conversion	Autres	
TDIRA	636	-	-	-	2	638
Emprunts obligataires	29 010	813	-	88	32 (1)	29 943
Emprunts bancaires et auprès d'organismes de développement et d'institutions de crédits multilatérales	3 206	135	6	(28)	(11)	3 309
Dettes sur actifs financés	245	(97)	-	-	168	316
Dépôts reçus de *cash collatéral*	389	684	-	-	(0)	1 072
NEU Commercial Paper	1 457	(456)	-	-	3	1 004
Banques créditrices	342	(39)	0	(46)	(7)	250
Autres passifs financiers	64	(1)	4	4	35	105
Passifs financiers courants et non courants hors dérivés contributifs à l'endettement financier net	**35 348**	**1 038**	**10**	**18**	**222**	**36 638**
Dérivés nets	(405)	(91)	-	(213)	(360)	(1 069)
Dépôts versés de *cash collatéral*	(27)	(12)	-	0	-	(38)
Flux des activités opérationnelles de financement		**936**				

(1) Comprend principalement la variation des intérêts courus non échus.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Flux de trésorerie	Autres variations sans effet sur les flux de trésorerie			31 décembre 2021
			Variations de périmètre	Variation de change / conversion	Autres	
TDIRA	636	-	-	-	(0)	636
Emprunts obligataires	29 848	(1 385)	-	599	(52)[1]	29 010
Emprunts bancaires et auprès d'organismes de développement et d'institutions de crédits multilatérales	3 671	(496)	0	27	3	3 206
Dettes sur actifs financés	295	(80)	-	-	30	245
Dépôts reçus de *cash collateral*	31	358	-	-	0	389
NEU Commercial Paper	555	903	-	-	(1)	1 457
Banques créditrices	154	173	-	15	-	342
Autres passifs financiers	70	(136)	(41)	3	168	64
Passifs financiers courants et non courants hors dérivés contributifs à l'endettement financier net	**35 260**	**(663)**	**(41)**	**644**	**148**	**35 348**
Dérivés nets	510	201	-	(457)	(659)	(405)
Dépôts versés de *cash collateral*	(642)	615	-	0	-	(27)
Flux des activités opérationnelles de financement		**153**				

(1) Comprend principalement la variation des intérêts courus non échus.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Flux de trésorerie	Autres variations sans effet sur les flux de trésorerie			31 décembre 2020
			Variations de périmètre	Variation de change / conversion	Autres	
TDIRA	822	(185)	-	-	(1)	636
Emprunts obligataires	30 893	(389)	-	(624)	(31)[1]	29 848
Emprunts bancaires et auprès d'organismes de développement et d'institutions de crédits multilatérales	4 013	(322)	-	(25)	5	3 671
Dettes sur actifs financés	125	(60)	-	-	231	295
Dépôts reçus de *cash collateral*	261	(230)	-	-	(0)	31
NEU Commercial Paper	158	397	-	-	(0)	555
Banques créditrices	203	(37)	(0)	(12)	-	154
Autres passifs financiers	602	(484)	-	(2)	(46)	70
Passifs financiers courants et non courants hors dérivés contributifs à l'endettement financier net	**37 076**	**(1 311)**	**(0)**	**(663)**	**157**	**35 260**
Dérivés nets	(138)	37	-	641	(29)	510
Dépôts versés de *cash collateral*	(123)	(519)	-	0	-	(642)
Flux des activités opérationnelles de financement		**(1 793)**				

(1) Comprend principalement la variation des intérêts courus non échus.

Endettement financier net par devise

La ventilation par devise de l'endettement financier net est présentée après prise en compte de l'effet change des instruments dérivés (hors instruments mis en place en couverture d'éléments opérationnels).

(contre-valeur en millions d'euros au cours de clôture)	EUR	USD	GBP	PLN	EGP	JOD	MAD	Autres	Total
Endettement financier brut après dérivés	26 013	4 132	2 900	75	186	94	465	1 817	35 683
Actifs financiers contributifs à l'endettement net	(8 115)	(650)	(102)	(107)	(74)	(87)	(72)	(1 179)	(10 386)
Endettement net par devise avant effet des dérivés de change [1]	**17 898**	**3 482**	**2 798**	**(32)**	**112**	**8**	**393**	**638**	**25 298**
Effet des dérivés de change	6 280	(3 630)	(2 803)	887	-	-	-	(735)	-
Endettement net par devise après prise en compte des dérivés de change	**24 178**	**(147)**	**(5)**	**856**	**112**	**8**	**393**	**(96)**	**25 298**

(1) Y compris la valeur de marché des dérivés en devise locale.

Principes comptables

Disponibilités et quasi-disponibilités

Le Groupe classe en quasi-disponibilités dans l'état de la situation financière et dans le tableau des flux de trésorerie les placements qui, dans le cadre de la gestion décrite aux notes 14.3 et 14.5, satisfont aux conditions d'IAS 7 :

- détention dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme ; et
- actifs à court terme à date d'acquisition, très liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Emprunts obligataires, emprunts bancaires et auprès d'organismes multilatéraux

Parmi les passifs financiers, seuls les engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Les emprunts sont donc évalués à l'émission à la valeur actualisée devant être payée, puis au coût amorti, calculé à l'aide du Taux d'Intérêt Effectif (TIE). Les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de la valeur de ce passif financier. Les frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Certains passifs financiers au coût amorti, notamment les emprunts, font l'objet d'une couverture. Il s'agit principalement des dettes en devises couvertes contre l'exposition de leurs flux de trésorerie futurs au risque de change (couverture de flux de trésorerie).

13.4 TDIRA

Les titres à durée indéterminée remboursables en actions ("TDIRA"), d'un nominal de 14 100 euros, sont cotés sur Euronext Paris. Leur émission a fait l'objet d'une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse (devenue l'Autorité des Marchés Financiers) le 24 février 2003. Au 31 décembre 2022, compte tenu des rachats effectués depuis leur émission, 44 880 TDIRA restent en circulation pour un nominal global de 633 millions d'euros.

Les TDIRA sont remboursables en actions nouvelles d'Orange SA, à tout moment à l'initiative des porteurs ou, sous certaines conditions décrites dans la note d'opération, à l'initiative d'Orange SA, à raison d'une parité de 615,216 actions par TDIRA (soit un prix de remboursement de 22,919 euros), la parité initiale de 300 actions par TDIRA ayant été ajustée plusieurs fois pour préserver les droits des porteurs de titres, et pouvant l'être encore selon les modalités décrites dans la note d'opération.

Depuis le 1er janvier 2010, les TDIRA portent intérêt à un taux Euribor 3 mois + 2,5 %.

Les TDIRA font l'objet d'une présentation séparée des éléments de dettes et de capitaux propres. Pour les titres restant en circulation au 31 décembre 2022, la composante "capitaux propres" avant impôts différés s'élève à 152 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Nombre de titres	**44 880**	**44 880**	**44 880**
Composante capitaux propres, avant impôts différés	152	152	152
Composante dette	638	636	636
dont intérêts courus non échus	*6*	*3*	*3*
Charge d'intérêts	16	13	14

Principes comptables

Certains instruments financiers du Groupe contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. Il s'agit des Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA). La composante dette est évaluée à sa valeur de marché en date d'émission, laquelle correspond à la valeur des flux de trésorerie contractuels futurs actualisés au taux de marché en vigueur à la date d'émission pour des instruments similaires présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. Cette composante dette est ensuite comptabilisée au coût amorti.

La composante capitaux propres, calculée à l'origine par différence entre le nominal de l'instrument et la juste valeur de la composante dette, ne varie pas sur la durée de vie de l'instrument.

13.5 Emprunts obligataires

En 2022, le Groupe a procédé aux opérations suivantes sur les emprunts obligataires :

Devise d'origine	Nominal à l'origine (en millions de devises)	Échéance	Taux d'intérêt (%)	Emetteur	Type d'opérations	Montant en millions d'euros
EUR	500	18 mai 2032	2,375	Orange SA	Emission	500
MAD	300	3 juin 2026	2,600	Médi Telecom	Emission	28
MAD	1 200	3 juin 2026	BDT 1 an + 0,55	Médi Telecom	Emission	112
EUR	750	16 novembre 2031	3,625	Orange SA	Emission	750
Total des émissions						**1 390**
EUR	500	16 septembre 2022	3,375	Orange SA	Remboursement à échéance	(500)
EUR	750	11 septembre 2023	0,750	Orange SA	Rachat anticipé	(7)
MAD	1 090	18 décembre 2025	3,970	Médi Telecom	Remboursement à annuité constante	(15)
MAD	720	18 décembre 2025	BDT 1 an + 1,00[(1)]	Médi Telecom	Remboursement à annuité constante	(10)
MAD	1 002	10 décembre 2026	3,400	Médi Telecom	Remboursement à annuité constante	(13)
MAD	788	10 décembre 2026	BDT 1 an + 0,85[(1)]	Médi Telecom	Remboursement à annuité constante	(11)
MAD	300	3 juin 2026	2,600	Médi Telecom	Remboursement à annuité constante	(4)
MAD	1 200	3 juin 2026	BDT 1 an + 0,55[(1)]	Médi Telecom	Remboursement à annuité constante	(14)
Total des remboursements						**(572)**

(1) Le taux BDT 1 an correspond au taux des bons du trésor marocain à 52 semaines renouvelé une fois par an.

Les emprunts obligataires en vie à fin 2022 présentés ci-dessous ont tous été conclus par Orange SA, à l'exception de trois engagements (chacun avec une tranche fixe et une tranche variable) libellés en dirhams marocains portés par l'entité Médi Telecom et d'un emprunt obligataire en francs CFA conclu par Sonatel.

A l'exception des engagements portés par Médi Telecom qui sont remboursables à annuité constante, les emprunts obligataires du Groupe au 31 décembre 2022 sont remboursables *in fine*. Aucune garantie spécifique n'a été accordée dans le cadre de ces émissions. Certains emprunts peuvent être remboursés par anticipation à la demande de l'émetteur.

Devise d'origine	Nominal à l'origine (en millions de devises)	Échéance	Taux d'intérêt (%)	Encours (en millions d'euros)		
				31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Emprunts échus avant le 31 décembre 2022				-	500	4 282
EUR	500	1 mars 2023	2,500	500	500	500
EUR	750	11 septembre 2023	0,750	744	750	750
HKD	700	6 octobre 2023	3,230	84	79	74
HKD	410	22 décembre 2023	3,550	49	46	43
EUR	650	9 janvier 2024	3,125	650	650	650
EUR	1 250	15 juillet 2024	1,125	1 250	1 250	1 250
EUR	750	12 mai 2025	1,000	750	750	750
EUR	800	12 septembre 2025	1,000	800	800	800
NOK	500	17 septembre 2025	3,350	48	50	48
CHF	400	24 novembre 2025	0,200	406	387	370
GBP	350	5 décembre 2025	5,250	296	312	292
MAD (1)	1 090	18 décembre 2025	3,970	42	59	72
MAD (1)	720	18 décembre 2025	BDT 1 an + 1,00	28	39	47
MAD	300	3 juin 2026	2,600	24	-	-
MAD (1)	1 200	3 juin 2026	BDT 1 an + 0,55	94	-	-
EUR (1)	700	29 juin 2026	0,000	700	700	-
EUR	750	4 septembre 2026	0,000	750	750	750
EUR	75	30 novembre 2026	4,125	75	75	75
MAD (1)	1 002	10 décembre 2026	3,400	51	68	79
MAD (1)	788	10 décembre 2026	BDT 1 an + 0,85	40	54	62
EUR	750	3 février 2027	0,875	750	750	750
EUR	750	7 juillet 2027	1,250	750	750	750
XOF	100 000	15 juillet 2027	6,500	152	152	152
EUR	500	9 septembre 2027	1,500	500	500	500
EUR	1 000	20 mars 2028	1,375	1 000	1 000	1 000
EUR	50	11 avril 2028	3,220	50	50	50
NOK	800	24 juillet 2028	2,955	76	80	76
GBP	500	20 novembre 2028	8,125	564	595	556
EUR	1 250	15 janvier 2029	2,000	1 250	1 250	1 250
EUR	150	11 avril 2029	3,300	150	150	150
CHF	100	22 juin 2029	0,625	102	97	93
EUR	500	16 septembre 2029	0,125	500	500	500
EUR	1 000	16 janvier 2030	1,375	1 000	1 000	1 000
EUR	1 200	12 septembre 2030	1,875	1 200	1 200	1 200
EUR	105	17 septembre 2030	2,600	105	105	105
EUR	100	6 novembre 2030	0,000(2)	100	100	100
USD	2 500	1 mars 2031	9,000(3)	2 308	2 173	2 006
EUR	300	29 mai 2031	1,342	300	300	300
EUR	750	16 novembre 2031	3,625	750	-	-
EUR	50	5 décembre 2031	4,300 (zéro coupon)	79	75	72

(1) Emprunts conclus par Médi Telecom. Le taux BDT 1 an correspond au taux des bons du trésor marocain à 52 semaines renouvelé une fois par an.
(2) Emprunt à taux fixe 2 % jusqu'en 2017 puis à taux CMS 10 ans x 166% fixé annuellement (0% pour l'échéance novembre 2023), *flooré* à 0% et *capé* à 4% jusqu'en 2023 puis à 5% au-delà.
(3) Emprunt comportant une clause de *step-up* (clause de révision du taux d'intérêt des coupons en cas d'évolution de la notation de la dette d'Orange par les agences de notation, voir note 14.3)

Devise d'origine	Nominal à l'origine (en millions de devises)	Échéance	Taux d'intérêt (%)	Encours (en millions d'euros)		
				31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
EUR	50	8 décembre 2031	4,350 (zéro coupon)	80	77	73
EUR	50	5 janvier 2032	4,450 (zéro coupon)	77	74	71
GBP	750	15 janvier 2032	3,250	846	893	834
EUR	750	7 avril 2032	1,625	750	750	750
EUR	500	18 mai 2032	2,375	500	-	-
EUR	1 000	4 septembre 2032	0,500	1 000	1 000	1 000
EUR	1 500	28 janvier 2033	8,125	1 500	1 500	1 500
EUR	55	30 septembre 2033	3,750	55	55	55
EUR	1 000	16 décembre 2033	0,625	1 000	1 000	-
GBP	500	23 janvier 2034	5,625	564	595	556
HKD	939	12 juin 2034	3,070	113	106	99
EUR	800	29 juin 2034	0,750	800	800	-
EUR	300	11 juillet 2034	1,200	300	300	300
EUR	50	16 avril 2038	3,500	50	50	50
USD	900	13 janvier 2042	5,375	844	795	733
USD	850	6 février 2044	5,500	797	750	693
EUR	750	4 septembre 2049	1,375	750	750	750
GBP	500	22 novembre 2050	5,375	564	595	556
Encours des emprunts obligataires				**29 654**	**28 737**	**29 524**
Intérêts courus non échus				454	445	487
Coût amorti				(164)	(172)	(163)
Total				**29 943**	**29 010**	**29 848**

13.6 Emprunts bancaires et auprès d'organismes de développement et d'institutions de crédits multilatérales

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Sonatel	266	244	292
Orange Côte d'Ivoire	253	140	172
Orange Mali	201	207	227
Médi Telecom	183	167	220
Orange Egypt	163	137	163
Orange Burkina Faso	36	42	56
Orange Cameroon	36	78	111
Orange Jordanie	35	49	61
Orange Bail	12	3	-
Orange Madagascar	12	18	19
Orange Polska S.A.	10	6	1
Autres	15	15	61
Emprunts bancaires	**1 222**	**1 105**	**1 384**
Orange SA[(1)]	2 087	2 101	2 288
Emprunts auprès d'organismes de développement et d'institutions de crédits multilatérales[(2)]	**2 087**	**2 101**	**2 288**
Total	**3 309**	**3 206**	**3 671**

(1) En 2021, Orange SA avait remboursé à maturité un emprunt de 190 millions d'euros. En 2020, Orange SA avait remboursé à maturité un emprunt de 400 millions d'euros et conclu un nouvel emprunt de 350 millions d'euros à échéance 2027.
(2) Intégralement la Banque Européenne d'Investissement.

13.7 Actifs financiers

Les actifs financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Non courant	Courant	Total	Total	Total
Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	**419**	**-**	**419**	**431**	**431**
Titres de participation	419	-	419	431	431
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**243**	**4 502**	**4 745**	**2 496**	**3 990**
Placements à la juste valeur [1]	-	4 500	4 500	2 266	3 206
Titres de participation	206	-	206	203	141
Dépôts versés de *cash collateral* [2]	38	-	38	27	642
Autres	-	2	2	-	0
Actifs financiers au coût amorti	**342**	**39**	**381**	**363**	**382**
Créances rattachées à des participations [3]	77	28	106	105	55
Autres	264	11	275	258	327
Total Actifs financiers	**1 004**	**4 541**	**5 545**	**3 290**	**4 803**

(1) Exclusivement des *NEU Commercial paper* et des obligations (voir note 14.3).
(2) Voir note 14.5.
(3) Dont prêt octroyé par Orange SA à Orange Bank pour 27 millions d'euros.

Titres de participation

Titres de participation à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Titres de participation à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat - en début de période	**432**	431	277
Acquisitions[1]	98	85	81
Variation de juste valeur[2]	(108)	11	94
Cessions	(7)	(95)	(20)
Autres mouvements	3	0	(2)
Titres de participation à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat - en fin de période	**419**	**432**	**431**

(1) Comprend en 2022, l'effet de l'introduction en bourse de Deezer pour 77 millions d'euros (voir note 3.2)
(2) Le cours de bourse de Deezer au 31 décembre 2022 a conduit à diminuer la juste valeur de (54) millions d'euros (voir note 3.2).

Les titres de participation à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat comprennent de nombreuses participations dans des sociétés détenues par des fonds d'investissement.

Titres de participation à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Titres de participation à la juste valeur par résultat - en début de période	**203**	141	133
Variation de juste valeur	10	34	8
Autres mouvements	(8)	27	(0)
Titres de participation à la juste valeur par résultat - en fin de période	**205**	**203**	**141**

Principes comptables

Actifs financiers

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat (JVR)

Certains titres de participation non consolidés et non mis en équivalence, ainsi que des placements de trésorerie tels que titres de créances négociables, dépôts, OPCVM, conformes à la politique de gestion du risque de liquidité du Groupe peuvent être désignés par Orange comme étant comptabilisé à la juste valeur par résultat. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, lors de leur première comptabilisation et ultérieurement. Toutes les variations de valeur sont enregistrées au sein du résultat financier.

- Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat (JVOCI)

Les titres de participations non consolidés et non mis en équivalence sont, sauf exception, comptabilisés en tant qu'actifs à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat. Ils sont évalués à leur juste valeur, lors de leur première comptabilisation et ultérieurement. Les variations de valeur temporaires et les résultats de cession sont enregistrés en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.

- Actifs financiers au coût amorti (CA)

Cette catégorie inclut principalement divers prêts et créances. Ils sont comptabilisés à l'émission à leur juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du Taux d'Intérêt effectif (TIE). Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, la valeur de l'actif est revue à la clôture. Une perte de valeur est enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable de l'actif financier est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. Pour ces actifs financiers, le système de provisionnement couvre également les pertes attendues conformément à IFRS 9.

13.8 Instruments dérivés

13.8.1 Valeur de marché des instruments dérivés

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dérivés de couverture	**893**	**484**	**(311)**
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	893	484	(311)
Dérivés de couverture de juste valeur	-	-	(0)
Dérivés de transaction (1)	**176**	**(79)**	**(199)**
Instruments dérivés nets(2)	**1 069**	**405**	**(510)**

(1) Principalement liés à l'effet de la couverture économique des filiales pour 140 millions d'euros en 2022 et 90 millions d'euros en 2021 et à l'effet de la couverture économique des titres subordonnés libellés en livres sterling enregistrés en capitaux propres pour leur valeur historique (voir note 15.4.) pour (70) millions d'euros en 2022, (165) millions d'euros en 2021 et (210) millions d'euros en 2020.

(2) Dont effet change sur les *cross currency swaps* (de couverture et de transaction) couvrant le risque de change sur nominaux de la dette brute pour 694 millions d'euros en 2022, 657 millions d'euros en 2021 et 251 millions d'euros en 2020. L'effet change des *cross currency swaps* correspond à la différence entre le nominal en devise converti au cours de clôture et le nominal en devise converti au cours d'ouverture (ou au cours du jour de négociation en cas de nouvel instrument).

Les risques couverts par ces instruments dérivés sont décrits en note 14. A ces instruments sont associés des accords de *cash collateral* dont les effets sont présentés en note 14.5.

Principes comptables

Les dérivés sont évalués à leur juste valeur et classés dans l'état de la situation financière en fonction de leur date de maturité que ces dérivés soient qualifiés ou non de couverture au regard de la norme IFRS 9 (dérivés de couverture vs dérivés de transaction).

Les dérivés sont classés sur une ligne séparée dans l'état de la situation financière.

Les dérivés de transaction sont des dérivés de couverture économique non qualifiés comptablement de couverture. Les variations de valeur de ces instruments sont comptabilisées directement en résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure : c'est-à-dire si au début de la couverture et pendant toute sa durée, l'entreprise s'attend à ce que les variations de juste valeur de l'élément couvert soient presque intégralement compensées par les variations de juste valeur de l'instrument de couverture.

Il existe trois types de couverture comptable :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé (ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif) qui sont attribuables à un risque de taux et/ou de change et qui affecteraient le résultat. La partie couverte de ces éléments est réévaluée à sa juste valeur dans l'état de la situation financière. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée, dans la limite de l'efficacité de la couverture, par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture.
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque de taux et/ou de change associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecteraient le résultat. L'élément couvert n'étant pas enregistré dans l'état de la situation financière, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Elle est reclassée dans le coût initial de l'élément couvert lorsqu'il s'agit de la couverture du coût d'acquisition d'un actif non financier ou elle est reprise en résultat lorsque l'élément couvert (actif ou passif financier) affecte le résultat.
- la couverture d'investissement net est une couverture de l'exposition aux variations de valeur attribuables au risque de change d'un investissement net dans une activité à l'étranger et qui affecteraient le résultat en cas de sortie de l'investissement. La partie efficace de la couverture d'investissement net est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Elle est reprise en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Pour les transactions comptablement qualifiées de couverture de juste valeur et pour les transactions de couverture économique, l'effet change de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisé en résultat d'exploitation lorsque l'élément sous-jacent couvert est une transaction commerciale et en résultat financier lorsque l'élément sous-jacent couvert est une créance ou une dette financière.

L'arrêt de la comptabilité de couverture peut notamment résulter de la disparition de l'élément couvert, la révocation de la relation de couverture, la résiliation ou l'arrivée à l'échéance de l'instrument de couverture. Les conséquences comptables sont alors les suivantes :

- pour une couverture de juste valeur : l'ajustement de juste valeur de la dette à la date d'arrêt de la relation de couverture est amorti en fonction d'un TIE recalculé à cette date. En cas de disparition de l'élément couvert, la variation de juste valeur est comptabilisée au compte de résultat ;
- pour une couverture de flux de trésorerie : les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont repris en résultat lors de la disparition de l'élément couvert. Dans les autres cas, ils sont repris linéairement en résultat sur la durée de vie résiduelle de la relation de couverture définie à l'origine.

Dans les deux cas, les variations ultérieures de valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en résultat.

Concernant les effets du *Foreign Currency Basis Spread* des *cross-currency swaps* qualifiés de couverture de flux de trésorerie, le Groupe a choisi de les qualifier de coût de couverture. Cette option permet de comptabiliser ces effets dans les autres éléments du résultat global et d'amortir le coût du *Basis Spread* en résultat sur la durée de la couverture.

13.8.2 Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie du groupe Orange ont principalement pour objectif de neutraliser le risque de change portant sur des flux financiers futurs (nominal, coupons) ou de transformer des dettes à taux variable en dettes à taux fixe.

L'inefficacité constatée en résultat et qui découle des couvertures de flux de trésorerie est non significative sur les périodes présentées. Les principales couvertures en vie à fin décembre 2022 ainsi que leurs effets sur les comptes sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	Risque couvert				
	Total	**Risque de change et de taux d'intérêt**	**Risque de change**	**Risque de taux d'intérêt**	**Risque de matière première**
Instrument de couverture	**893**	***Cross Currency Swap***	**Contrat à terme Swap de change Option**	**Swap de taux Option**	**Swap de matière première**
Valeur comptable à l'actif	1 065	1 002	3	-	74
Valeur comptable au passif	(172)	(156)	(11)	(5)	-
Variation de la réserve des couvertures des flux de trésorerie	**288**	**225**	**(6)**	**9**	**60**
Profit (perte) comptabilisé en autres éléments du résultat global	304	244	(8)	9	59
Reclassement en résultat financier	(19)	(19)	-	0	-
Reclassement en résultat d'exploitation	(1)	-	(1)	-	(0)
Reclassement dans la valeur initiale de l'élément couvert	4	-	4	-	0
Réserve des couvertures des flux de trésorerie	**497**	**457**	**(4)**	**(5)**	**49**
dont relatives aux relations de couverture en vie	114	74	(4)	(5)	49
dont relatives aux relations de couverture interrompues	383	383	-	(0)	-
Elément couvert		**Emprunts obligataires et lignes de crédit**	**Achats de terminaux et d'équipements**	**Emprunts obligataires et Dettes locatives**	**Achat d'énergie**
Ligne de l'état de la situation financière		Passifs financiers - courants et non courants	Immobilisations corporelles	Dettes locatives et Passifs financiers - courants et non courants	Résultat d'exploitation

Les principales couvertures en vie à fin décembre 2021 ainsi que leurs effets sur les comptes sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	Risque couvert			
	Total	**Risque de change et de taux d'intérêt**	**Risque de change**	**Risque de taux d'intérêt**
Instrument de couverture	**484**	***Cross Currency Swap***	**Contrat à terme Swap de change Option**	**Swap de taux Option**
Valeur comptable à l'actif	576	575	1	-
Valeur comptable au passif	(91)	(76)	(0)	(14)
Variation de la réserve des couvertures des flux de trésorerie	**317**	**311**	**(2)**	**9**
Profit (perte) comptabilisé en autres éléments du résultat global	358	347	3	9
Reclassement en résultat financier	(38)	(36)	(2)	-
Reclassement en résultat d'exploitation	(0)	-	0	(0)
Reclassement dans la valeur initiale de l'élément couvert	(3)	-	(3)	0
Réserve des couvertures des flux de trésorerie	**210**	**220**	**(9)**	**(2)**
dont relatives aux relations de couverture en vie	(192)	(181)	(9)	(2)
dont relatives aux relations de couverture interrompues	402	402	-	0
Elément couvert		**Emprunts obligataires et lignes de crédit**	**Achats de terminaux et d'équipements**	**Emprunts obligataires et Dettes locatives**
Ligne de l'état de la situation financière		Passifs financiers - courants et non courants	Immobilisations corporelles	Dettes locatives et Passifs financiers - courants et non courants

Les principales couvertures en vie à fin décembre 2020 ainsi que leurs effets sur les comptes sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	Risque couvert			
	Total	**Risque de change et de taux d'intérêt**	**Risque de change**	**Risque de taux d'intérêt**
Instrument de couverture	**(311)**	***Cross Currency Swap***	**Achat à terme Swap de change Option**	**Swap de taux**
Valeur comptable à l'actif	223	216	6	1
Valeur comptable au passif	(534)	(502)	(1)	(31)
Variation de la réserve des couvertures des flux de trésorerie	**22**	**6**	**5**	**11**
Profit (perte) comptabilisé en autres éléments du résultat global	3	(16)	8	11
Reclassement en résultat financier	21	22	(1)	-
Reclassement en résultat d'exploitation	1	-	1	-
Reclassement dans la valeur initiale de l'élément couvert	(3)	-	(3)	-
Réserve des couvertures des flux de trésorerie	**(100)**	**(91)**	**2**	**(11)**
dont relatives aux relations de couverture en vie	(541)	(532)	2	(11)
dont relatives aux relations de couverture interrompues	440	440	-	0
Elément couvert		**Emprunts obligataires et lignes de crédit**	**Achats de terminaux et d'équipements**	**Emprunts obligataires et Dettes locatives**
Ligne de l'état de la situation financière		Passifs financiers courants et non courants	Immobilisations corporelles	Passifs financiers courants et non courants

Les nominaux des principales couvertures des flux de trésorerie en vie à fin décembre 2022 sont présentés ci-dessous.

	Nominaux des instruments de couverture par maturité (en millions de devises couvertes)				
	2023	**2024**	**2025**	**2026**	**2027 et plus**
Orange SA					
Cross currency swaps					
CHF	-	-	400	-	100 (1)
GBP	-	-	262	-	2 250 (2)
HKD	1 110	-	-	-	939 (3)
NOK	-	-	500	-	800 (4)
USD	-	-	-	-	4 200 (5)
Swaps de taux					
EUR	-	-	-	-	100 (6)
Opération de change à terme					
USD	130	-	-	-	-
Swap de matière première					
PLN	27,3	60,7	62,4	29,7	95,3(7)

(1) 100 millions de francs suisses à échéance 2029.
(2) 500 millions de livres sterling à échéance 2028, 750 millions de livres sterling à échéance 2032, 500 millions de livres sterling à échéance 2034 et 500 millions de livres sterling à échéance 2050.
(3) 939 millions de dollars hongkongais à échéance 2034.
(4) 800 millions de couronnes norvégiennes à échéance 2028.
(5) 2 450 millions de dollars à échéance 2031, 900 millions de dollars à échéance 2042 et 850 millions de dollars à échéance 2044.
(6) 100 millions d'euros à échéance 2030.
(7) En couverture d'achats d'électricité pour 1,8 Térawattheure (TWh), dont 1,1 TWh à échéance 2027 et au-delà.

Note 14 Informations relatives aux risques de marché et à la juste valeur des actifs et passifs financiers (activités télécoms)

Le Groupe utilise des éléments de mesure de la performance ou de la situation financière qui ne sont pas définis explicitement par les normes IFRS, tels que l'EBITDAaL (voir note 1.9) et l'endettement financier net (voir note 13.3).

Les risques de marché sont suivis par le Comité trésorerie financement d'Orange qui rapporte au Comité Exécutif. Il est présidé par le membre du Comité Exécutif en charge de la Finance, de la Performance et du Développement, et se réunit trimestriellement.

Il fixe le cadre de gestion de la dette du Groupe pour les mois qui suivent, notamment sous ses aspects de risques de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de contrepartie et examine la gestion passée (opérations réalisées, résultats financiers).

Le conflit armé qui a débuté le 24 février 2022 et ses conséquences sur le marché financier n'a pas remis en cause la politique de gestion des risques relatifs aux instruments financiers. Le Groupe a continué à mettre en place et gérer des instruments de couverture afin de limiter son exposition aux risques de taux et de change opérationnel et financier, tout en maintenant une politique de financement diversifié.

14.1 Gestion du risque de taux

Gestion taux fixe / taux variable

Le groupe Orange gère une position structurelle taux fixe / taux variable en euros afin d'optimiser le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (*swaps*, *futures*, *caps* et *floors*).

La part à taux fixe de l'encours de dette financière brute, hors dépôts reçus de *cash collateral* et engagement de rachats sur minoritaires est estimée à 96 % au 31 décembre 2022, 94 % au 31 décembre 2021 et 89 % au 31 décembre 2020.

Analyse de sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux

L'analyse de la sensibilité des actifs et passifs financiers au risque de taux est suivie uniquement pour les éléments constitutifs de l'endettement financier net qui portent intérêt et sont donc exposés au risque de taux.

Sensibilité des charges financières

A dette et politique de gestion constantes, une augmentation des taux d'intérêt de 1 % augmenterait le coût annuel de l'endettement financier brut de 13 millions d'euros, tandis qu'une baisse des taux de 1 % le diminuerait de 13 millions d'euros.

Sensibilité des réserves de couverture de flux de trésorerie

Une hausse des taux d'intérêt euro de 1 % sur le portefeuille de dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie améliorerait leur valeur de marché et augmenterait la réserve de couverture de flux de trésorerie associée d'environ 775 millions d'euros.

Parallèlement, une baisse des taux d'intérêt euro de 1 % dégraderait leur valeur de marché et diminuerait la réserve de couverture de flux de trésorerie d'environ 776 millions d'euros.

14.2 Gestion du risque de change

Risque de change d'exploitation

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des entités qui opèrent dans leur propre pays et principalement dans leur propre devise. Leurs expositions opérationnelles au risque de change sont donc limitées à certains types de flux : achats d'équipements ou de capacité réseau, achats de terminaux et d'équipements vendus ou mis à disposition des clients, achats ou ventes auprès d'opérateurs internationaux.

Lorsque cela est possible, les entités du groupe Orange ont mis en place des politiques de couverture de cette exposition (voir note 13.8).

Risque de change financier

Le risque de change financier concerne essentiellement :

- les remontées de dividendes : la politique du Groupe est généralement de couvrir économiquement ce risque à partir de la date de l'Assemblée Générale de la filiale concernée ;
- le financement des filiales : sauf cas particulier, elles doivent se financer dans leur devise fonctionnelle ;
- le financement du Groupe : l'endettement obligataire du Groupe, après dérivés, est essentiellement en euros. Orange SA peut être amenée à émettre sur d'autres marchés obligataires que l'euro (notamment dollar américain, livre sterling et franc suisse). Lorsqu'Orange SA n'a pas d'actifs dans ces devises, les émissions sont ramenées en euros le plus souvent via des *cross-currency swaps*. L'allocation de la dette par devise dépend également des niveaux de taux d'intérêt et surtout du différentiel de taux par rapport à l'euro.

A la suite de l'opération de rachat fin 2022 des derniers titres subordonnés libellés en livres sterling (voir note 15.4), le Groupe n'est plus exposé au risque de change financier induit par ces éléments.

Le tableau ci-dessous donne les principales expositions aux variations de change de l'endettement financier net en devises d'Orange SA, d'Orange Polska et d'Orange Egypt, et présente également la sensibilité de l'entité à une variation de 10 % des parités des devises exposées. Orange SA et Orange Egypt sont les entités supportant les principaux risques de change, y compris opérations internes qui génèrent un résultat de change dans les comptes consolidés.

	Exposition en devises						Sensibilité	
(en millions de devises)	**EUR**	**USD**	**GBP**	**PLN**	**CHF**	**Total converti**	**Appréciation euro + 10 %**	**Dépréciation euro - 10 %**
Orange SA	-	1	2	-	1	3	(0)	0
Orange Polska	(121)	(6)	-	-	-	(127)	12	(14)
Orange Egypt	-	(101)	-	-	-	(95)	9	(11)
Total (devises)	**(121)**	**(106)**	**2**	**-**	**1**	**(218)**		

Risque de change patrimonial

Etant donné sa présence internationale, l'état de la situation financière du groupe Orange est sensible aux variations du cours de change, en raison de la conversion des actifs de filiales et participations libellés en devise étrangère. Les principales devises concernées sont la livre sterling, le zloty, la livre égyptienne, le dollar américain, le dinar jordanien et le dirham marocain.

Face aux actifs les plus significatifs, Orange a émis de la dette dans les devises concernées.

Les montants présentés ci-dessous tiennent compte des activités des Services Financiers Mobiles (essentiellement en euros).

	Contribution à l'actif net consolidé									Sensibilité	
(en millions d'euros)	**EUR**	**USD**	**GBP**	**PLN**	**EGP**	**JOD**	**MAD**	**Autres devises**	**Total**	**Appréciation euro + 10 %**	**Dépréciation euro - 10 %**
Actif net hors dette nette par devise (a)[1]	50 056	224	70	3 388	781	541	925	4 269	60 254	(927)	1 133
Endettement net par devise après prise en compte des dérivés (b)[2]	(24 178)	147	5[3]	(856)	(112)	(8)	(393)	96	(25 298)	102	(124)
Actif net par devise (a) + (b)	**25 878**	**371**	**74**	**2 532[4]**	**669**	**533**	**533**	**4 366**	**34 956**	**(825)**	**1 009**

(1) Hors composantes contribuant à l'endettement financier net.
(2) L'endettement financier net tel que défini et utilisé par Orange ne prend pas en compte les activités des Services Financiers Mobiles pour lesquelles ce concept n'est pas pertinent (voir note 13.3).
(3) Dont couverture économique des titres subordonnés libellés en livres sterling pour 39 millions de livres sterling (soit 44 millions d'euros).
(4) En part du Groupe, l'actif net en zlotys représente un montant de 1 283 millions d'euros.

Étant donné sa présence internationale, le compte de résultat du Groupe est également sensible au risque de change en raison de la conversion dans les états financiers consolidés des comptes des filiales étrangères.

(en millions d'euros)	Contribution au compte de résultat consolidé										
	EUR	**USD**	**GBP**	**PLN**	**EGP**	**JOD**	**MAD**	**Autres devises**	**Total**	**Appréciation euro + 10 %**	**Dépréciation euro - 10 %**
Chiffre d'affaires	31 400	1 134	282	2 630	977	456	672	5 919	43 471	(1 097)	1 341
EBITDAaL	9 389	183	7	652	360	214	202	1 956	12 963	(325)	397
Résultat d'exploitation	2 798	192	(14)	255	178	114	61	1 216	4 801	(182)	223

14.3 Gestion du risque de liquidité

Diversification des sources de financement

Orange dispose de sources de financement diversifiées :

- émissions régulières sur les marchés obligataires ;
- financements ponctuels par des emprunts auprès d'organismes de développement ou multilatéraux ;
- émissions sur les marchés des titres à court terme dans le cadre du programme de *NEU Commercial Paper (Negotiable European Commercial paper*, anciennement appelés "billets de trésorerie") ;
- le 23 novembre 2022 Orange a signé avec 27 banques internationales un crédit renouvelable syndiqué multidevises de 6 milliards d'euros indexé sur des indicateurs environnementaux et sociaux, afin de refinancer par anticipation son crédit syndiqué arrivant à échéance en décembre 2023. Ce refinancement durable illustre les engagements du Groupe en termes de responsabilité sociale et environnementale, avec une indexation de la marge à l'atteinte d'objectifs relatifs aux émissions de CO2 (Scopes 1 & 2, Scope 3) en ligne avec l'objectif d'Orange d'être Net Zéro Carbone en 2040, ainsi qu'à la mixité professionnelle. Le nouveau crédit de maturité initiale novembre 2027 comporte deux options d'extension d'un an supplémentaire chacune, options exerçables par Orange et sujettes à l'approbation des banques.

Liquidité des placements

Orange place ses excédents de trésorerie en quasi-disponibilités respectant les critères IAS 7 de *cash equivalent* ou en placements à la juste valeur (titres de créances négociables, obligations dont la maturité n'excède pas deux ans, OPCVM et dépôts à terme). Ces placements privilégient la minimisation du risque de perte en capital sur le rendement.

Les disponibilités, quasi-disponibilités et placements à la juste valeur sont essentiellement détenus en France et dans les autres pays de l'Union Européenne, lesquels ne sont pas soumis à des restrictions de convertibilité ou de contrôle de change.

Lissage des échéances de la dette

La politique suivie par Orange est de répartir les échéances de dette de manière équilibrée sur les prochaines années.

Le tableau suivant détaille, pour chaque passif financier présenté dans l'état de la situation financière, les flux futurs de trésorerie non actualisés. Les principales hypothèses retenues dans cet échéancier sont les suivantes :

- les montants en devises sont convertis en euro au cours de clôture ;
- les intérêts futurs à taux variable sont figés sur la base du dernier coupon fixé, sauf dans le cas d'une meilleure estimation ;
- les TDIRA étant des instruments obligatoirement remboursables en actions nouvelles, aucun remboursement n'est pris en compte dans l'échéancier. En outre, les intérêts étant dus sur une durée indéterminée (voir note 13.4), les intérêts à payer ne sont ventilés que pour la première période (intégrer les intérêts sur les autres échéances aurait conduit à communiquer une information non pertinente) ;
- les échéances des lignes de crédit *revolving* sont positionnées à la date de maturité contractuelle ;
- les "autres éléments" (éléments non monétaires ou à durée indéterminée) permettent, pour les passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur, de faire le lien entre la ventilation des flux futurs de trésorerie et le solde dans l'état de la situation financière.

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et au-delà	Autres (éléments) [1]
TDIRA	13.4	638	6	-	-	-	-	-	633
Emprunts obligataires	13.5	29 943	1 941	2 010	2 410	1 595	2 030	20 121	(164)
Emprunts bancaires et auprès d'organismes de développement et d'institutions de crédits multilatérales	13.6	3 309	1 365	281	773	424	446	34	(15)
Dettes liées aux actifs financés	13.3	316	85	91	67	48	24	-	-
Dépôts reçus de *cash collateral*	13.3	1 072	1 072	-	-	-	-	-	-
NEU commercial paper [2]	13.3	1 004	1 001	-	-	-	-	-	3
Banques créditrices	13.3	250	250	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	13.3	105	92	1	0	0	0	11	-
Dérivés passifs	13.3	386	93	-	30	-	-	50	-
Dérivés actifs	13.3	(1 455)	(53)	(46)	(69)	(24)	(9)	(773)	-
Autres éléments du résultat global relatifs aux instruments de couverture en vie	13.3	114	-	-	-	-	-	-	-
Endettement financier brut après dérivés		**35 684**	**5 852**	**2 337**	**3 212**	**2 044**	**2 493**	**19 443**	**456**
Dettes fournisseurs		11 552	10 071	217	192	168	408	495	-
Total passifs financiers (y compris dérivés actifs)		**47 236**	**15 923** [3]	**2 554**	**3 404**	**2 212**	**2 901**	**19 938**	**456**
Intérêts futurs sur passifs financiers [4]			1 388	1 054	899	741	742	4 439	-

(1) Eléments à durée indéterminée : nominal du TDIRA. Eléments non monétaires : coût amorti des emprunts obligataires et des emprunts bancaires et actualisation des dettes fournisseurs long terme.
(2) *Negotiable European Commercial Paper* (anciennement appelés "billets de trésorerie").
(3) Pour l'année 2023, les montants présentés correspondent aux nominaux et aux intérêts courus non échus (pour 470 millions d'euros).
(4) Principalement intérêts futurs sur emprunts obligataires pour 8 844 millions d'euros, sur emprunts bancaires pour 110 millions d'euros et sur dérivés pour (1 529) millions d'euros.

La position de liquidité fait partie des indicateurs de situation financière utilisés par le Groupe. Cet agrégat non défini dans le référentiel IFRS, peut ne pas être comparable aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres groupes.

Au 31 décembre 2022, la position de liquidité des activités télécoms d'Orange s'élève à 16 741 millions d'euros et est supérieure aux échéances de remboursement de l'endettement financier brut en 2023. Elle se décompose comme suit :

Position de liquidité

(en millions d'euros)

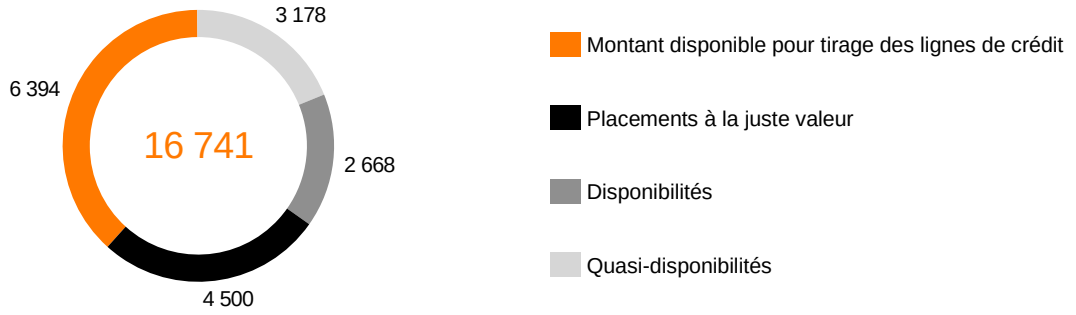

Au 31 décembre 2022, les activités télécoms du groupe Orange disposent de facilités de crédit sous forme de lignes de crédit bilatérales et de lignes de crédit syndiquées, majoritairement conclues à taux variable. Le montant disponible pour tirage des lignes de crédit est de 6 394 millions d'euros (dont 6 000 millions d'euros pour Orange SA).

Les quasi-disponibilités s'élèvent à 3 178 millions d'euros, principalement chez Orange SA pour 2 632 millions d'euros d'OPCVM, 150 millions d'euros de dépôts à terme.

Les placements à la juste valeur s'élèvent à 4 500 millions d'euros exclusivement chez Orange SA pour 4 128 millions d'euros en *NEU commercial paper* et 357 millions d'euros en obligations.

Les éventuels engagements spécifiques en matière de ratios financiers sont présentés en note 14.4.

Du fait de son niveau de trésorerie et autres placements immédiatement cessibles, le Groupe n'est pas dépendant des programmes de cession de créances mis en place dans quelques pays (voir note 4.3).

Évolution de la notation d'Orange

La notation d'Orange est un élément d'appréciation générale et complémentaire de la politique financière et de la politique de gestion des risques du Groupe, notamment du risque de solvabilité et de liquidité, et ne se substitue pas à une analyse réalisée par des investisseurs. Les agences de notation révisent régulièrement les notations qu'elles attribuent. Tout changement dans la notation pourrait avoir des effets sur le coût des financements futurs ou sur l'accès à la liquidité.

Par ailleurs, la notation est un critère qui, dans certains financements actuels d'Orange, fait varier la rémunération versée à l'investisseur :

- un emprunt obligataire d'Orange SA (voir note 13.5), dont l'encours est de 2,5 milliards de dollars à échéance 2031 (équivalent à 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2022) possède une clause de *step-up* en cas d'évolution de la notation d'Orange. Cette clause a été activée en 2013 et 2014 : le coupon du mois de mars 2014 a ainsi été calculé sur la base d'un taux de 8,75 % et depuis cette date, l'emprunt porte intérêt au taux de 9 % ;
- la marge du crédit syndiqué de 6 milliards d'euros signé le 23 novembre 2022 est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la notation d'Orange à la hausse ou à la baisse. Au 31 décembre 2022, ce crédit n'a fait l'objet d'aucun tirage.

Au 31 décembre 2022, la notation d'Orange ainsi que les perspectives n'ont pas évolué depuis le 31 décembre 2021.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Sur la dette à long terme	BBB+	Baa1	BBB+
Perspective	Stable	Stable	Stable
Sur la dette à court terme	A2	P2	F2

14.4 Ratios financiers

Principaux engagements en matière de ratios financiers

Orange SA n'a pas de ligne de crédit ou d'emprunt soumis à des engagements spécifiques en matière de respect de ratios financiers.

Certaines filiales d'Orange SA se sont engagées à respecter certains ratios financiers portant sur des indicateurs définis dans les contrats passés avec les établissements financiers concernés, dont le non-respect constituerait un cas de défaut pouvant entraîner le remboursement anticipé de la ligne de crédit ou de l'emprunt.

Les principaux engagements sont décrits ci-après :

- Orange Egypt : au titre des contrats de financement bancaire signés en 2018 et 2022, dont l'encours total au 31 décembre 2022 s'élève à 1 750 millions de livres égyptiennes et 101 millions de dollars (soit 160 millions d'euros), Orange Egypt doit respecter un ratio de "dette senior nette / EBITDA" ;
- Médi Telecom : au titre des contrats de financement bancaire signés en 2012, 2014 et 2015, dont l'encours total au 31 décembre 2022 s'élève à 2 043 millions de dirhams marocains (soit 183 millions d'euros), Médi Telecom doit respecter des ratios portant sur son "endettement financier net", "endettement financier net /EBE" et sa "situation nette" ;
- Orange Côte d'Ivoire : au titre des contrats de financement bancaire signés en 2016 et 2019, dont l'encours total au 31 décembre 2022 s'élève à 71 milliards de francs CFA (soit 252 millions d'euros), Orange Côte d'Ivoire doit respecter un ratio de "dette nette / EBITDA" ;
- Orange Cameroon : au titre des contrats de financement bancaire signés en 2015 et 2018, dont l'encours total au 31 décembre 2022 s'élève à 23 milliards de francs CFA (soit 35 millions d'euros), Orange Cameroon doit respecter un ratio de "dette nette / EBITDA".

Au 31 décembre 2022, ces ratios sont respectés.

Clauses liées aux cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative

La plupart des contrats de financement conclus par Orange, notamment la ligne de crédit syndiquée de 6 milliards d'euros signée le 23 novembre 2022 ainsi que les emprunts obligataires, ne contiennent pas de clauses de remboursement anticipé en cas d'évolution défavorable significative ni de dispositifs de défaut croisé. La plupart de ces contrats contiennent en revanche des clauses d'accélération croisée. Ainsi, la seule survenance d'événements de défaut au titre d'autres financements n'entraînerait pas de façon automatique le remboursement immédiat desdits contrats.

14.5 Gestion du risque de crédit et du risque de contrepartie

Le Groupe est susceptible d'être exposé à une concentration du risque de contrepartie au titre des créances clients, des disponibilités, des placements et des instruments dérivés.

Orange considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients, de leur diversité (résidentiels, professionnels et grandes entreprises), de leur appartenance à des secteurs divers de l'économie et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. La valeur maximale du risque de contrepartie sur ces actifs financiers est égale à

leur valeur nette comptable engagée. Une analyse des créances clients nettes échues est présentée en note 4.3. Les prêts et autres créances sont essentiellement constitués d'éléments dont le montant échu mais non provisionné n'est pas significatif.

Orange SA est exposée au risque de contrepartie dans le cadre de ses placements et de ses produits dérivés et réalise donc une sélection stricte des institutions financières, publiques ou industrielles auprès desquelles elle effectue des placements ou contracte des produits dérivés, en particulier en fonction de la notation financière de celles-ci. Ainsi :

- pour chaque contrepartie non bancaire sélectionnée pour les placements, des limites sont fixées en fonction de la notation et de la maturité des placements.
- pour chaque contrepartie bancaire sélectionnée pour les placements et pour les dérivés, des limites sont fixées en tenant compte des capitaux propres, de la notation, du CDS (*Credit Default Swap*, représentant un indicateur avancé d'un éventuel risque de défaut) mais aussi selon des analyses périodiques menées au sein de la Direction du Financement et de la Trésorerie.
- un suivi des limites théoriques et des consommations de limites est effectué et communiqué quotidiennement au trésorier du Groupe et au responsable de la salle des marchés. Ces limites sont adaptées régulièrement en fonction des événements de crédit.

Concernant les dérivés, des conventions cadres relatives aux instruments financiers (Fédération bancaire française) sont signées avec l'ensemble des contreparties et prévoient, en cas de défaillance de l'une des parties, la compensation des dettes et créances réciproques ainsi que le calcul d'un solde de résiliation à recevoir ou à payer. A chacune de ces conventions est indexée une clause CSA (*Credit Support Annex*) de *cash collateral* qui peut entraîner un règlement (dépôts versés) ou un encaissement (dépôts reçus) quotidien. Le montant des remises en garantie correspond à la variation de la valeur de marché de l'ensemble des instruments dérivés mis en place.

D'une manière générale, les placements sont négociés auprès de contreparties bancaires de premier plan. Par exception, certains placements sont réalisés par les filiales auprès de contreparties disposant des meilleures notations existantes localement.

Effet des mécanismes de compensation des expositions au risque de crédit et de contrepartie des dérivés

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dérivés nets collatéralisés (a)	**1 014**	**408**	**(520)**
Juste valeur des instruments dérivés actifs collatéralisés	1 374	690	283
Juste valeur des instruments dérivés passifs collatéralisés	(360)	(282)	(803)
Dépôts versés/(reçus) de *cash collateral* (b)	**(1 034)**	**(362)**	**611**
Dépôts versés de *cash collateral*	38	27	642
Dépôts reçus de *cash collateral*	(1 072)	(389)	(31)
Exposition résiduelle au risque de contrepartie (a) + (b) [1]	**(20)**	**46**	**91**
Dérivés nets non collatéralisés	**55**	**(3)**	**10**
Juste valeur des instruments dérivés actifs non collatéralisés	81	-	11
Juste valeur des instruments dérivés passifs non collatéralisés	(26)	(3)	(1)

(1) L'exposition résiduelle au risque de contrepartie s'explique essentiellement par le décalage temporel entre la valorisation des dérivés à la date de clôture et la date de réalisation des échanges de *cash collateral*.

La variation du montant net des dépôts de *cash collateral* entre 2021 et 2022 s'explique essentiellement par l'appréciation du dollar américain et par la dépréciation de la livre sterling par rapport à l'euro.

Analyse de sensibilité des dépôts de *cash collateral* à l'évolution des taux de marché et des cours de change

Les effets d'une évolution des taux de marché (principalement euro) de plus ou moins 1 % sur la juste valeur des dérivés en couverture du risque de taux seraient les suivants :

(en millions d'euros)

	Baisse des taux de 1 %	Hausse des taux de 1 %
Variation de la valeur de marché des dérivés	(821)	820
	Baisse des taux de 1 %	Hausse des taux de 1 %
Montant de dépôt de cash collateral versé (reçu)	821	(820)

Les effets d'une évolution du cours de l'euro de plus ou moins 10 % sur la juste valeur des dérivés en couverture du risque de change seraient les suivants :

(en millions d'euros)

	Dépréciation euro -10 %	Appréciation euro +10 %
Variation de valeur de marché des dérivés	1 302	(1 065)
	Dépréciation euro -10 %	Appréciation euro +10 %
Montant de dépôt de cash collateral versé (reçu)	(1 302)	1 065

14.6 Gestion du risque de matière première (contrats d'énergie)

La majorité des besoins en énergie électrique du Groupe est satisfaite au travers de contrats d'achat à terme à prix fixe ou indexé en fonction des situations. Conformément aux dispositions d'IFRS 9, les contrats conclus sur des actifs non financiers (électricité) afin de répondre aux besoins de l'activité courante de l'entreprise et intégralement utilisés pour son activité sans objectif de spéculation ou d'arbitrage sur l'évolution des cours de l'énergie ne sont pas considérés comme des instruments dérivés. Les engagements pris par le Groupe sur ces contrats sont présentés en engagements hors bilan dans la note 16.1.

Pour faire face à ses engagements Net zéro Carbone en 2040, le Groupe signe des contrats d'approvisionnement en électricité renouvelable (*Power Purchase Agreement*). Ces contrats peuvent être de nature physique (avec livraison physique de l'électricité et ne conduisant donc pas à la comptabilisation d'instruments dérivés), ou virtuels. L'approvisionnement en énergie est réalisé au travers d'un portefeuille de contrats mixant PPA, Solar/Energie *As A Service*, contrats d'achat d'électricité à différents termes (marché), et contrats d'approvisionnement (agrégation et distribution).

Le Groupe étudie les contrats d'approvisionnement virtuels d'électricité renouvelable (*Virtual Power Purchase Agreement*). Ces contrats aboutissent à la comptabilisation d'instruments dérivés comptabilisés à la juste valeur par compte de résultat puisqu'il n'y a pas de livraison physique des électrons. Au 31 décembre 2022, le Groupe ne détient qu'un *Virtual Power Purchase Agreement* en Pologne. Ce contrat fait l'objet d'une couverture de flux de trésorerie dont l'inefficacité impacte directement le compte de résultat, les fluctuations de juste valeur de la part efficace de la couverture étant comptabilisées en autres éléments du résultat global (voir note 13.8.2).

14.7 Risque du marché des actions

Orange SA ne dispose pas d'option d'achat sur ses propres titres, ni d'engagements d'achats à terme d'actions et détient, au 31 décembre 2022, 1 965 171 actions propres. Orange SA contrôle des filiales cotées sur les marchés actions dont la valeur des titres peut être affectée par l'évolution générale de ces marchés. En particulier, la valeur de marché des actions de ces filiales cotées constitue un des éléments d'appréciation des tests de perte de valeur.

Les OPCVM souscrits par Orange dans le cadre de sa gestion des liquidités, ne contiennent pas de part investie en actions.

Le groupe Orange est exposé au risque actions au travers des actifs de couverture de certains de ses plans de retraite (voir note 6.2).

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'est pas exposé de façon significative au risque de marché sur les actions de sociétés cotées.

14.8 Gestion du capital

Orange SA et ses filiales non financières ne sont pas soumises à des exigences de nature réglementaire en matière de capitaux propres (autres que celles, usuelles, applicables à toute société commerciale).

Ses filiales financières (comme les établissements de monnaie électronique) sont soumises à des exigences de capitaux propres règlementaires spécifiques à leur secteur et juridiction.

Comme toute entreprise, Orange poursuit une politique de gestion de ses ressources financières (capitaux propres et endettement financier net) équilibrée, destinée à la fois à assurer un accès souple aux marchés de capitaux, y compris pour investir de manière sélective dans des projets de développement, et à rémunérer les actionnaires.

Cette politique se décline, en matière d'endettement financier net (voir note 13.3), par une gestion de la liquidité telle que décrite en note 14.3 et par une vigilance aux notations accordées par les agences de notation.

Cette politique se traduit également, sur certains marchés, par la présence d'actionnaires minoritaires au capital de filiales contrôlées par Orange. Ceci permet de limiter le niveau de dette du Groupe tout en bénéficiant de la présence d'actionnaires locaux.

14.9 Niveaux de juste valeur des actifs et passifs financiers

La valeur de marché de l'endettement financier net d'Orange est estimée à 23,8 milliards d'euros au 31 décembre 2022, pour une valeur comptable de 25,3 milliards d'euros.

			31 décembre 2022				
(en millions d'euros)	Note	**Catégorie IFRS 9 (1)**	**Valeur comptable**	**Juste valeur estimée**	**Niveau 1 et disponibilités**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Créances clients		CA	**6 237**	**6 237**	**-**	**6 237**	**-**
Actifs financiers	**13.7**		**5 545**	**5 545**	**65**	**5 124**	**355**
Titres de participation		JVOCI	421	421	65	-	355
Titres de participation		JVR	205	205	-	205	-
Placements à la juste valeur		JVR	4 500	4 500	-	4 500	-
Dépôts versés de *cash collateral*		JVR	38	38	-	38	-
Actifs financiers au coût amorti		CA	381	381	-	381	-
Disponibilités et quasi-disponibilités	**13.3**		**5 846**	**5 846**	**5 846**	**-**	**-**
Disponibilités		CA	2 668	2 668	2 668	-	-
Quasi-disponibilités		JVR	3 178	3 178	3 178	-	-
Dettes fournisseurs		CA	**(11 551)**	**(11 551)**	**-**	**(11 551)**	**-**
Passifs financiers	**13.3**		**(36 638)**	**(35 121)**	**(27 681)**	**(7 432)**	**(8)**
Dettes financières		CA	(36 630)	(35 113)	(27 681)	(7 432)	-
Autres		JVR	(8)	(8)	-	-	(8)
Dérivés nets (2)	**13.8**		**1 069**	**1 069**	**-**	**1 069**	**-**

(1) "CA" signifie "au coût amorti", "JVR" signifie "juste valeur par résultat", " JVOCI" signifie "juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat".
(2) La classification des dérivés dépend de leur qualification comptable.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des valeurs de marché de niveau 3 pour les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

(en millions d'euros)	**Titres de participation**	**Passifs à la juste valeur par résultat, hors dérivés**
Justes valeurs de niveau 3 au 31 décembre 2021	**377**	**(9)**
Gains (pertes) enregistrés en résultat	(36)	1
Gains (pertes) enregistrés en autres éléments du résultat global	19	
Acquisition (cession) de titres	(7)	
Autres mouvements	2	
Justes valeurs de niveau 3 au 31 décembre 2022	**355**	**(8)**

La valeur de marché de l'endettement financier net d'Orange est estimée à 31,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021, pour une valeur comptable de 24,3 milliards d'euros.

			31 décembre 2021				
(en millions d'euros)	Note	**Catégorie IFRS 9**	**Valeur comptable**	**Juste valeur estimée**	**Niveau 1 et disponibilités**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Créances clients		CA	**6 040**	**6 040**	**-**	**6 040**	**-**
Actifs financiers	**13.7**		**3 291**	**3 291**	**55**	**2 859**	**377**
Titres de participation		JVOCI	432	432	55	-	377
Titres de participation		JVR	203	203	-	203	-
Placements à la juste valeur		JVR	2 266	2 266	-	2 266	-
Dépôts versés de *cash collateral*		JVR	27	27	-	27	-
Actifs financiers au coût amorti		CA	363	363	-	363	-
Disponibilités et quasi-disponibilités	**13.3**		**8 188**	**8 188**	**8 188**	**-**	**-**
Disponibilités		CA	2 709	2 709	2 709	-	-
Quasi-disponibilités		JVR	5 479	5 479	5 479	-	-
Dettes fournisseurs		CA	**(11 163)**	**(11 163)**	**-**	**(11 163)**	**-**
Passifs financiers	**13.3**		**(35 348)**	**(42 534)**	**(33 058)**	**(9 466)**	**(9)**
Dettes financières		CA	(35 339)	(42 524)	(33 058)	(9 466)	-
Autres passifs financiers		JVR	(9)	(9)	-	-	(9)
Dérivés nets	**13.8**		**405**	**405**	**-**	**405**	**-**

La valeur de marché de l'endettement financier net d'Orange était estimée à 30,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020, pour une valeur comptable de 23,5 milliards d'euros.

(en millions d'euros)	Note	Catégorie IFRS 9	31 décembre 2020				
			Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1 et disponibilités	Niveau 2	Niveau 3
Créances clients		CA	**5 645**	**5 645**	**-**	**5 645**	**-**
Actifs financiers	**13.7**		**4 803**	**4 803**	**185**	**4 372**	**247**
Titres de participation		JVOCI	431	431	185	-	247
Titres de participation		JVR	141	141	-	141	-
Placements à la juste valeur		JVR	3 206	3 206	-	3 206	-
Dépôts versés de *cash collateral*		JVR	642	642	-	642	-
Actifs financiers au coût amorti		CA	382	382	-	382	-
Disponibilités et quasi-disponibilités	**13.3**		**7 891**	**7 891**	**7 891**	**-**	**-**
Disponibilités		CA	2 751	2 751	2 751	-	-
Quasi-disponibilités		JVR	5 140	5 140	5 140	-	-
Dettes fournisseurs		CA	**(11 051)**	**(11 051)**	**-**	**(11 051)**	**-**
Passifs financiers	**13.3**		**(35 260)**	**(41 884)**	**(34 708)**	**(7 162)**	**(14)**
Dettes financières		CA	(35 247)	(41 870)	(34 708)	(7 162)	-
Autres passifs financiers		JVR	(14)	(14)	-	-	(14)
Dérivés nets	**13.8**		**(510)**	**(510)**	**-**	**(510)**	**-**

Principes comptables

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classées selon une hiérarchie en trois niveaux :

- niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- niveau 2 : données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont observables directement ou indirectement ;
- niveau 3 : données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des **actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global** ("JVOCI" et "JVOCIr") correspond à la valeur boursière en fin de période pour les titres cotés et, pour les titres non cotés, à une technique de valorisation déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre (transactions comparables, multiples de sociétés comparables, pacte d'actionnaires, valeur actualisée des flux futurs de trésorerie).

Pour les **actifs financiers au coût amorti** ("CA"), le Groupe considère que la valeur comptable des disponibilités, des créances clients, ainsi que des divers dépôts de garantie, est une approximation raisonnable de la juste valeur, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Parmi les **actifs financiers à la juste valeur par résultat**, ("JVR") pour les placements à très court terme comme les dépôts, les certificats de dépôts, les billets de trésorerie ou les titres de créances négociables, le Groupe considère que la valeur nominale des placements, complétée des intérêts courus le cas échéant, est une approximation raisonnable de la juste valeur.

La juste valeur des OPCVM correspond à la dernière valeur liquidative.

La juste valeur des titres de participation correspond à la valeur boursière en fin de période pour les titres cotés et, pour les titres non cotés, à une technique de valorisation déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre (transactions comparables, multiples de sociétés comparables, pacte d'actionnaires, valeur actualisée des flux futurs de trésorerie).

Parmi les **passifs financiers au coût amorti** ("CA"), la juste valeur des dettes financières est déterminée en utilisant :

- la valeur boursière pour les instruments cotés (en cas de baisse significative de la liquidité, une analyse approfondie est réalisée afin de vérifier que le prix observé est représentatif de la juste valeur ; dans le cas contraire, un ajustement du prix coté est effectué) ;
- la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés avec les taux d'intérêt observés en fin de période par le Groupe pour les autres instruments. Les résultats donnés par le modèle interne de valorisation sont systématiquement comparés aux valeurs fournies par Bloomberg.

Pour les dettes fournisseurs et les dépôts reçus, le Groupe considère que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

La juste valeur des dettes fournisseurs à long terme correspond à la valeur des flux futurs de trésorerie, actualisés avec les taux d'intérêt observés en fin de période par le Groupe.

Les **passifs financiers à la juste valeur par résultat** ("JVR") sont principalement des engagements fermes ou conditionnels d'achat des participations ne donnant pas le contrôle dont la juste valeur est évaluée conformément aux clauses contractuelles. Dès lors que l'engagement consenti est à prix fixe, une valeur actualisée est retenue.

La juste valeur des **instruments dérivés** pour la plupart négociés de gré à gré est déterminée en utilisant la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés avec les taux d'intérêt observés en fin de période par le Groupe. Les résultats donnés par le modèle interne de valorisation sont systématiquement comparés avec les valeurs fournies par les contreparties bancaires et par Bloomberg.

En l'absence de données de marché fiables isolant la probabilité de défaut, le calcul des *CVA* (*Credit Value Adjustment*) et *DVA* (*Debit Value Adjustment*) est encadré par une analyse effectuée à partir de tables historiques de défaut et du suivi de l'évolution des CDS. Le risque de crédit des contreparties et le risque de défaut propre du Groupe font également l'objet d'une veille continue basée sur le suivi des spreads de crédit des titres de dettes sur le marché secondaire et d'autres informations de marché. Compte tenu de la collatéralisation mise en œuvre et dans le cadre des politiques de contrepartie et de gestion de l'endettement et du risque de liquidité décrites en note 14, les estimations des CVA et DVA sont non significatives par rapport à l'évaluation des instruments financiers concernés.

Note 15 Capitaux propres

Au 31 décembre 2022, le capital social d'Orange SA s'élève, sur la base du nombre d'actions émises à cette date, à 10 640 226 396 euros, divisé en 2 660 056 599 actions ordinaires d'un nominal de 4 euros.

Au 31 décembre 2022, le capital social et les droits de vote d'Orange SA se répartissent comme suit :

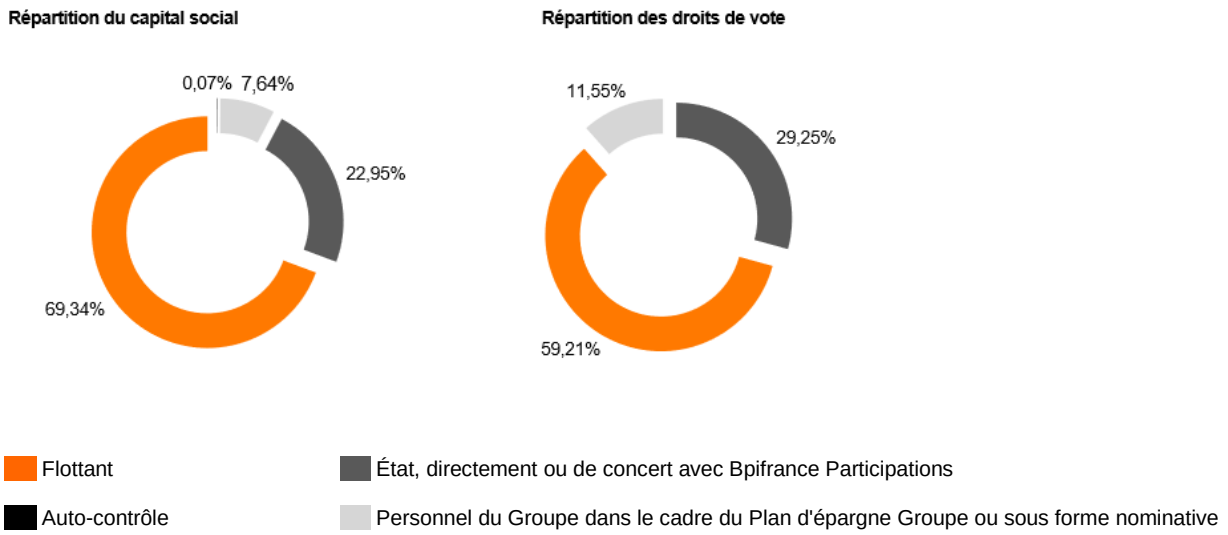

15.1 Evolution du capital

Aucune action nouvelle n'a été émise au cours de l'exercice 2022.

15.2 Actions propres

Sur autorisation de l'Assemblée générale du 19 mai 2022, le Conseil d'administration a mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions (Programme de Rachat 2022) et mis fin avec effet immédiat au Programme de Rachat 2021. Cette autorisation a une période de validité de 18 mois à compter de l'Assemblée générale susnommée. Le descriptif du Programme de Rachat 2022 figure dans le document d'enregistrement universel (DEU) déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2022.

(en nombre d'actions)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Plans d'attribution gratuite d'actions[1]	1 285 171	2 009 500	1 095 099
Contrat de liquidité	680 000	-	170 000
Total Actions propres	**1 965 171**	**2 009 500**	**1 265 099**

(1) Au cours de l'exercice 2021, Orange a racheté et livré des actions propres aux bénéficiaires de l'Offre Réservée au Personnel (ORP) *"Together 2021"*. Dans le même temps, des rachats d'actions ont été effectués par Orange principalement au titre des plans d'attribution gratuite d'actions (*Long Term Incentive Plan - LTIP)* (voir note 6.3).

Principes comptables

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

15.3 Distributions

Exercice	Décision	Nature	Dividende par action (en euro)	Date de distribution	Modalités de distribution	Total (en millions d'euros)
2022	Conseil d'administration du 27 juillet 2022	Acompte 2022	0,30	7 décembre 2022	Numéraire	797
	Assemblée générale du 19 mai 2022	Solde 2021	0,40	9 juin 2022	Numéraire	1 063
Total distributions de dividendes en 2022						**1 861**
2021	Conseil d'administration du 28 juillet 2021	Acompte 2021	0,30	15 décembre 2021	Numéraire	797
	Assemblée générale du 18 mai 2021	Solde 2020	0,50	17 juin 2021	Numéraire	1 330
Total distributions de dividendes en 2021						**2 127**
2020	Conseil d'administration du 28 octobre 2020	Acompte 2020	0,40	9 décembre 2020	Numéraire	1 064
	Assemblée générale du 19 mai 2020	Solde 2019	0,20	4 juin 2020	Numéraire	532
Total distributions de dividendes en 2020						**1 595**
2019	Conseil d'administration du 24 juillet 2019	Acompte 2019	0,30	4 décembre 2019	Numéraire	796
	Assemblée générale du 21 mai 2019	Solde 2018	0,40	6 juin 2019	Numéraire	1 061
Total distributions de dividendes en 2019						**1 857**

Les montants disponibles pour la rémunération des actionnaires, lorsqu'elle prend la forme de dividendes, sont déterminés sur la base du total du résultat net et du report à nouveau, en normes françaises, de l'entité Orange SA, société mère du Groupe.

15.4 Titres subordonnés

Nominal des titres subordonnés

Les émissions et rachats de titres subordonnés sont présentés ci-dessous :

Date d'émission d'origine	Nominal d'origine (en millions de devises)	Nominal d'origine (en millions d'euros)	Devise d'origine	Taux	31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Emission Rachat	31 décembre 2021 (en millions d'euros)	Emission Rachat	31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Nominal résiduel (en millions d'euros)
07/02/2014	1 000	1 000	EUR	4,25 %	-	-	-	-	-	-
07/02/2014	1 000	1 000	EUR	5,25 %	1 000	-	1 000	-	1 000	1 000
07/02/2014	650	782	GBP	5,88 %	514	(514)	-	-	-	-
01/10/2014	1 000	1 000	EUR	4,00 %	118	(118)	-	-	-	-
01/10/2014	1 250	1 250	EUR	5,00 %	1 250	-	1 250	-	1 250	1 250
01/10/2014	600	771	GBP	5,75 %	721	(174)	547	(547)	-	-
15/04/2019	1 000	1 000	EUR	2,38 %	1 000	-	1 000	-	1 000	1 000
19/09/2019	500	500	EUR	1,75 %	500	-	500	-	500	500
15/10/2020	700	700	EUR	1,75 %	700	-	700	-	700	700
11/05/2021	500	500	EUR	1,38 %	-	500	500	-	500	500
Emissions et rachats de titres subordonnés					**5 803**	**(306)**	**5 497**	**(547)**	**4 950**	

Tous les titres, cotés sur Euronext Paris, sont des titres subordonnés de dernier rang (seniors par rapport aux actions ordinaires), c'est-à-dire que leurs porteurs ne seront remboursés des sommes qui leur sont dues, que ce soit au titre du nominal, des intérêts ou tout autre montant, qu'après désintéressement des autres créanciers, y compris les titulaires de prêts participatifs et de valeurs mobilières, simplement subordonnées ou non, représentatives d'un droit de créance sur Orange.

À chaque date d'intérêt, la rémunération peut être payée ou reportée à la convenance de l'émetteur. Les coupons reportés sont capitalisés et deviennent exigibles en cas de survenance de certains événements définis contractuellement et sous le contrôle d'Orange.

Les résultats de cession, primes et frais d'émission en lien avec les émissions/rachats de titres subordonnés sont présentés en "réserves" dans les capitaux propres.

Selon la compréhension du Groupe, les instruments de capitaux propres se voient attribuer une composante "*equity*" de 0 à 50 % par certaines agences de notation.

Emissions de titres subordonnés

- Le 7 février 2014, Orange a émis, dans le cadre de son programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*), l'équivalent de 2,8 milliards d'euros de titres subordonnés de dernier rang en trois tranches. Une révision des taux sur des conditions de marché est prévue de manière contractuelle à chaque date d'exercice d'option de rachat.

  Orange dispose d'options de rachat de chacune de ces tranches respectivement à compter du 7 février 2020, du 7 février 2024 et du 7 février 2022 et en cas de survenance de certains événements définis contractuellement.

Des clauses de *step-up* prévoient un ajustement du coupon de 0,25 % en 2025 et 0,75 % supplémentaires en 2040 pour la première tranche, de 0,25 % en 2024 et de 0,75 % supplémentaires en 2044 pour la deuxième tranche, de 0,25 % en 2027 et de 0,75 % supplémentaires en 2042 pour la troisième tranche.

- Le 1er octobre 2014, Orange a émis, dans le cadre de son programme EMTN, l'équivalent de 3 milliards d'euros de titres subordonnés de dernier rang en trois tranches. Une révision des taux sur des conditions de marché est prévue de manière contractuelle à chaque date d'exercice d'option de rachat.

  Orange dispose d'options de rachat de chacune de ces tranches respectivement à compter du 1er octobre 2021, du 1er octobre 2026 et du 1er avril 2023 et en cas de survenance de certains événements définis contractuellement.

  Des clauses de *step-up* prévoient un ajustement du coupon de 0,25 % en 2026 et 0,75 % supplémentaires en 2041 pour la première tranche, de 0,25 % en 2026 et de 0,75 % supplémentaires en 2046 pour la deuxième tranche, de 0,25 % en 2028 et de 0,75 % supplémentaires en 2043 pour la troisième tranche.

Les deux émissions ont fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF (visas no. 14-036 et no. 14-525).

En application des normes IFRS, ces instruments sont enregistrés pour leur valeur historique. Les tranches en livres sterling ont ainsi été comptabilisées au cours fixing BCE du jour de l'émission (soit 0,8314 livre sterling pour l'émission du 7 février 2014 et 0,7782 livre sterling pour l'émission du 1er octobre 2014) et ne font l'objet d'aucune réévaluation en cours de vie.

Le 21 novembre 2022, Orange a lancé une offre de rachat concernant les 426 millions de livres sterling restants sur la tranche d'un nominal initial de 600 millions de livres sterling (soit 547 millions d'euros sur un nominal initial de 771 millions d'euros en valeur historique). Le 30 novembre 2022, à l'issue de cette offre, le Groupe a pu procéder au rachat de 387 millions de livres sterling de ces titres subordonnés (496 millions d'euros en valeur historique). Le montant nominal restant après ce rachat, soit 39 millions de livres sterling (50 millions d'euros en valeur historique), représentant moins de 10% du montant nominal initial, les modalités contractuelles ont permis à Orange d'annoncer le 1er décembre 2022 son intention d'exercer le 17 janvier 2023 son option de remboursement anticipé sur l'encours restant. En conséquence, l'encours restant sur ces titres subordonnés en livres sterling a été reclassé en dettes financières court terme au 31 décembre 2022 (le remboursement ayant été effectué le 17 janvier 2023).

- Le 15 avril 2019, Orange a émis, dans le cadre de son programme EMTN, l'équivalent de 1 milliard d'euros de titres subordonnés de dernier rang. Une révision des taux sur des conditions de marché est prévue de manière contractuelle à chaque date d'exercice d'option de rachat.

  Orange dispose d'une option de rachat de cette tranche à compter du 15 avril 2025 (première date de révision des taux de la tranche considérée), et en cas de survenance de certains évènements définis contractuellement.

  Des clauses de *step-up* prévoient un ajustement du coupon de 0,25 % en 2030 et 0,75 % supplémentaires en 2045.

- Le 19 septembre 2019, Orange a émis, dans le cadre de son programme EMTN, l'équivalent de 500 millions d'euros de titres subordonnés de dernier rang. Une révision des taux sur des conditions de marché est prévue de manière contractuelle à chaque date d'exercice d'option de rachat.

  Orange dispose d'une option de rachat de cette tranche à compter du 19 mars 2027 (première date de révision des taux de la tranche considérée), et en cas de survenance de certains évènements définis contractuellement.

  Des clauses de *step-up* prévoient un ajustement du coupon de 0,25 % en 2032 et 0,75 % supplémentaires en 2047.

  Ces émissions ont fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF (respectivement visas no. 14-036, no. 14-525, no.19-152 et no. 19-442).

  Le 12 décembre 2019, le Groupe a annoncé son intention d'exercer le 7 février 2020, en accord avec les stipulations contractuelles, son option de rachat concernant les 500 millions d'euros restants sur la tranche d'un nominal initial de 1 milliard d'euros déjà partiellement rachetée en avril 2019. En raison de l'engagement d'Orange de racheter cette dernière tranche, elle a été requalifiée en instrument de dette et est donc présentée en tant que passif financier à court terme au 31 décembre 2019. Les coupons exigibles relatifs à cette tranche ont été comptabilisés en autres passifs courants pour 21 millions d'euros au 31 décembre 2019 et ont été payés en 2020.

- Le 15 octobre 2020, Orange a émis, dans le cadre de son programme EMTN, l'équivalent de 700 millions d'euros de titres subordonnés de dernier rang. Une révision des taux sur des conditions de marché est prévue de manière contractuelle à partir du 15 octobre 2028.

  Orange dispose d'une option de rachat de cette tranche à compter du 15 juillet 2028 (première date de révision des taux de la tranche considérée), et en cas de survenance de certains évènements définis contractuellement.

  Des clauses de *step-up* prévoient un ajustement du coupon de 0,25 % en 2033 et 0,75 % supplémentaires en 2048.

  Cette émission de titres subordonnés a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF (visa no. 20-509).

- Le 11 mai 2021, Orange a émis, dans le cadre de son programme EMTN, l'équivalent de 500 millions d'euros de titres subordonnés de dernier rang avec un coupon de 1,375 % jusqu'à la première date d'ajustement. Une révision des taux sur des conditions de marché est prévue de manière contractuelle à partir du 11 mai 2029. Des clauses de *step-up* prévoient un ajustement du coupon de 0,25 % en 2034 et de 1,00 % supplémentaire en 2049.

  Orange dispose d'une option de rachat de cette tranche à compter du 11 mai 2029 (première date de révision des taux de la tranche considérée), et en cas de survenance de certains évènements définis contractuellement.

  Cette émission de titres subordonnés a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF le 7 mai 2021 (visa no.21-141).

Rémunération des titres subordonnés

La rémunération des porteurs est enregistrée dans les capitaux propres cinq jours ouvrés avant la date de tombée annuelle sauf exercice par Orange de son droit à différer le paiement des coupons.

L'effet impôt afférent à la rémunération des titres subordonnés est constaté en résultat sur la période.

Depuis leur émission, Orange n'a pas exercé son option de report de paiement des coupons afférents aux titres subordonnés.

La rémunération des titres subordonnés est la suivante :

					2022		2021		2020	
Date d'émission d'origine	**Nominal d'origine** (en millions de devises)	**Nominal d'origine** (en millions d'euros)	**Devise d'origine**	**Taux**	(en millions de devises)	(en millions d'euros)	(en millions de devises)	(en millions d'euros)	(en millions de devises)	(en millions d'euros)
07/02/2014	1 000	1 000	EUR	4,25 %	-	-	-	-	-	-
07/02/2014	1 000	1 000	EUR	5,25 %	(53)	(53)	(53)	(53)	(53)	(53)
07/02/2014	650	782	GBP	5,88 %	-	-	(32)	(36)	(47)	(55)
01/10/2014	1 000	1 000	EUR	4,00 %	-	-	(3)	(3)	(21)	(21)
01/10/2014	1 250	1 250	EUR	5,00 %	(63)	(63)	(63)	(63)	(63)	(63)
01/10/2014	600	771	GBP	5,75 %	(41)	(49)	(33)	(38)	(36)	(39)
15/04/2019	1 000	1 000	EUR	2,38 %	(24)	(24)	(24)	(24)	(24)	(24)
19/09/2019	500	500	EUR	1,75 %	(9)	(9)	(9)	(9)	(4)	(4)
15/10/2020	700	700	EUR	1,75 %	(12)	(12)	(12)	(12)	-	-
11/05/2021	500	500	EUR	1,38 %	(7)	(7)	-	-	-	-
Rémunération sur titres subordonnés en capitaux propres						**(215)**		**(238)**		**(258)**
Coupons sur titres subordonnés reclassés en emprunts court terme						**2**		**-**		**(21)**
Rémunération versée sur titres subordonnés						**(213)**		**(238)**		**(279)**

Les effets d'impôts associés à la conversion des titres subordonnés dont le nominal est libellé en livres sterling et associés aux résultats de cession, primes et frais d'émission sur les titres subordonnés qui ont fait l'objet d'un refinancement sont présentés dans les "autres mouvements" du tableau de variation des capitaux propres consolidés et s'élèvent à (2) millions d'euros en 2022, 29 millions d'euros en 2021 et (2) millions d'euros en 2020.

Principes comptables

Titres subordonnés

Le Groupe a émis des titres subordonnés en plusieurs tranches.

Ces instruments sans maturité, et dont le règlement des coupons est reportable à la main de l'émetteur, sont comptabilisés en capitaux propres.

Les instruments de capitaux propres étant enregistrés pour leur valeur historique, la tranche en devises ne fait l'objet d'aucune réévaluation en cours de vie. Le cas échéant, un impact de change est comptabilisé en capitaux propres lors d'un éventuel exercice de l'option de rachat.

La rémunération des porteurs est enregistrée directement en capitaux propres lors de la décision de paiement des coupons.

L'effet impôt afférent à la rémunération est constaté en résultat et celui relatif à la revalorisation de la part devise en capitaux propres.

Composante capitaux propres des TDIRA (voir note 13.4)

Elle est déterminée par différence entre la juste valeur de l'instrument pris dans son ensemble et la juste valeur de la composante dette. La composante capitaux propres ainsi déterminée et comptabilisée à l'origine n'est pas modifiée en cours de vie de l'instrument et reste en capitaux propres, y compris à l'extinction de l'instrument.

15.5 Ecarts de conversion

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Profit (perte) comptabilisé en autres éléments du résultat global au cours de la période	(370)	196	(414)
Reclassement dans le résultat de la période	(4)	4	0
Total écarts de conversion	**(374)**	**200**	**(414)**

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Zloty	603	645	668
Livre égyptienne[1]	(730)	(444)	(503)
Couronne slovaque	220	220	220
Leone	(217)	(150)	(143)
Autres	(134)	(155)	(327)
Total écarts de conversion	**(258)**	**116**	**(85)**
Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère	(455)	(96)	(256)
Dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	198	211	171

(1) Comprend les effets de la dévaluation de la livre égyptienne au cours de l'exercice 2022.

Principes comptables

La monnaie fonctionnelle des activités opérationnelles des pays hors zone euro est en général la devise locale, à moins que l'essentiel des flux financiers soit réalisé en référence à une autre devise (comme par exemple pour Orange Roumanie - euros et en République Démocratique du Congo – dollars américains).

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie hyperinflationniste sont convertis en euros (monnaie de présentation des états financiers du Groupe) de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de la période ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans les autres éléments du résultat global.

Les écarts de conversion sont reclassés en résultat lors de la sortie totale ou partielle (perte de contrôle, perte de contrôle conjoint, perte d'influence notable) d'une activité à l'étranger qui peut résulter de la vente, liquidation, remboursement de capital ou abandon de tout ou partie de cette activité. La réduction de la valeur comptable d'une activité à l'étranger, due à ses propres pertes ou la comptabilisation d'une dépréciation, n'entraîne aucun reclassement en résultat des écarts de conversion accumulés.

Le recyclage des écarts de conversion est présenté en résultat sur la ligne :

- résultat net des activités cédées, lors de la cession d'une ligne d'activité ou une région géographique majeure ;
- résultat de cession d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, lors de la cession des autres activités ;
- reprise des réserves de conversion des entités liquidées, lors de la liquidation ou de l'abandon d'une activité sans cession.

15.6 Participations ne donnant pas le contrôle

Les données présentées ci-dessous concernent l'ensemble des entités des groupes suivants :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Part créditrice du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (a)	509	577	297
dont sous-groupe Sonatel	*269*	*243*	*197*
dont groupe Orange Polska	*94*	*222*	*-*
dont sous-groupe Orange Côte d'Ivoire	*50*	*53*	*43*
dont Médi Telecom	*33*	*19*	*10*
dont Jordan Telecom	*29*	*16*	*11*
dont groupe Orange Belgium	*20*	*12*	*26*
Part débitrice du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (b)	(38)	(33)	*(63)*
dont sous-groupe Roumanie	*(33)*	*-*	*-*
dont Orange Bank	*-*	*(22)*	*(51)*
dont groupe Orange Polska	*-*	*-*	*(3)*
Total part du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (a) + (b)	**471**	**545**	**233**
Part créditrice du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (a)	*524*	*612*	*256*
dont sous-groupe Sonatel	*263*	*263*	*176*
dont groupe Orange Polska	*114*	*215*	*-*
dont sous-groupe Orange Côte d'Ivoire	*52*	*55*	*39*
dont Jordan Telecom	*39*	*27*	*-*
dont Médi Telecom	*24*	*23*	*-*
dont groupe Orange Belgium	*19*	*13*	*25*
Part débitrice du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (b)	(37)	(31)	(98)
dont sous-groupe Roumanie	*(31)*	*-*	*-*
dont Orange Bank	*-*	*(22)*	*(50)*
dont groupe Orange Polska	*-*	*-*	*(35)*
dont Jordan Telecom	*-*	*-*	*(3)*
Total part du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (a) + (b)	**487**	**580**	**158**

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Distribution de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle	**328**	**218**	**225**
dont sous-groupe Sonatel	*185*	*166*	*165*
dont sous-groupe Orange Côte d'Ivoire	*51*	*29*	*9*
dont Orange Polska	*35*	*-*	*-*
dont Médi Telecom	*33*	*-*	*24*
dont Jordan Telecom	*18*	*11*	*9*
dont groupe Orange Belgium	*-*	*7*	*14*

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capitaux propres créditeurs attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (a)	3 183	3 030	2 653
dont groupe Orange Polska	*1 250*	*1 170*	*953*
dont sous-groupe Sonatel	*907*	*826*	*755*
dont sous-groupe Orange Côte d'Ivoire	*253*	*257*	*230*
dont sous-groupe Roumanie[1]	*217*	*267*	*-*
dont Jordan Telecom	*193*	*171*	*154*
dont Médi Telecom	*140*	*148*	*127*
dont groupe Orange Belgium	*155*	*138*	*285*
Capitaux propres débiteurs attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (b)	(11)	(10)	*(10)*
Total capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (a) + (b)	**3 172**	**3 020**	**2 643**

(1) Comprend l'effet de l'intégration de Telekom Romania Communications à compter du 30 septembre 2021.

En 2022, il n'y a pas eu de mouvement de périmètre significatif sur les participations ne donnant pas le contrôle.

En 2021, les principaux mouvements sur les participations ne donnant pas le contrôle étaient liés au rachat d'intérêts minoritaires d'Orange Belgium et ce principalement dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat lancée en avril 2021, ainsi qu'au rachat de la part résiduelle des intérêts minoritaires d'Orange Bank et à l'acquisition de 54 % de Telekom Romania Communications par Orange Roumanie réalisés en septembre 2021 (voir note 3.2).

Principes comptables

Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle ("*puts* sur intérêts minoritaires")

Lorsque le Groupe octroie des promesses d'achat fermes ou conditionnelles de leur participation à des actionnaires minoritaires, le montant correspondant des participations ne donnant pas le contrôle est reclassé en dette financière.

Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, l'excédent est comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère. La dette financière est réévaluée à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles (à la juste valeur ou à la valeur actualisée s'il s'agit d'un prix fixe) et, en l'absence de précisions apportées par les normes IFRS, avec une contrepartie en résultat financier.

Intérêts minoritaires débiteurs

Le résultat global total d'une filiale est attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle. Conformément à IFRS 10, ceci peut se traduire par un solde négatif des participations ne donnant pas le contrôle.

Transactions entre actionnaires d'entité contrôlée

Toute transaction avec des actionnaires minoritaires d'une entité contrôlée par le Groupe, dès lors qu'elle n'entraîne pas la perte de contrôle, est comptabilisée comme une transaction de capitaux propres, sans effet sur le résultat global consolidé.

15.7 Résultat par action

Résultat net

Le résultat net part du Groupe utilisé pour le calcul du résultat par action de base et dilué est déterminé suivant la méthode suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Résultat net part du groupe - de base	**2 146**	**233**	**4 822**
Effet des titres subordonnés	(200)	(225)	(255)
Résultat net part du groupe - de base (retraité)	**1 946**	**8**	**4 567**
Effet de la conversion des éléments dilutifs sur le résultat net			
TDIRA	12	-	9
Résultat net part du groupe - dilué	**1 957**	**8**	**4 577**

Nombre d'actions

Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action de base et du résultat dilué est présenté ci-après :

(nombre d'actions)	2022	2021	2020
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	**2 658 328 369**	**2 656 981 542**	**2 656 122 534**
Effet des instruments dilutifs sur le nombre d'actions			
TDIRA	27 269 551	-	26 945 386
Plans d'attribution gratuite d'actions (LTIP)	1 233 198	776 743	720 936
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation et dilutives	**2 686 831 119**	**2 657 758 285**	**2 683 788 856**

Le cours moyen de marché de l'action Orange est supérieur à la juste valeur retenue dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions sur l'ensemble des périodes présentées (voir note 6.3). Le nombre d'actions correspondant à cette différence est ainsi dilutif à la date de clôture des exercices présentés.

Au 31 décembre 2022, les TDIRA sont pris en compte dans le calcul du résultat net dilué par action car ils présentent un caractère dilutif (comme au 31 décembre 2020). Au 31 décembre 2021, les TDIRA n'ont pas été pris en compte dans le calcul du résultat net dilué par action (résultat net consolidé moins élevé en 2021) car ils présentaient un caractère anti-dilutif.

Résultat par action

(en euros)	2022	2021	2020
Résultat net par action de base	0,73	0,00	1,72
Résultat net par action dilué	0,73	0,00	1,71

Principes comptables

Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué, pour les activités poursuivies et pour les activités cédées :

- le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe, après déduction de la rémunération nette d'impôt aux porteurs de titres subordonnés, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ;
- le résultat par action dilué est calculé à partir du même résultat net, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette, net de l'effet d'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation sur la période. Ces instruments sont considérés comme dilutifs lorsqu'ils ont pour effet de réduire le résultat net par action des activités poursuivies.

Lorsque le résultat par action de base est négatif, le résultat par action dilué est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des périodes présentées, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

Note 16 Obligations contractuelles et engagements hors bilan (activités télécoms)

Seuls les obligations contractuelles et engagements hors bilan des entités dont le Groupe détient le contrôle sont présentés ci-dessous.

Au 31 décembre 2022, Orange n'a pas, à sa connaissance, contracté d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur sa situation financière actuelle ou future en dehors de ceux mentionnés dans la présente note.

16.1 Engagements liés aux activités opérationnelles

(en millions d'euros)	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Engagements liés aux activités opérationnelles	**12 462**	**5 097**	**4 851**	**2 514**
Engagements de location	148	45	76	26
Engagements d'achat de terminaux	2 573	1 820	746	6
Engagements d'achat de capacités de transmission	1 621	236	585	800
Autres engagements d'achat de biens et services	5 036	1 785	2 270	981
Engagements d'investissement	1 559	858	587	114
Engagements liés aux Réseaux d'Initiative Publique[(1)]	63	13	20	30
Garanties accordées à des tiers dans le cadre de l'activité	1 462	338	567	556

(1) Inclut les engagements hors bilan portés par Orange SA dans le cadre du déploiement du réseau haut et très haut débit en France. Les engagements hors bilan relatifs au groupe Orange Concessions sont présentés dans la note 11.3.

Engagements de location

Les engagements de location comprennent les loyers de location immobilière relatifs à des contrats dont le bien sous-jacent sera disponible après le 31 décembre 2022 et les contrats de location pour lesquels le Groupe applique les exemptions permises par la norme IFRS 16 (voir note 9).

(en millions d'euros)	Loyers futurs minimaux
Engagements de location immobilière	**122**
dont activités techniques	*32*
dont activités tertiaires / commerciales	*90*

Les échéances sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Loyers futurs minimaux	A moins d'un an	De un à deux ans	De deux à trois ans	De trois à quatre ans	De quatre à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Engagements de location immobilière	**122**	35	24	16	19	6	22

Les engagements de location correspondent aux loyers futurs minimaux restant dus jusqu'à la date normale de renouvellement des baux ou à la date de première résiliation possible.

Les engagements de location immobilière en France représentent 31 % du total des engagements de location immobilière.

Engagements d'achat de terminaux

Les engagements d'achat de terminaux s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 573 millions d'euros et correspondent majoritairement au reliquat des engagements portant sur des contrats signés en 2021 et s'étalant sur une durée de 3 ans.

Engagements d'achat de capacités de transmission

Les engagements d'achat de capacités de transmission représentent au 31 décembre 2022 un montant de 1 621 millions d'euros. Ils incluent un accord sur l'utilisation d'un réseau FTTH en Espagne à hauteur de 849 millions d'euros ainsi que 364 millions d'euros au titre de la mise à disposition de capacités de transmission par satellite (l'échéance de ces engagements s'échelonne jusqu'en 2026 selon les contrats).

Autres engagements d'achat de biens et services

Les autres engagements d'achats de biens et services sont principalement liés à la l'exploitation et la maintenance des réseaux.

Au 31 décembre 2022, ces engagements comprennent :

- les engagements d'achats d'énergie pour 1 289 millions d'euros ;
- les engagements relatifs aux cofinancements et à la location à la ligne pour un montant de 652 millions d'euros ;
- l'achat de droits de diffusion pour un montant de 486 millions d'euros ;
- les prestations de services d'hébergement d'équipements actifs au titre de sites mobiles dans le cadre d'un accord de type "*Built to suit*" pour 466 millions d'euros ;
- les contrats de services de gestion de sites ("*TowerCos*") signés en Afrique : le montant de ces engagements représente 321 millions d'euros ;
- la maintenance de câbles sous-marins sur lesquels Orange dispose de droits de copropriété ou d'usage, pour un montant de 234 millions d'euros ;
- la maintenance du réseau pour 218 millions d'euros ;
- les engagements envers des partenaires dans le domaine du sport pour un montant de 179 millions d'euros.

Engagements d'investissement

Les engagements d'investissement s'élèvent à 1 559 millions d'euros à fin décembre 2022.

Au-delà des engagements exprimés en termes monétaires, le Groupe a pris des engagements à l'égard des autorités de régulation nationales en matière d'étendue de la couverture de la population par ses réseaux fixes ou mobiles, souscrits notamment dans le cadre de l'attribution de licences, ou de qualité de service. Ces engagements imposent des dépenses d'investissement au cours des années futures pour déployer et améliorer les réseaux sans être repris dans le tableau des engagements liés aux activités opérationnelles ci-dessus lorsqu'ils n'ont pas été exprimés en termes monétaires, ce qui est généralement le cas. Le Groupe a ainsi souscrit aux conditions suivantes :

En France :

- lors de l'attribution en 2022 par l'Arcep pour les territoires de la Réunion et Mayotte de plusieurs blocs de fréquence sur les bandes 700 MHz et 3.5 GHz :
  - une obligation de couverture réseau de 7 zones prédéfinies d'ici 2025 ;
  - une obligation de mise à disposition de deux sites d'ici 2024.
- les obligations incluses dans l'autorisation d'utilisation des fréquences 5G dans la bande 3,4 – 3,8 GHz délivrée à Orange le 12 novembre 2020 sont les suivantes :
  - le déploiement de sites (3 000 sites fin 2022, 8 000 sites fin 2024 et 10 500 sites fin 2025) dont 25 % doivent se situer en zones rurales ou territoires d'industrie hors zones très denses ;
  - la généralisation d'un service 5G sur l'intégralité des sites fin 2030, cette obligation pouvant être remplie avec la bande 3,4 – 3,8 GHz ou avec une autre bande ;
  - la fourniture d'un débit d'au moins 240 Mbit/s par secteur depuis 75 % des sites à fin 2022, 85 % des sites à fin 2024, 90 % des sites à fin 2025, 100 % des sites à fin 2030 ;
  - la couverture des axes autoroutiers d'ici fin 2025, des axes routiers d'importance (ARI) d'ici fin 2027 ;
  - la fourniture des services différenciés et l'activation du protocole réseau IPv6 (*Internet Protocol version 6*).

  Par ailleurs, les engagements pris par Orange pour concourir à la première étape de la procédure et ayant permis d'obtenir 50 MHz à prix de réserve sont devenus des obligations dans l'autorisation délivrée :
  - à partir de fin 2023, Orange devra fournir une offre fixe à partir des sites utilisant la bande 3,5 GHz et une offre fixe pour couvrir les locaux qui bénéficient de services réseau radio d'accès fixe ;

- Orange devra répondre aux demandes raisonnables de fourniture de services qui émaneront des entreprises du secteur privé et des structures du secteur public, fournir une couverture à l'intérieur des bâtiments, proposer un accueil d'opérateurs de réseaux mobiles virtuels (MVNO) et être transparent sur les pannes réseau et les déploiements prévisionnels.

- dans le cadre des dispositions de l'article L33-13 du Code des postes et communications électroniques relatif à la couverture des zones peu denses :
  - Orange a proposé de s'engager à ce que, sur son périmètre de déploiement FTTH sur la zone AMII et sauf refus des tiers, 100 % des logements et des locaux professionnels soient ouverts à la commercialisation d'offres FTTH fin 2020 (en intégrant au maximum 8 % de locaux raccordables sur demande) et 100 % des logements et des locaux professionnels soient rendus raccordables fin 2022. Après avis de l'Arcep, le Gouvernement avait accepté ces propositions d'engagements en juillet 2018 ;
  - en dehors de la zone AMII, Orange a proposé de prendre des engagements de déploiement dans le cadre d'AMEL pour les départements de la Vienne, la Haute-Vienne, les Deux-Sèvres et le Lot-et-Garonne ;
  - enfin, Orange a proposé de prendre des engagements en dehors des zones AMII et AMEL dans les départements suivants : Orne, Hautes-Pyrénées, Yvelines, Territoire-de-Belfort, Guadeloupe et Martinique.

- le 14 janvier 2018, le groupe Orange et les autres opérateurs mobile français ont signé un accord (dit "New Deal") pour assurer une meilleure couverture mobile du territoire français et en particulier des zones rurales. Cet accord comporte des obligations de couverture renforcées, qui sont intégrées pour la période 2018-2021 dans nos licences en vigueur dans les bandes 900 MHz, 1 800 MHz et 2100 MHz, et pour la période post 2021 dans les nouvelles licences 900 MHz, 1 800 MHz et 2 100 MHz attribuées le 15 novembre 2018 :
  - des programmes ciblés d'amélioration de la couverture avec la couverture de 5 000 zones par opérateur d'ici 2029 ;
  - la généralisation de la 4G d'ici fin 2020 sur la quasi-totalité des sites mobiles existants ;
  - l'accélération de la couverture des axes de transport, afin que les principaux axes routiers et ferroviaires soient couverts en 4G ;
  - la fourniture d'un service de 4G fixe et l'extension de ce service à 500 sites supplémentaires à la demande du Gouvernement d'ici 2020 ;
  - la généralisation de la couverture téléphonique à l'intérieur des bâtiments, en proposant des offres de voix sur Wifi, SMS sur Wifi et des offres de couverture à la demande pour la couverture *indoor* des bâtiments ;
  - l'amélioration de la qualité de réception sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les zones rurales, avec une bonne couverture (au sens de la décision de l'Arcep n° 2016-1678 relative aux publications de l'information sur la couverture mobile) à échéance 2024 - 2027.

- lors de l'attribution en 2015 en France de fréquences dans la bande 700 MHz :
  - des obligations de couverture en zone de "déploiement prioritaire" (40 % du territoire à 5 ans, 92 % à 12 ans et 97,7 % à 15 ans) et en "zone blanche" (100 % à 12 ans), au niveau des axes routiers prioritaires (100 % à 15 ans) ainsi qu'au niveau du réseau ferré national (60 % à 7 ans, 80 % à 12 ans et 90 % à 15 ans).

- lors de l'attribution en 2011 en France de fréquences dans les bandes de 2,6 GHz et 800 MHz :
  - un engagement optionnel d'accueil d'opérateurs de réseaux mobiles virtuels (*MVNO*) techniques et tarifaires selon un schéma de type opérateur de réseau mobile virtuel dégroupé (*full MVNO*) ;
  - une obligation de couverture du territoire pour les accès mobile permettant un débit maximal théorique pour un même utilisateur d'au moins 60 Mbit/s dans le sens descendant (pour les bandes 2,6 GHz et 800 MHz, respectivement 25 % du territoire métropolitain à 4 ans et 75 % à 12 ans, et 98 % du territoire métropolitain à 12 ans et 99,6 % à 15 ans) qui peut être tenu en utilisant les fréquences allouées, mais aussi d'autres fréquences ;
  - pour la bande 800 MHz spécifiquement : une obligation de couverture en zone prioritaire (40 % du territoire à 5 ans, 90 % à 10 ans) sans obligation de fournir de l'itinérance, une obligation de couverture de chaque département (90 % à 12 ans, 95 % à 15 ans) ainsi qu'une obligation de mutualisation dans les communes du programme "zones blanches".

En Europe :

- lors de l'attribution en 2022 en Belgique des licences dans les bandes 700, 900, 1 800 et 2 100 MHz :
  - une obligation de couverture réseau de la population avec une qualité de service de 6 Mbit/s en téléchargement en extérieur (70% à un an, 99,5 % à 2 ans et 99,8 % à 6 ans) ;
  - un engagement de couverture de 15 lignes ferroviaires avec un débit minimal de 10 Mbit/s pour 98 % des emplacements d'ici fin 2024.

- lors de l'attribution en 2022 en Pologne d'une licence 4G dans la bande 2 100 MHz, une obligation de couverture de 20 % de la population avec un débit minimal de 144kb/s.

- lors de l'attribution en 2022 en Roumanie de deux blocs de fréquence dans la bande 700 MHz et d'un bloc de fréquence dans la bande 3.4-3.8 GHz :
  - une obligation de couverture réseau de 95 % dans 80 municipalités classées en zones blanche (dont 60 municipalités d'ici 4 ans et 80 d'ici 6 ans) ;

- une obligation de couverture réseau en intérieur de 70 % de la population avec un débit minimal de 92 kb/s en zone rurale et 85 kb/s en zone urbaine d'ici 6 ans ;
- une obligation de couverture réseau de 95 % du réseau ferroviaire moderne et des autoroutes en incluant les nouveaux projets en cours (85 % à 4 ans et 95 % à 6 ans) ;
- une obligation de couverture réseau de 85 % des aéroports internationaux avec un débit minimal de 100Mbit/s d'ici deux ans ;
- une obligation de développement de 2 000 stations réseaux permettant un débit réseau minimum de 100 Mbit/s au niveau national (dont 200 stations à construire à Bucarest d'ici 2 ans, 500 stations à construire hors Bucarest d'ici 2 ans, 1 200 stations à construire hors Bucarest d'ici 4 ans et 1 800 stations à construire hors Bucarest d'ici 8 ans).

- lors de l'attribution en 2021 en Espagne de deux blocs de licence dans la bande 700 MHz :
  - une obligation de couverture réseau de la population des municipalités de plus de 50 000 habitants (30 % à un an, 70 % à 3 ans et 100 % à 4 ans) ;
  - une obligation de couverture réseau des aéroports, ports, gare ferroviaires et axes routiers aux municipalités de plus de 50 000 habitants d'ici fin 2025.
- lors de l'attribution en 2020 en Slovaquie d'une licence 5G dans la bande 700 MHz :
  - une obligation de fournir des services 5G en utilisant un nouveau réseau d'accès radio dans les 2 ans suivant l'attribution ;
  - une obligation de couverture de 95 % de la population des capitales régionales d'ici fin 2025, 90 % de la population hors des capitales régionales et 70 % de la population globale d'ici fin 2027.

En Afrique et Moyen-Orient :

- lors de l'attribution en 2022 en Jordanie de la licence 5G dans la bande 3 500 MHz, une obligation de couverture des principaux points d'intérêts dans les 3 ans, de 50 % de la population dans les 4 ans et 75 % dans les 9 ans.
- lors de l'attribution en 2020 au Burkina Faso de la licence 4G et du renouvellement de la licence 2G et 3G, une obligation de couverture de 60 nouvelles localités sur 8 ans et d'axes routiers sur 6 ans.
- lors de l'attribution en 2016 en Egypte de la licence 4G, une obligation de couverture en 4G de 11% de la population à 1 an, 42,5 % à 4 ans, 69,5 % à 6 ans et 70 % à 10 ans.

Le manquement au respect de ces obligations pourrait donner lieu à des amendes ou autres sanctions pouvant aller jusqu'au retrait des licences. La Direction estime que le Groupe a la capacité de remplir ces engagements envers les autorités administratives.

Garanties accordées à des tiers dans le cadre de l'activité

Les engagements pris par le Groupe à l'égard des tiers dans le cadre de l'activité représentent 1 462 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ils incluent 739 millions d'euros de garanties de performance consenties à certains de ses clients Entreprises notamment dans le cadre de la sécurisation des réseaux et des accès à distance.

Le montant des autres cautions, avals et garanties accordés par le Groupe à des tiers (établissements financiers, clients partenaires, administrations) pour couvrir la bonne exécution des obligations contractuelles de sociétés non consolidées est non significatif. Les cautions, avals et garanties accordés par le Groupe pour couvrir la bonne exécution des obligations contractuelles des filiales consolidées ne sont pas considérés comme des engagements contractuels non comptabilisés du Groupe car ils ne sont pas de nature à augmenter les engagements du Groupe par rapport aux obligations de base des filiales consolidées.

16.2 Engagements liés au périmètre

Garanties d'actifs et de passifs données dans le cadre de cessions

Dans le cadre des accords de cession conclus entre des sociétés du Groupe et les acquéreurs de certains actifs, le Groupe a accepté des clauses de garantie d'actif et de passif. Les contrats de cession significatifs prévoient presque toujours un plafonnement de ces garanties.

Au 31 décembre 2022, les principales garanties en cours sont les suivantes :

- garantie consentie à BT à l'occasion de la cession d'EE, supportée à 50 % par chacun des groupes Orange et Deutsche Telekom au titre des garanties fiscales et fondamentales, sauf évènements exclusivement imputables à l'un d'eux, et plafonnée au montant du prix de cession fixé contractuellement à 5,1 milliards de livres sterling (5,8 milliards d'euros convertis au cours du 31 décembre 2022) pour la quote-part d'Orange, qui expirera en 2023 ;
- garanties fondamentales accordées au consortium HIN dans le cadre de la cession d'Orange Concessions (réalisée en 2021 à hauteur de 50 % du capital) expirant 3 ans après la date de l'opération et garanties fiscales expirant 60 jours après la fin des délais de prescriptions légaux ;
- garanties accordées au groupe APG dans le cadre de la cession de la *FiberCo* en Pologne (réalisée en 2021 à hauteur de 50 % du capital), qui expireront à l'issue d'une durée de 18 mois à l'exception des garanties fiscales et fondamentales qui expireront respectivement après 7 et 6 ans ;

- diverses garanties de nature usuelle accordées aux acquéreurs d'immeubles cédés par le Groupe.

Orange estime que la mise en jeu de l'ensemble de ces garanties est peu probable ou que les conséquences de leur mise en jeu éventuelle ne sont pas significatives par rapport aux résultats et à la situation financière du Groupe.

Garanties d'actifs et de passifs reçues dans le cadre d'acquisitions

Dans le cadre des accords d'acquisition conclus entre des sociétés du Groupe et les cédants de certains actifs, le Groupe a reçu des clauses de garantie d'actif et de passif. Les contrats d'acquisition significatifs prévoient presque toujours un plafonnement de ces garanties.

Au 31 décembre 2022, les principales garanties en cours sont la suivante :

- garanties usuelles et spécifiques plafonnées obtenues d'Hellenic Telecommunications Organization S.A. dans le cadre de l'acquisition de Telekom Romania Communications, qui expireront le 31 mars 2023 (s'agissant des déclarations et garanties générales) et le 30 septembre 2028 (s'agissant des garanties fondamentales). Certaines indemnités spécifiques plafonnées ont également été obtenues, pour une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Orange estime que la mise en jeu de l'ensemble de ces garanties est peu probable ou que les conséquences de leur mise en jeu éventuelle ne sont pas significatives par rapport aux résultats et à la situation financière du Groupe.

Engagements portant sur des titres

Dans le cadre d'accords avec des tiers, Orange peut recevoir ou consentir des promesses d'achat ou de vente de titres. Les promesses en cours au 31 décembre 2022 ne sont pas susceptibles d'avoir d'effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

Orange Tunisie

Dans le cadre du pacte d'actionnaires signé le 20 mai 2009 avec la société Investec, Orange bénéficie d'une option d'achat lui permettant d'acquérir à la valeur de marché 1 % du capital d'Orange Tunisie plus une action, sous réserve de l'obtention des autorisations règlementaires. Si cette option était exercée, Orange prendrait le contrôle d'Orange Tunisie. Investec aurait alors le droit de vendre à Orange 15 % du capital d'Orange Tunisie à la valeur de marché.

Orange Concessions

Dans le cadre du pacte d'actionnaires signé le 27 mars 2021 entrée en vigueur le 3 novembre 2021 avec le consortium HIN (regroupant La Banque des Territoires, Caisse des Dépôts, CNP Assurances et EDF), Orange bénéficie d'une option d'achat exerçable à compter de l'exercice 2026 lui permettant d'acquérir à la valeur de marché 1 % des droits de vote d'Orange Concessions, sous réserve de l'obtention des autorisations.

FiberCo en Pologne

Dans le cadre du pacte d'actionnaires signé le 11 avril 2021 avec APG Group, Orange bénéficie d'une option d'achat exerçable à compter de l'exercice 2027 lui permettant d'acquérir à la valeur de marché 1 % du capital de Światłowód Inwestycje Sp.z o.o, sous réserve de l'obtention des autorisations.

16.3 Engagements liés au financement

Les principaux engagements du Groupe au titre des dettes financières sont décrits en note 14.

Des titres de participation et divers autres actifs ont été nantis (ou donnés en garantie) par Orange en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires et de lignes de crédit.

Les garanties fournies à certains prêteurs pour financer des filiales consolidées ne sont pas reprises ci-dessous.

Actifs faisant l'objet d'engagements

Les éléments présentés ci-dessous n'intègrent pas les effets de la règlementation sur la cessibilité des actifs ou les restrictions contractuelles éventuelles dans le cadre d'accords de partage d'actifs réseaux.

Au 31 décembre 2022, Orange n'a pas de nantissement significatif sur les titres de ses filiales.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs détenus en location	1 134	998	716
Actifs non courants nantis, hypothéqués ou sous séquestre (1)	20	21	20
Actifs circulants grevés de sûretés réelles	2	2	2
Total	**1 157**	**1 021**	**739**

(1) Les actifs non courants nantis, hypothéqués ou sous séquestre sont présentés hors dépôts de garanties-espèces (*cash collateral*) eux-mêmes présentés dans la note 13.

Au 31 décembre 2022, les actifs non courants nantis ou hypothéqués correspondent aux biens suivants donnés en garanties :

(en millions d'euros)	Total du poste de l'état de la situation financière (a)	Montant d'actif nanti, hypothéqué ou sous séquestre (b)	Pourcentage (b) / (a)
Immobilisations incorporelles nettes (hors écarts d'acquisition)	14 892	19	0%
Immobilisations corporelles nettes	31 630	2	0%
Actifs financiers non courants	977	-	-
Autres [1]	34 480	-	-
Total	**81 978**	**20**	**0%**

(1) Inclut principalement les écarts d'acquisition nets, les titres mis en équivalence, les impôts différés actifs nets, les dérivés actifs non courants et les droits d'utilisation.

Note 17 Activités des Services Financiers Mobiles

17.1 Eléments des actifs et passifs financiers des Services Financiers Mobiles

Les comptes des activités des Services Financiers Mobiles ont été adaptés au format des comptes consolidés du groupe Orange et divergent d'une présentation conforme au format bancaire.

Afin d'assurer la lisibilité des comptes et de distinguer les performances propres aux activités télécoms de celles des Services Financiers Mobiles, les notes sur les actifs, passifs et résultats financiers sont scindées pour refléter ces deux périmètres d'activités.

Ainsi la note 13 présente les actifs, passifs et résultat financiers propres aux activités télécoms et la note 17 est dédiée aux activités des Services Financiers Mobiles pour les actifs et passifs financiers, le résultat financier qui y est associé étant non significatif.

Le tableau suivant permet de réconcilier les soldes des comptes d'actifs et passifs relatifs à chacun de ces deux périmètres (les transactions intra-groupe entre les activités télécoms et les activités des Services Financiers Mobiles ne sont pas éliminées) avec l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022.

(en millions d'euros)	Comptes consolidés Orange	dont Activités télécoms	*Note*	dont Services Financiers Mobiles	*Note*	dont éliminations activités télécoms / services financiers mobiles
Actifs financiers non courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles	**656**	-		656	*17.1.1*	-
Actifs financiers non courants	**977**	1 004	*13.7*	-		(27) [1]
Dérivés actifs non courants	**1 458**	1 342	*13.8*	116	*17.1.3*	-
Actifs financiers courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles	**2 742**	-		2 747	*17.1.1*	(6)
Actifs financiers courants	**4 541**	4 541	*13.7*	-		-
Dérivés actifs courants	**112**	112	*13.8*	-	*17.1.3*	-
Disponibilités et quasi-disponibilités	**6 004**	5 846	*14.3*	158		-
Passifs financiers non courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles	**82**	-		109	*17.1.2*	(27) [1]
Passifs financiers non courants	**31 930**	31 930	*13.3*	-		-
Dérivés passifs non courants	**397**	335	*13.8*	62	*17.1.3*	-
Passifs financiers courants liés aux opérations des Services Financiers Mobiles	**3 034**	-		3 034	*17.1.2*	-
Passifs financiers courants	**4 702**	4 708	*13.3*	-		(6)
Dérivés passifs courants	**51**	51	*13.8*	-	*17.1.3*	-

(1) Prêt octroyé par Orange SA à Orange Bank.

Le secteur Services Financiers Mobiles regroupe Orange Bank et d'autres entités. La contribution des autres entités à l'état de la situation financière du secteur Services Financiers Mobiles et a fortiori du Groupe n'étant pas matérielle, seules les données d'Orange Bank font l'objet d'une présentation détaillée ci-dessous.

Principes comptables

La notion de courant ou de non courant n'existant pas dans la présentation des bilans établis selon la comptabilité bancaire, les actifs et passifs financiers liés aux prêts et emprunts à la clientèle ou aux établissements de crédit (activités ordinaires d'une banque) sont intégralement classés en courant.

S'agissant des autres actifs et passifs financiers, le classement en courant et non courant a été fait à la fois selon l'intention de gestion à l'origine et la nature des actifs et passifs concernés. Par exemple, concernant les autres actifs financiers d'Orange Bank, la gestion des placements s'effectuant par portefeuille, seuls les portefeuilles de transaction (actifs financiers à la juste valeur par résultat) ont été enregistrés en actifs financiers courants.

17.1.1 Actifs financiers liés aux opérations d'Orange Bank (hors dérivés)

Les actifs financiers liés aux opérations d'Orange Bank se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Non courant	Courant	Total	Total	Total
Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	**3**	**-**	**3**	**3**	**2**
Titres de participation	3	-	3	3	2
Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global recyclables en résultat	**294**	**3**	**296**	**441**	**540**
Titres de dettes	294	3	296	441	540
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**50**	**-**	**50**	**73**	**94**
Placements à la juste valeur	-	-	-	-	-
Dépôts versés de *cash collateral*	42	-	42	59	74
Autres	8	-	8	14	20
Actifs financiers au coût amorti	**309**	**2 712**	**3 021**	**2 752**	**2 651**
Titres à revenu fixe	309	1	310	387	579
Prêts et créances auprès de la clientèle	-	2 517	2 517	2 297	2 000
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	-	191	191	66	70
Autres	-	2	2	1	2
Total Actifs financiers liés aux opérations d'Orange Bank	**656**	**2 714**	**3 370**	**3 268**	**3 288**

Titres de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global recyclables en résultat

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Titres de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global recyclables en résultat en début de période	**441**	**540**	**656**
Acquisitions	405	732	386
Remboursements et cessions	(538)	(839)	(500)
Variation de juste valeur	(12)	-	1
Autres effets	-	7	(3)
Titres de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global recyclables en résultat en fin de période	**296**	**441**	**540**

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Profit (perte) comptabilisé en autres éléments du résultat global au cours de la période	(2)	1	1
Ajustement de reclassement dans le résultat de la période	-	0	0
Total autres éléments du résultat global relatifs à Orange Bank	**(2)**	**1**	**1**

Prêts et créances d'Orange Bank

Les prêts et créances d'Orange Bank sont constitués des prêts et créances auprès de la clientèle et des établissements de crédit.

Dans le cadre de la retranscription des comptes de la banque dans le plan comptable Groupe, ont été rassemblés au sein des opérations avec la clientèle, les valeurs non imputées et autres sommes dues ainsi que les montants associés aux opérations sur titres pour le compte de la clientèle.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Crédits de trésorerie [1]	900	828	802
Crédits à l'habitat	956	914	869
Crédits à l'équipement	72	86	129
Créances à paiements étalés[2]	519	422	183
Comptes ordinaires de la clientèle	28	5	10
Autres	42	42	7
Total des prêts et créances auprès de la clientèle	**2 517**	**2 297**	**2 000**
Comptes et prêts au jour le jour	83	2	-
Comptes et prêts	44	45	52
Autres	64	19	18
Total des prêts et créances auprès des établissements de crédit	**191**	**66**	**70**

(1) Orange Bank est engagé dans un programme de titrisation auto-souscrit d'un portefeuille de prêts personnels français d'un montant d'environ 600 millions d'euros, initié en octobre 2020.
(2) Achat de créances d'Orange Espagne.

Principes comptables

Actifs financiers

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat (JVR)

Certains titres de participation non consolidés et non mis en équivalence, ainsi que des placements de trésorerie tels que titres de créances négociables, dépôts, OPCVM monétaires, conformes à la politique de gestion du risque de liquidité du Groupe peuvent être désignés par Orange Bank comme étant comptabilisés à la juste valeur par résultat. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, lors de leur première comptabilisation et ultérieurement. Toutes les variations de valeur sont enregistrées au sein du résultat.

- Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat (JVOCI)

Les titres de participations non consolidés et non mis en équivalence sont, sauf exception, comptabilisés en tant qu'actifs à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat. Ils sont évalués à leur juste valeur, lors de leur première comptabilisation et ultérieurement. Les variations de valeur temporaires et les résultats de cession sont enregistrés en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.

- Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global recyclables en résultat (JVOCIR)

Les actifs à la juste valeur par autres éléments du résultat global recyclables en résultat comprennent principalement les placements dans des titres de dettes. Ils sont évalués à leur juste valeur, lors de leur première comptabilisation et ultérieurement. Les variations de valeur temporaires sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat. En cas de cession, le gain (ou la perte) cumulé comptabilisé en autres éléments du résultat global recyclables est reclassé en résultat.

- Actifs financiers au coût amorti (CA)

Cette catégorie inclut principalement divers prêts et créances ainsi que les titres à revenus fixes détenus dans un objectif de collecte des flux contractuels. Ils sont comptabilisés à l'émission à leur juste valeur puis au coût amorti calculé en fonction de leur Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

Dépréciation des actifs financiers

Conformément à la norme IFRS 9, les instruments de dettes classés en actifs financiers au coût amorti ou en actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global, les créances de location ainsi que les engagements de financement et les garanties financières données font systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue. Ces dépréciations et provisions sont enregistrées dès l'octroi des prêts, la conclusion des engagements ou l'acquisition des titres obligataires, sans attendre l'apparition d'une indication objective de dépréciation.

Pour cela, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction de l'évolution du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale et une dépréciation est enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

- Encours sains : le calcul des pertes attendues est établi à horizon 12 mois et le produit financier (intérêt) est calculé sur la base du montant brut de l'instrument ;
- Encours dégradés : si le risque de crédit subit une dégradation significative depuis l'entrée des encours au bilan, les pertes attendues, estimées sur la durée du prêt, sont reconnues sous forme de dépréciation ou provision et le produit financier (intérêt) est calculé sur la base du montant brut de l'instrument ;
- Encours douteux : la perte attendue, estimée sur la durée du prêt, fait l'objet d'une dépréciation ou d'une provision. Le produit financier est calculé sur la base du montant de l'instrument net de la dépréciation.

17.1.2 Passifs financiers liés aux opérations d'Orange Bank (hors dérivés)

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes auprès de la clientèle	1 787	1 796	1 883
Dettes auprès des établissements de crédit[1]	837	1 009	885
Certificats de dépôt	325	356	358
Dépôts reçus de cash collateral	82	-	-
Autres[2]	112	27	30
Total Passifs financiers liés aux activités d'Orange Bank[3]	**3 143**	**3 188**	**3 155**

(1) Dont 661 millions d'euros liés au refinancement TLTRO.
(2) Dont 85 millions d'euros d'écart de réévaluation des portefeuilles de crédit couverts en taux.
(3) Dont 110 millions d'euros de passifs financiers non courants en 2022 contre 27 millions d'euros en 2021 et 28 millions d'euros en 2020.

Les dettes liées aux opérations d'Orange Bank sont constituées des dépôts de la clientèle et des dettes de la banque auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Comptes ordinaires de la clientèle	680	764	949
Comptes sur livrets et comptes d'épargne à régime spécial[1]	1 010	995	908
Autres	97	37	26
Total des dettes auprès de la clientèle	**1 787**	**1 796**	**1 883**
Comptes et emprunts à terme	700	667	615
Titres donnés en pension livrée	137	331	270
Autres	-	11	-
Total des dettes auprès des établissements de crédit	**837**	**1 009**	**885**

(1) A fin décembre 2022, 42 millions d'euros ont été centralisés à la Caisse des dépôts.

17.1.3 Instruments dérivés d'Orange Bank

Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur

Les principales couvertures de juste valeur en vie à fin 2022 mises en place par Orange Bank concernent les swaps de taux suivants :

- 1 203 millions d'euros de nominal (dont 374 millions d'euros à échéance 2023, 208 millions d'euros à échéance entre 1 et 5 ans et 622 millions d'euros à plus de 5 ans) en macrocouverture des portefeuilles de crédit (immobilier, consommation et à paiement étalé). La juste valeur de ces dérivés au 31 décembre 2022 est de 85 millions d'euros ;
- 210 millions d'euros de valeur nominale en couverture d'un portefeuille d'Obligations Assimilables du Trésor indexées sur l'inflation française (OATi) de même montant et d'échéance identique, soit 2023. La juste valeur de ces *swaps* au 31 décembre 2022 est de (57) millions d'euros ;
- 124 millions d'euros de valeur nominale (dont 24 millions d'euros à échéance 2023 et 100 millions d'euros à plus de 5 ans) en couverture d'un portefeuille d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT) de même montant et d'échéances identiques. La juste valeur de ces swaps au 31 décembre 2022 est de (20) millions d'euros ;
- 20 millions d'euros de valeur nominale en couverture d'un portefeuille d'Obligations Assimilables du Trésor indexées sur l'inflation des prix de la zone euro (OATie) de même montant et d'échéance identique, soit 2030. La juste valeur de ces swaps au 31 décembre 2022 est de 2 millions d'euros ;
- 5 millions d'euros de valeur nominale en couverture du portefeuille titres à échéance 2028 dont la juste valeur au 31 décembre 2022 est de 2 millions d'euros.

L'inefficacité comptabilisée en résultat en 2022 au titre de ces couvertures est non significative.

Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie

Orange Bank a documenté au 1er janvier 2020 une microcouverture de ses émissions par des *swaps* de taux qui représentent à fin 2022 :

- 219 millions d'euros de nominal (dont 33 millions d'euros à échéance 2023 et 176 millions d'euros à échéance entre 1 et 2 ans et 10 millions d'euros à échéance 2027) en couverture des titres de créances négociables émis par la banque et dont la juste valeur au 31 décembre 2022 est de 8 millions d'euros.

Dérivés de transaction

- Orange Bank a mis en place des swaps de taux, en couverture économique du titre BEI, non qualifiés en IFRS, pour un nominal total de 10 millions d'euros à échéance 2029 et dont la juste valeur au 31 décembre 2022 est de 0,5 millions d'euros. Les effets nets en résultat de cette couverture économique sont non significatifs ;
- Orange Bank dispose d'un portefeuille de swaps de trading, pour un nominal total de 16 millions d'euros (dont 6 millions d'euros à échéance moins de 5 ans et 10 millions d'euros à plus de 5 ans) et dont la juste valeur au 31 décembre 2022 est de (0,3) million d'euros ;

- Orange Bank a mis en place des contrats de futures de taux pour un nominal de 1 million d'euros. Le montant notionnel de ces dérivés ne constitue qu'une indication de volume des contrats en cours sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments ni directement la valeur nominale des instruments couverts. Les effets nets en résultat de cette couverture économique sont non significatifs.

17.2 Informations sur la gestion des risques liés aux activités d'Orange Bank

Orange Bank dispose de son propre dispositif de gestion des risques conformément à la réglementation bancaire. Au titre de la réglementation bancaire, Orange Bank est soumise à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et doit respecter à tout moment une exigence de fonds propres lui permettant de faire face aux risques liés à son activité.

Les activités d'Orange Bank l'exposent à la plupart des risques définis par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la Banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'ACPR. Parmi ces risques, les plus significatifs sont :

- risque de crédit et de contrepartie : risque de perte encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire ;
- risque de liquidité : risque pour Orange Bank de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ;
- risque opérationnel : risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs y compris à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte. Le risque opérationnel inclut les risques de fraude interne et externe et le risque informatique ;
- risque de taux : risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ;
- risque de non-conformité : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières.
- risque de concentration : risque découlant d'une exposition trop importante à une contrepartie, à un ensemble de contreparties opérant dans le même secteur économique ou la même zone géographique, ou de l'application de techniques de réduction du risque de crédit, notamment de sûretés émises par un même émetteur ;
- risque de marché : risque de pertes dues aux variations de prix des produits de marché.

La taille de la Banque et son profil de risque modéré ont conduit au choix des méthodes standards s'agissant de l'application du règlement n°575/2013 du Parlement européen et du conseil du 26 juin 2013.

Orange Bank n'intervient pas sur des produits complexes. Pour les opérations de marché, le comité exécutif de la Banque fixe les limites et la direction des risques veille au respect de ces limites ainsi qu'à la qualité des signatures autorisées.

Par ailleurs, la Banque a défini et teste régulièrement son dispositif de continuité d'activité. Elle a mené une action aussi complète que possible d'identification et d'évaluation de ses risques opérationnels, dont elle suit également les occurrences.

Dans le respect de la réglementation, et notamment des titres IV et V de l'arrêté du 3 novembre 2014, le Comité Exécutif de la banque fixe, sur proposition de la direction des risques, la politique de risques de l'établissement qui est formalisée à travers le cadre d'appétence aux risques et est garant de sa correcte mise en œuvre.

La direction des risques procède, par ailleurs, à l'analyse et à la surveillance des risques, effectue les contrôles nécessaires et les reporting dans plusieurs comités : Comité des crédits (gestion du risque de crédit et contrepartie), Comité des risques et des contrôles (gestion des risques opérationnels), Comité Sécurité Financière et Conformité (gestion du risque de non-conformité), Comité ALM (gestion des risques de marché, de taux et de liquidité) et Comité Exécutif.

17.2.1 Informations sur la gestion du risque de crédit et de contrepartie

A partir de juillet 2022, Orange Bank a initié la migration de sa plateforme de distribution des crédits à la consommation, jusqu'ici hébergée chez Franfinance (Groupe Société Générale), vers Younited Credit. Ce déploiement devrait être complet courant 2023. La Banque bénéficiera ainsi de technologies nouvelles en matière de pilotage du risque de crédit (risk based pricing, scoring open banking, outils anti-fraude).

A fin décembre 2022, le coût du risque d'Orange Bank s'élève à 42 millions d'euros, dont 6 millions d'euros sur la France et 35 millions d'euros sur l'Espagne. Hors ajustements exceptionnels (reprises de provisions Covid ou revue des modèles), le coût du risque est de 14 millions d'euros sur la France et de 32 millions d'euros sur l'Espagne.

En France, le coût du risque se concentre principalement sur les comptes à vue du fait de l'augmentation des encours débiteurs et de l'augmentation du nombre de comptes gérés par la banque.

Sur l'Espagne, le coût du risque est essentiellement lié à l'augmentation des encours de financement de terminaux mobiles Orange Spain qui passent de 469 millions d'euros au 31 décembre 2021 à 594 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La banque a par ailleurs continué ses travaux de revue des modèles de provisionnement pour les adapter à la nouvelle physionomie du portefeuille crédit et aux crises récentes. Cela a abouti à un ajustement des niveaux de provisionnement au 31 décembre 2022 afin de mieux prendre en compte le contexte macro-économique actuel (guerre en Ukraine, montée des taux, inflation).

La banque a donc revu l'impact « *forward looking* » sur ses provisions qui s'élève à 3 millions d'euros en France et 4 millions d'euros en Espagne à fin 2022 contre 11 millions d'euros en 2021 (provision liée à la crise Covid-19), générant au global une reprise de 4 millions d'euros.

17.2.2 Informations sur la gestion du risque de marché et de taux

Orange Bank ne réalise pas d'opérations de trading pour compte propre, l'activité de marché consiste principalement en des placements afin d'optimiser la gestion de la liquidité et l'achat de couvertures de taux.

L'encours du portefeuille de titres continue à décroître conformément à la stratégie de la banque, les indicateurs de risque de marché restent stables et les risques associés sont non significatifs.

Les titres à taux fixe dans les portefeuilles de placement sont couverts. Orange Bank n'a pas d'exposition classée en portefeuille de négociation. Le risque de taux, après l'augmentation de capital survenue en novembre 2022, est inférieur à 3% du CET1. Enfin le risque de base est non significatif.

17.2.3 Informations sur la gestion du risque de liquidité

En 2022, Orange Bank continue de gérer prudemment sa liquidité. A fin décembre 2022, le ratio de liquidité à long terme NSFR (Net Stable Funding Ratio) est de 133% et le ratio de LCR (ratio de liquidité à court terme) atteint 373%. Néanmoins, l'année 2022 se caractérise par l'accroissement du déficit de liquidité attaché aux opérations avec la clientèle. Ce dernier est passé de 640 millions d'euros en début 2022 à 855 millions d'euros à fin décembre 2022. L'évolution de ce déficit trouve son origine principalement par la production de crédits alors que les dépôts clientèle sont en baisse, du fait de la gestion extinctive de certains portefeuilles (en particulier l'activité entreprise).

Orange Bank a intensifié la diversification de ses sources de financement afin d'anticiper la croissance de la production de crédit et le ralentissement des programmes de TLTRO de la BCE avec notamment la mise en place d'un partenariat avec Raisin.

17.2.4 Informations sur la gestion du risque opérationnel

Au niveau de la banque, le périmètre de pilotage du risque opérationnel couvre :

- les risques opérationnels portés par l'ensemble des activités de la banque (management, activités opérationnelles et support) ;
- les risques opérationnels venant des prestataires essentiels.

La gestion du risque opérationnel est sous la responsabilité du directeur Contrôles Permanents et Risques Opérationnels qui est subordonné au directeur Risques, Contrôles et Conformité lui-même directement rattaché à un dirigeant effectif d'Orange Bank.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de la banque repose sur la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, la cartographie des risques, des analyses de scenarios, des indicateurs clés de risque pilotés par le service risques opérationnels et suivis dans le cadre de l'appétit au risque de la banque. Un recensement de tous les incidents opérationnels de la banque (risques avérés) y compris les risques de non-conformité, risques IT et SSI est en place. La déclaration des incidents est effectuée dès leur détection par l'ensemble des collaborateurs de l'établissement dans un outil informatique dédié.

En cas d'identification d'incidents de non-conformité, le service risques opérationnels saisit le service conformité qui en assure le suivi et le pilotage.

Les pertes opérationnelles subies par l'entité en 2022 s'élèvent à 2,3 millions d'euros. Elles s'élevaient à 1,3 millions d'euros en 2021 et 1,4 millions d'euros en 2020. Les pertes enregistrées en 2022 sont principalement dues à des fraudes externes, mais également à des incidents IT, des erreurs d'exécution et des litiges commerciaux. Cette évolution du profil de risque opérationnel de la banque est une conséquence de la diversification du business et des nombreux projets lancés par l'entité. Des plans d'action définis conjointement avec les métiers ont été définis visant à renforcer la maitrise des risques opérationnels tout en optimisant les processus de la banque pour accroitre leur résilience aux différentes typologies de risque susvisées.

17.2.5 Information sur la gestion du risque de non-conformité

La fonction de vérification de la Conformité d'Orange Bank fait partie de la Direction Conformité, Sécurité Financière et RCSI dont le Directeur est membre du Comité de Direction. Il s'agit d'une fonction impartiale et indépendante par rapport aux métiers opérationnels pour garantir son objectivité. Il s'agit également d'une fonction de proximité qui s'assure du respect de dispositif de conformité par l'ensemble des métiers de la banque.

La principale mission de la Conformité est de veiller à la gestion du risque de non-conformité. Elle s'assure que le niveau du risque de non-conformité encouru par Orange Bank est compatible avec les orientations et politiques fixées par le Conseil d'Administration en la matière, ainsi qu'avec les limites globales de risques financiers, opérationnels et non financiers (ex : risque de réputation, sanction du régulateur…).

Dans ce contexte, la Conformité met en œuvre l'ensemble des actions visant à faire respecter les exigences issues des normes externes et internes (organisation, processus, procédures). Ces actions se concrétisent tout au long d'une chaîne de valeur, depuis la réalisation des opérations par les différentes lignes de métiers, jusqu'à leur contrôle par la Conformité.

En tant que premier niveau de contrôle, les collaborateurs et leur hiérarchie identifient les risques induits par leur activité et respectent les procédures et les limites fixées par les Procédures Générales et par les procédures opérationnelles. Ils sont notamment responsables :

- de la mise en œuvre des contrôles opérationnels ainsi que des contrôles de premier niveau formalisés, tracés et reportables ;
- de la formalisation et de la vérification du respect des procédures de traitement des opérations, détaillant la responsabilité des acteurs et les types de contrôles effectués ;
- de la vérification de la conformité des opérations ;
- de la mise en œuvre des préconisations rédigées par les fonctions de contrôle de second niveau sur le dispositif de contrôle de premier niveau ;
- de rendre compte et d'alerter les fonctions de contrôle de second niveau. En tant que deuxième niveau de contrôle, la Conformité vérifie notamment que les risques ont été identifiés, évalués et gérés par le premier niveau de contrôle selon les règles et procédures prévues.

La Conformité est notamment responsable de s'assurer :

- de la conformité des opérations effectuées par les collaborateurs en accord, notamment, avec les exigences législatives, réglementaires et normes professionnelles ;
- de la mise en œuvre par le contrôle de premier niveau des préconisations de conformité ;
- du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions correctifs en cas d'identification de risques de non-conformité.

Par ailleurs, la fonction de vérification de la conformité au sein d'Orange Bank consiste principalement à :

- élaborer et mettre à jour les normes et procédures internes de son ressort ;
- conseiller et aider les métiers opérationnels dans leur prise de décision ;
- sensibiliser et former l'ensemble du personnel aux thématiques de conformité, adaptées aux opérations qu'ils effectuent ;
- réaliser des reportings réguliers aux autorités de tutelle ;
- réaliser des évaluations régulières du risque de non-conformité, cartographier les risques et exercer son devoir d'alerte auprès de la Direction Générale ;
- assurer une veille législative et réglementaire pertinente, en coordination avec le service juridique, pour d'une part, transposer les nouvelles normes dans les processus internes (politiques générales, chartes, codes et procédures opérationnelles) et d'autre part, diffuser les résultats de cette veille à l'ensemble des collaborateurs et aux différentes lignes de métiers ;
- contrôler, en tant que fonction de contrôle de second niveau, la mise en œuvre des dispositions administratives, législatives et réglementaires ainsi que les normes professionnelles ou internes.

Le périmètre de la Conformité recouvre également les domaines de la sécurité financière, de la protection des données personnelles qui sont, d'un point de vue organisationnel, gérés respectivement par le Responsable Sécurité Financière rattaché au Directeur Conformité, Sécurité Financière et RCSI.

Par rapport aux formations et sensibilisation des collaborateurs, le service formation de la Direction des ressources humaines, en lien avec le service conformité assure la mise en place et le suivi de la réalisation des formations des collaborateurs, socle du dispositif en matière de conformité. Des formations obligatoires sont organisées pour tous les nouveaux arrivants. En 2022, 29 nouveaux collaborateurs ont suivi la formation obligatoire dispensée en présentiel (ou via Visioconférence compte tenu de la crise COVID) par le Responsable Conformité. De même, 69 nouveaux collaborateurs ont suivi la formation de lutte contre le blanchiment d'argent et financement de terrorisme. En outre, des formations dédiées au crédit immobilier et au crédit à la consommation et au dispositif de gestion des réclamations sont dispensées aux collaborateurs concernés.

17.2.6 Durées restant à courir

Le tableau suivant détaille les durées restant à courir pour les actifs et passifs financiers d'Orange Bank, durées calculées à partir des dates d'échéance contractuelles :

- échéance par échéance pour les opérations amortissables ;
- pour les crédits "*roll over*", l'occurrence des renouvellements ne pouvant être préjugée, les dates de renouvellement sont considérées comme dates d'échéance finales ;
- les dérivés étant des *swaps* de taux et des futures, ils ne font pas l'objet d'échange de nominaux. Leur juste valeur a été ventilée en fonction de leur année d'échéance.

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2022	2023	2024 à 2027	2028 et au-delà
Titres de participation	17.1.1	3	-	3	-
Titres de dettes	17.1.1	296	272	19	5
Placements à la juste valeur	17.1.1	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	17.1.1	310	86	89	136
Prêts et créances auprès de la clientèle	17.1.1	2 517	524	689	1 304
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	17.1.1	191	191	-	-
Autres actifs financiers et dérivés		168	59	18	91
Total actifs financiers		**3 485**	**1 132**	**818**	**1 536**
Dettes auprès de la clientèle	17.1.2	1 787	1 787	-	-
Dettes auprès des établissements de crédit	17.1.2	837	776	60	-
Certificats de dépôt	17.1.2	325	119	206	-
Autres passifs financiers et dérivés		256	224	-	32
Total passifs financiers		**3 205**	**2 906**	**266**	**32**

17.2.7 Niveaux de juste valeur des actifs et passifs financiers d'Orange Bank

(en millions d'euros)			31 décembre 2022				
	Note	Catégorie IFRS 9[1]	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1 et disponibilités	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances	17.1.1	CA	2 708	2 708	-	2 708	-
Autres actifs au coût amorti	17.1.1	CA	313	313	313	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	17.1.1	JVR	50	50	50	-	-
Titres de dettes	17.1.1	JVOCIR	296	296	296	-	-
Titres de participation	17.1.1	JVOCI	3	3	3	-	-
Disponibilités et quasi-disponibilités[2]	17.1	CA	79	79	79	-	-
Passifs financiers liés aux activités d'Orange Bank	17.1.2	CA	(3 143)	(3 143)	-	(3 143)	-
Dérivés nets[3]	17.1.3		54	54	-	54	-

(1) "CA " signifie "au coût amorti", "JVR" signifie "juste valeur par résultat", "JVOCI" signifie "juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat", "JVOCIR" signifie "juste valeur par autres éléments du résultat global recyclables en résultat".
(2) Ne contient que des disponibilités.
(3) La classification des dérivés dépend de leur qualification comptable.

(en millions d'euros)			31 décembre 2021				
	Note	Catégorie IFRS 9[1]	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1 et disponibilités	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances	17.1.1	CA	2 363	2 363	-	2 363	-
Autres actifs au coût amorti	17.1.1	CA	387	387	387	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	17.1.1	JVR	73	73	73	-	-
Titres de dettes	17.1.1	JVOCIR	441	441	441	-	-
Titres de participation	17.1.1	JVOCI	3	3	3	-	-
Disponibilités et quasi-disponibilités[2]		CA	360	360	360	-	-
Passifs financiers liés aux activités d'Orange Bank	17.1.2	CA	(3 188)	(3 188)	-	(3 188)	-
Dérivés nets[3]			(58)	(58)	-	(58)	-

(1) "CA " signifie "au coût amorti", "JVR" signifie "juste valeur par résultat", "JVOCI" signifie "juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat", "JVOCIR" signifie "juste valeur par autres éléments du résultat global recyclables en résultat".
(2) Ne contient que des disponibilités.
(3) La classification des dérivés dépend de leur qualification comptable.

(en millions d'euros)			31 décembre 2020				
	Note	Catégorie IFRS 9 [1]	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1 et disponibilités	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances	17.1.1	CA	2 070	2 070	-	2 070	-
Autres actifs au coût amorti	17.1.1	CA	581	580	580	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	17.1.1	JVR	94	94	94	-	-
Titres de dettes	17.1.1	JVOCIR	540	540	540	-	-
Titres de participation	17.1.1	JVOCI	2	2	2	-	-
Disponibilités et quasi-disponibilités[2]		CA	254	254	254	-	-
Passifs financiers liés aux activités d'Orange Bank	17.1.2	CA	(3 155)	(3 155)	-	(3 155)	-
Dérivés nets[3]			(75)	(75)	-	(75)	-

(1) "CA " signifie "au coût amorti", "JVR" signifie "juste valeur par résultat", "JVOCI" signifie "juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat", "JVOCIR" signifie "juste valeur par autres éléments du résultat global recyclables en résultat".
(2) Ne contient que des disponibilités.
(3) La classification des dérivés dépend de leur qualification comptable.

17.3 Engagements contractuels non comptabilisés d'Orange Bank

Au 31 décembre 2022, Orange Bank n'a pas, à sa connaissance, contracté d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur sa situation financière actuelle ou future en dehors de ceux mentionnés ci-dessous.

Engagements donnés

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Engagements de financement en faveur de la clientèle [1]	**53**	**88**	**87**
Engagements de garantie	**5**	**6**	**8**
Donnés aux établissements de crédit	3	4	4
Donnés à la clientèle	2	2	3
Engagements de location immobilière	-	-	-
Total	**59**	**94**	**94**

(1) Correspond aux engagements de crédit accordés aux clients, crédits octroyés non encore débloqués et part non utilisée des financements accordés.

Engagements reçus

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Reçus d'établissements de crédit [1]	932	871	770
Reçus de la clientèle	76	88	102
Total	**1 008**	**959**	**872**

(1) Correspond à des cautions reçues de Crédit Logement pour contre-garantir les crédits immobiliers distribués.

Actifs faisant l'objet d'engagements

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Titres remis en garantie en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires[1]	726	848	1 160
Total	**726**	**848**	**1 160**

(1) Correspond à des titres remis en garantie par Orange Bank en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires.

Note 18 Litiges

Cette note présente l'ensemble des litiges significatifs dans lesquels est impliqué le Groupe à l'exception des litiges liés à des désaccords entre Orange et les administrations fiscales ou sociales en matière de taxes, d'impôts sur les sociétés ou de cotisations sociales. Ces litiges sont présentés respectivement en notes 6.2 et 10.3, le cas échéant.

Au 31 décembre 2022, les provisions pour risques comptabilisées par le Groupe au titre de l'ensemble de ses litiges (hors ceux présentés en notes 6.2 et 10.3) s'élèvent à 387 millions d'euros (405 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 525 millions d'euros au 31 décembre 2020). Orange considère que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours est de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux. Les soldes et mouvements globaux des provisions sont présentés en note 5.2.

France

Services mobiles

- Suite à la condamnation d'Orange par l'Autorité de la concurrence en décembre 2009 pour avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles sur les marchés mobile et fixe-vers-mobile aux Antilles et en Guyane, Digicel et Outremer Telecom ont introduit des actions indemnitaires devant le tribunal de commerce de Paris. Le litige avec Outremer Telecom est clos depuis l'arrêt rendu en mai 2017 par la Cour d'appel de Paris qui a fixé à 3 millions d'euros le montant à verser à Outremer Telecom estimant notamment que le préjudice devait être actualisé au taux d'intérêt légal.
- En décembre 2017, le tribunal de commerce de Paris a condamné Orange à payer à Digicel la somme de 180 millions d'euros (à actualiser de mars 2009 jusqu'à la date du paiement à un taux supérieur au taux d'intérêt légal retenu par la Cour d'appel de Paris dans le litige Outremer Telecom), soit au total 346 millions d'euros. En juin 2020, la Cour d'appel de Paris a infirmé les modalités d'actualisation du préjudice prévues dans le jugement rendu par le tribunal de commerce de Paris en décembre 2017 et a condamné Orange à payer à Digicel la somme de 249 millions d'euros. Compte tenu de cet arrêt, Orange s'est vu restituer 97 millions d'euros et s'est pourvue en cassation. La procédure suit son cours.

Services fixes

- A la suite de la décision définitive de l'Autorité de la concurrence sanctionnant Orange à hauteur de 350 millions d'euros pour avoir mis en œuvre quatre pratiques anti-concurrentielles sur le marché de la clientèle "entreprises" le 17 décembre 2015, plusieurs acteurs (dont Céleste et Adista) ont assigné Orange dans le cadre d'actions indemnitaires. Céleste s'est désisté de sa demande indemnitaire devant le tribunal de commerce de Paris qui a pris acte de ce désistement le 29 juin 2022. Ce litige est désormais clos. Seule l'instruction de la procédure opposant Adista à Orange est en cours.
- Dans le litige les opposant à propos du remboursement de trop-perçus sur des prestations d'interconnexion d'Orange, Orange et Verizon ont conclu un protocole d'accord mettant fin notamment à ce litige. Verizon s'est désisté de sa demande devant la Cour d'appel de Paris le 8 avril 2022. Ce litige est désormais clos.
- Dans le cadre du litige opposant Orange à SFR relatif aux offres de détail de téléphonie fixe dédiées aux résidences secondaires, en septembre 2021, la Cour d'appel de renvoi a enjoint SFR de restituer les sommes qui lui avaient été allouées (soit 53 millions d'euros). SFR s'est de nouveau pourvue en cassation. La procédure suit son cours.
- Le 16 avril 2021, la société Bouygues Telecom a assigné Orange auprès du tribunal judiciaire de Paris concernant la qualité de services de ses offres de gros pour un montant de 78 millions d'euros, réévalué depuis à 81 millions d'euros au titre de son prétendu préjudice. Orange considère que ces prétentions sont infondées.

Autres procédures en France

- En juin 2018, Iliad a assigné Orange en référé devant le président du tribunal de commerce de Paris visant à faire interdire certaines de ses offres de téléphonie mobile proposant des terminaux mobiles à prix attractifs accompagnés de formule d'abonnement au motif qu'elles seraient constitutives d'offres de crédit à la consommation. L'instruction du dossier est en cours d'examen par les juges du fond, et les demandes d'Iliad s'élèvent à 790 millions d'euros, ce qu'Orange conteste. Le 9 février 2023, Iliad a obtenu la condamnation de Bouygues Télécom par le tribunal de commerce de Paris dans un contentieux portant sur ses offres de téléphonie mobile dites « avec subvention ». S'agissant des offres qui lui sont propres, Orange considère que les particularités de son dossier et des arguments avancés et d'autres éléments relatifs au suivi de la procédure sont de nature à conduire à une appréciation différente de la part du tribunal.
- Orange Bank fait l'objet d'un contentieux historique dans lequel les demandeurs réclament au total environ 310 millions d'euros au titre du préjudice financier qu'ils prétendent avoir subi. Considérant ces réclamations non fondées et les contestant fermement, le Groupe n'a comptabilisé aucun passif.
- En août 2020, la société ASSIA a assigné Orange SA auprès du tribunal judiciaire de Paris en contrefaçon des deux brevets relatifs à la gestion dynamique des lignes xDSL. La société ASSIA réclame la somme de 500 millions d'euros de provision sur les dommages et intérêts en réparation de son préjudice économique, qu'elle évalue à 1 418 millions d'euros. Orange SA considère ses réclamations non fondées et les conteste. La procédure est en cours d'examen devant les juges du fond.

- Le Comité de suivi et de réparation, mis en place dans le cadre du procès dit de la crise sociale de France Télécom a clôturé l'analyse et le traitement de l'intégralité des demandes reçues. Le réexamen de certaines demandes considérées hors mandat a été confié par Orange à des experts du Groupe assistés de deux membres du comité de suivi et de réparation.

Royaume-Uni

- En décembre 2018, les administrateurs de l'ex-distributeur britannique Phones 4U (actuellement en liquidation) ont déposé une plainte contre les trois principaux opérateurs de réseaux mobiles au Royaume-Uni, dont EE et leurs sociétés mères, dont Orange. La demande de Phones 4U (d'un montant non quantifié) est actuellement contestée devant les juridictions anglaises. Orange conteste vigoureusement les allégations soulevées par Phones 4U qui incluent des allégations d'entente entre les différents opérateurs.

Pologne

- En 2015, P4 a déposé deux réclamations indemnitaires d'un montant total de 630 millions de zlotys (135 millions d'euros) à l'encontre des trois opérateurs solidairement (dont Orange Polska et Polkomtel), en réparation du préjudice qu'il estime avoir subi en raison des tarifs de détail que ces trois opérateurs imposent aux appels vers le réseau de l'opérateur polonais P4.

  Dans le cadre de la première réclamation indemnitaire des opposants à l'opérateur polonais P4 d'un montant de 316 millions de zlotys (soit 68 millions d'euros), la Cour suprême en janvier 2022 a rejeté le pourvoi formé par Polkomtel contre la décision de la Cour d'appel qui avait infirmé le jugement du tribunal ayant rejeté la réclamation de P4. La procédure suit son cours.

  La deuxième réclamation indemnitaire de P4 pour 314 millions de zlotys (67 millions d'euros) est quant à elle suspendue tant que le sort de la première réclamation n'est pas tranché.

Roumanie

- Dans le cadre du litige opposant Orange Romania et le Conseil de la concurrence pour des pratiques discriminatoires sur les marchés du paiement et de la publicité par mobiles pour un montant de 65 millions de leu (13 millions d'euros), le Conseil de la concurrence s'est pourvu en cassation à la suite de l'infirmation de sa décision par la Cour d'appel le 24 juin 2021. La première audience est fixée au 21 juin 2023.

Moyen-Orient et Afrique

- Plusieurs différends actionnariaux opposent la société commune constituée entre Agility et Orange, d'une part, et son coactionnaire irakien dans le capital de l'opérateur irakien Korek Telecom, d'autre part. Ces différends, qui portent sur diverses infractions aux documents contractuels font l'objet de précontentieux et contentieux arbitraux et judiciaires dans différents pays. Par ailleurs, le 19 mars 2019, par suite d'un décret administratif adopté par le ministère irakien du Commerce et de l'Industrie, la Direction générale des sociétés à Erbil (Kurdistan irakien) a mis en œuvre la décision de l'autorité réglementaire irakienne (CMC) de 2014 d'annuler le partenariat de mars 2011 entre l'opérateur Korek Telecom, Agility et Orange et de rétablir l'actionnariat de Korek Telecom tel qu'il existait avant l'entrée au capital d'Orange et d'Agility. En conséquence, l'inscription des actions de Korek Telecom au nom des actionnaires initiaux a été imposée sans indemnisation ou remboursement des sommes investies. Orange, qui considère avoir été illégalement exproprié de son investissement, a notifié le 24 mars 2019 une lettre de griefs à la République d'Irak en se fondant sur le traité bilatéral d'investissement conclu entre la France et l'Irak. A défaut d'avoir pu trouver un accord amiable avec l'État irakien, Orange a déposé le 2 octobre 2020 une requête d'arbitrage auprès du Centre International de Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI).
- En Jordanie, l'opérateur de télécommunications Zain a intenté une action contre Jordan Telecommunications Company (Orange Jordan) pour défaut d'ouverture des numéros géographiques attribués par le régulateur jordanien en application du contrat d'interconnexion conclu entre Zain et Orange Jordan au titre duquel Zain estime avoir subi un préjudice qu'il évalue à 250 millions de dinars jordaniens (329 millions d'euros). En septembre 2021, la Cour de première instance d'Amman (ordre judiciaire) a ordonné la réalisation d'une expertise judiciaire pour vérifier si le montant des intérêts de retard demandé par Zain avait été calculé conformément aux règles détaillées dans le contrat d'interconnexion et si la clause compromissoire prévue dans le contrat était applicable. En juin 2021, la Cour de cassation jordanienne a statué sur la demande d'incompétence des tribunaux de l'ordre judiciaire introduite par Orange Jordan en considérant que la clause compromissoire s'appliquait au litige. Cet arrêt a été confirmé par la Cour d'appel de renvoi en novembre 2021 qui a rejeté la demande de Zain. Zain s'est de nouveau pourvu en cassation. La procédure suit son cours.
- Dans le litige opposant Orange Mali à Remacotem (illégalité de la facturation des appels aboutissant sur un répondeur), la Cour d'appel de Bamako a condamné en novembre 2021 Orange Mali et la société des télécommunications du Mali (Sotelma-Malitel SA) à payer la somme de 176 millions d'euros à Remacotem. Suite à cette condamnation, Remacotem a réalisé plusieurs saisies-attribution de créances qui ont été contestées par Orange Mali devant le juge de l'exécution. La Cour d'appel de Bamako en mai 2022 a confirmé l'annulation de ces saisies et a octroyé un délai de grâce de 6 mois aux opérateurs qui a pris fin le 7 novembre 2022. Dans l'intervalle, les saisies-attribution de créances n'ayant pas été jugées recevables, Remacotem a effectué en août 2022 des saisies à titre conservatoire, ce qu'Orange Mali a une nouvelle fois contesté. Le tribunal de grande instance de Bamako a octroyé le 7 novembre 2022 à Orange Mali et à Sotelma-Malitel SA un nouveau délai de grâce de 4 mois. Parallèlement, la procédure devant la Cour Suprême suit son cours.

Pour fournir ses services de télécommunications, il arrive que le Groupe utilise des actifs immobilisés d'autres parties et les conditions d'utilisation de ces actifs ne sont pas toujours formalisées. Le Groupe fait parfois l'objet de réclamations et pourrait faire l'objet de futures réclamations à cet égard, ce qui pourrait entraîner une sortie de trésorerie à l'avenir dont le montant au titre d'obligations potentielles ou d'engagements futurs ne peut être mesuré avec une fiabilité suffisante en raison de la diversité et la complexité des situations juridiques considérées.

Hors litiges liés à des désaccords entre Orange et les administrations fiscales ou sociales en matière de taxes, d'impôts sur les sociétés ou de cotisations sociales (voir notes 6.2 et 10.3), il n'existe pas d'autre procédure administrative, judiciaire ou arbitrale dont Orange ait connaissance (qu'il s'agisse d'une procédure en cours, en suspens ou d'une procédure dont Orange soit menacée), ayant eu au cours des 12 derniers mois ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Note 19 Evénements postérieurs à la clôture

Acquisition d'OCS et Orange Studio par le Groupe Canal+

Orange et le groupe Canal+ ont annoncé le 9 janvier 2023 la signature d'un protocole d'accord en vue de l'acquisition par le groupe Canal+ de la totalité des titres qu'Orange détient dans le bouquet de chaînes payantes OCS et dans Orange Studio, la filiale de coproduction de films et séries. Le groupe Canal+ deviendrait à l'issue de cette transaction l'actionnaire unique des deux sociétés. L'opération sera notifiée à l'Autorité de la Concurrence en France.

Note 20 Liste des principales sociétés consolidées

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation est composé de 384 sociétés.

Les principales variations du périmètre de consolidation intervenues en 2022 sont décrites dans la note 3.2.

S'agissant des filiales avec des intérêts minoritaires :

- les comptes des groupes Orange Polska, Jordan Telecom, Orange Belgium, Sonatel et, depuis le 30 décembre 2022, le groupe Orange Côte d'Ivoire, sont publiés, respectivement, à la Bourse de Varsovie, à la Bourse d'Amman, à la Bourse de Bruxelles, et à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), ces sociétés étant cotées ;
- les autres filiales ne sont pas significatives par rapport aux agrégats financiers d'Orange et leurs informations financières ne sont pas présentées dans l'annexe des comptes consolidés du groupe Orange.

En application du règlement n° 2016-09 du 2 décembre 2016 de l'*Autorité des normes comptables* françaises, la liste complète des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, des entreprises exclues du périmètre de consolidation et des titres de participations non consolidés, est disponible sur le site internet du *Groupe (https://gallery.orange.com/finance#lang=fr&v=5c6a1b51-a537-454e-b2d3-6e4664be2c6a)*.

La liste des principales entités opérationnelles présentées ci-dessous, a notamment été déterminée à partir de leur contribution aux indicateurs financiers suivants : chiffre d'affaires et EBITDAaL.

Société		Pays
Orange SA	Société mère	France

Principales sociétés consolidées

France	% Intérêt	Pays
Générale de Téléphone	100,00	France
Orange SA - Business Unit France	100,00	France
Orange Caraïbe	100,00	France
Orange Concessions et ses filiales[1]	50,00	France

Europe	% Intérêt	Pays
Orange Belgium	78,32	Belgique
Orange Espagne et ses filiales	100,00	Espagne
Orange Moldova	94,41	Moldavie
Orange Polska et ses filiales	50,67	Pologne
Orange Romania	99,20	Roumanie
Orange Romania Communications et sa filiale	53,58	Roumanie
Orange Slovensko	100,00	Slovaquie

Afrique et Moyen-Orient	% Intérêt	Pays
Jordan Telecom et ses filiales	51,00	Jordanie
Médi Telecom et ses filiales[2]	49,00	Maroc
Orange Botswana	73,68	Botswana
Orange Burkina Faso	85,80	Burkina Faso
Orange Cameroon	94,40	Cameroun
Orange Côte d'Ivoire et ses filiales	72,50	Côte d'Ivoire
Orange Egypt for Telecommunications et ses filiales	99,96	Égypte
Orange Guinée[3]	37,60	Guinée
Orange Mali[3]	29,38	Mali
Orange RDC	100,00	Congo
Sonatel[3]	42,33	Sénégal

Entreprises	% Intérêt	Pays
Orange SA - Business Unit Entreprises	100,00	France
Orange Business Services Participations et ses filiales	100,00	France
Orange Cyberdefense et ses filiales	100,00	France
Globecast Holding et ses filiales	100,00	France

Opérateurs Internationaux & Services Partagés	% Intérêt	Pays
Orange SA - Business Unit OI&SP	100,00	France
FT IMMO H	100,00	France
OCS	66,67	France
Orange Brand Services	100,00	Royaume Uni

Services Financiers Mobiles	% Intérêt	Pays
Orange Bank	100,00	France

Totem	% Intérêt	Pays
Totem France	100,00	France
Totem Spain	100,00	Espagne

(1) Orange Concessions est consolidée selon la méthode de mise en équivalence.
(2) Orange SA contrôle et consolide Médi Telecom et ses filiales suite via une participation de 49 % et 1,1 % d'usufruit.
(3) Orange SA contrôle et consolide Sonatel et ses filiales sur la base du pacte d'actionnaires tel que complété par la charte du Comité stratégique du 13 juillet 2005 (Orange SA détient et contrôle 100 % de Orange MEA qui détient et contrôle 42,33 % du groupe Sonatel).

Note 21 Décision de l'IFRS IC concernant la norme IAS 19 "Avantages du personnel" sur les modalités de calcul des engagements relatifs à certains régimes de retraite à prestations définies

L'IFRS *Interpretations Committee* (IC) avait été saisi sur les modalités de calcul d'engagements de régimes de retraite à prestations définies pour lesquels l'attribution de droits est conditionnée par la présence dans le Groupe au moment du départ en retraite (avec perte de tout droit en cas de départ anticipé) et dont les droits dépendent de l'ancienneté, tout en étant plafonnés à un certain nombre d'années d'ancienneté. Pour les régimes revus par l'IFRS IC, le plafond peut intervenir à une date antérieure au départ en retraite.

En France, la lecture de la norme IAS 19, avait conduit à une pratique consistant à évaluer et comptabiliser l'engagement de manière linéaire sur la carrière du salarié dans le Groupe. L'engagement ainsi calculé correspond au prorata des droits acquis par le salarié au moment de son départ à la retraite.

La décision de l'IFRS IC, publiée le 24 mai 2021, concluant, au cas d'espèce, qu'aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et que les droits sont plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté ("X"), l'engagement ne serait comptabilisé que sur les X dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise.

Cette décision a été mise en œuvre par le Groupe au 31 décembre 2021 sur les régimes entrant dans le champ d'application de la décision du comité d'interprétation. L'effet de cette mise en œuvre est principalement circonscrit à des régimes d'indemnités de départs à la retraite en France.

L'application de cette décision constituant un changement de méthode comptable, les effets de la mise en œuvre ont été calculés de façon rétrospective et ont affecté les capitaux propres d'ouverture. L'effet au compte de résultat de la mise en œuvre de cette décision n'est pas matériel sur les périodes présentées.

Les informations requises sur les avantages du personnel sont présentées en note 6.2.

- Effets sur l'état consolidé de la situation financière :

(en millions d'euros)	**Solde au 1er janvier 2019**	Effet de la décision IFRS IC	**Données retraitées au 1er janvier 2019**	Variation exercice 2019	Effet de la décision IFRS IC	**Données retraitées au 31 décembre 2019**	Variation exercice 2020	Effet de la décision IFRS IC	**Données retraitées au 31 décembre 2020**
Actif									
Impôts différés actifs	2 893	(40)	2 853	(1 901)	(12)	940	(261)	(5)	674
Total de l'actif non courant	**82 446**	**(40)**	**82 406**	**(693)**	**(12)**	**81 701**	**886**	**(5)**	**82 582**
Total de l'actif	**104 302**	**(40)**	**104 262**	**2 439**	**(12)**	**106 689**	**992**	**(5)**	**107 676**
Passif									
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	30 671	114	30 785	1 054	35	31 875	2 670	13	34 557
Dont réserves	(2 060)	114	(1 946)	985	-	(961)	2 927	-	1 966
Dont Autres éléments du résultat global	(571)	-	(571)	69	35	(467)	(257)	13	(711)
Dont impôts différés	*232*	*-*	*232*	*(16)*	*(12)*	*203*	*(4)*	*(5)*	*195*
Dont gains et pertes actuariels	*(504)*	*-*	*(504)*	*(107)*	*48*	*(563)*	*(33)*	*18*	*(579)*
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	2 580	-	2 580	107	-	2 687	(44)	-	2 643
Total capitaux propres	**33 251**	**114**	**33 364**	**1 161**	**35**	**34 561**	**2 626**	**13**	**37 200**
Avantages du personnel non courants	2 823	(153)	2 670	(269)	(48)	2 353	(351)	(18)	1 984
Total des passifs non courants	**39 644**	**(153)**	**39 491**	**4 917**	**(48)**	**44 360**	**(2 160)**	**(18)**	**42 182**
Total du passif et des capitaux propres	**104 302**	**(40)**	**104 262**	**2 439**	**(12)**	**106 689**	**992**	**(5)**	**107 676**

Note 22 Honoraires des commissaires aux comptes

En application du décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le tableau suivant présente le montant des honoraires des commissaires aux comptes de la société mère et de leurs réseaux pour les entités consolidées en intégration globale.

(en millions d'euros)		Audit et services assimilés					Autres services fournis	Total
		Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes		Services imposés par la loi		Sous-total		
			dont émetteur		*dont émetteur*			
Deloitte								
2022		**8,8**	***4,6***	**0,0**	**-**	**8,8**	**0,3**	**9,1**
	%	***96 %***	***50 %***	***0 %***	***-***	***97 %***	***3 %***	***100 %***
2021		8,2	*4,6*	0,0	-	**8,2**	**0,1**	**8,4**
	%	*98 %*	*55 %*	*0 %*	-	*99 %*	*1 %*	*100 %*
KPMG								
2022		**10,9**	***4,3***	**0,1**	**-**	**11,0**	**0,9**	**11,9**
	%	***92 %***	***36 %***	***1 %***	***-***	***92 %***	***8 %***	***100 %***
2021		9,9	*4,4*	0,2	*0,2*	**10,1**	**0,4**	**10,5**
	%	*94 %*	*42 %*	*2 %*	*2 %*	*96 %*	*4 %*	*100 %*
2020		10,2	*5,1*	0,5	*0,2*	**10,7**	**0,1**	**10,8**
	%	*94 %*	*47 %*	*5 %*	*2 %*	*99 %*	*1 %*	*100 %*
EY								
2022		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
2021		-	-	-	-	**-**	**0,4**	**0,4**
	%	-	-	-	-	-	*100 %*	*100 %*
2020		10,0	*5,2*	0,0	*0,0*	**10,1**	**0,4**	**10,5**
	%	*96 %*	*50 %*	*0 %*	*0 %*	*96 %*	*4 %*	*100 %*

Les prestations fournies par les Commissaires aux comptes ont été autorisées en application des règles adoptées par le Comité d'audit et mises à jour chaque année depuis octobre 2016. Aucune prestation de nature fiscale n'a été rendue au Groupe par les réseaux des Commissaires aux comptes de la société mère.